

Décret contenant l'ajustement du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2023

D. 20-12-2023

M.B. 15-07-2024

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Dispositions générales

Article 1^{er}. - Les crédits prévus au budget de la Communauté française de l'année budgétaire 2023 sont ajustés et ventilés en articles de base conformément au tableau de synthèse et au tableau budgétaire (en milliers €) annexés au présent décret à concurrence de :

		AJUSTEMENT							
		Crédits initiaux		Répartitions crédits		Variations crédits		Crédits 1 ^{er} Ajust.	
		Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
CHAPITRE I									
Services généraux									
	CELL	979.975	956.162	-	-	-	-	597.841	584.160
	CELNL	411.325	411.325	-	-	3.742	3.742	415.067	415.067
	FBM	23.175	23.175	-	-	- 613	- 613	22.562	22.562
CHAPITRE II									
Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport									
	CELL	2.106.664	2.055.054	25.293	19.987	6.719	7.993	2.138.676	2.083.034
	FBM	36.306	36.306	-	-	7.094	5.767	43.400	42.073
CHAPITRE III									
Education, Recherche et Formation									
	CELL	2.768.264	2.768.483	- 2.020	- 4.077	- 58.099	- 59.192	2.708.145	2.705.214
	CELNL	7.246.531	7.246.531	8.927	8.927	179.726	179.726	7.435.184	7.435.184
	FBM	35.278	36.478	-	-	4.691	4.691	39.969	41.169
CHAPITRE IV									
Dettes publiques de la Communauté française									
	CELL	215.792	215.792	30.357	30.357	- 4.616	- 4.616	241.533	241.533
CHAPITRE V									
Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire									
	CELL	597.524	597.524	-	-	- 9.963	- 9.963	587.561	587.561

Total général									
	CELL	6.668.219	6.593.015	- 8.927	- 8.927	-	-	6.273.756	6.201.502
	CELNL	7.657.856	7.657.856	8.927	8.927	183.468	183.468	7.850.251	7.850.251
	FBM	94.759	95.959	-	-	11.172	9.845	105.931	105.804
Dont :	CEL	14.326.075	14.250.871	-	-	-	-	14.124.007	14.051.753

Légende :

CELL : crédits d'engagement et de liquidation limitatifs

CELNL : crédits d'engagement et de liquidation non

CEL : crédits d'engagement et de liquidation

FBM : Fonds budgétaires (moyens)

Article 2. - Par dérogation à l'article 4 alinéa 2 du décret du 20 décembre 2011, le présent article introduit une section particulière dans le budget composée de l'article 66.01.00 dont les recettes et les dépenses sont identiques et évaluées au montant de 4.474.934.000 euros.

Les recettes sont constituées par des apports de l'autorité fédérale calculés conformément à l'article 7, §§ 2 et 3 du décret spécial du 03 avril 2014 et par des montants fixes. Les dépenses sont constituées par des versements aux entités visées au même article 7, §§ 2 et 3 du décret spécial. Le détail des flux figure en annexe 2 du présent décret.

Pour assurer le respect de l'article 7, §5 du décret spécial du 03 avril 2014, les dépenses effectuées sur l'article 66.01 peuvent être engagées, liquidées et payées en l'absence de perception des recettes correspondantes mais dans la limite des créances mensuelles que la Communauté détient sur l'autorité fédérale.

Article 3. - Sont approuvés et annexés au présent décret les budgets ajustés des services suivants :

1. le budget du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel ;
2. le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement de la Communauté française ;
3. le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement officiel subventionné ;
4. le budget du Fonds de garantie des Bâtiments scolaires ;
5. le budget de l'Observatoire des Politiques culturelles ;
6. le budget de l'Agence Fonds social européen (F.S.E.) ;
7. le budget du Musée royal de Mariemont ;

8. le budget de l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ;

9. le budget de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française ;

10. le budget du Service Francophone des Métiers et des Qualifications ;

11. le budget du Fonds de création de places ou de maintien de la capacité d'accueil dans les bâtiments scolaires de l'enseignement obligatoire ;

12. le budget du Programme prioritaire de travaux (PPT) ;

13. le budget de la « Cellule Urgence et Redéploiement » (CUR) ;

14. le budget du Fonds des infrastructures non-scolaires (SGPGI) ;

15. le budget du Plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires ;

16. le budget agrégé des Services administratifs à comptabilité autonome des établissements d'enseignement et assimilés.

Article 4. - L'ajustement du budget 2023 de l'ETNIC, annexé au présent décret, est approuvé.

Article 5. - Wallonie-Bruxelles International peut octroyer les subventions suivantes :

1° subventions accordées dans un cadre bilatéral (en soutien à un opérateur de Wallonie-Bruxelles ou, dans le cadre de la coopération prioritaire, d'un opérateur issu d'un pays de coopération prioritaire) en dehors de la mise en œuvre d'un accord culturel ou d'un accord de coopération ;

2° subventions accordées à un opérateur de Wallonie-Bruxelles dans le cadre de son internationalisation ;

3° subventions accordées sous la forme de bourses à un bénéficiaire de Wallonie- Bruxelles ou étranger dans le cadre d'un programme non repris dans un commission mixte permanente : sont notamment visées les bourses octroyées dans le cadre du programme de bourses d'excellence, de stages en organisations internationales, en entreprises ou en administrations, de stages pour jeunes entrepreneurs, ... ; octroi de subventions aux universités organisatrices de stages d'été notamment dans le domaine de l'apprentissage de la langue française pour des stagiaires dont le pays ne fait pas l'objet d'un accord de coopération ou d'un accord culturel prévoyant, au niveau de sa mise en œuvre l'octroi de bourse pour les ressortissants du pays concernés ;

4° subventions accordées en vue de la promotion de la langue française à des opérateurs publics ou parapublics belges ou étrangers ;

5° octroi de subventions à la Fondation Egmont pour l'organisation de stages à destination de diplomates et fonctionnaire de Ministères des Affaires étrangères de pays de coopération prioritaire ;

6° octroi de subventions à l'Association des Ecoles à programme Belge à l'Etranger (AEBE) au Centre européen de langue française (CELF) - Alliance française de Bruxelles-Europe dans le cadre du plan d'action langue française de 2002 ;

7° octroi des subventions dans le cadre des programmes des auxiliaires de langues ;

8° subventions accordées dans le domaine de la jeunesse au travers du Bureau International Jeunesse, en dehors de la mise en œuvre, en tant qu'Agence nationale, du programme européen Erasmus +, et non prévue dans le cadre de la mise en œuvre des accords culturels ou de coopération ;

9° subventions accordées dans le domaine de la Francophonie ;

10° subventions accordées dans un cadre transfrontalier, au niveau de la mise en œuvre ainsi qu'en dehors de la mise en œuvre des programmes Interreg, en faveur d'opérateurs de Wallonie-Bruxelles chargés notamment de mission de veille, de coordination ou de préparation de projets spécifiques ;

11° subventions accordées dans un cadre multilatéral à des opérateurs notamment multilatéraux ;

12° subventions accordées après appels à projets validés par les Ministres-Présidents wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de la coopération bilatérale indirecte ou décentralisée.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au Moniteur belge.

Bruxelles, le 20 décembre 2023.

Le Ministre-Président en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de Promotion sociale,

P.-Y. JEHOLET

Le Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des Chances et de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement,

F. DAERDEN

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes,

B. LINARD

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles,

F. BERTIEAUX

La Ministre de l'Education,

C. DESIR

Tableau de synthèse

(ARTICLE 8 § 4, 5° DU DECRET DU 20 DECEMBRE 2011)

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

CHAPITRE I - Services Généraux

DIVISION ORGANIQUE 01 - Dotations au Parlement et au Médiateur de la Communauté française

PROGRAMME 1 - Parlement

CELL	37.041	37.041	-	-	-681	-681	36.360	36.360
------	--------	--------	---	---	------	------	--------	--------

PROGRAMME 2 - Mediateur de la Communauté française

CELL	1.294	1.294	-	-	-25	-25	1.269	1.269
------	-------	-------	---	---	-----	-----	-------	-------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 01

CELL	38.335	38.335	-	-	-706	-706	37.629	37.629
------	--------	--------	---	---	------	------	--------	--------

DIVISION ORGANIQUE 06 - Cabinets ministériels

PROGRAMME 4 - Gouvernement de la Communauté française

CELL	17.839	17.839	-	-	-15	-15	17.824	17.824
------	--------	--------	---	---	-----	-----	--------	--------

PROGRAMME 9 - Charges liées au Gouvernement de la Communauté française

CELL	2.886	2.886	-	-	-9	-9	2.877	2.877
------	-------	-------	---	---	----	----	-------	-------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 06

CELL	20.725	20.725	-	-	-24	-24	20.701	20.701
------	--------	--------	---	---	-----	-----	--------	--------

DIVISION ORGANIQUE 10 - Service du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques

PROGRAMME 5 - Service permanent d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
	684	684	-	-	16	16	700	700
PROGRAMME 6 - Charges liées au Gouvernement								
	320	320	-	-	-17	-17	303	303
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 10								
	1.004	1.004	-	-	-1	-1	1.003	1.003
DIVISION ORGANIQUE 11 - Affaires générales - Secrétariat général								
PROGRAMME 0 - Subsistance								
	635.282	615.512	-62.959	-54.474	-334.356	-331.594	237.967	229.444
	411.325	411.325	-	-	3.742	3.742	415.067	415.067
	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Fonds d'urgence et de soutien face à "l'épidémie de Covid-19."</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
PROGRAMME 1 - Secretariat général								
	6.826	7.517	-420	-404	-885	-947	5.521	6.166
PROGRAMME 2 - Formation - Recrutement - Sélection - Contrôle médico-sportif								
	5.388	5.336	-	-	-75	-75	5.313	5.261
	40	40	-	-	20	20	60	60
<i>Fonds budgétaire en matière de prévention et de lutte contre le dopage dans le sport.</i>	40	40	-	-	20	20	60	60
PROGRAMME 3 - Devoir de mémoire et information, promotion, rayonnement de la culture française et de la Communauté française								

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
	46.902	43.522	1.417	-	-8.302	-8.346	40.017	35.176
	23.135	23.135	-	-	-633	-633	22.502	22.502
<i>Fonds Loterie nationale (C)</i>	23.135	23.135	-	-	-633	-633	22.502	22.502
PROGRAMME 5 - Cabinets dissous								
	382	382	-	-	58	58	440	440
PROGRAMME 7 - Corps interministériel des Commissaires du Gouvernement								
	1.707	1.707	-	-	33	33	1.740	1.740
PROGRAMME 8 - Cellule fiscale et cellule d'informations financières de la Communauté française								
	2.098	2.098	-	-	-	-	2.098	2.098
PROGRAMME 9 - Pilotage du budget de la Communauté française								
	1.059	1.223	-	-	-283	-283	776	940
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 11								
	699.644	677.297	-61.962	-54.878	-343.810	-341.154	293.872	281.265
	411.325	411.325	-	-	3.742	3.742	415.067	415.067
	23.175	23.175	-	-	-613	-613	22.562	22.562
DIVISION ORGANIQUE 12 - Informatique								
PROGRAMME 1 - Informatique et bureautique								
	131.498	131.498	-	-	-2.608	-2.608	128.890	128.890
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 12								
	131.498	131.498	-	-	-2.608	-2.608	128.890	128.890
DIVISION ORGANIQUE 13 - Gestion des Immeubles								

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 0 - Subsistance								
CELL	35	35	-	-	-	-	35	35
PROGRAMME 1 - Immeubles de la Communauté française								
CELL	29.276	29.276	-	-	30.599	30.599	59.875	59.875
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 13								
CELL	29.311	29.311	-	-	30.599	30.599	59.910	59.910
DIVISION ORGANIQUE 14 - Relations internationales et Fonds Européens								
PROGRAMME 1 - Relations internationales								
CELL	53.129	51.663	-595	-316	-3.059	-2.946	49.475	48.401
PROGRAMME 2 - Actions relatives aux fonds européens								
CELL	2.037	2.037	-	-	-	-	2.037	2.037
PROGRAMME 3 - Diverses initiatives internationales dans les compétences communautaires								
CELL	4.292	4.292	-	-	32	32	4.324	4.324
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14								
CELL	59.458	57.992	-595	-316	-3.027	-2.914	55.836	54.762
TOTAUX CHAPITRE I								
CELL	979.975	956.162	-62.557	-55.194	-319.577	-316.808	597.841	584.160
CELNL	411.325	411.325	-	-	3.742	3.742	415.067	415.067
FBM	23.175	23.175	-	-	-613	-613	22.562	22.562

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

CHAPITRE II - Santé, affaires sociales, culture, audiovisuel et sport

DIVISION ORGANIQUE 15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport

PROGRAMME 0 - Subsistance

CELL	5	5	-	-	-	-	5	5
------	---	---	---	---	---	---	---	---

PROGRAMME 1 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements dans le domaine de la santé et des affaires sociales

CELL	38.133	38.133	-	-	-116	-116	38.017	38.017
------	--------	--------	---	---	------	------	--------	--------

FBM	-	-	-	-	2.770	2.770	2.770	2.770
-----	---	---	---	---	-------	-------	-------	-------

Fonds pour le financement des organismes assureurs de la "Communauté française"

	-	-	-	-	2.770	2.770	2.770	2.770
--	---	---	---	---	-------	-------	-------	-------

PROGRAMME 2 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture

CELL	13.445	12.162	230	15	-245	-245	13.430	11.932
------	--------	--------	-----	----	------	------	--------	--------

PROGRAMME 3 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements du sport

CELL	15.780	15.780	-	-	326	326	16.106	16.106
------	--------	--------	---	---	-----	-----	--------	--------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 15

CELL	67.363	66.080	230	15	-35	-35	67.558	66.060
------	--------	--------	-----	----	-----	-----	--------	--------

FBM	-	-	-	-	2.770	2.770	2.770	2.770
-----	---	---	---	---	-------	-------	-------	-------

DIVISION ORGANIQUE 17 - Aide à la Jeunesse

PROGRAMME 0 - Subsistance

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
CELL	6.419	6.486	-65	-65	-304	-428	6.050	5.993
PROGRAMME 1 - Jeunes en danger et jeunes délinquants								
CELL	407.418	407.418	65	65	-4.437	-4.437	403.046	403.046
FBM	13.603	13.603	-	-	4.036	2.712	17.639	16.315
<i>Fonds relatif à l'adoption (A)</i>	60	60	-	-	4	4	64	64
<i>Fonds destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse. (A)</i>	13.460	13.460	-	-	4.032	2.708	17.492	16.168
<i>Fonds des prêts aux services agréés de l'Aide à la jeunesse et aux organismes agréés d'adoption (B)</i>	83	83	-	-	-	-	83	83
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 17								
CELL	413.837	413.904	-	-	-4.741	-4.865	409.096	409.039
FBM	13.603	13.603	-	-	4.036	2.712	17.639	16.315
DIVISION ORGANIQUE 18 - Maisons de Justice								
PROGRAMME 0 - Subsistance								
CELL	961	961	-	-	-21	-21	940	940
PROGRAMME 1 - Centre de surveillance électronique								
CELL	6.187	6.187	363	363	-	-	6.550	6.550
FBM	20	20	-	-	-	-	20	20
<i>Fonds budgétaire relatif à la surveillance électronique</i>	20	20	-	-	-	-	20	20
PROGRAMME 2 - Aide spécialisée								
CELL	-	-	-	-	-	-	-	-

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 3 - Partenariats								
CELL	23.529	23.323	64	64	-104	-82	23.489	23.305
FBM	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Fonds budgétaire relatif aux missions définies à l'article 69 de la loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales et aux missions définies dans le Décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 18								
CELL	30.677	30.471	427	427	-125	-103	30.979	30.795
FBM	20	20	-	-	-	-	20	20
DIVISION ORGANIQUE 19 - Enfance								
PROGRAMME 1 - Office de la naissance et de l'enfance								
CELL	634.259	634.259	-	-	9.315	9.315	643.574	643.574
PROGRAMME 2 - Politique et accueil de l'enfance								
CELL	134	134	-	-	-	-	134	134
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19								
CELL	634.393	634.393	-	-	9.315	9.315	643.708	643.708
DIVISION ORGANIQUE 20 - Culture (hors Education permanente, Jeunesse, Audiovisuel et Multimédia)								
PROGRAMME 0 - Subsistance								
CELL	16.068	15.893	-	-	-494	-494	15.574	15.399
PROGRAMME 1 - Activités et soutiens de nature transversale								

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
	88.594	88.582	-65.018	-65.060	-2.507	-2.478	21.069	21.044
CELL	116	116	-	-	-	-	116	116
FBM								
PROGRAMME 2 - Arts vivants								
CELL	23.219	83.966	424	395	92	-300	23.735	84.061
PROGRAMME 3 - Musiques								
CELL	9.385	46.096	408	-	-100	-156	9.693	45.940
PROGRAMME 4 - Patrimoines culturels								
CELL	42.120	21.299	1.503	300	852	780	44.475	22.379
PROGRAMME 5 - Arts plastiques								
CELL	4.146	7.611	-	-	-	-	4.146	7.611
PROGRAMME 6 - Langues, lettres et livre								
CELL	11.558	4.596	155	155	-1.572	-	10.141	4.751
PROGRAMME 7 - Action culturelle territoriale								
CELL	187.356	64.661	22.276	19.710	837	179	210.469	84.550
FBM	992	992	-	-	-	-	992	992
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 20								
CELL	382.446	332.704	-40.252	-44.500	-2.892	-2.469	339.302	285.735
FBM	1.108	1.108	-	-	-	-	1.108	1.108

DIVISION ORGANIQUE 23 - Jeunesse et éducation permanente

PROGRAMME 1 - Initiatives et interventions diverses et alphabétisation

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
	245	305	-	-	-	-	245	305
PROGRAMME 2 - Jeunesse								
	60.492	60.492	25.741	25.623	4.341	4.341	90.574	90.456
PROGRAMME 3 - Éducation permanente								
	40.938	41.303	30.617	30.617	3.122	3.122	74.677	75.042
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 23								
	101.675	102.100	56.358	56.240	7.463	7.463	165.496	165.803
DIVISION ORGANIQUE 25 - Audiovisuel et Multimédia								
PROGRAMME 1 - Initiatives et interventions diverses								
	4.021	3.821	-	-10	-170	-20	3.851	3.791
	2.002	2.002	-	-	-	-	2.002	2.002
<i>Fonds budgétaire pour la transition numérique</i>	2.002	2.002	-	-	-	-	2.002	2.002
PROGRAMME 2 - Cinéma et vidéo								
	25.458	25.648	1.044	969	32	-118	26.534	26.499
PROGRAMME 3 - Radio et télévision								
	386.914	386.486	4.492	4.502	-1.860	-1.873	389.546	389.115
	1.374	1.374	-	-	174	171	1.548	1.545
<i>Fonds d'aide à la création radiophonique. (B)</i>	1.374	1.374	-	-	174	171	1.548	1.545
PROGRAMME 4 - Presse								

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
CELL	13.953	14.076	50	-	-655	-26	13.348	14.050
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 25								
CELL	430.346	430.031	5.586	5.461	-2.653	-2.037	433.279	433.455
FBM	3.376	3.376	-	-	174	171	3.550	3.547
DIVISION ORGANIQUE 26 - Sport								
PROGRAMME 0 - Subsistance								
CELL	1.825	1.225	5	5	-330	7	1.500	1.237
PROGRAMME 1 - Éducation physique et sport								
CELL	1.463	1.518	-	-	146	162	1.609	1.680
FBM	18.199	18.199	-	-	114	114	18.313	18.313
<i>Fonds des sports - Activités. (C)</i>	18.199	18.199	-	-	114	114	18.313	18.313
PROGRAMME 2 - Recherches et développement								
CELL	1.742	1.683	600	-	-185	-238	2.157	1.445
PROGRAMME 3 - Subventions diverses								
CELL	39.670	39.580	2.339	2.339	724	724	42.733	42.643
PROGRAMME 4 - Services sportifs extérieurs								
CELL	1.227	1.365	-	-	32	69	1.259	1.434
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 26								
CELL	45.927	45.371	2.944	2.344	387	724	49.258	48.439
FBM	18.199	18.199	-	-	114	114	18.313	18.313

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
TOTAUX CHAPITRE II									
	CELL	2.106.664	2.055.054	25.293	19.987	6.719	7.993	2.138.676	2.083.034
	FBM	36.306	36.306	-	-	7.094	5.767	43.400	42.073
CHAPITRE III - Éducation, recherche et formation									
DIVISION ORGANIQUE 40 - Services communs, affaires générales et relations internationales									
PROGRAMME 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche									
	CELL	392	392	200	200	-	-	592	592
PROGRAMME 1 - Personnel de l'enseignement									
	CELL	67.751	66.908	136	43	1.312	752	69.199	67.703
	CELNL	11.204	11.204	-	-	-41	-41	11.163	11.163
PROGRAMME 2 - Provisions pour charges diverses									
	CELL	31.426	31.426	-29.209	-29.209	-133	-133	2.084	2.084
PROGRAMME 3 - Initiatives et interventions diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur									
	CELL	65.789	65.789	-43.306	-43.452	477	239	22.960	22.576
PROGRAMME 4 - AEQES									
	CELL	1.211	1.211	-	-	-7	-7	1.204	1.204
	FBM	78	78	-	-	-	-	78	78
	<i>Fondations, donations, legs et prix. (B)</i>	<i>78</i>	<i>78</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>78</i>	<i>78</i>

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 5 - Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement - divers								
CELL	4.717	4.717	-	-	-	-	4.717	4.717
PROGRAMME 6 - Enseignement supérieur - recherche scientifique - santé - administration								
CELL	7.360	7.360	-	-	-38	-38	7.322	7.322
PROGRAMME 8 - Actions fonds européens - initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en matière d'emploi								
CELL	-	-	-	-	-	-	-	-
CELNL	6.201	6.201	-	-	673	673	6.874	6.874
FBM	28.000	28.000	-	-	500	500	28.500	28.500
<i>Fonds d'intervention des Fonds structurels européens - Enseignement de promotion sociale. (B)</i>	5.500	5.500	-	-	1.000	1.000	6.500	6.500
<i>Fonds d'intervention des Fonds structurels européens - Enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et Enseignement en alternance (B)</i>	22.500	22.500	-	-	-500	-500	22.000	22.000
PROGRAMME 9 - Discriminations positives dans l'enseignement obligatoire								
CELL	32	32	-	-	-	-	32	32
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 40								
CELL	178.678	177.835	-72.179	-72.418	1.611	813	108.110	106.230
CELNL	17.405	17.405	-	-	632	632	18.037	18.037
FBM	28.078	28.078	-	-	500	500	28.578	28.578
DIVISION ORGANIQUE 41 - Pilotage de l'enseignement								

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 1 - Subsistance inspection - dépenses de personnel									
	CELNL	14.415	14.415	-	-	2.302	2.302	16.717	16.717
PROGRAMME 2 - Subsistance inspection - frais de fonctionnement									
	CELL	1.705	1.705	-	-	-	-	1.705	1.705
PROGRAMME 3 - Service et cellules de soutien et d'accompagnement									
	CELL	15.730	15.730	-	-	154	154	15.884	15.884
	CELNL	15.141	15.141	-	-	-506	-506	14.635	14.635
PROGRAMME 4 - Recherche en éducation, pilotage interréseaux – activités pédagogiques interréseaux – orientation									
	CELL	48.038	48.234	160	110	1.892	1.681	50.090	50.025
PROGRAMME 5 - Délégués aux contrats d'objectifs et directeurs de zones									
	CELL	1.074	1.074	-	-	-	-	1.074	1.074
	CELNL	8.461	8.461	-	-	-293	-293	8.168	8.168
PROGRAMME 6 - Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement – divers									
	CELL	299	299	-	-	-1	-1	298	298
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 41									
	CELL	66.846	67.042	160	110	2.045	1.834	69.051	68.986
	CELNL	38.017	38.017	-	-	1.503	1.503	39.520	39.520
DIVISION ORGANIQUE 42 - Dotation à Wallonie-Bruxelles Enseignement WBE									

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 1 - Frais généraux									
	CELL	36.628	36.628	-	-	-3.126	-3.126	33.502	33.502
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 42									
	CELL	36.628	36.628	-	-	-3.126	-3.126	33.502	33.502
DIVISION ORGANIQUE 44 - Bâtiments scolaires									
PROGRAMME 0 - Fonctionnement des fonds bâtiments scolaires et des institutions succédant au fonds national de garantie									
	CELL	188.464	188.464	-	-	1.793	1.954	190.257	190.418
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 44									
	CELL	188.464	188.464	-	-	1.793	1.954	190.257	190.418
DIVISION ORGANIQUE 45 - Recherche scientifique									
PROGRAMME 0 - Subsistance administration									
	CELL	16	16	-	-	-	-	16	16
PROGRAMME 1 - Attractivité des STEM									
	CELL	998	998	-	-	-	-	998	998
PROGRAMME 2 - Aides directes aux acteurs de la recherche de la FWB									
	CELL	59.564	59.564	1.768	-	40	-232	61.372	59.332
PROGRAMME 3 - Subventions attribuées au FNRS									
	CELL	172.308	171.971	-	-	-1.019	-990	171.289	170.981

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 45									
CELL	232.886	232.549	1.768	-	-979	-1.222	233.675	231.327	
DIVISION ORGANIQUE 46 - Financement des Académies royales des Sciences, Lettres et des Beaux-arts et de Médecine									
PROGRAMME 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche									
CELL	436	436	-	-	-	-	436	436	
PROGRAMME 1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement									
CELNL	1.064	1.064	-	-	19	19	1.083	1.083	
PROGRAMME 2 - Subventions diverses									
CELL	482	482	-	-	2	2	484	484	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 46									
CELL	918	918	-	-	2	2	920	920	
CELNL	1.064	1.064	-	-	19	19	1.083	1.083	
DIVISION ORGANIQUE 47 - Allocations d'études									
PROGRAMME 0 - Subsistance									
CELL	268	268	-	-	-	-	268	268	
PROGRAMME 1 - Allocations									
CELL	84.337	84.337	4.223	4.223	440	440	89.000	89.000	
FBM	363	363	-	-	-	-	363	363	

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
<i>Fonds destiné aux allocations d'études (loi du 19 juillet 1971 et décret coordonné le 7 novembre 1983). (B)</i>	363	363	-	-	-	-	363	363
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 47								
CELL	84.605	84.605	4.223	4.223	440	440	89.268	89.268
FBM	363	363	-	-	-	-	363	363
DIVISION ORGANIQUE 48 - Centres PMS								
PROGRAMME 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche								
CELL	137	137	-	-	-	-	137	137
PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel et des centres PMS								
CELNL	115.652	115.652	-	-	4.005	4.005	119.657	119.657
PROGRAMME 5 - Fonctionnement des centres PMS								
CELL	12.538	12.538	-	-	-56	-56	12.482	12.482
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 48								
CELL	12.675	12.675	-	-	-56	-56	12.619	12.619
CELNL	115.652	115.652	-	-	4.005	4.005	119.657	119.657
DIVISION ORGANIQUE 50 - Centres de dépaysement et de plein air et Centres techniques								
PROGRAMME 1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement								
CELL	72	72	-	-	-	-	72	72

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 3 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - établissements de la Communauté française								
CELL	581	581	-	-	2	2	583	583
PROGRAMME 4 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - établissements de la Communauté française								
CELNL	4.180	4.180	-	-	-74	-74	4.106	4.106
PROGRAMME 5 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française								
CELL	1.446	1.446	-	-	-	-	1.446	1.446
PROGRAMME 6 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française								
CELNL	9.503	9.503	-	-	589	589	10.092	10.092
PROGRAMME 7 - Centre des technologies agronomiques de Strée								
CELL	395	395	-	-	-	-	395	395
PROGRAMME 8 - Centres techniques agricoles et horticoles personnel administratif et ouvrier								
CELL	649	649	-	-	74	74	723	723
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 50								
CELL	3.143	3.143	-	-	76	76	3.219	3.219
CELNL	13.683	13.683	-	-	515	515	14.198	14.198

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire								
PROGRAMME 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche								
CELL	73	73	-	-	-	-	73	73
PROGRAMME 2 - Dépenses de personnel de l'enseignement fondamental								
CELNL	76.263	76.263	-	-	4.115	4.115	80.378	80.378
PROGRAMME 3 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement fondamental								
CELL	8.036	8.036	-	-	-40	-40	7.996	7.996
PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel des écoles maternelles								
CELNL	726.343	726.343	-	-	21.688	21.688	748.031	748.031
PROGRAMME 6 - Dépenses de personnel des écoles primaires								
CELNL	1.549.642	1.549.642	-	-	49.159	49.159	1.598.801	1.598.801
PROGRAMME 7 - Fonctionnement des écoles fondamentales								
CELL	302.486	302.486	10.249	10.249	1.031	1.036	313.766	313.771
PROGRAMME 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses								
CELL	253	253	-	-	-	-	253	253

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 9 - Discriminations positives et promotion d'une école de la réussite									
	CELL	9.936	9.936	-	-	-1.007	-1.007	8.929	8.929
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 51									
	CELL	320.784	320.784	10.249	10.249	-16	-11	331.017	331.022
	CELNL	2.352.248	2.352.248	-	-	74.962	74.962	2.427.210	2.427.210
DIVISION ORGANIQUE 52 - Enseignement secondaire									
PROGRAMME 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche									
	CELL	1.010	1.010	103	103	-58	-58	1.055	1.055
PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement de plein exercice									
	CELNL	2.841.492	2.841.492	-	-	61.639	61.639	2.903.131	2.903.131
PROGRAMME 5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement de plein exercice									
	CELL	412.408	412.408	11.618	11.618	-12.614	-12.614	411.412	411.412
PROGRAMME 6 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement secondaire en alternance									
	CELNL	75.390	75.390	-	-	-495	-495	74.895	74.895
PROGRAMME 7 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement secondaire en alternance									
	CELL	2.385	2.385	-	-	49	49	2.434	2.434

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 8 - Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi								
CELNL	27.003	27.003	-	-	-140	-140	26.863	26.863
PROGRAMME 9 - Discriminations positives - divers								
CELL	19.304	20.507	-	-	-794	-801	18.510	19.706
FBM	4.600	5.800	-	-	4.191	4.191	8.791	9.991
<i>Fonds pour l'équipement de l'enseignement technique et professionnel (B)</i>	-	1.200	-	-	-	-	-	1.200
<i>Fonds budgétaire pour le renforcement et la valorisation de l'enseignement en alternance</i>	4.600	4.600	-	-	4.191	4.191	8.791	8.791
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 52								
CELL	435.107	436.310	11.721	11.721	-13.417	-13.424	433.411	434.607
CELNL	2.943.885	2.943.885	-	-	61.004	61.004	3.004.889	3.004.889
FBM	4.600	5.800	-	-	4.191	4.191	8.791	9.991
DIVISION ORGANIQUE 53 - Enseignement spécialisé								
PROGRAMME 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche								
CELL	49	49	-	-	-	-	49	49
PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement spécialisé								
CELNL	734.785	734.785	-8.993	-8.993	15.341	15.341	741.133	741.133
PROGRAMME 5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement spécialisé								
CELL	59.783	59.783	14.126	14.126	-995	-995	72.914	72.914
PROGRAMME 6 - Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi								

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
CELNL	5.014	5.014	-	-	168	168	5.182	5.182
PROGRAMME 7 - Initiatives en matière d'éducation des élèves à besoins spécifiques								
CELL	75	75	-	-	-	-	75	75
PROGRAMME 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses								
CELL	29	29	-	-	-	-	29	29
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53								
CELL	59.936	59.936	14.126	14.126	-995	-995	73.067	73.067
CELNL	739.799	739.799	-8.993	-8.993	15.509	15.509	746.315	746.315
DIVISION ORGANIQUE 54 - Enseignement universitaire								
PROGRAMME 0 - Contrôle des universités								
CELL	1.091	1.091	-	-	60	60	1.151	1.151
CELNL	1.565	1.565	-	-	30	30	1.595	1.595
PROGRAMME 1 - Universités de la Communauté								
CELL	335.701	335.701	7.797	7.797	-13.944	-13.944	329.554	329.554
PROGRAMME 2 - Universités libres								
CELL	656.474	656.474	16.706	16.706	-29.613	-29.613	643.567	643.567
PROGRAMME 4 - Enseignement universitaire								

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
CELL	56.393	56.393	3.470	3.470	516	516	60.379	60.379
PROGRAMME 5 - Rémunération du personnel								
CELL	2.020	2.020	-	-	41	41	2.061	2.061
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 54								
CELL	1.051.679	1.051.679	27.973	27.973	-42.940	-42.940	1.036.712	1.036.712
CELNL	1.565	1.565	-	-	30	30	1.595	1.595
DIVISION ORGANIQUE 55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Écoles								
PROGRAMME 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche								
CELL	22	22	-	-	-	-	22	22
PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel des hautes écoles (hors dotations)								
CELNL	16.113	16.113	-	-	5.014	5.014	21.127	21.127
PROGRAMME 5 - Fonctionnement des hautes écoles								
CELL	24.120	24.120	6	6	157	157	24.283	24.283
CELNL	551.662	551.662	17.853	17.853	1.743	1.743	571.258	571.258
PROGRAMME 6 - Dépenses de personnel des ex-Instituts supérieurs d'Architecture et des ex-catégories de Hautes Écoles transférés à l'Université								
CELL	-	-	-	-	-	-	-	-
CELNL	11.677	11.677	-	-	-	-	11.677	11.677

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 7 - Enseignement supérieur hors université								
CELNL	1.192	1.192	-	-	-53	-53	1.139	1.139
PROGRAMME 8 - Hautes écoles et enseignement supérieur hors université								
CELL	40.618	40.618	-	-	-1.314	-1.314	39.304	39.304
PROGRAMME 9 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi								
CELNL	3.226	3.226	-	-	36	36	3.262	3.262
FBM	2.237	2.237	-	-	-	-	2.237	2.237
<i>Fonds relatif aux interventions des Fonds européens - Enseignement supérieur (B)</i>	<i>2.237</i>	<i>2.237</i>	-	-	-	-	<i>2.237</i>	<i>2.237</i>
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 55								
CELL	64.760	64.760	6	6	-1.157	-1.157	63.609	63.609
CELNL	583.870	583.870	17.853	17.853	6.740	6.740	608.463	608.463
FBM	2.237	2.237	-	-	-	-	2.237	2.237
DIVISION ORGANIQUE 56 - Enseignement de Promotion Sociale								
PROGRAMME 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche								
CELL	87	87	-	-	-	-	87	87
PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel des écoles de promotion sociale								
CELNL	230.087	230.087	67	67	8.195	8.195	238.349	238.349

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 5 - Fonctionnement des écoles de promotion sociale								
CELL	7.644	7.644	-	-	-1.021	-1.021	6.623	6.623
PROGRAMME 6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi								
CELNL	2.159	2.159	-	-	100	100	2.259	2.259
PROGRAMME 7 - Lutte contre l'échec scolaire - divers								
CELNL	1.718	1.718	-	-	-9	-9	1.709	1.709
PROGRAMME 8 - Initiatives transversales en matière d'Enseignement de promotion sociale								
CELL	2.266	2.266	-	-	-	-	2.266	2.266
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 56								
CELL	9.997	9.997	-	-	-1.021	-1.021	8.976	8.976
CELNL	233.964	233.964	67	67	8.286	8.286	242.317	242.317
DIVISION ORGANIQUE 57 - Enseignement artistique								
PROGRAMME 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche								
CELL	9	9	-	-	-	-	9	9
PROGRAMME 2 - Initiatives et subventions diverses								
CELL	344	344	-	-	-	-	344	344
PROGRAMME 3 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement supérieur								

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
CELNL	85.666	85.666	-	-	3.280	3.280	88.946	88.946
PROGRAMME 4 - Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur								
CELL	16.535	16.535	-	-	-430	-430	16.105	16.105
CELNL	256	256	-	-	-	-	256	256
PROGRAMME 7 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement à horaire réduit								
CELNL	117.423	117.423	-	-	3.241	3.241	120.664	120.664
PROGRAMME 8 - Fonctionnement des établissements d'enseignement à horaire réduit								
CELL	3.757	3.757	-	-	73	73	3.830	3.830
PROGRAMME 9 - Equipements								
CELL	175	175	-	-	-2	-2	173	173
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 57								
CELL	20.820	20.820	-	-	-359	-359	20.461	20.461
CELNL	203.345	203.345	-	-	6.521	6.521	209.866	209.866
DIVISION ORGANIQUE 58 - Enseignement à distance								
PROGRAMME 0 - Subsistance - enseignement et recherche								
CELL	338	338	-67	-67	-	-	271	271
CELNL	2.034	2.034	-	-	-	-	2.034	2.034
PROGRAMME 3 - Réalisation d'actions ou de formations de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance								

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
FBM	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Fonds d'intervention des Fonds Européens - Enseignement à distance (B)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 58								
CELL	338	338	-67	-67	-	-	271	271
CELNL	2.034	2.034	-	-	-	-	2.034	2.034
FBM	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CHAPITRE III								
CELL	2.768.264	2.768.483	-2.020	-4.077	-58.099	-59.192	2.708.145	2.705.214
CELNL	7.246.531	7.246.531	8.927	8.927	179.726	179.726	7.435.184	7.435.184
FBM	35.278	36.478	-	-	4.691	4.691	39.969	41.169
CHAPITRE IV - Dette publique de la communauté française								
DIVISION ORGANIQUE 85 - Dette directe								
PROGRAMME 0 - Subsistance administration								
CELL	493	493	-	-	-	-	493	493
PROGRAMME 1 - Service de la dette directe								
CELL	215.288	215.288	30.328	30.328	-4.616	-4.616	241.000	241.000
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 85								
CELL	215.781	215.781	30.328	30.328	-4.616	-4.616	241.493	241.493
DIVISION ORGANIQUE 86 - Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires								
PROGRAMME 1 - Service de la dette indirecte								
CELL	11	11	29	29	-	-	40	40

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 86									
CELL	11	11	29	29	-	-	40	40	
TOTAUX CHAPITRE IV									
CELL	215.792	215.792	30.357	30.357	-4.616	-4.616	241.533	241.533	
CHAPITRE V - Dotations à la région wallonne et à la commission communautaire française									
DIVISION ORGANIQUE 90 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française									
PROGRAMME 1 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française									
CELL	597.524	597.524	-	-	-9.963	-9.963	587.561	587.561	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 90									
CELL	597.524	597.524	-	-	-9.963	-9.963	587.561	587.561	
TOTAUX CHAPITRE V									
CELL	597.524	597.524	-	-	-9.963	-9.963	587.561	587.561	

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES

CELL	6.668.219	6.593.015	-8.927	-8.927	-385.536	-382.586	6.273.756	6.201.502
CELNL	7.657.856	7.657.856	8.927	8.927	183.468	183.468	7.850.251	7.850.251
FBM	94.759	95.959	-	-	11.172	9.845	105.931	105.804

Tableau budgétaire

(ARTICLE 8 § 4, 6° DU DECRET DU 20 DECEMBRE 2011)

NOTICE EXPLICATIVE

- Mi = Ministre ordonnateur :**
- 41 *Monsieur Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président*
 - 42 *Monsieur Frédéric DAERDEN, Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur WBE*
 - 43 *Madame Bénédicte LINARD, Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes*
 - 44 *Madame Françoise BERTIEAUX, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles*
 - 45 *Madame Caroline DESIR, Ministre de l'Éducation*
- DO = Division organique**
AB = Article de base
PA = Programme - Activité
Cé = Codes économiques
Ge = Code Genre :
- 1 *Dépense neutre ou dépense qui n'est pas susceptible d'avoir un impact différent pour les hommes et les femmes*
 - 2 *Dépense spécifique attribuée à des activités favorisant l'égalité des hommes et des femmes*
 - 3 *Dépense à genrer, susceptible d'avoir un éventuel impact différent pour les femmes et les hommes*
 - 4 *Dépense non classifiée car hors compétence de la FWB (qui relève d'un autre niveau de pouvoir)*
- Cr = Nature de crédits :**
- Cell* *Crédits d'engagement et de liquidation limitatifs*
 - Ce1nl* *Crédits d'engagement et de liquidation non limitatifs*
 - Fbm* *Fonds budgétaires moyens*

CHAPITRE I
SERVICES GÉNÉRAUX

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 01

DOTATIONS AU PARLEMENT ET AU MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROGRAMME 1 PARLEMENT

11 - CHARGES DIVERSES

41	01	41.10	11	4110	4	CELL	Dotation au Parlement de la Communauté française	37.041	37.041	-	-	-681	-681	36.360	36.360
							Totaux Activité 11								
							CELL	37.041	37.041	-	-	-681	-681	36.360	36.360
							Totaux PROGRAMME 1								
							CELL	37.041	37.041	-	-	-681	-681	36.360	36.360

PROGRAMME 2 MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

20 - FONCTIONNEMENT

41	01	41.10	20	4110	4	CELL	Dotation au Parlement afin d'assurer le fonctionnement du service du Médiateur	1.294	1.294	-	-	-25	-25	1.269	1.269
							Totaux Activité 20								
							CELL	1.294	1.294	-	-	-25	-25	1.269	1.269
							Totaux PROGRAMME 2								
							CELL	1.294	1.294	-	-	-25	-25	1.269	1.269
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 01								
							CELL	38.335	38.335	-	-	-706	-706	37.629	37.629

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 06 CABINETS MINISTÉRIELS

PROGRAMME 4

GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

41 - CABINET DU MINISTRE-PRÉSIDENT

41	06	11.01	41	1111	3	CELL	Traitement et frais de représentation du Ministre-Président	134	134	-	-	-3	-3	131	131
				1112											
				1120											
				1131											
41	06	11.02	41	1111	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	3.530	3.530	-	-	22	22	3.552	3.552
				1112											
				1120											
				1131											
				1211											
				1221											
41	06	11.04	41	1111	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	178	178	-	-	-	-	178	178
				1112											
				1120											
				1131											
				1140											
				1211											
41	06	12.06	41	1112	1	CELL	Indemnités de logement	8	8	-	-	-	-	8	8
				1212											
41	06	12.19	41	1112	1	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet	450	450	-	-	-	-	450	450
				1140											
				1211											
				1212											
41	06	74.01	41	1211	1	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet	124	124	-	-	-	-	124	124
				7410											
				7422											
				7450											
							Totaux Activité 41								
							CELL	4.424	4.424	-	-	19	19	4.443	4.443

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
42 - CABINET DU MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'EGALITÉ DES CHANCES ET DE LA TUTELLE SUR WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT															
42	06	11.01	42	1111	1	CELL	Traitement et frais de représentation du Ministre	134	134	-	-	-3	-3	131	131
				1112											
				1120											
				1131											
42	06	11.02	42	1111	1	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.802	2.802	95	95	-	-	2.897	2.897
				1112											
				1120											
				1131											
				1211											
				1221											
42	06	11.04	42	1111	1	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	112	112	10	10	-	-	122	122
				1112											
				1120											
				1131											
				1140											
				1211											
42	06	12.06	42	1112	1	CELL	Indemnités de logement	8	8	-	-	-	-	8	8
				1212											
42	06	12.19	42	1112	1	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet	400	400	-10	-10	-	-	390	390
				1140											
				1211											
42	06	74.01	42	1211	1	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet	112	112	-95	-95	-	-	17	17
				7410											
				7422											
Totaux Activité 42															
							CELL	3.568	3.568	-	-	-3	-3	3.565	3.565

**43 - CABINET DU MINISTRE DE L'ENFANCE, DE LA SANTÉ, DE LA
CULTURE, DES MÉDIAS ET DES DROITS DES FEMMES**

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
43	06	11.01	43	1111	1	CELL	Traitement et frais de représentation de la Ministre	134	134	-	-	-3	-3	131	131
				1112											
				1120											
				1131											
43	06	11.02	43	1111	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	3.298	3.298	-	-	-	-	3.298	3.298
				1112											
				1120											
				1131											
43	06	11.04	43	1111	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	125	125	-	-	12	12	137	137
				1112											
				1120											
				1131											
				1140											
				1211											
43	06	12.06	43	1112	1	CELL	Indemnités de logement	8	8	-	-	-	-	8	8
				1212											
43	06	12.19	43	1112	1	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet	178	178	-	-	-12	-12	166	166
				1140											
				1211											
43	06	74.01	43	1211	1	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet	22	22	-	-	-	-	22	22
				7410											
				7422											
							Totaux Activité 43								
							CELL	3.765	3.765	-	-	-3	-3	3.762	3.762
44 - CABINET DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES, DE L'AIDE À LA JEUNESSE, DES MAISONS DE JUSTICE, DE LA JEUNESSE, ET DE LA PROMOTION DE BRUXELLES															
44	06	11.01	44	1111	3	CELL	Traitement et frais de représentation de la Ministre	134	134	-	-	-3	-3	131	131
				1112											
				1120											
				1131											
44	06	11.02	44	1111	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.615	2.615	-70	-70	-22	-22	2.523	2.523
				1112											
				1120											
				1131											

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	06	11.04	44	1111	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	80	80	-	-	-	-	80	80	
				1112												
				1120												
				1131												
				1140												
				1211												
44	06	12.06	44	1112	3	CELL	Indemnités de logement	8	8	-	-	-	-	8	8	
				1212												
44	06	12.19	44	1112	1	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet	194	194	70	70	-	-	264	264	
				1140												
				1211												
44	06	74.01	44	1211	1	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet	10	10	-	-	-	-	10	10	
				7410												
				7422												
Totaux Activité 44																
								CELL	3.041	3.041	-	-	-25	-25	3.016	3.016
45 - CABINET DU MINISTRE DE L'EDUCATION																
45	06	11.01	45	1111	1	CELL	Traitement et frais de représentation de la Ministre	134	134	-	-	-3	-3	131	131	
				1112												
				1120												
				1131												
45	06	11.02	45	1111	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.499	2.499	-	-	-20	-20	2.479	2.479	
				1112												
				1120												
				1131												
				1211												
				1221												
45	06	11.04	45	1111	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	180	180	-	-	-	-	180	180	
				1112												
				1120												
				1131												
				1140												
				1211												
45	06	12.06	45	1112	1	CELL	Indemnités de logement	8	8	-	-	-	-	8	8	
				1212												

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45	06	12.19	45	1112	1	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet	180	180	-	-	20	20	200	200
				1140											
				1211											
45	06	74.01	45	1211	1	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet	40	40	-	-	-	-	40	40
				7410											
				7422											
Totaux Activité 45															
						CELL		3.041	3.041	-	-	-3	-3	3.038	3.038
Totaux PROGRAMME 4															
						CELL		17.839	17.839	-	-	-15	-15	17.824	17.824

PROGRAMME 9
CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

91 - LOYERS - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

41	06	12.01	91	1211	1	CELL	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - contrats existants et petit entretien	67	67	-	-	-	-	67	67
41	06	12.02	91	1211	1	CELL	Dépenses de consommations en rapport avec les occupations des locaux et dépenses d'entretiens	-	-	-	-	-	-	-	-
41	06	12.03	91	1211	1	CELL	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - travaux de rénovation	-	-	-	-	-	-	-	-
41	06	12.04	91	1211	1	CELL	Gestion et exploitation de la Présidence - Contrats existants et petit entretien	434	434	-	-	21	21	455	455
41	06	12.05	91	1212	1	CELL	Loyers de biens immobiliers de la Présidence en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-
41	06	12.06	91	1212	1	CELL	Loyers de biens immobiliers des Cabinets en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-
41	06	12.07	91	1211	1	CELL	Gestion et exploitation de la Présidence - Travaux de rénovation	-	-	-	-	-	-	-	-
41	06	12.22	91	1211	1	CELL	Paiement de primes d'assurances	-	-	-	-	-	-	-	-
41	06	41.01	91	4130	3	CELL	Dotation pour les infrastructures des cabinets ministériels	2.385	2.385	-	-	-30	-30	2.355	2.355

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
41	06	41.02	91	4130	3	CELL	Dotation exceptionnelle visant à transférer l'encours pour les cabinets ministériels au SACA pour les infras non-scolaires	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux Activité 91																
								CELL	2.886	2.886	-	-	-9	-9	2.877	2.877
Totaux PROGRAMME 9																
								CELL	2.886	2.886	-	-	-9	-9	2.877	2.877
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 06																
								CELL	20.725	20.725	-	-	-24	-24	20.701	20.701

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 10
SERVICE DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET ORGANISMES NON RATTACHÉS AUX
DIVISIONS ORGANIQUES

PROGRAMME 5

SERVICE PERMANENT D'ASSISTANCE EN MATIÈRE
ADMINISTRATIVE ET PÉCUNIAIRE DES CABINETS

51 - DÉPENSES DE PERSONNEL

41	10	11.01	51	1112	3	CELL	Indemnités et frais de couverture sociale spécifique des membres du Gouvernement	7	7	-	-	3	3	10	10
				1120											
				1131											
				3431											
41	10	11.02	51	1111	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel	475	475	-	-	-	-	475	475
				1112											
				1120											
				1131											
41	10	11.03	51	1111	1	CELL	Charges liées à la fin de la législature et provisions pour litiges	-	-	-	-	-	-	-	-
				1112											
				1120											
				1131											
				1140											
41	10	11.04	51	1112	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	33	33	-	-	-	-	33	33
				1120											
				1131											
				1140											
							Totaux Activité 51								
							CELL	515	515	-	-	3	3	518	518
							52 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT								
41	10	12.05	52	1211	3	CELL	Cotisation aux Organismes externes en charge des contrôles médicaux, de la médecine du travail, de la prévention et de la protection au travail	25	25	-	-	-	-	25	25

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
41	10	12.08	52	1211	1	CELL	Frais de couverture de l'assurance "Tous risques" pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins du service, frais de couverture de l'assurance "Responsabilité civile" et "Protection juridique" pour les Ministres et frais de couverture "Protection juridique" pour les agents	96	96	-	-	13	13	109	109
41	10	12.09	52	1211	1	CELL	Frais de fonctionnement du SePAC	25	25	-	-	-	-	25	25
41	10	74.01	52	1211	1	CELL	Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique du SePAC	23	23	-	-	-	-	23	23
							Totaux Activité 52								
							CELL	169	169	-	-	13	13	182	182
							Totaux PROGRAMME 5								
							CELL	684	684	-	-	16	16	700	700

PROGRAMME 6
CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT

60 - DÉPENSES DE PERSONNEL

41	10	11.02	60	1111	3	CELL	Traitement du personnel du secrétariat du Gouvernement	176	176	-	-	-	-	176	176
41	10	11.04	60	1112	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	10	10	-	-	-	-	10	10
							Totaux Activité 60								
							CELL	186	186	-	-	-	-	186	186

61 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET DIFFUSION DE L'INFORMATION

41	10	12.08	61	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information	56	56	-	-	-1	-1	55	55
41	10	12.19	61	1140	1	CELL	Frais de fonctionnement du secrétariat du Gouvernement	68	68	-	-	-16	-16	52	52

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
41	10	74.02	61	1211 7410 7422	1	CELL	Dépenses patrimoniales et informatiques du secrétariat du Gouvernement	10	10	-	-	-	-	10	10	
Totaux Activité 61																
								CELL	134	134	-	-	-17	-17	117	117
Totaux PROGRAMME 6																
								CELL	320	320	-	-	-17	-17	303	303
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 10																
								CELL	1.004	1.004	-	-	-1	-1	1.003	1.003

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 11 AFFAIRES GÉNÉRALES - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

PROGRAMME 0 SUBSISTANCE

01 - DÉPENSES DE PERSONNEL

42	11	01.01	01	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en matière d'audit de la fonction publique	-	-	-	-	-	-	-	-
42	11	01.02	01	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en matière de modernisation et de développement de la qualité	389	562	420	420	281	281	1.090	1.263
42	11	11.03	01	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	183.869	183.869	-	-	1.678	1.678	185.547	185.547
				1112											
				1120											
				1131											
				1133											
42	11	11.04	01	1111	3	CELNL	Personnel autre que statutaire	218.497	218.497	-	-	1.788	1.788	220.285	220.285
				1112											
				1120											
				1131											
				2110											
				2160											
42	11	11.05	01	1120	3	CELNL	Indemnités de préavis	792	792	-	-	19	19	811	811
42	11	11.09	01	1111	3	CELL	Personnel détaché - Remboursement de traitements	510	510	-	-	-68	-68	442	442
				1112											
				1120											
				1131											
				1221											
				4534											
42	11	11.10	01	1111	3	CELNL	Personnel détaché et pensionné - Dépenses diverses	7.890	7.890	-	-	257	257	8.147	8.147
				1112											
				1120											
				1131											
				1133											
				1221											
				4534											

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
42	11	11.11	01	1111	3	CELNL	Rémunération du personnel engagé dans le cadre des accords de coopération avec la Région wallonne et le Fédéral relatifs à la convention de premier emploi	277	277	-	-	-	-	277	277
				1112											
				1120											
				1131											
				1133											
				3132											
				3300											
42	11	11.12	01	1112	3	CELL	Intervention dans les frais de déplacement domicile-travail	6.651	6.651	-	-	-	-	6.651	6.651
42	11	11.40	01	1140	3	CELL	Intervention dans les chèques-repas	7.888	7.888	-	-	-	-	7.888	7.888
Totaux Activité 01															
						CELL		15.438	15.611	420	420	213	213	16.071	16.244
						CELNL		411.325	411.325	-	-	3.742	3.742	415.067	415.067
02 - BIENS, SERVICES, INDEMNITÉS, ASSURANCES, FOURNITURES, ÉQUIPEMENT, IMPRIMERIE ET PROVISIONS															
42	11	01.02	02	3300	1	CELL	Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non marchand	-	-	-	76	-	1	-	77
				4312											
				4352											
				4353											
				4511											
42	11	01.03	02	0100	1	CELL	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	300.227	300.227	-35.292	-35.291	-264.935	-264.936	-	-
42	11	01.04	02	4120	3	CELL	Financement d'urgence visant à soutenir les acteurs des secteurs dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles suite à l'épidémie de coronavirus COVID-19	-	-	-	-	-	-	-	-
42	11	01.05	02	3300	3	FBM	Fonds d'urgence et de soutien face à l'épidémie de Covid-19	-	-	-	-	-	-	-	-
42	11	01.06	02	0100	1	CELL	Préfinancement des subventions européennes dans le cadre du RRF	113.378	113.378	-	-	-	-	113.378	113.378
42	11	01.07	02	0100	3	CELL	Provision pour interruption de carrières	9.011	9.011	-	-	1.811	1.811	10.822	10.822
42	11	01.08	02	0100	3	CELL	Provision pour dépenses en matière d'économies d'énergie	1.000	1.000	-	-	-	-	1.000	1.000
42	11	01.09	02	0100	1	CELL	Provision pour des investissements en infrastructures	11.903	11.903	-	-	-	-	11.903	11.903
42	11	01.10	02	0100	3	CELL	Provisionnement TVA et RH dans le cadre du RRF	9.250	9.250	-	-	-	-	9.250	9.250
42	11	01.11	02	0100	3	CELL	Provision convention sectorielle 2021-2022	1.643	1.643	-	-	-41	-41	1.602	1.602

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
42	11	01.12	02	0100	3	CELL	Provision pour correction du doublement des précomptes de décembre	-	-	-	-	-	-	-	-
42	11	01.13	02	0100	3	CELL	Provision pour couvrir les coûts exceptionnels liés aux inondations de juillet 2021	-	-	-	-	3.263	3.263	3.263	3.263
42	11	01.14	02	3300	3	CELL	Provision pour couvrir le renforcement et la régularisation des engagements pluriannuels	20.000	-	-8.408	-	-309	-	11.283	-
42	11	01.15	02	0100	3	CELL	Financement d'urgence visant à soutenir les secteurs dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles suite à la crise du coût de l'énergie	85.000	85.000	-	-	-65.000	-62.493	20.000	22.507
42	11	01.19	02	0100	1	CELL	Provision pour droits constatés identifiés en encours	-	-	-	-	-	-	-	-
42	11	01.20	02	0100	1	CELL	Provision en vue des négociations sectorielles dans le secteur non-marchand	30.571	30.571	-19.479	-19.479	-10.633	-10.633	459	459
42	11	01.21	02	0100	1	CELL	Provision pour les dépenses de fonctionnement du Ministère	368	368	-368	-368	-	-	-	-
42	11	01.22	02	0100	3	CELL	Provision pour litiges	140	140	-	-	-	-	140	140
42	11	12.02	02	1211	1	CELL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien 1250	9.177	9.172	168	168	1.047	1.052	10.392	10.392
42	11	12.03	02	1211	1	CELL	Dépenses de consommation énergétique	220	220	-	-	-	-	220	220
42	11	12.05	02	1112	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de la Communauté française - employeur dans le prix des abonnements)	3.917	3.925	-	-	10	2	3.927	3.927
42	11	12.06	02	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de communication et d'information	393	450	-	-	-111	-149	282	301
42	11	12.07	02	1211	1	CELL	Fournitures de biens et de services - frais de fonctionnement et achat de biens non durables	1.128	1.128	-	-	-	-	1.128	1.128
42	11	12.08	02	1211	3	CELL	Indemnités équipement télétravail	400	400	-	-	-	-	400	400
42	11	12.09	02	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature en matière de droits d'auteur	111	111	-	-	61	61	172	172
42	11	12.12	02	1211	1	CELL	Dépenses de modernisation informatique des ressources liées à la gestion budgétaire	328	325	-	-	-	-	328	325
42	11	12.13	02	1211	1	CELL	Plate-forme e-Procurement	50	50	-	-	-	-	50	50
42	11	33.01	02	3300	1	CELL	Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non-marchand	138	138	-	-	-	-	138	138

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
42	11	45.01	02	4511	1	CELL	Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non-marchand - COCOF	850	850	-	-	-	-	850	850	
42	11	74.01	02	1211 7410 7422	1	CELL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	915	915	-	-	21	21	936	936	
Totaux Activité 02																
								CELL	600.118	580.175	-63.379	-54.894	-334.816	-332.041	201.923	193.240
								FBM	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>03 - RESPONSABILITÉ DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - SERVICE JURIDIQUE</i>																
42	11	12.01	03	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services et remboursement de frais	2.532	2.532	-	-	-25	-25	2.507	2.507	
42	11	12.02	03	1211	1	CELL	Assurances	400	400	-	-	85	72	485	472	
44	11	12.03	03	1211	3	CELL	Dépenses en matière de contentieux dans le domaine de l'agrément des professions de soins de santé	-	-	-	-	-	-	-	-	
42	11	34.01	03	1211 3441 4540	1	CELL	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française	330	330	-	-	-	-	330	330	
Totaux Activité 03																
								CELL	3.262	3.262	-	-	60	47	3.322	3.309
<i>04 - AFFAIRES BUDGÉTAIRES ET TRÉSORERIE</i>																
42	11	12.01	04	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	60	60	-	-	-	-	60	60	
42	11	12.04	04	4540	4	CELL	Accord de coopération Communauté française / Institut des Comptes Nationaux	6	6	-	-	-	-	6	6	
42	11	74.01	04	1211 7422	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	10	-	-	-	-	10	10	
Totaux Activité 04																
								CELL	76	76	-	-	-	-	76	76
<i>05 - ACTION SOCIALE</i>																
42	11	41.01	05	4160	3	CELL	Subventions à l'ASBL Service social	1.361	1.361	-	-	-	-	1.361	1.361	

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 05																
								CELL	1.361	1.361	-	-	-	-	1.361	1.361
06 - MÉDECINE DU TRAVAIL																
42	11	12.34	06	1211	1	CELL	Conventions inhérentes à la Médecine du travail	651	651	-	-	-	-	651	651	
42	11	12.36	06	1211	3	CELL	Contrôle des absences pour maladie des membres du personnel des Services du Gouvernement de la Communauté française	34	34	-	-	4	4	38	38	
Totaux Activité 06																
								CELL	685	685	-	-	4	4	689	689
07 - SOINS DE SANTÉ ET HÔPITAUX UNIVERSITAIRES																
43	11	01.01	07	4540	4	CELL	Contribution de la Communauté française au budget de la Cellule générale de Politique Drogues	16	16	-	-	-	-	16	16	
44	11	01.02	07	3300	1	CELL	Dépenses de toute nature liées au financement des prestations réalisées par les organismes assureurs wallons pour le compte de la Communauté française	680	680	-	-	-	-	680	680	
44	11	01.04	07	4534	1	CELL	Dépenses de toute nature liées à la mise en œuvre du Fonds d'épargne sectoriel	-	-	-	-	-	-	-	-	
44	11	12.02	07	1211	3	CELL	Dépenses de fonctionnement dans le domaine de l'agrément des professions de soins de santé	389	389	-	-	76	76	465	465	
44	11	12.03	07	1211	3	CELL	Commission consultative de planification de l'offre médicale	75	75	-	-	-	-	75	75	
44	11	33.00	07	3300	4	CELL	Subventions relatives aux conventions de revalidation des hôpitaux universitaires	12.814	12.814	-	-	107	107	12.921	12.921	
44	11	33.01	07	3300	4	CELL	Subventions relatives au plan de fin de carrière des employés des centres de revalidation liés aux conventions de revalidation des hôpitaux universitaires	225	225	-	-	-	-	225	225	
44	11	33.02	07	3300	3	CELL	Subvention à la société scientifique de médecine générale	50	50	-	-	-	-	50	50	
44	11	74.01	07	1211	1	CELL	Dépenses d'équipement liées à l'accueil des membres du personnel public fédéral pour les missions liées à l'agrément des professions de santé	-	-	-	-	-	-	-	-	
				7422												

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 07								CELL	14.249	14.249	-	-	183	183	14.432	14.432
08 - PROVISIONS - FONDS ECUREUIL																
42	11	41.43	08	4140	1	CELL	Dotation complémentaire en vue de couvrir les frais de fonctionnement liés à l'activité du Fonds Ecureuil	62	62	-	-	-	-	62	62	
Totaux Activité 08								CELL	62	62	-	-	-	-	62	62
09 - PERTES RÉSULTANT DES DÉFICITS DES COMPTABLES DES SERVICES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE																
44	11	12.01	09	1211	3	CELL	Frais de fonctionnement de la commission de surveillance auprès du DGDE et de la commission de recours des jeunes privés de liberté	31	31	-	-	-	-	31	31	
Totaux Activité 09								CELL	31	31	-	-	-	-	31	31
Totaux PROGRAMME 0								CELL	635.282	615.512	-62.959	-54.474	-334.356	-331.594	237.967	229.444
								CELNL	411.325	411.325	-	-	3.742	3.742	415.067	415.067
								FBM	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits Totaux Programme 0								1.046.607	1.026.837	-62.959	-54.474	-330.614	-327.852	653.034	644.511	

PROGRAMME 1
SECRETARIAT GÉNÉRAL

10 - PROMOTION DE BRUXELLES

44	11	33.01	10	3300	3	CELL	Subventions diverses dans le cadre de la promotion de Bruxelles	1.500	1.500	-	-	-	-	1.500	1.500
44	11	33.02	10	3300	3	CELL	Subventions dédiées à l'Enseignement supérieur dans le cadre de la promotion de Bruxelles	350	350	-	-	-	-	350	350
44	11	41.03	10	4534	3	CELL	Dotation à WBI dans le cadre de la promotion internationale de Bruxelles	-	-	-	-	-	-	-	-
44	11	45.01	10	4534 4535	3	CELL	Subsides en faveur des institutions régionales dans le cadre de leurs actions relatives à la promotion de Bruxelles	300	300	-	-	-	-	300	300

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 10								CELL	2.150	2.150	-	-	-	-	2.150	2.150
11 - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL - FONCTIONNEMENT																
42	11	12.01	11	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	97	97	-	-	-	-	97	97	
42	11	12.24	11	1211	1	CELL	Dépenses diverses, frais de représentation	35	35	-	-	-	-	35	35	
41	11	12.25	11	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature liées au fonctionnement du service général de pilotage et de coordination des politiques transversales	10	10	-	-	-	-	10	10	
Totaux Activité 11								CELL	142	142	-	-	-	-	142	142
12 - INFORMATION ET RECHERCHES																
41	11	12.32	12	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de recherches sectorielles et intersectorielles	195	195	-13	-13	-	-	182	182	
41	11	33.01	12	3300	3	CELL	Subventions diverses en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de recherches sectorielles et intersectorielles	-	-	19	19	-	-	19	19	
Totaux Activité 12								CELL	195	195	6	6	-	-	201	201
13 - ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE DE BELGIQUE																
44	11	33.02	13	4170	3	CELL	Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique	-	-	-	16	-	-	-	16	
Totaux Activité 13								CELL	-	-	-	16	-	-	-	16
14 - E-WALLONIE-BRUXELLES SIMPLIFICATION																
42	11	41.01	14	4160	4	CELL	Contribution au service commun "e-WBS"	2.096	2.725	-420	-420	-346	-346	1.330	1.959	
42	11	41.02	14	4130	3	CELL	Contribution au SDG (single digital gateway)	818	880	-	-	-539	-601	279	279	

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 14								CELL	2.914	3.605	-420	-420	-885	-947	1.609	2.238
15 - CENTRE DE DOCUMENTATION																
42	11	12.01	15	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	35	35	-	-	-	-	35	35	
Totaux Activité 15								CELL	35	35	-	-	-	-	35	35
16 - OBSERVATOIRE DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE L'AIDE À LA JEUNESSE																
41	11	12.01	16	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	193	193	-6	-6	-	-	187	187	
Totaux Activité 16								CELL	193	193	-6	-6	-	-	187	187
17 - CELLULE MALTRAITANCE																
44	11	12.32	17	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature en matière de lutte contre la maltraitance et l'aide aux victimes	190	190	-	-	-	-	190	190	
Totaux Activité 17								CELL	190	190	-	-	-	-	190	190
18 - OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES																
43	11	41.01	18	4130	3	CELL	Dotation à l'Observatoire des politiques culturelles	173	173	-	-	-	-	173	173	
Totaux Activité 18								CELL	173	173	-	-	-	-	173	173
19 - CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS																
43	11	12.02	19	1211	3	CELL	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias	144	144	36	36	-	-	180	180	
43	11	33.03	19	3300	3	CELL	Soutiens divers dans l'éducation aux médias	690	690	-36	-36	-	-	654	654	
Totaux Activité 19								CELL	834	834	-	-	-	-	834	834
Totaux PROGRAMME 1								CELL	6.826	7.517	-420	-404	-885	-947	5.521	6.166

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 2

FORMATION - RECRUTEMENT - SÉLECTION - CONTRÔLE
MÉDICO-SPORTIF**20 - ACTION EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA SANTÉ**

41	11	01.01	20	1211	3	FBM	Fonds budgétaire en matière de prévention et de lutte contre le dopage dans le sport	40	40	-	-	20	20	60	60
41	11	12.36	20	1211	3	CELL	Contrôle médico-sportif	454	454	-	-	-	-	454	454
41	11	12.38	20	1211	3	CELL	Pool de médecins contrôleurs indépendants et accompagnateurs agréés	212	212	-	-	-	-	212	212
41	11	33.01	20	3300	1	CELL	Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage	90	90	-	-	-	-	90	90
41	11	45.01	20	3300 4550	3	CELL	Subvention et dotation à la Commission interfédérale disciplinaire en matière de dopage	130	130	-	-	-	-	130	130

Totaux Activité 20

						CELL		886	886	-	-	-	-	886	886
						FBM		40	40	-	-	20	20	60	60

21 - FORMATION - RECRUTEMENT - SÉLECTION

42	11	01.02	21	1112	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec le paiement de primes liées aux formations	64	64	-	-	-	-	64	64
42	11	01.03	21	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la modernisation des services publics	195	195	-	-	-	-	195	195
42	11	01.05	21	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature en matière d'E-Gouvernement	434	434	-	-	-	-	434	434
42	11	01.07	21	1211	3	CELL	Dépense de toute nature pour le Centre d'expertise du numérique (CEN)	200	200	-	-	-	-	200	200
42	11	12.01	21	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services dans le domaine de l'accueil des nouveaux agents	40	40	-	-	-	-	40	40
42	11	12.02	21	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats des biens non durables et de services dans le domaine du développement des compétences	763	711	-	-	-	-	763	711
42	11	12.03	21	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en matière de protection des données à caractère personnel	194	194	-	-	-	-	194	194

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
42	11	41.02	21	4550	3	CELL	Dotation à l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie	2.592	2.592	-	-	-75	-75	2.517	2.517
42	11	74.01	21	1211 7422	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20	20	-	-	-	-	20	20
Totaux Activité 21															
							CELL	4.502	4.450	-	-	-75	-75	4.427	4.375
Totaux PROGRAMME 2															
							CELL	5.388	5.336	-	-	-75	-75	5.313	5.261
							FBM	40	40	-	-	20	20	60	60
Crédits Totaux Programme 2								5.428	5.376	-	-	-55	-55	5.373	5.321

PROGRAMME 3

DEVOIR DE MÉMOIRE ET INFORMATION, PROMOTION,
RAYONNEMENT DE LA CULTURE FRANÇAISE ET DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**31 - INFORMATIQUE, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA LANGUE,
DE LA CULTURE FRANÇAISE ET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

41	11	12.10	31	1211	3	CELL	Actions de promotion et fonctionnement de la Cellule de lutte contre la Pauvreté, yc jetons de présence conseil de la lutte contre la pauvreté	196	196	-	-	-	-	196	196
41	11	12.11	31	1211 1221	1	CELL	Dépenses de toute nature en matière de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique	800	800	-	-	-412	-412	388	388
41	11	12.25	31	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature pour la coordination des matières transversales, l'information, la promotion et le rayonnement de la Communauté française, en Belgique et à l'étranger	-	-	-	-	-	-	-	-
41	11	31.01	31	4170	3	CELL	Subvention au fonds d'investissement Start destinée à couvrir ses frais de fonctionnement	205	205	-	-	-	-	205	205
42	11	33.02	31	3300 4312 4322 4550	3	CELL	Soutien aux projets transversaux et locaux de promotion des droits culturels et de l'interculturalité	3.417	3.417	700	-	-	-	4.117	3.417
41	11	33.04	31	3300	3	CELL	Subventions allouées dans le cadre du développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique	200	200	-	-	-	-	200	200

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
41	11	33.05	31	3300	3	CELL	Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement, de la notoriété et de la promotion de la Communauté française en Belgique et à l'étranger	1.674	1.674	580	-20	-	-	2.254	1.654
41	11	33.10	31	3300	3	CELL	Financement du décret relatif à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités sociales	2.024	2.024	-	-	-	-	2.024	2.024
42	11	41.01	31	4540	2	CELL	Financement du protocole de collaboration de lutte contre les discriminations	59	59	-	-	-	-	59	59
41	11	41.02	31	4534	3	CELL	Financement de l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française dans le cadre du renforcement des synergies en matière statistiques	160	160	-	-	-	-	160	160
41	11	41.03	31	4322	3	CELL	Subventions aux institutions publiques organisatrices des fêtes de la Communauté française	200	200	20	20	-	-	220	220
41	11	85.01	31	8517	3	CELL	Octroi de crédit de la Communauté française au fonds START	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 31															
							CELL	8.935	8.935	1.300	-	-412	-412	9.823	8.523
32 - EGALITÉ DES CHANCES															
42	11	01.03	32	3300	3	CELL	Initiative en matière de lutte contre le racisme	164	164	-	-	-22	-22	142	142
42	11	01.05	32	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature pour la mise en oeuvre d'expériences pilotes visant la gratuité de repas scolaires dans une optique d'égalité des chances	21.400	19.900	-	-	-	-	21.400	19.900
				4150											
				4312											
				4322											
				4430											
43	11	11.12	32	3300	2	CELL	Indemnités pour chargés de mission du Comité de suivi relatif au suivi du Plan Droits des Femmes	10	10	-	-	-	-	10	10
42	11	12.30	32	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services. Actions diverses dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française	152	152	-	-	-99	-99	53	53
43	11	12.31	32	1211	2	CELL	Actions diverses dans le domaine du droit des femmes	160	160	-	-	-16	-15	144	145
43	11	33.01	32	3300	2	CELL	Subventions relatives à la lutte contre les violences faites aux femmes	1.654	606	-	-	-20	-23	1.634	583

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
42	11	33.02	32	3300	3	CELL	Initiatives en lien avec l'Egalité des chances, la lutte contre toutes formes de discrimination, l'interculturalité et la Citoyenneté en FWB	1.941	1.941	117	-	121	121	2.179	2.062
42	11	33.06	32	3300	2	CELL	Subvention pour des projets visant EVRAS	100	100	-	-	-	-	100	100
43	11	33.08	32	3300	2	CELL	Subventions pour des projets dans le domaine des droits des femmes en Communauté Française	1.566	794	-	-	79	37	1.645	831
42	11	41.01	32	4312	2	CELL	Financement de la politique locale d'égalité des femmes et des hommes	49	49	-	-	-	-	49	49
43	11	41.03	32	4312	2	CELL	Subventions dans le domaine des droits des femmes en Communauté française	120	60	-	-	-	-	120	60
42	11	45.01	32	4540	3	CELL	Dotation au fonctionnement du Centre interfédéral pour l'Egalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations	349	349	-	-	-	-	349	349
Totaux Activité 32															
						CELL		27.665	24.285	117	-	43	-1	27.825	24.284
33 - COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE															
41	11	33.04	33	3300	4	CELL	Subvention allouée dans le cadre de la coopération entre les Communautés française et germanophone (loi du 31 décembre 1983 - art. 55, § 3)	75	75	-	-	-	-	75	75
Totaux Activité 33															
						CELL		75	75	-	-	-	-	75	75
34 - MANIFESTATIONS DIVERSES															
43	11	33.03	34	3300	3	CELL	Subvention à la Fondation Mons 2025 – Rayonnement Capitale culturelle FWB	250	250	-	-	-	-	250	250
Totaux Activité 34															
						CELL		250	250	-	-	-	-	250	250
35 - INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION															
42	11	01.01	35	0100	3	CELL	Provision pour dépenses de personnel et d'informatique dans le cadre du Pacte d'Excellence	7.933	7.933	-	-	-7.933	-7.933	-	-
42	11	12.01	35	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature pour achats de biens non durables et de services dans le cadre du Pacte d'Excellence	10	10	-	-	-	-	10	10

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
41	11	33.03	35	3300	4	CELL	Subventions diverses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le domaine de l'éducation	30	30	-	-	-	-	30	30
Totaux Activité 35															
						CELL		7.973	7.973	-	-	-7.933	-7.933	40	40
36 - INTERVENTIONS DIVERSES DE LA LOTERIE NATIONALE															
41	11	01.01	36	3132 4120	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à la répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale entre les attributaires (C)	23.135	23.135	-	-	-633	-633	22.502	22.502
Totaux Activité 36															
						FBM		23.135	23.135	-	-	-633	-633	22.502	22.502
37 - PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT															
43	11	12.01	37	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'organisation de manifestations, dans le cadre de travaux internationaux	265	265	-	-	-60	-60	205	205
43	11	12.11	37	1211 3300 3441	1	CELL	Frais généraux relatifs à la protection des droits de l'enfant	105	105	-	-	-	-	105	105
43	11	33.01	37	3300 4140	3	CELL	Subventions relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'organisation de manifestations, dans le cadre des travaux internationaux	225	225	-	-	60	60	285	285
Totaux Activité 37															
						CELL		595	595	-	-	-	-	595	595
38 - DÉMOCRATIE OU BARBARIE															
41	11	01.01	38	3300 4312 4322	3	CELL	Financement du décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocides et des crimes contre l'humanité	810	810	-	-	-	-	810	810
41	11	12.01	38	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux actions de la cellule Mémoire – Extrémismes – Radicalisme	499	499	-	-	-	-	499	499
41	11	12.02	38	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature destinées à mettre en œuvre la commémoration de l'abolition de l'esclavage et la commémoration de l'indépendance du Congo	-	-	-	-	-	-	-	-

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
41	11	12.03	38	1211	1	CELL	Recherches, préparation et organisation de colloques dans le cadre de la lutte contre les extrémismes	-	-	-	-	-	-	-	-	
41	11	33.02	38	3300	3	CELL	Subventions diverses en lien avec les actions de la cellule Mémoire – Extrémismes – Radicalisme	100	100	-	-	-	-	100	100	
Totaux Activité 38																
								CELL	1.409	1.409	-	-	-	-	1.409	1.409
Totaux PROGRAMME 3																
								CELL	46.902	43.522	1.417	-	-8.302	-8.346	40.017	35.176
								FBM	23.135	23.135	-	-	-633	-633	22.502	22.502
Crédits Totaux Programme 3									70.037	66.657	1.417	-	-8.935	-8.979	62.519	57.678
PROGRAMME 5																
CABINETS DISSOUS																
50 - CHARGES LIÉES AUX CABINETS DISSOUS																
41	11	11.03	50	1111	3	CELL	Charges du personnel liées aux cabinets dissous	-	-	-	-	-	-	-	-	
41	11	11.06	50	1111	3	CELL	Traitements et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge	382	382	-	-	58	58	440	440	
41	11	12.02	50	1211	1	CELL	Charges liées aux cabinets dissous	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux Activité 50																
								CELL	382	382	-	-	58	58	440	440
Totaux PROGRAMME 5																
								CELL	382	382	-	-	58	58	440	440

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 7

CORPS INTERMINISTÉRIEL DES COMMISSAIRES DU
GOUVERNEMENT**70 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES COMMISSAIRES**

41	11	11.04	70	1111	3	CELL	Rémunération du personnel autre que statutaire	1.412	1.412	-	-	33	33	1.445	1.445
				1112											
				1120											
				1131											
41	11	12.01	70	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	125	125	-	-	-	-	125	125
41	11	12.02	70	1211	3	CELL	Dépenses inhérentes à la mise en œuvre du Décret gouvernance	170	170	-	-	-	-	170	170
41	11	74.01	70	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-
				7422											
							Totaux Activité 70								
							CELL	1.707	1.707	-	-	33	33	1.740	1.740
							Totaux PROGRAMME 7								
							CELL	1.707	1.707	-	-	33	33	1.740	1.740

PROGRAMME 8

CELLULE FISCALE ET CELLULE D'INFORMATIONS
FINANCIÈRES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**80 - CELLULE FISCALE**

42	11	11.01	80	1111	1	CELL	Traitements et indemnités du personnel	75	75	-	-	-	-	75	75
				1112											
				1120											
				1131											
42	11	12.01	80	1211	1	CELL	Frais de fonctionnement	21	21	-	-	-	-	21	21
42	11	74.01	80	1211	1	CELL	Dépenses patrimoniales	10	10	-	-	-	-	10	10
				7410											
				7422											

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 80								CELL	106	106	-	-	-	-	106	106
81 - CELLULE D'INFORMATIONS FINANCIÈRES																
42	11	11.01	81	1111	1	CELL	Traitements et indemnités du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	
				1112												
				1120												
				1131												
42	11	12.01	81	1221	3	CELL	Frais de fonctionnement	362	362	-	-	-	-	362	362	
42	11	74.01	81	1211	1	CELL	Dépenses patrimoniales	-	-	-	-	-	-	-	-	
				7410												
				7422												
Totaux Activité 81								CELL	362	362	-	-	-	-	362	362
82 - CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE AU SERVICE COMMUN D'AUDIT																
42	11	45.01	82	4534	4	CELL	Contribution liée aux traitements et indemnités du personnel du Service Commun d'Audit	1.533	1.533	-	-	-	-	1.533	1.533	
42	11	45.02	82	4534	4	CELL	Contribution liée aux dépenses de fonctionnement du Service Commun d'Audit	97	97	-	-	-	-	97	97	
Totaux Activité 82								CELL	1.630	1.630	-	-	-	-	1.630	1.630
Totaux PROGRAMME 8								CELL	2.098	2.098	-	-	-	-	2.098	2.098
PROGRAMME 9																
PILOTAGE DU BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																
90 - DÉPENSES DE TOUTES NATURES VISANT LA RÉALISATION D'ANALYSES DE DÉPENSES																
42	11	01.01	90	1211	3	CELL	Dépenses de toutes natures visant la réalisation d'analyses de dépenses	1.000	1.164	-	-	-342	-342	658	822	
				4430												
41	11	33.04	90	4430	3	CELL	Subvention au Centre de recherches en économie régionale et politique économique (CERPE)	59	59	-	-	59	59	118	118	

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 90								
							CELL	1.059	1.223	-	-	-283	-283	776	940
							Totaux PROGRAMME 9								
							CELL	1.059	1.223	-	-	-283	-283	776	940
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 11								
							CELL	699.644	677.297	-61.962	-54.878	-343.810	-341.154	293.872	281.265
							CELNL	411.325	411.325	-	-	3.742	3.742	415.067	415.067
							FBM	23.175	23.175	-	-	-613	-613	22.562	22.562
							Crédits Totaux division organique 11	1.134.144	1.111.797	-61.962	-54.878	-340.681	-338.025	731.501	718.894

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 12 INFORMATIQUE

PROGRAMME 1 INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

14 - DOTATION ETNIC - CYBERÉCOLES

42	12	41.01	14	4140	4	CELL	Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Numériques de l'Information et de la Communication (ETNIC)	116.978	116.978	-	-	-2.306	-2.306	114.672	114.672
----	----	-------	----	------	---	------	--	---------	---------	---	---	--------	--------	---------	---------

Totaux Activité 14

CELL	116.978	116.978	-	-	-2.306	-2.306	114.672	114.672
-------------	----------------	----------------	---	---	---------------	---------------	----------------	----------------

15 - EXPERTISE NUMÉRIQUE

42	12	01.01	15	1211 4140 7422	1	CELL	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique	-	-	-	-	-	-	-	-
----	----	-------	----	----------------------	---	------	---	---	---	---	---	---	---	---	---

45	12	01.05	15	1211 4140 7422	1	CELL	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique	-	-	-	-	-	-	-	-
----	----	-------	----	----------------------	---	------	---	---	---	---	---	---	---	---	---

42	12	01.06	15	1211 4140 7422	3	CELL	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique	-	-	-	-	-	-	-	-
----	----	-------	----	----------------------	---	------	---	---	---	---	---	---	---	---	---

42	12	01.08	15	1211 4140 7422	1	CELL	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique	-	-	-	-	-	-	-	-
----	----	-------	----	----------------------	---	------	---	---	---	---	---	---	---	---	---

44	12	01.09	15	1211 4140 7422	3	CELL	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique	302	302	-	-	-302	-302	-	-
----	----	-------	----	----------------------	---	------	---	-----	-----	---	---	------	------	---	---

42	12	01.10	15	0100 3432	3	CELL	Provision pour la stratégie numérique dans l'enseignement	14.218	14.218	-	-	-	-	14.218	14.218
----	----	-------	----	--------------	---	------	---	--------	--------	---	---	---	---	--------	--------

Totaux Activité 15

CELL	14.520	14.520	-	-	-302	-302	14.218	14.218
-------------	---------------	---------------	---	---	-------------	-------------	---------------	---------------

Totaux PROGRAMME 1

CELL	131.498	131.498	-	-	-2.608	-2.608	128.890	128.890
-------------	----------------	----------------	---	---	---------------	---------------	----------------	----------------

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 12

CELL	131.498	131.498	-	-	-2.608	-2.608	128.890	128.890
-------------	----------------	----------------	----------	----------	---------------	---------------	----------------	----------------

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 13 GESTION DES IMMEUBLES

PROGRAMME 0 SUBSISTANCE

01 - BIENS, SERVICES ET INDEMNITÉS

42	13	12.20	01	1211	3	CELL	Services de l'Administrateur général et dépenses permanentes pour l'achat de biens non-durables et de services	35	35	-	-	-	-	35	35
							Totaux Activité 01								
							CELL	35	35	-	-	-	-	35	35
							Totaux PROGRAMME 0								
							CELL	35	35	-	-	-	-	35	35

PROGRAMME 1 IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

11 - GESTION DES IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

42	13	12.07	11	1211	3	CELL	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables	-	-	-	-	-	-	-	-
42	13	41.01	11	4130	3	CELL	Dotation pour les infrastructures administratives	29.276	29.276	-	-	599	599	29.875	29.875
42	13	41.02	11	4130	3	CELL	Dotation exceptionnelle visant à transférer l'encours pour les infrastructures administratives au SACA pour les infras non-scolaires	-	-	-	-	-	-	-	-
42	13	41.03	11	4130	3	CELL	Dotation pour le Master Plan des infrastructures de la Communauté française hors scolaire	-	-	-	-	30.000	30.000	30.000	30.000
42	13	72.32	11	1211 7200 7422	3	CELL	Achats de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiment	-	-	-	-	-	-	-	-
42	13	72.33	11	7200	1	CELL	Investissements générateurs d'économies d'énergie	-	-	-	-	-	-	-	-
							Totaux Activité 11								
							CELL	29.276	29.276	-	-	30.599	30.599	59.875	59.875

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
12 - LOYERS, CHARGES ET ÉNERGIES															
42	13	12.02	12	1211	1	CELL	Charges locatives	-	-	-	-	-	-	-	-
42	13	12.03	12	1211	1	CELL	Eau et énergies	-	-	-	-	-	-	-	-
42	13	12.06	12	1212	1	CELL	Loyers de biens immobiliers administratifs en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 12															
							CELL	-	-	-	-	-	-	-	-
13 - BIENS, SERVICES, ASSURANCES															
42	13	12.22	13	1211	1	CELL	Paiement de primes d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 13															
							CELL	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 1															
							CELL	29.276	29.276	-	-	30.599	30.599	59.875	59.875
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 13															
							CELL	29.311	29.311	-	-	30.599	30.599	59.910	59.910

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 14 RELATIONS INTERNATIONALES ET FONDS EUROPÉENS

PROGRAMME 1 RELATIONS INTERNATIONALES

11 - WALLONIE BRUXELLES INTERNATIONAL

41	14	01.01	11	0100	3	CELL	Provision interdépartementale pour les dépenses liées à la Présidence belge de l'Union européenne en 2024	5.355	3.889	-1.727	-1.448	-3.628	-2.441	-	-
41	14	12.01	11	1211	3	CELL	Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre de la Présidence belge de l'Union Européenne	-	-	767	767	-	-700	767	67
41	14	41.01	11	4534	3	CELL	Dotation à Wallonie Bruxelles International	46.003	46.003	-	-	-907	-907	45.096	45.096
41	14	41.02	11	4534	3	CELL	Subventions inhérentes à des actions et des manifestations diverses dans le cadre de la Présidence belge de l'Union Européenne	-	-	365	365	1.551	1.137	1.916	1.502
Totaux Activité 11							CELL	51.358	49.892	-595	-316	-2.984	-2.911	47.779	46.665

12 - INTERVENTIONS DIVERSES DANS LE CADRE DES RELATIONS INTERNATIONALES

41	14	12.71	12	1211	3	CELL	Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre des relations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-
41	14	33.02	12	3300 4550	3	CELL	Subventions diverses dans le cadre des relations internationales	1.402	1.402	-	-	-	-	1.402	1.402
41	14	33.03	12	4170	3	CELL	Subvention à l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique dans le cadre de la Francophonie	75	75	-	-	-75	-35	-	40
Totaux Activité 12							CELL	1.477	1.477	-	-	-75	-35	1.402	1.442

13 - INTERVENTION EN FAVEUR DE LA COCOF

41	14	45.01	13	4511	4	CELL	Dotation complémentaire à la Cocof (relations internationales)	294	294	-	-	-	-	294	294
----	----	-------	----	------	---	------	--	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 13																
Totaux PROGRAMME 1								CELL	294	294	-	-	-	-	294	294
PROGRAMME 2																
ACTIONS RELATIVES AUX FONDS EUROPÉENS																
22 - ACTIONS ET ÉTUDES DIVERSES																
41	14	01.03	22	1211	4	CELL	Provision interdépartementale pour la programmation des cofinancements européens	1.000	1.000	-	-	-	-	1.000	1.000	
41	14	12.11	22	1211	3	CELL	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, plan de communication, échanges d'expériences, organisation des Comités de suivi – Cofinancement Agence FSE	-	-	-	-	-	-	-	-	
41	14	41.01	22	4130	3	CELL	Dotation à l'agence FSE	1.037	1.037	-	-	-	-	1.037	1.037	
Totaux Activité 22																
Totaux PROGRAMME 2								CELL	2.037	2.037	-	-	-	-	2.037	2.037
Totaux PROGRAMME 2								CELL	2.037	2.037	-	-	-	-	2.037	2.037
PROGRAMME 3																
DIVERSES INITIATIVES INTERNATIONALES DANS LES COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES																
30 - SUBVENTIONS - COTISATIONS ET INTERVENTIONS DIVERSES - RECHERCHES ET ENQUÊTES - PARTICIPATION AUX PROGRAMMES EUROPÉENS																
41	14	01.03	30	1111	3	CELL	Dépenses de toute nature pour l'unité Eurydice	10	10	-	-	-	-	10	10	
				1112												
				1120												
				1131												
				1211												
41	14	12.01	30	1211	3	CELL	Dépenses courantes pour l'achat de biens non durables et de services	91	91	-	-	-	-	91	91	
				4534												

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	14	12.02	30	1211	4	CELL	Renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur	21	21	-	-	-	-	21	21
41	14	12.03	30	1211	4	CELL	Cotisations internationales et contributions	225	225	-	-	32	32	257	257
				3540											
41	14	12.04	30	1211	3	CELL	Dépenses inhérentes à des actions à des actions et interventions internationales dont des projets cofinancés – dépenses courantes	396	396	-	-	100	100	496	496
41	14	41.03	30	4130	4	CELL	Dotation à l'Agence AEF Europe	30	30	-	-	-	-	30	30
44	14	41.31	30	4130	3	CELL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du Fonds d'aide à la mobilité dans l'enseignement supérieur	3.387	3.387	-	-	-	-	3.387	3.387
41	14	43.01	30	4150	3	CELL	Dépenses inhérentes à des actions à des actions et interventions internationales dont des projets cofinancés – subventions	132	132	-	-	-100	-100	32	32
				4316											
				4326											
				4430											
				4511											
							Totaux Activité 30								
							CELL	4.292	4.292	-	-	32	32	4.324	4.324
							Totaux PROGRAMME 3								
							CELL	4.292	4.292	-	-	32	32	4.324	4.324
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14								
							CELL	59.458	57.992	-595	-316	-3.027	-2.914	55.836	54.762

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX CHAPITRE I

CELL	979.975	956.162	-62.557	-55.194	-319.577	-316.808	597.841	584.160
CELNL	411.325	411.325	-	-	3.742	3.742	415.067	415.067
FBM	23.175	23.175	-	-	-613	-613	22.562	22.562

CHAPITRE II
SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 15

INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT

PROGRAMME 0 SUBSISTANCE

01 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION

42	15	12.01	01	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	5	5	-	-	-	-	5	5
							Totaux Activité 01								
							CELL	5	5	-	-	-	-	5	5
							Totaux PROGRAMME 0								
							CELL	5	5	-	-	-	-	5	5

PROGRAMME 1

CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

12 - HÔPITAUX UNIVERSITAIRES

44	15	01.01	12	3300	3	CELL	Infrastructures hospitalières universitaires – Subventionnement des travaux de construction, de reconstruction et de reconditionnement des installations	17.487	17.487	-	-	-329	-329	17.158	17.158
44	15	01.04	12	3122	1	CELL	Infrastructures hospitalières universitaires – Subventions forfaitaires en vue de l'entretien des installations	7.220	7.220	-	-	-	-	7.220	7.220
44	15	01.06	12	3300	1	FBM	Fonds budgétaire destiné à la correction des avances aux organismes assureurs	-	-	-	-	2.770	2.770	2.770	2.770
44	15	12.01	12	4534	3	CELL	Dépenses relatives à la mise en œuvre du protocole de collaboration avec l'AVIQ en matière de gestion des hôpitaux universitaires	47	47	-	-	2	2	49	49
							Totaux Activité 12								
							CELL	24.754	24.754	-	-	-327	-327	24.427	24.427
							FBM	-	-	-	-	2.770	2.770	2.770	2.770

13 - AIDE À LA JEUNESSE

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	15	41.01	13	4130	3	CELL	Dotation pour les infrastructures de l'Aide à la jeunesse	4.035	4.035	-	-	-1	-1	4.034	4.034
Totaux Activité 13															
							CELL	4.035	4.035	-	-	-1	-1	4.034	4.034
14 - MAISONS DE JUSTICE															
44	15	41.01	14	4130	3	CELL	Dotation pour les Infrastructures des Services d'Aide et de Protection de la Jeunesse (SAJ-SPJ) et des Maisons de justice	9.344	9.344	-	-	212	212	9.556	9.556
Totaux Activité 14															
							CELL	9.344	9.344	-	-	212	212	9.556	9.556
Totaux PROGRAMME 1															
							CELL	38.133	38.133	-	-	-116	-116	38.017	38.017
							FBM	-	-	-	-	2.770	2.770	2.770	2.770
Crédits Totaux Programme 1								38.133	38.133	-	-	2.654	2.654	40.787	40.787

PROGRAMME 2

CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET
SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DE LA CULTURE

22 - MUSÉES															
43	15	41.01	22	4130	3	CELL	Dotation pour les infrastructures culturelles	9.810	9.810	-	-	55	55	9.865	9.865
Totaux Activité 22															
							CELL	9.810	9.810	-	-	55	55	9.865	9.865
24 - DÉFENSE ET MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE															
43	15	12.30	24	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la défense et à la mise en valeur de l'architecture	181	278	80	15	-	-	261	293
43	15	33.21	24	3300	3	CELL	Subventions aux associations pour la défense et la mise en valeur de l'architecture	300	210	150	-	-	-	450	210
				4150											
				4430											
43	15	33.22	24	3300	3	CELL	Subvention à l'opérateur culturel de l'architecture en FWB	1.720	430	-	-	-	-	1.720	430
Totaux Activité 24															
							CELL	2.201	918	230	15	-	-	2.431	933

27 - MAISON DE JEUNES

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	15	41.01	27	4130	3	CELL	Dotation pour les infrastructures du secteur de la Jeunesse	184	184	-	-	-	-	184	184
44	15	41.03	27	4130	3	CELL	Dotation exceptionnelle pour l'aménagement de locaux des mouvements de jeunesse dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires	1.250	1.250	-	-	-300	-300	950	950
							Totaux Activité 27								
							CELL	1.434	1.434	-	-	-300	-300	1.134	1.134
							Totaux PROGRAMME 2								
							CELL	13.445	12.162	230	15	-245	-245	13.430	11.932
PROGRAMME 3															
CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DU SPORT															
32 - CENTRES SPORTIFS															
41	15	41.01	32	4130	3	CELL	Dotation pour les infrastructures sportives	15.780	15.780	-	-	326	326	16.106	16.106
							Totaux Activité 32								
							CELL	15.780	15.780	-	-	326	326	16.106	16.106
							Totaux PROGRAMME 3								
							CELL	15.780	15.780	-	-	326	326	16.106	16.106
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 15								
							CELL	67.363	66.080	230	15	-35	-35	67.558	66.060
							FBM	-	-	-	-	2.770	2.770	2.770	2.770
							Crédits Totaux division organique 15	67.363	66.080	230	15	2.735	2.735	70.328	68.830

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 17 AIDE À LA JEUNESSE

PROGRAMME 0 SUBSISTANCE

01 - FONCTIONNEMENT DE DIVERS SERVICES

42	17	01.01	01	0100	3	CELL	Provision de fonctionnement	805	805	-805	-805	-	-	-	-
44	17	12.01	01	1211	3	CELL	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'expert étrangers à l'administration et prestations de tiers, y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures	271	338	100	100	30	30	401	468
44	17	12.02	01	1211 1212 1250	3	CELL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien, créances années antérieures. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	927	927	1.073	1.073	-	-	2.000	2.000

Totaux Activité 01

CELL	2.003	2.070	368	368	30	30	2.401	2.468
-------------	--------------	--------------	------------	------------	-----------	-----------	--------------	--------------

02 - ENERGIE

44	17	12.03	02	1211	1	CELL	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	914	914	-412	-412	-418	-418	84	84
44	17	12.04	02	1211	3	CELL	Dépenses de consommation énergétique des IPPJ	1.179	1.179	-279	-279	-144	-268	756	632
44	17	12.05	02	1211	3	CELL	Transfèrement	155	155	-	-	32	32	187	187

Totaux Activité 02

CELL	2.248	2.248	-691	-691	-530	-654	1.027	903
-------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	------------

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
03 - FRAIS EXPOSÉS EN FAVEUR DES JEUNES DANS LE SECTEUR PUBLIC															
44	17	12.29	03	1211	1	CELL	Frais exposés en faveur des jeunes lors de missions de transfèrement, enquêtes, surveillance et assistance	2	2	-	-	-	-	2	2
44	17	12.32	03	1211 3432 3441	3	CELL	Dépenses relatives à l'entretien des jeunes confiés aux Institutions Publiques de protection de la jeunesse (y compris les frais de correspondances d'action en milieu ouvert), frais de réception et de nourriture des participants aux formations et réunions organisées dans les locaux des I.P.P.J.	1.892	1.892	108	108	196	196	2.196	2.196
44	17	12.33	03	1211	3	CELL	Dépenses relatives à l'entretiend es jeunes pris en charge par les Equipes Mobiles d'Accompagnement	10	10	-	-	-	-	10	10
Totaux Activité 03															
							CELL	1.904	1.904	108	108	196	196	2.208	2.208
04 - FORMATION															
44	17	12.33	04	1211	3	CELL	Dépenses relatives à la prise en charge de formations, de supervisions et de coaching des membres du personnel de l'Administration générale de l'Aide à la jeunesse	133	133	150	150	-	-	283	283
Totaux Activité 04															
							CELL	133	133	150	150	-	-	283	283
05 - ACHAT DE MATÉRIEL															
44	17	74.01	05	1211 7410 7422	1	CELL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	131	131	-	-	-	-	131	131
Totaux Activité 05															
							CELL	131	131	-	-	-	-	131	131
Totaux PROGRAMME 0															
							CELL	6.419	6.486	-65	-65	-304	-428	6.050	5.993

PROGRAMME 1

JEUNES EN DANGER ET JEUNES DÉLINQUANTS

11 - PRÉVENTION GÉNÉRALE, INITIATIVES NOVATRICES ET ACTIONS TRANSVERSALES

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	17	12.34	11	1211	1	CELL	Dépenses de fonctionnement des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse	-	-	-	-	-	-	-	-	
44	17	12.35	11	1211	3	CELL	Dépenses relatives aux actions d'information en matière de prévention générale	59	59	23	23	-	-	82	82	
44	17	12.37	11	1211	1	CELL	Dépenses relatives aux actions de prévention par les Conseils de prévention	79	79	21	21	2	2	102	102	
44	17	12.38	11	1211	3	CELL	Dépenses de fonctionnement du Conseil de concertation intrasectorielle	10	10	-8	-8	-	-	2	2	
44	17	12.39	11	1211	1	CELL	Dépenses de fonctionnement du Conseil de prévention	28	28	-	-	1	1	29	29	
44	17	12.40	11	1211	3	CELL	Dépenses de fonctionnement du Collège de prévention	10	10	-	-	-	-	10	10	
44	17	12.70	11	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature en matière de protection de la jeunesse et d'aide à la jeunesse	53	53	15	15	-	-	68	68	
44	17	33.08	11	3300	3	CELL	Subventions aux actions de prévention spécialisée	596	596	-36	-36	12	12	572	572	
				4150												
				4312												
				4322												
				4352												
				4430												
				4511												
44	17	33.17	11	3300	3	CELL	Subvention au Service "Ecoute-Enfants" de la Communauté française	224	224	-	-	-	-	224	224	
44	17	33.18	11	3300	3	CELL	Subventions destinées à la réalisation d'actions transversales de l'aide à la jeunesse avec d'autres secteurs	100	100	-	-	-	-	100	100	
Totaux Activité 11																
								CELL	1.159	1.159	15	15	15	15	1.189	1.189
13 - AIDES À L'ADOPTION																
44	17	01.01	13	1211	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à couvrir les dépenses de toute nature relatives à l'adoption	60	60	-	-	4	4	64	64	
44	17	12.74	13	1211	3	CELL	Dépenses liées à l'exécution des missions fixées à l'Autorité centrale communautaire (ACC) par le décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption	233	233	-	-	-	-	233	233	
44	17	33.05	13	3300	3	CELL	Subventions aux organismes oeuvrant dans le domaine de l'adoption	1.169	1.169	-	-	23	23	1.192	1.192	
				4140												

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 13								CELL	1.402	1.402	-	-	23	23	1.425	1.425
								FBM	60	60	-	-	4	4	64	64
14 - ETABLISSEMENTS, MILIEUX D'ACCUEIL ET INITIATIVES DIVERSES																
44	17	12.20	14	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en vue du recrutement de nouvelles familles d'accueil	100	100	-	-	-	-	100	100	
44	17	33.04	14	3300 3200 3431 4150 4312 4322 4352 4353 4430 4511 4526	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse	13.460	13.460	-	-	4.032	2.708	17.492	16.168	
44	17	33.07	14	3300	1	CELL	Subvention destinée au "Fonds Intersyndical de l'Aide sociale"	152	152	-	-	-	-	152	152	
44	17	33.10	14	3300	3	CELL	Subsides aux jeunes, particuliers et services couvrant les interventions d'aide décidées dans le cadre du décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la Prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la Protection de la jeunesse	2.300	2.300	-	-	-300	-300	2.000	2.000	
44	17	33.11	14	3300	3	CELL	Subventions aux services de formation et de perfectionnement du personnel des différents secteurs de la Prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la Protection de la jeunesse	2.514	2.514	-	-	63	63	2.577	2.577	
44	17	33.17	14	3300	3	CELL	Subventions aux services d'actions en milieu ouvert	37.350	37.350	1.375	1.375	-145	-145	38.580	38.580	
44	17	33.18	14	3300	3	CELL	Subventions des centres d'orientation éducative	-	-	-	-	-	-	-	-	
44	17	33.19	14	3300	3	CELL	Subventions aux services d'actions restauratrices et éducatives	6.510	6.510	-	-	674	674	7.184	7.184	
44	17	33.20	14	3300	1	CELL	Subventions aux Services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE)	110	110	-	-	-	-	110	110	

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	17	33.21	14	3300	1	CELL	Subventions à des internats scolaires	3.000	3.000	-	-	-	-	3.000	3.000
44	17	33.22	14	3300	1	CELL	Subventions à des hôpitaux et établissements conventionnés par l'INAMI	412	412	-	-	-362	-362	50	50
44	17	33.23	14	3431	1	CELL	Subventions aux accueillants familiaux non accompagnés d'un service d'accompagnement de l'accueil familial	4.906	4.906	-	-	25	25	4.931	4.931
44	17	33.24	14	3431	3	CELL	Subventions aux services d'accompagnement en accueil familial	27.530	27.530	374	374	238	238	28.142	28.142
44	17	33.25	14	3300	3	CELL	Subventions aux services d'accompagnement des protutelles	1.206	1.206	-	-	-10	-10	1.196	1.196
44	17	33.27	14	3300	1	CELL	Subventions à des services non-agrèés pour l'accueil occasionnel des jeunes	62	62	-	-	-62	-62	-	-
44	17	33.28	14	3300	3	CELL	Subventions aux services résidentiels et aux services qui mettent en œuvre un projet éducatif particulier	238.608	238.608	788	788	829	829	240.225	240.225
44	17	33.30	14	3300	3	CELL	Subventions des services d'aide et d'intervention éducative	-	-	-	-	-	-	-	-
44	17	33.32	14	3300	3	CELL	Subventions pour la prise en charge de jeunes dans les services d'hébergement pour adultes en difficulté en Région wallonne	285	285	-	-	2	2	287	287
44	17	33.33	14	3300	3	CELL	Subventions pour la prise en charge de jeunes dans les services d'hébergement pour adultes en difficulté en Région bruxelloise	32	32	-	-	1	1	33	33
44	17	33.35	14	3300	3	CELL	Subventions non marchand	5.948	5.948	-	-	-4.575	-4.575	1.373	1.373
44	17	33.36	14	3300	3	CELL	Initiatives diverses, projets particuliers et innovants	9.547	9.547	-4.266	-4.266	-	-	5.281	5.281
				4150											
				4430											
				4511											
44	17	33.37	14	3300	3	CELL	Subventions aux Services d'Accrochage Scolaire	1.395	1.395	-	-	-7	-7	1.388	1.388
44	17	33.40	14	3132	3	CELL	Subventions au fonds Mirabel social	346	346	-	-	-	-	346	346
44	17	33.41	14	3300	3	CELL	Subventions aux projets en voie d'agrément	880	880	-	-	-203	-203	677	677
44	17	33.42	14	3300	3	CELL	Subventions aux services d'accompagnement	55.485	55.485	707	707	-540	-540	55.652	55.652
44	17	33.43	14	3300	3	CELL	Subventions aux services Maisons de l'adolescent	2.903	2.903	-	-	-25	-25	2.878	2.878
44	17	33.44	14	3300	3	CELL	Subventions aux services d'accompagnement du parrainage	1.084	1.084	210	210	-78	-78	1.216	1.216

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	17	33.45	14	3300	3	CELL	Subventions visant à soutenir la mise en oeuvre d'actions portées par les services d'action en milieu ouvert (AMO)	1.109	1.109	-	-	-	-	1.109	1.109	
44	17	81.01	14	8112	1	FBM	Fonds budgétaire destiné aux prêts aux services agréés de l'aide à la jeunesse et aux organismes agréés d'adoption	83	83	-	-	-	-	83	83	
Totaux Activité 14																
								CELL	403.774	403.774	-812	-812	-4.475	-4.475	398.487	398.487
								FBM	13.543	13.543	-	-	4.032	2.708	17.575	16.251
15 - ETUDES ET RECHERCHES SCIENTIFIQUES																
44	17	12.01	15	1211 4150	3	CELL	Frais d'organisation, de route, de séjour, prestations et rémunérations de personnes étrangères aux administrations de la Communauté française liés à la réalisation d'études et recherches scientifiques	-	-	-	-	-	-	-	-	
44	17	33.06	15	1211	3	CELL	Financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse	83	83	94	94	-	-	177	177	
Totaux Activité 15																
								CELL	83	83	94	94	-	-	177	177
16 - ACTIONS COMMUNES DU GOUVERNEMENT																
44	17	33.05	16	3300	3	CELL	Subventions du programme de transition professionnelle	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux Activité 16																
								CELL	-	-	-	-	-	-	-	-
18 - JEUNES INCASABLES																
44	17	33.01	18	3300	3	CELL	Prise en charge des jeunes à la croisée des secteurs	500	500	-	-	-	-	500	500	
44	17	33.02	18	3300	3	CELL	Soutien aux services d'hébergement pour les 0-6 ans	500	500	768	768	-	-	1.268	1.268	
Totaux Activité 18																
								CELL	1.000	1.000	768	768	-	-	1.768	1.768
Totaux PROGRAMME 1																
								CELL	407.418	407.418	65	65	-4.437	-4.437	403.046	403.046
								FBM	13.603	13.603	-	-	4.036	2.712	17.639	16.315
Crédits Totaux Programme 1								421.021	421.021	65	65	-401	-1.725	420.685	419.361	

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 17

							CELL	413.837	413.904	-	-	-4.741	-4.865	409.096	409.039
							FBM	13.603	13.603	-	-	4.036	2.712	17.639	16.315
							Crédits Totaux division organique 17	427.440	427.507	-	-	-705	-2.153	426.735	425.354

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 18 MAISONS DE JUSTICE

PROGRAMME 0 SUBSISTANCE

01 - ADMINISTRATION CENTRALE

44	18	12.01	01	1211	3	CELL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	100	100	-	-	-	-	100	100
44	18	74.01	01	1211	3	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	100	100	-	-	-21	-21	79	79
				7422											

Totaux Activité 01

CELL	200	200	-	-	-21	-21	179	179
-------------	------------	------------	---	---	------------	------------	------------	------------

02 - MAISONS DE JUSTICE

44	18	12.01	02	1211	3	CELL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	165	165	-	-	-	-	165	165
44	18	12.02	02	1211	1	CELL	Dépenses informatiques (ETNIC)	-	-	-	-	-	-	-	-

Totaux Activité 02

CELL	165	165	-	-	-	-	165	165
-------------	------------	------------	---	---	---	---	------------	------------

03 - FORMATION

44	18	12.01	03	1211	3	CELL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	596	596	-	-	-	-	596	596
----	----	-------	----	------	---	------	--	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

Totaux Activité 03

CELL	596	596	-	-	-	-	596	596
-------------	------------	------------	---	---	---	---	------------	------------

Totaux PROGRAMME 0

CELL	961	961	-	-	-21	-21	940	940
-------------	------------	------------	---	---	------------	------------	------------	------------

PROGRAMME 1 CENTRE DE SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE

11 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

44	18	01.01	11	1211	1	FBM	Fonds budgétaire destiné à couvrir les dépenses de toute nature relatives à la surveillance électronique	20	20	-	-	-	-	20	20
----	----	-------	----	------	---	-----	--	----	----	---	---	---	---	----	----

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	18	12.01	11	1211	3	CELL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	3.560	3.560	-	-	-	-	3.560	3.560	
44	18	34.01	11	3431	3	CELL	Aide financière aux détenus sans moyens de subsistance sous surveillance électronique	2.609	2.609	363	363	-	-	2.972	2.972	
44	18	74.01	11	1211 7422	3	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	18	18	-	-	-	-	18	18	
Totaux Activité 11																
								CELL	6.187	6.187	363	363	-	-	6.550	6.550
								FBM	20	20	-	-	-	-	20	20
Totaux PROGRAMME 1																
								CELL	6.187	6.187	363	363	-	-	6.550	6.550
								FBM	20	20	-	-	-	-	20	20
Crédits Totaux Programme 1								6.207	6.207	363	363	-	-	6.570	6.570	
PROGRAMME 2																
AIDE SPÉCIALISÉE																
24 - AIDE JURIDIQUE DE PREMIÈRE LIGNE																
44	18	33.12	24	1211 3300	1	CELL	Subvention aide juridique de première ligne	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux Activité 24																
								CELL	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 2																
								CELL	-	-	-	-	-	-	-	-
PROGRAMME 3																
PARTENARIATS																
31 - MISSIONS DU DÉCRET DU 13 OCTOBRE 2016																
44	18	33.12	31	1211	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'aide juridique de première ligne	1.161	1.149	-	-	-7	-6	1.154	1.143	
44	18	33.13	31	3300	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'aide sociale	3.586	3.547	-	-	-21	-18	3.565	3.529	
44	18	33.14	31	3300	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'aide psychologique	4.555	4.506	-	-	-26	-23	4.529	4.483	
44	18	33.15	31	3300	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'aide au lien	5.391	5.335	-	-	-29	-18	5.362	5.317	

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	18	33.16	31	3300	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'aide à la communication	1.618	1.602	-	-	-9	-6	1.609	1.596
44	18	33.17	31	3300	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'accompagnement	3.310	3.276	-	-	-18	-17	3.292	3.259
Totaux Activité 31															
							CELL	19.621	19.415	-	-	-110	-88	19.511	19.327
32 - SUBVENTIONS PROJETS PARTICULIERS															
44	18	01.01	32	3300	1	FBM	Fonds budgétaire relatif aux missions définies à l'article 69 de la loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales et pour les missions définies dans le Décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant l'aide aux justiciables	-	-	-	-	-	-	-	-
44	18	01.02	32	0100	3	CELL	Dépenses relatives au soutien des victimes dans le cadre du décret urgences collectives du 20 juillet 2022	495	495	-	-	-	-	495	495
44	18	01.03	32	0100	3	CELL	Dépenses de toute nature relative au Procès Attentats	505	505	-	-	-	-	505	505
44	18	33.02	32	3300	3	CELL	Formation à la gestion des urgences collectives	165	165	-	-	-	-	165	165
44	18	33.12	32	3300	3	CELL	Subventions pour des projets particuliers d'opérateurs actifs dans les secteurs	2.743	2.743	64	64	6	6	2.813	2.813
44	18	52.12	32	3300	1	CELL	Subvention d'aménagement et d'équipement aux associations actives dans le secteur des Maisons de justice	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 32															
							CELL	3.908	3.908	64	64	6	6	3.978	3.978
							FBM	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 3															
							CELL	23.529	23.323	64	64	-104	-82	23.489	23.305
							FBM	-	-	-	-	-	-	-	
Crédits Totaux Programme 3								23.529	23.323	64	64	-104	-82	23.489	23.305
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 18															
							CELL	30.677	30.471	427	427	-125	-103	30.979	30.795
							FBM	20	20	-	-	-	-	20	20
Crédits Totaux division organique 18								30.697	30.491	427	427	-125	-103	30.999	30.815

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 19 ENFANCE

PROGRAMME 1 OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

11 - OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

43	19	01.01	11	1211	1	CELL	Politiques nouvelles	-	-	-	-	-	-	-	-
				3300											
				4140											
				4322											
42	19	01.02	11	0100	3	CELL	Provision vaccins	-	-	-	-	-	-	-	-
42	19	01.03	11	0100	3	CELL	Provision dérive barémique	2.841	2.841	-	-	-89	-89	2.752	2.752
43	19	41.01	11	4140	3	CELL	Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance	499.817	499.817	-	-	8.804	8.804	508.621	508.621
43	19	41.02	11	4140	3	CELL	Dotation spécifique à l'ONE pour l'informatique	36.584	36.584	-	-	-721	-721	35.863	35.863
43	19	41.03	11	4140	3	CELL	Dotation spécifique à l'ONE liée à la réforme des milieux d'accueil	21.345	21.345	-	-	-1.072	-1.072	20.273	20.273
43	19	41.04	11	4140	3	CELL	Dotation spécifique à l'ONE liée à la création de places	1.925	1.925	-	-	-95	-95	1.830	1.830
43	19	41.05	11	4140	3	CELL	Dotation spécifique liée au passage au statut des accueillantes conventionnées	17.509	17.509	-	-	-879	-879	16.630	16.630
43	19	41.06	11	4140	3	CELL	Dotation complémentaire relative au soutien aux politiques d'emploi dans le domaine de l'enfance.	38.482	38.482	-	-	4.074	4.074	42.556	42.556
43	19	41.07	11	4130	3	CELL	Dotation spécifique liée aux initiatives visant à accompagner la réforme des rythmes scolaires	1.634	1.634	-	-	2	2	1.636	1.636
				4150											
				4316											
				4326											
				4430											
43	19	41.08	11	4140	3	CELL	Dotations spécifique à l'ONE liée aux politiques nouvelles	14.122	14.122	-	-	-709	-709	13.413	13.413
43	19	45.01	11	4513	4	CELL	Rétrocession des moyens financiers des prestations dispensées dans le cadre des programmes de vaccination - Cocom	-	-	-	-	-	-	-	-
43	19	45.02	11	4526	4	CELL	Rétrocession des moyens financiers des prestations dispensées dans le cadre des programmes de vaccination - Communauté germanophone	-	-	-	-	-	-	-	-

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 11																
								CELL	634.259	634.259	-	-	9.315	9.315	643.574	643.574
Totaux PROGRAMME 1																
								CELL	634.259	634.259	-	-	9.315	9.315	643.574	643.574
PROGRAMME 2																
POLITIQUE ET ACCUEIL DE L'ENFANCE																
21 - POLITIQUE ET ACCUEIL																
43	19	01.01	21	1211	3	CELL	Dépenses relatives à la politique de l'enfance	-	1	-	-	-	-	-	1	
43	19	33.01	21	4540	3	CELL	Commission Nationale des Droits de l'Enfant	32	32	-	-	-	-	32	32	
43	19	33.02	21	1211	3	CELL	Subventions relatives à la politique de l'enfance	102	101	-	-	-	-	102	101	
43	19	52.46	21	5210	3	CELL	Subvention d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux Activité 21																
								CELL	134	134	-	-	-	-	134	134
Totaux PROGRAMME 2																
								CELL	134	134	-	-	-	-	134	134
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19																
								CELL	634.393	634.393	-	-	9.315	9.315	643.708	643.708

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 20 CULTURE (HORS EDUCATION PERMANENTE, JEUNESSE, AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA)

PROGRAMME 0 SUBSISTANCE

01 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION DE LA CULTURE

43	20	12.01	01	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la culture	4.555	4.380	-	-	14	-16	4.569	4.364
Totaux Activité 01															
CELL								4.555	4.380	-	-	14	-16	4.569	4.364

02 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'ADMINISTRATION DE LA CULTURE

43	20	74.01	02	7401	3	CELL	Dépenses d'investissement relatives au fonctionnement de l'administration	896	896	-	-	-504	-474	392	422
Totaux Activité 02															
CELL								896	896	-	-	-504	-474	392	422

03 - DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES DE L'ADMINISTRATION DE LA CULTURE

43	20	12.02	03	1211	3	CELL	Dépenses énergétiques relatives au fonctionnement de l'administration de la culture	343	343	-	-	-	-	343	343
Totaux Activité 03															
CELL								343	343	-	-	-	-	343	343

04 - LOYERS

43	20	12.12	04	1212	3	CELL	Loyers de bâtiments à destination culturelle n'appartenant pas à la Communauté française	173	173	-	-	-4	-4	169	169
Totaux Activité 04															
CELL								173	173	-	-	-4	-4	169	169

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
05 - DOTATION COCOF																
43	20	45.01	05	4511	3	CELL	Dotation à la Commission communautaire française (matières culturelles)	10.101	10.101	-	-	-	-	10.101	10.101	
Totaux Activité 05																
							CELL	10.101	10.101	-	-	-	-	10.101	10.101	
Totaux PROGRAMME 0																
							CELL	16.068	15.893	-	-	-494	-494	15.574	15.399	
PROGRAMME 1																
ACTIVITÉS ET SOUTIENS DE NATURE TRANSVERSALE																
11 - EMPLOI																
43	20	01.01	11	0100	3	CELL	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand	66.644	66.644	-64.210	-64.210	-2.434	-2.434	-	-	
43	20	11.06	11	3132	3	CELL	Dépenses de rémunérations relatives à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand	3.500	3.500	-	-	-	-	3.500	3.500	
43	20	30.05	11	4534	3	CELL	Subventions au Programme de Transition Professionnelle	28	28	-	-	-28	-	-	28	
43	20	30.06	11	3300	3	CELL	Subventions en matière d'emploi dans le cadre de la révision du dispositif des Contrats Première Embauche (CPE)	950	950	-	-	-	-	950	950	
43	20	33.01	11	3300	3	CELL	Subvention à la Confédération des Employeurs des Secteurs sportif et SocioCulturel	178	178	-	-	-	-	178	178	
43	20	33.02	11	3300	3	CELL	Subvention au Fonds Intersyndical des Secteurs de la Communauté française ASBL	268	268	-	-	-1	-1	267	267	
Totaux Activité 11																
							CELL	71.568	71.568	-64.210	-64.210	-2.463	-2.435	4.895	4.923	
12 - ACCORDS DE COOPÉRATION																
43	20	31.01	12	3300	3	CELL	Accord de coopération culturelle Communauté française / Vlaamse Gemeenschap	150	150	-	-	-	-	150	150	
43	20	31.02	12	3132	3	CELL	Accords de co-financement de projets culturels européens et internationaux	288	288	-	-	-	-	288	288	

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 12								CELL	438	438	-	-	-	-	438	438
13 - INDEMNITÉS DE PRÉSENCE																
43	20	12.03	13	1211	3	CELL	Indemnités de présence et de lecture, frais de déplacements et frais de tiers liés aux organes consultatifs	428	428	-	-	-2	-2	426	426	
Totaux Activité 13								CELL	428	428	-	-	-2	-2	426	426
14 - SOUTIEN TRANSVERSAL AU SECTEUR CULTUREL																
43	20	33.01	14	3300	3	CELL	Subventions forfaitaires aux fédérations culturelles octroyées dans le cadre du fonctionnement du Conseil supérieur de la Culture et de la structuration de la fonction représentative des secteurs culturels	337	337	-	-	9	9	346	346	
43	20	33.02	14	3300	3	CELL	Soutien d'actions et d'initiatives relatives à la professionnalisation et à la formation des acteurs culturels	140	140	-	-	-	-	140	140	
Totaux Activité 14								CELL	477	477	-	-	9	9	486	486
15 - PROVISIONS																
43	20	01.01	15	1211	3	CELL	Provision relative au domaine culturel, à la création et aux pratiques émergentes	3.275	3.275	-3.139	-3.139	-134	-133	2	3	
43	20	01.02	15	1211	3	CELL	Mise en œuvre du PECA	4.454	4.454	-	-	83	83	4.537	4.537	
Totaux Activité 15								CELL	7.729	7.729	-3.139	-3.139	-51	-50	4.539	4.540
16 - CONVENTIONS & CP																
43	20	33.00	16	3300	3	CELL	Aides pluriannuelles dans le domaine transversal	5.019	5.007	-30	-72	-	-	4.989	4.935	
Totaux Activité 16								CELL	5.019	5.007	-30	-72	-	-	4.989	4.935
17 - AIDES PONCTUELLES																

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
43	20	33.00	17	3300	3	CELL	Aides ponctuelles dans le domaine transversal	2.721	2.721	2.361	2.361	-	-	5.082	5.082
							Totaux Activité 17								
							CELL	2.721	2.721	2.361	2.361	-	-	5.082	5.082
							18 - AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS								
43	20	52.21	18	5210	3	CELL	Subventions d'aménagement et d'équipement dans les domaines de la culture, la promotion et la diffusion artistiques et l'éducation permanente	114	114	-	-	47	49	161	163
43	20	63.51	18	6311	3	CELL	Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes dans les domaines de la culture, la promotion et la diffusion artistiques et l'éducation permanente	100	100	-	-	-47	-49	53	51
							Totaux Activité 18								
							CELL	214	214	-	-	-	-	214	214
							19 - FONDS BUDGÉTAIRE NANINNE								
43	20	12.32	19	1211	3	FBM	Fonds budgétaire pour l'assurance, le remplacement et la réparation du matériel prêté, endommagé ou non restitué	116	116	-	-	-	-	116	116
							Totaux Activité 19								
							FBM	116	116	-	-	-	-	116	116
							Totaux PROGRAMME 1								
							CELL	88.594	88.582	-65.018	-65.060	-2.507	-2.478	21.069	21.044
							FBM	116	116	-	-	-	-	116	116
							Crédits Totaux Programme 1	88.710	88.698	-65.018	-65.060	-2.507	-2.478	21.185	21.160
							PROGRAMME 2								
							ARTS VIVANTS								
							20 - CONVENTIONS & CP								
43	20	33.00	20	3300	3	CELL	Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des arts vivants	7.578	50.327	29	-	-	-293	7.607	50.034
							Totaux Activité 20								
							CELL	7.578	50.327	29	-	-	-293	7.607	50.034
							21 - AIDES PLURIANNUELLES								

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
43	20	33.00	21	3300	3	CELL	Aides pluriannuelles dans le domaine des arts vivants	520	520	-89	-89	180	60	611	491
							Totaux Activité 21								
							CELL	520	520	-89	-89	180	60	611	491
							22 - AIDES PONCTUELLES								
43	20	33.00	22	3300	3	CELL	Aides ponctuelles dans le domaine des arts vivants	6.435	6.435	484	484	-30	-30	6.889	6.889
							Totaux Activité 22								
							CELL	6.435	6.435	484	484	-30	-30	6.889	6.889
							23 - FACULTATIF								
43	20	33.00	23	3300	3	CELL	Aides facultatives dans le domaine des arts vivants	35	35	-	-	-	-	35	35
							Totaux Activité 23								
							CELL	35	35	-	-	-	-	35	35
							24 - AB NOMINATIFS ARTS VIVANTS								
43	20	33.01	24	3300	3	CELL	Subvention au Théâtre National	1.331	8.480	-	-	-51	-51	1.280	8.429
43	20	33.02	24	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL MARS (Mons Arts de la Scène)	1.018	6.537	-	-	-39	-39	979	6.498
43	20	33.03	24	3300	3	CELL	Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française	674	4.083	-	-	-65	-45	609	4.038
43	20	33.04	24	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL "Le Botanique"	3.080	3.080	-	-	-	-	3.080	3.080
43	20	33.05	24	3300	3	CELL	Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi	244	2.165	-	-	97	98	341	2.263
43	20	33.06	24	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL "Halles de Schaerbeek"	1.895	1.895	-	-	-	-	1.895	1.895
43	20	33.07	24	3300	3	CELL	Subventions pour couvrir les frais de fonctionnement, hors contrat-programme, de l'ASBL "Les Grignoux" et les charges d'emprunt du bâtiment "la Sauvenière"	409	409	-	-	-	-	409	409
							Totaux Activité 24								
							CELL	8.651	26.649	-	-	-58	-37	8.593	26.612
							25 - PROVISION								
43	20	33.00	25	0100	3	CELL	Provision pour conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des arts vivants	-	-	-	-	-	-	-	-
							Totaux Activité 25								
							CELL	-	-	-	-	-	-	-	-
							Totaux PROGRAMME 2								
							CELL	23.219	83.966	424	395	92	-300	23.735	84.061

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 3																
MUSIQUES																
30 - CONVENTIONS & CP																
43	20	33.00	30	3300	3	CELL	Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des musiques	1.021	9.538	408	-	-	-57	1.429	9.481	
Totaux Activité 30																
								CELL	1.021	9.538	408	-	-	-57	1.429	9.481
31 - AIDES PLURIANNUELLES																
43	20	33.00	31	3300	3	CELL	Aides pluriannuelles dans le domaine des musiques	1.051	1.051	-	-	-	-	1.051	1.051	
Totaux Activité 31																
								CELL	1.051	1.051	-	-	-	-	1.051	1.051
32 - AIDES PONCTUELLES																
43	20	33.00	32	3300	3	CELL	Aides ponctuelles dans le domaine des musiques	2.110	2.110	-	-	100	100	2.210	2.210	
Totaux Activité 32																
								CELL	2.110	2.110	-	-	100	100	2.210	2.210
33 - AB NOMINATIFS MUSIQUE																
43	20	33.01	33	4160	3	CELL	Subvention à l'ASBL Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française	2.922	18.764	-	-	-112	-112	2.810	18.652	
43	20	33.02	33	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL Orchestre philharmonique royal de Liège et de la Communauté française	1.688	10.835	-	-	-65	-65	1.623	10.770	
43	20	33.03	33	4160	3	CELL	Subvention à l'ASBL Orchestre Royal de Chambre de Wallonie	311	1.995	-	-	-12	-11	299	1.984	
43	20	33.04	33	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique de la Communauté française	176	1.125	-	-	-7	-7	169	1.118	
43	20	33.05	33	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL Les Festivals de Wallonie	106	678	-	-	-4	-4	102	674	
Totaux Activité 33																
								CELL	5.203	33.397	-	-	-200	-199	5.003	33.198
Totaux PROGRAMME 3																
								CELL	9.385	46.096	408	-	-100	-156	9.693	45.940

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 4															
PATRIMOINES CULTURELS															
40 - CONVENTIONS & CP															
43	20	33.01	40	3300	3	CELL	Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des patrimoines culturels	32.924	12.448	1.203	-	-	-63	34.127	12.385
Totaux Activité 40															
							CELL	32.924	12.448	1.203	-	-	-63	34.127	12.385
41 - AIDES PLURIANNUELLES															
43	20	33.02	41	3300	3	CELL	Aides pluriannuelles dans le domaine des patrimoines culturels	4.348	2.008	-	-	-	-	4.348	2.008
Totaux Activité 41															
							CELL	4.348	2.008	-	-	-	-	4.348	2.008
42 - AIDES PONCTUELLES															
43	20	33.02	42	3300	3	CELL	Aides ponctuelles dans le domaine des patrimoines culturels	120	107	-	-	-	-	120	107
Totaux Activité 42															
							CELL	120	107	-	-	-	-	120	107
43 - FACULTATIF															
43	20	33.03	43	3300	3	CELL	Aides facultatives dans le domaine des patrimoines culturels	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 43															
							CELL	-	-	-	-	-	-	-	-
44 - INVESTISSEMENTS															
43	20	74.21	44	7410	3	CELL	Dépenses d'investissement dans le domaine des patrimoines culturels	63	63	300	300	4	3	367	366
Totaux Activité 44															
							CELL	63	63	300	300	4	3	367	366
45 - AB NOMINATIFS PATRIMOINES CULTURELS															

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
43	20	33.01	45	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL Domaine de Seneffe dans le cadre son activité muséale et de la gestion du domaine	1.739	1.739	-	-	-	-	1.739	1.739
43	20	33.02	45	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL "Archives et musée de la littérature"	1.342	1.342	-	-	-	-	1.342	1.342
43	20	33.03	45	3300	3	CELL	Musée de la Photographie Centre d'Art contemporain lié à la Communauté française	-	851	-	-	-	-4	-	847
43	20	33.04	45	4550	3	CELL	Keramis - Centre de la Céramique lié à la Communauté française	-	631	-	-	-	-4	-	627
43	20	33.05	45	3300	3	CELL	Centre de la Gravure et de l'Image imprimée lié à la Communauté française	-	526	-	-	-	-	-	526
43	20	33.06	45	4550	3	CELL	Mundaneum	409	409	-	-	-	-	409	409
Totaux Activité 45															
						CELL		3.490	5.498	-	-	-	-8	3.490	5.490
46 - MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT															
43	20	41.30	46	4130	3	CELL	Dotation au service à gestion séparée - Musée Royal de Mariemont	1.175	1.175	-	-	848	848	2.023	2.023
Totaux Activité 46															
						CELL		1.175	1.175	-	-	848	848	2.023	2.023
Totaux PROGRAMME 4															
						CELL		42.120	21.299	1.503	300	852	780	44.475	22.379
PROGRAMME 5															
ARTS PLASTIQUES															
51 - CONVENTIONS & CP															
43	20	33.00	51	3300	3	CELL	Aides pluriannuelles dans le domaine des arts plastiques	2.659	4.110	-	-	-	-	2.659	4.110
Totaux Activité 51															
						CELL		2.659	4.110	-	-	-	-	2.659	4.110
52 - AIDES PONCTUELLES															
43	20	33.00	52	3300 3450	3	CELL	Aides ponctuelles dans le domaine des arts plastiques	1.297	1.297	-	-	-	-	1.297	1.297

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 52								CELL	1.297	1.297	-	-	-	-	1.297	1.297
53 - FACULTATIF																
43	20	74.21	53	7450	3	CELL	Dépenses d'investissement dans le domaine des arts plastiques	190	190	-	-	-	-	190	190	
Totaux Activité 53								CELL	190	190	-	-	-	-	190	190
54 - MUSÉE DES ARTS CONTEMPORAINS DU GRAND HORNU																
43	20	33.01	54	3300	3	CELL	Subvention au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu liée par convention à la Communauté française	-	2.014	-	-	-	-	-	2.014	
Totaux Activité 54								CELL	-	2.014	-	-	-	-	-	2.014
Totaux PROGRAMME 5								CELL	4.146	7.611	-	-	-	-	4.146	7.611
PROGRAMME 6																
LANGUES, LETTRES ET LIVRE																
61 - AIDES PLURIANNUELLES																
43	20	33.02	61	3300	3	CELL	Aides pluriannuelles dans le domaine des langues, des lettres et du livre	9.713	2.751	6	2	-1.572	-	8.147	2.753	
Totaux Activité 61								CELL	9.713	2.751	6	2	-1.572	-	8.147	2.753
62 - AIDES PONCTUELLES																
43	20	33.02	62	3300	3	CELL	Aides ponctuelles dans le domaine des langues, des lettres et du livre	1.640	1.640	149	153	-	-	1.789	1.793	
Totaux Activité 62								CELL	1.640	1.640	149	153	-	-	1.789	1.793
63 - PRÊTS AUX ÉDITEURS ET LIBRAIRES																
43	20	81.03	63	8112	3	CELL	Prêts remboursables et aides aux libraires et aux éditeurs pour la diffusion du livre	124	124	-	-	-	-	124	124	

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 63								CELL	124	124	-	-	-	-	124	124
64 - AB NOMINATIFS LANGUES, LETTRES ET LIVRE																
43	20	12.01	64	1211	3	CELL	Dotation à l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique et au Fonds National de littérature en vertu du Décret du 4 février 1993	29	29	-	-	-	-	29	29	
43	20	33.01	64	3300	3	CELL	Subvention au Fonds national de la Littérature	52	52	-	-	-	-	52	52	
Totaux Activité 64								CELL	81	81	-	-	-	-	81	81
Totaux PROGRAMME 6								CELL	11.558	4.596	155	155	-1.572	-	10.141	4.751
PROGRAMME 7																
ACTION CULTURELLE TERRITORIALE																
70 - CONVENTIONS & CP CENTRES CULTURELS																
43	20	33.00	70	3300	3	CELL	Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des centres culturels	91.623	30.233	12.221	12.221	512	331	104.356	42.785	
Totaux Activité 70								CELL	91.623	30.233	12.221	12.221	512	331	104.356	42.785
71 - CONVENTIONS & CP BIBLIOTHÈQUES																
43	20	33.00	71	3300	3	CELL	Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des bibliothèques	77.280	22.792	4.113	4.113	108	-235	81.501	26.670	
Totaux Activité 71								CELL	77.280	22.792	4.113	4.113	108	-235	81.501	26.670
72 - CONVENTIONS & CP CEC ET PAA																
43	20	33.00	72	3300	3	CELL	Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des Centres d'Expression et de Créativité et des Pratiques en Amateurs	11.951	5.116	4.164	2.273	189	55	16.304	7.444	

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 72								CELL	11.951	5.116	4.164	2.273	189	55	16.304	7.444
73 - AIDES PLURIANNUELLES																
43	20	33.00	73	3300	3	CELL	Aides pluriannuelles dans les domaines des centres culturels, des bibliothèques, des Centres d'Expression et de Créativité et des Pratiques en Amateurs	1.169	1.169	675	-	28	28	1.872	1.197	
Totaux Activité 73								CELL	1.169	1.169	675	-	28	28	1.872	1.197
74 - AIDES FACULTATIVES																
43	20	33.00	74	3300	3	CELL	Aides facultatives dans les domaines des centres culturels, des bibliothèques, des Centres d'Expression et de Créativité et des Pratiques en Amateurs	23	41	-	-	-	-	23	41	
Totaux Activité 74								CELL	23	41	-	-	-	-	23	41
75 - EQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LES BIBLIOTHÈQUES																
43	20	52.11	75	5210	3	CELL	Subventions aux bibliothèques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion des bibliothèques et la comptabilité des systèmes existants dans les réseaux de lecture publique	125	125	-	-	-	-	125	125	
Totaux Activité 75								CELL	125	125	-	-	-	-	125	125
76 - POINTCULTURE																
43	20	33.01	76	4160	3	CELL	Subvention à l'ASBL PointCulture	4.905	4.905	1.103	1.103	-	-	6.008	6.008	
43	20	33.02	76	3300	3	CELL	Subvention liée à la cession des centres de prêt et des pouvoirs organisateurs de droit public de l'ASBL PointCulture	180	180	-	-	-	-	180	180	
Totaux Activité 76								CELL	5.085	5.085	1.103	1.103	-	-	6.188	6.188
77 - FONDS DOCUMENTAIRES SPÉCIALISÉS																
43	20	43.11	77	4322	3	CELL	Fonds documentaires spécialisés	100	100	-	-	-	-	100	100	

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 77																
								CELL	100	100	-	-	-	-	100	100
78 - FONDS BUDGÉTAIRE LA MARLAGNE																
43	20	01.01	78	1211	3	FBM	Fonds budgétaire pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre culturel "Marcel Hicter"	850	850	-	-	-	-	850	850	
Totaux Activité 78																
								FBM	850	850	-	-	-	-	850	850
79 - FONDS BUDGÉTAIRE CENTRE DE LECTURE PUBLIQUE																
43	20	12.11	79	1211	3	FBM	Fonds budgétaire pour les dépenses courantes, achats de documents divers, de biens et de services utiles à l'accomplissement des missions dévolues aux centres de lecture publique de la Communauté française et au Service général des Lettres et du Livre (C)	142	142	-	-	-	-	142	142	
Totaux Activité 79																
								FBM	142	142	-	-	-	-	142	142
Totaux PROGRAMME 7																
								CELL	187.356	64.661	22.276	19.710	837	179	210.469	84.550
								FBM	992	992	-	-	-	-	992	992
Crédits Totaux Programme 7								188.348	65.653	22.276	19.710	837	179	211.461	85.542	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 20																
								CELL	382.446	332.704	-40.252	-44.500	-2.892	-2.469	339.302	285.735
								FBM	1.108	1.108	-	-	-	-	1.108	1.108
Crédits Totaux division organique 20								383.554	333.812	-40.252	-44.500	-2.892	-2.469	340.410	286.843	

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 23 JEUNESSE ET ÉDUCATION PERMANENTE

PROGRAMME 1

INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES ET ALPHABÉTISATION

11 - PROMOTION ET ANIMATION EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

43	23	33.29	11	3300	3	CELL	Subventions à des activités représentant la diversité culturelle et à des actions interculturelles réalisées à l'initiative d'associations reconnues ou non reconnues	96	96	-	-	-	-	96	96
----	----	-------	----	------	---	------	---	----	----	---	---	---	---	----	----

Totaux Activité 11

						CELL		96	96	-	-	-	-	96	96

12 - ALPHABÉTISATION

43	23	33.35	12	3300	3	CELL	Subvention pour des initiatives dans le domaine de l'alphabétisation	90	90	-	-	-	-	90	90
----	----	-------	----	------	---	------	--	----	----	---	---	---	---	----	----

43	23	33.38	12	3300	3	CELL	Projet européen "Mindchangers" (volet rémunérations)	-	-	-	-	-	-	-	-
----	----	-------	----	------	---	------	--	---	---	---	---	---	---	---	---

43	23	33.39	12	3300	3	CELL	Projet européen "Mindchangers" (dépenses hors rémunérations)	59	119	-	-	-	-	59	119
----	----	-------	----	------	---	------	--	----	-----	---	---	---	---	----	-----

Totaux Activité 12

						CELL		149	209	-	-	-	-	149	209

Totaux PROGRAMME 1

						CELL		245	305	-	-	-	-	245	305

PROGRAMME 2

JEUNESSE

21 - ACTIVITÉ DU SERVICE, SOUTIEN AUX ACTIVITÉS EXTRAORDINAIRES DE JEUNESSE, AUX ACTIONS DE TRANSVERSALITÉ ET AU CONSEIL DE LA JEUNESSE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

44	23	01.01	21	0100	3	CELL	Projets européens et internationaux	31	31	-20	-20	-	-	11	11
----	----	-------	----	------	---	------	-------------------------------------	----	----	-----	-----	---	---	----	----

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	23	12.30	21	1211	3	CELL	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et de conseils de jeunesse	68	68	45	35	-	-	113	103
44	23	33.01	21	3300	3	CELL	Subvention au Conseil de la Jeunesse de la Communauté française	248	248	-	-	11	11	259	259
44	23	33.03	21	3300 4312	3	CELL	Projets particuliers d'animation d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et d'associations non reconnues	1.311	1.311	275	167	-	-	1.586	1.478
44	23	33.04	21	3300 4150 4322 4430	3	CELL	Subventions pour des projets de transversalité entre Jeunesse et d'autres secteurs	263	263	-57	-57	-	-	206	206
44	23	33.05	21	3300 4322	3	CELL	Subventions pour des projets de politiques locales de jeunesse	150	150	-	-	-	-	150	150
44	23	33.06	21	3300	3	CELL	Subvention liées à des activités de jeunesse entre les trois Communautés - BEL-J	20	20	-	-	-	-	20	20
44	23	33.07	21	3300	3	CELL	Campagne afin de reconnecter les jeunes aux Organisations de Jeunesse et Centres de Jeunes	300	300	-	-	-	-	300	300
44	23	33.08	21	3300	3	CELL	Subventions visant à soutenir de l'emploi, aux organisations de jeunesse, maisons et centres de jeunes	180	180	-	-	-	-	180	180
							Totaux Activité 21								
							CELL	2.571	2.571	243	125	11	11	2.825	2.707
23 - SUBVENTIONS ORDINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET DE PERSONNEL															
44	23	33.01	23	3300	3	CELL	Subventions aux organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980 et du 26 mars 2009)	24.165	24.165	11.266	11.266	1.643	1.643	37.074	37.074
44	23	33.02	23	3300	3	CELL	Subventions aux centres de jeunes : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs (décret du 20 juillet 2000)	30.678	30.678	14.149	14.149	2.355	2.355	47.182	47.182
44	23	33.03	23	3300	3	CELL	Provision visant à couvrir l'arriéré des reconnaissances des organisations de jeunesse et des centres de jeunes	-	-	-	-	-	-	-	-
44	23	33.20	23	3300	3	CELL	Subventions aux Coordinations régionales d'écoles de devoirs et à la Fédération communautaire des écoles de devoirs : fonctionnement, activités et intervention dans l'emploi (décret du 28 avril 2004)	523	523	83	83	32	32	638	638

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	23	52.01	23	5210	1	CELL	Subventions exceptionnelles pour l'aménagement et la sécurisation dans le secteur jeunesse	726	726	-	-	-	-	726	726
44	23	52.02	23	3300	1	CELL	Subventions d'aménagement/équipement pour le secteur de la jeunesse	114	114	-	-	-	-	114	114
44	23	52.03	23	3300	1	CELL	Subvention à destination des mouvements de jeunesse dans le cadre de l'achat de tentes	-	-	-	-	300	300	300	300
							Totaux Activité 23								
							CELL	56.206	56.206	25.498	25.498	4.330	4.330	86.034	86.034
							24 - BUREAU INTERNATIONAL JEUNESSE								
44	23	45.01	24	4534	3	CELL	Dotation au Bureau International Jeunesse	45	45	-	-	-	-	45	45
44	23	45.02	24	4534	3	CELL	Subvention au bureau International de Jeunesse pour le projet "No Hate"	-	-	-	-	-	-	-	-
							Totaux Activité 24								
							CELL	45	45	-	-	-	-	45	45
							25 - FORMATION DES ANIMATEURS								
44	23	33.10	25	3300	3	CELL	Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels	458	458	-	-	-	-	458	458
44	23	33.11	25	3300	3	CELL	Subvention pour la formation des animateurs volontaires	1.212	1.212	-	-	-	-	1.212	1.212
							Totaux Activité 25								
							CELL	1.670	1.670	-	-	-	-	1.670	1.670
							Totaux PROGRAMME 2								
							CELL	60.492	60.492	25.741	25.623	4.341	4.341	90.574	90.456
							PROGRAMME 3								
							ÉDUCATION PERMANENTE								
							31 - ACTIVITÉS DU SERVICE								
43	23	12.40	31	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux activités du service et aux collaborations à des activités d'organisations d'Education permanente	39	39	-	-	-	-	39	39
43	23	33.06	31	3300	3	CELL	Subventions aux associations reconnues à durée indéterminée dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	37.883	37.883	30.015	30.015	2.991	2.991	70.889	70.889

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
43	23	33.08	31	3300	3	CELL	Subventions aux associations reconnues à durée déterminée dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	1.762	1.762	125	125	105	105	1.992	1.992	
43	23	33.10	31	3300	3	CELL	Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels dans le secteur de l'Education permanente	-	365	-	-	-	-	-	365	
43	23	33.27	31	3300	3	CELL	Subventions et conventions pour des projets d'éducation permanente, de développement communautaire, d'alphabétisation des adultes, de créativité et de pratiques artistiques en amateur, réalisés à l'initiative d'organisations reconnues ou d'associations culturelles non reconnues	612	612	-	-	-	-	612	612	
43	23	33.30	31	3300	3	CELL	Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général : activités et emploi	590	590	477	477	24	24	1.091	1.091	
Totaux Activité 31																
								CELL	40.886	41.251	30.617	30.617	3.120	3.120	74.623	74.988
35 - COMMISSION DES SÉNIORS																
43	23	33.06	35	3300	3	CELL	Subvention à l'association agréée en tant que Commission des Séniors de la CF	52	52	-	-	2	2	54	54	
Totaux Activité 35																
								CELL	52	52	-	-	2	2	54	54
Totaux PROGRAMME 3																
								CELL	40.938	41.303	30.617	30.617	3.122	3.122	74.677	75.042
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 23																
								CELL	101.675	102.100	56.358	56.240	7.463	7.463	165.496	165.803

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 25 AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA

PROGRAMME 1 INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES

11 - PROMOTION ET ANIMATION EN FAVEUR DE L'AUDIOVISUEL

43	25	01.01	11	1211	3	CELL	Provision pour politiques nouvelles	240	40	-	-10	-150	-	90	30
				3132											
				3200											
				4140											
				4150											
				4430											
				5210											
43	25	01.02	11	3132	3	FBM	Fonds budgétaire pour la transition numérique	2.002	2.002	-	-	-	-	2.002	2.002
				3300											
				5112											
				5210											
43	25	12.20	11	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études et de manifestations diverses	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 11															
						CELL		240	40	-	-10	-150	-	90	30
						FBM		2.002	2.002	-	-	-	-	2.002	2.002

12 - COMMISSIONS ET CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

43	25	41.03	12	4140	1	CELL	Dotation complémentaire en vue de couvrir les dépenses en relation avec les éventuels dommages et intérêts à payer par le CSA	-	-	-	-	-	-	-	-
43	25	41.04	12	4140	3	CELL	Dotation pour le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel	3.645	3.645	-	-	-20	-20	3.625	3.625
Totaux Activité 12															
						CELL		3.645	3.645	-	-	-20	-20	3.625	3.625

13 - ORGANISMES D'AUDIOVISUEL

43	25	52.24	13	5210	1	CELL	Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'audiovisuel	136	136	-	-	-	-	136	136
----	----	-------	----	------	---	------	--	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
43	25	74.05	13	1211	1	CELL	Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux Activité 13																
								CELL	136	136	-	-	-	-	136	136
Totaux PROGRAMME 1																
								CELL	4.021	3.821	-	-10	-170	-20	3.851	3.791
								FBM	2.002	2.002	-	-	-	-	2.002	2.002
Crédits Totaux Programme 1								6.023	5.823	-	-10	-170	-20	5.853	5.793	
PROGRAMME 2																
CINÉMA ET VIDÉO																
21 - AIDES À LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE ET TÉLÉVISUELLE																
43	25	33.06	21	3300	3	CELL	Aide à des initiatives dans le domaine audiovisuel	114	104	75	-	-	-	189	104	
43	25	33.07	21	3300	3	CELL	Subventions aux ateliers de production et ateliers d'accueil relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	-	-	969	969	22	22	991	991	
43	25	41.03	21	4130	3	CELL	Dotation au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel	24.644	24.644	-	-	-140	-140	24.504	24.504	
43	25	74.01	21	1211	1	CELL	Achat de biens meubles durables pour le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux Activité 21																
								CELL	24.758	24.748	1.044	969	-118	-118	25.684	25.599
23 - POLITIQUE DE L'AUDIOVISUEL																
43	25	12.35	23	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la politique de l'audiovisuel	-	-	-	-	-	-	-	-	
43	25	33.02	23	3300	1	CELL	Subventions relatives à la politique de l'audiovisuel	700	900	-	-	150	-	850	900	
Totaux Activité 23																
								CELL	700	900	-	-	150	-	850	900
Totaux PROGRAMME 2																
								CELL	25.458	25.648	1.044	969	32	-118	26.534	26.499

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

**PROGRAMME 3
RADIO ET TÉLÉVISION**

31 - DOTATIONS ET SUBVENTIONS EN FAVEUR DE LA RTBF

43	25	01.01	31	4130	3	CELL	Provision en vue de l'application du contrat de gestion de la RTBF : pool des parastataux et fonds spécial de soutien à la production indépendante	-	-	-	-	-	-	-	-	
43	25	41.01	31	4140	3	CELL	Dotation à la Radiodiffusion - Télévision Belge de la Communauté française (RTBF), y compris créances années antérieures	334.695	334.695	-	-	-1.901	-1.901	332.794	332.794	
43	25	41.02	31	4140	1	CELL	Dotation à la RTBF pour l'accessibilité de ses programmes	4.050	3.888	-	-	-	-	4.050	3.888	
43	25	41.03	31	4140	3	CELL	Dotation à la RTBF pour cotisation au pool des parastataux	14.479	14.479	-	-	-28	-28	14.451	14.451	
43	25	41.04	31	4130	3	CELL	Dotation au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel pour fonds spécial RTBF	700	700	-	-	-	-	700	700	
43	25	41.05	31	4140	3	CELL	Dotation à la RTBF pour ses frais spécifiques au projet TV5	1.198	1.198	-	-	-6	-18	1.192	1.180	
43	25	41.07	31	4140	3	CELL	Dotation à la RTBF pour compenser les efforts réalisés en termes de responsabilisation SEC en application du contrat de gestion	10.235	10.235	-	-	-58	-58	10.177	10.177	
Totaux Activité 31																
								CELL	365.357	365.195	-	-	-1.993	-2.005	363.364	363.190

**32 - EXPÉRIMENTATIONS DIVERSES EN MATIÈRE DE DIFFUSION
DIRECTE PAR SATELLITE**

43	25	81.05	32	4140	3	CELL	RTBF - Soutien au projet TV5	8.310	8.310	-	-	-	-	8.310	8.310	
Totaux Activité 32																
								CELL	8.310	8.310	-	-	-	-	8.310	8.310

33 - SOUTIEN AUX MÉDIAS DE PROXIMITÉ

43	25	31.32	33	3132	3	CELL	Subventions aux médias de proximité relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	-	-	4.492	4.492	193	193	4.685	4.685
43	25	33.10	33	3132	3	CELL	Subventions aux médias de proximité	10.514	10.500	-	-	-60	-59	10.454	10.441

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
43	25	33.11	33	3300	3	CELL	Subvention au Réseau des Médias de proximité pour ses frais spécifiques liés à la sauvegarde, l'indexation et la valorisation des archives numérisées	-	253	-	-	-	-1	-	252
43	25	33.12	33	3132	3	CELL	Subventions aux télévisions locales pour projets cofinancés par l'Union européenne	-	-	-	-	-	-	-	-
43	25	33.13	33	3132	3	CELL	Subvention au réseau des médias de proximité	-	131	-	-	-	-1	-	130
43	25	33.14	33	3132	1	CELL	Subventions diverses pour les médias de proximité	2.089	1.043	-	-	-	-	2.089	1.043
				3300											
43	25	41.01	33	4140	1	CELL	Subvention à la RTBF pour des projets d'écriture radiophonique	25	25	-	-	-	-	25	25
43	25	52.01	33	5112	1	CELL	Subventions aux médias de proximité pour l'acquisition d'équipement	347	347	-	-	-	-	347	347
				5210											
43	25	52.02	33	5112	1	CELL	Subventions exceptionnelles pour les médias de proximité pour l'acquisition d'équipement ou d'infrastructures	-	400	-	-	-	-	-	400
				5210											
Totaux Activité 33															
						CELL		12.975	12.699	4.492	4.492	133	132	17.600	17.323
34 - AIDE À LA CRÉATION RADIOPHONIQUE															
43	25	12.01	34	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation des réunions de la Commission consultative de la création radiophonique ou de manifestations diverses et publications en lien avec le fonds d'aide à la création radiophonique	-	-	-	-	-	-	-	-
43	25	31.01	34	3132	3	FBM	Fonds budgétaire destiné au subventionnement de projets d'émissions radiophoniques	1.374	1.374	-	-	174	171	1.548	1.545
43	25	31.02	34	3132	3	CELL	Développement d'une plateforme de podcasts et d'initiatives de mise en valeur des podcasts et création sonore de la FWB	64	74	-	-	-	-	64	74
				3300											
Totaux Activité 34															
						CELL		64	74	-	-	-	-	64	74
						FBM		1.374	1.374	-	-	174	171	1.548	1.545
35 - FRÉQUENCE RADIO DIFFUSION															
43	25	12.01	35	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-	-	-

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
43	25	33.01	35	3300	3	CELL	Subventions pour les émissions audiovisuelles concédées aux partis politiques démocratiques	-	-	-	10	-	-	-	10	
43	25	51.01	35	3132 3300 5112 5210	1	CELL	Soutien au secteur des médias audiovisuels pour le développement des nouvelles technologies de radiodiffusion	208	208	-	-	-	-	208	208	
43	25	74.01	35	1211 1211	1	CELL	Achats de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux Activité 35																
							CELL	208	208	-	10	-	-	208	218	
Totaux PROGRAMME 3																
							CELL	386.914	386.486	4.492	4.502	-1.860	-1.873	389.546	389.115	
							FBM	1.374	1.374	-	-	174	171	1.548	1.545	
Crédits Totaux Programme 3								388.288	387.860	4.492	4.502	-1.686	-1.702	391.094	390.660	
PROGRAMME 4																
PRESSE																
41 - AIDE DIRECTE À LA PRESSE D'OPINION																
43	25	31.01	41	3132	3	CELL	Aide à la presse quotidienne écrite francophone	12.348	12.348	-	-	-13	-13	12.335	12.335	
43	25	32.02	41	3200 3300	3	CELL	Subventions visant à soutenir des initiatives dans la presse	740	290	50	-	-640	-12	150	278	
43	25	32.03	41	3132	3	CELL	Aide directe à la presse d'opinion et à la presse périodique	500	500	-	-	-	-	500	500	
43	25	33.04	41	3300	3	CELL	Subvention à l'Association des Journalistes Professionnels	184	184	-	-	-	-	184	184	
43	25	33.05	41	3300	3	CELL	Subventions pour l'instance d'autorégulation de la déontologie journalistique	181	179	-	-	-2	-	179	179	
43	25	33.06	41	3300	3	CELL	Subvention à l'opérateur désigné par le Gouvernement pour mettre en œuvre les aides au journalisme d'investigation	-	575	-	-	-	-1	-	574	
Totaux Activité 41																
							CELL	13.953	14.076	50	-	-655	-26	13.348	14.050	
Totaux PROGRAMME 4																
							CELL	13.953	14.076	50	-	-655	-26	13.348	14.050	

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 25															
							CELL	430.346	430.031	5.586	5.461	-2.653	-2.037	433.279	433.455
							FBM	3.376	3.376	-	-	174	171	3.550	3.547
							Crédits Totaux division organique 25	433.722	433.407	5.586	5.461	-2.479	-1.866	436.829	437.002

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 26 SPORT

PROGRAMME 0 SUBSISTANCE

01 - BIENS ET SERVICES

41	26	12.01	01	1211	3	CELL	Honoraires d'avocats, médecins ou plus généralement d'experts et de spécialistes externes à la Communauté française. Frais de justice. Jetons de présence, services, prestations. Frais de route et de séjour de personnes étrangères à l'administration de la Communauté française	35	35	5	5	17	17	57	57
----	----	-------	----	------	---	------	---	----	----	---	---	----	----	----	----

Totaux Activité 01

CELL	35	35	5	5	17	17	57	57
-------------	-----------	-----------	----------	----------	-----------	-----------	-----------	-----------

02 - FOURNITURES

41	26	12.02	02	1211	1	CELL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, for	290	290	-	-	-	-	290	290
----	----	-------	----	------	---	------	---	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

Totaux Activité 02

CELL	290	290	-	-	-	-	290	290
-------------	------------	------------	----------	----------	----------	----------	------------	------------

03 - ENERGIE

41	26	12.03	03	1211 4140	1	CELL	Dépenses de consommation énergétique des centres sportifs : mazout, gaz, essence, électricité	650	650	-	-	161	103	811	753
----	----	-------	----	--------------	---	------	---	-----	-----	---	---	-----	-----	-----	-----

Totaux Activité 03

CELL	650	650	-	-	161	103	811	753
-------------	------------	------------	----------	----------	------------	------------	------------	------------

04 - MATÉRIEL DURABLE

41	26	74.01	04	1211 7410 7422	1	CELL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	25	25	-	-	-5	-5	20	20
----	----	-------	----	----------------------	---	------	--	----	----	---	---	----	----	----	----

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 04								CELL	25	25	-	-	-5	-5	20	20
05 - IMPRIMÉS, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES																
41	26	12.23	05	1211	3	CELL	Relations publiques, publicité, production et diffusion de matériel de promotion et d'information, petits imprimés divers de la Direction générale, films (achats et production éventuelle) photographies (achats, pellicule, droits d'utilisation, production)	25	25	-	-	-5	-5	20	20	
Totaux Activité 05								CELL	25	25	-	-	-5	-5	20	20
07 - ASSURANCES																
41	26	12.27	07	1211	1	CELL	Paiement des polices d'assurance	800	200	-	-	-498	-103	302	97	
Totaux Activité 07								CELL	800	200	-	-	-498	-103	302	97
Totaux PROGRAMME 0								CELL	1.825	1.225	5	5	-330	7	1.500	1.237
PROGRAMME 1																
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORT																
11 - IMPRIMÉS, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES																
41	26	12.33	11	1211	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à des dépenses de toute nature en vue de la promotion des activités sportives (C)	18.199	18.199	-	-	114	114	18.313	18.313	
Totaux Activité 11								FBM	18.199	18.199	-	-	114	114	18.313	18.313
13 - MATÉRIEL NON DURABLE																
41	26	12.35	13	1211	3	CELL	Services sportifs - Achat de matériel non durable	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux Activité 13								CELL	-	-	-	-	-	-	-	-
14 - CENTRES SPORTIFS																

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
41	26	01.01	14	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs	1.463	1.518	-	-	146	162	1.609	1.680
				3300											
				4140											
41	26	01.03	14	4140	4	CELL	Interventions financières en faveur du Bois Saint Jean	-	-	-	-	-	-	-	-
41	26	33.01	14	3300	3	CELL	Interventions financières pour les centres sportifs de haut niveau	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 14															
							CELL	1.463	1.518	-	-	146	162	1.609	1.680
15 - GESTION DES CENTRES SPORTIFS DU SART TILMAN															
41	26	12.01	15	1211	3	CELL	Jetons de présence et indemnités de déplacement des membres de la Commission de prévention des risques pour la santé dans le sport	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 15															
							CELL	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 1															
							CELL	1.463	1.518	-	-	146	162	1.609	1.680
							FBM	18.199	18.199	-	-	114	114	18.313	18.313
Crédits Totaux Programme 1								19.662	19.717	-	-	260	276	19.922	19.993

PROGRAMME 2

RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT

21 - PROMOTION DU SPORT ET DE L'ADEPS

41	26	12.30	21	1112	3	CELL	Promotion du sport	690	635	-	-	-185	-238	505	397
				1211											
				4140											
				4534											
41	26	12.34	21	1211	3	CELL	Été sport	-	-	-	-	-	-	-	-
41	26	33.01	21	3300	3	CELL	Soutien aux manifestations des clubs sportifs - promotion	800	800	600	-	-	-	1.400	800
				4140											
				4322											
				4430											
41	26	33.02	21	3300	3	CELL	Soutien aux mesures de promotion de l'éthique et du fair play dans le sport	163	163	-	-	-	-	163	163
				4322											

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
41	26	33.03	21	3300	3	CELL	Initiatives sportives en faveur des détenus et des jeunes hébergés en IPPJ	39	35	-	-	-	-	39	35
Totaux Activité 21															
CELL								1.692	1.633	600	-	-185	-238	2.107	1.395
22 - ETUDES ET RECHERCHES DANS LE DOMAINE DU SPORT															
41	26	12.32	22	1211	3	CELL	Frais d'études et d'expertise scientifique	50	50	-	-	-	-	50	50
Totaux Activité 22															
CELL								50	50	-	-	-	-	50	50
Totaux PROGRAMME 2															
CELL								1.742	1.683	600	-	-185	-238	2.157	1.445
PROGRAMME 3															
SUBVENTIONS DIVERSES															
31 - SUBVENTIONS POUR LE SPORT DE HAUT NIVEAU															
41	26	11.01	31	1112	3	CELL	Rémunérations et allocations diverses aux sportifs de haut niveau	1.270	1.270	-	-	-	-	1.270	1.270
41	26	33.07	31	3300	3	CELL	Subventions à l'ASBL Comité olympique et interfédéral belge pour la participation aux Jeux Olympiques et conventions de partenariat jeunes talents sportifs	900	900	-	-	-	-	900	900
Totaux Activité 31															
CELL								2.170	2.170	-	-	-	-	2.170	2.170
34 - INSERTION SOCIALE PAR LE SPORT															
41	26	12.34	34	1211	3	CELL	Insertion sociale par la pratique du sport	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 34															
CELL								-	-	-	-	-	-	-	-
35 - SUBVENTIONS AUX FÉDÉRATIONS, ASBL, CENTRES OU CLUBS SPORTIFS															
41	26	12.03	35	1211	3	CELL	Promotion du sport à l'école	-	-	-	-	-	-	-	-
41	26	33.03	35	3300	3	CELL	Subventionnement forfaitaire du fonctionnement d'une association du sport scolaire et d'une association du sport dans l'enseignement supérieur reconnues	831	831	231	231	59	59	1.121	1.121

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
41	26	33.07	35	1211	2	CELL	Subvention projet femmes et sports	100	100	-4	-4	4	4	100	100
				3300											
41	26	33.11	35	3300	3	CELL	Sport pour tous	-	-	-	-	-	-	-	-
				4322											
				4340											
				4550											
41	26	33.16	35	3300	3	CELL	Soutien aux clubs sportifs affiliés à la fédération sportive handisport et à l'association sportive handisport de loisir	150	150	-	-	-	-	150	150
41	26	33.18	35	3300	3	CELL	Subventions aux centres sportifs locaux	5.084	5.084	-	-	-	-	5.084	5.084
				4322											
				4340											
				4550											
41	26	33.19	35	3300	3	CELL	Subvention à l'Association des établissements sportifs ASBL	85	85	-	-	-	-	85	85
41	26	33.20	35	3300	3	CELL	Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives reconnues	7.606	7.606	1.823	1.823	465	465	9.894	9.894
41	26	33.21	35	3300	3	CELL	Subventionnement des plans programmes des fédérations sportives reconnues et de la fédération handisport	12.412	12.412	-	-	-	-	12.412	12.412
41	26	33.22	35	3300	3	CELL	Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives de loisirs reconnues	237	237	19	19	12	12	268	268
41	26	33.23	35	3300	3	CELL	Subventionnement forfaitaire de fonctionnement des associations sportives reconnues à l'exception des associations du sport scolaire et du sport dans l'enseignement supérieur reconnues	250	250	73	73	17	17	340	340
41	26	33.24	35	3300	3	CELL	Subventionnement forfaitaire de fonctionnement de la fédération sportive handisport et l'association sportive handisport de loisir	482	482	130	130	31	31	643	643
41	26	33.25	35	3300	3	CELL	Subventions forfaitaires d'une association de fédérations sportives, de fédérations sportives de loisirs et d'associations sportives francophones reconnues	156	156	63	63	5	5	224	224
41	26	33.26	35	3300	3	CELL	Subventions pour des formations de cadres sportifs et de moniteurs de fitness	1.000	1.000	-	-	-	-	1.000	1.000
41	26	33.27	35	3300	3	CELL	Subvention au Comité olympique et interfédéral belge (COIB) pour la préparation des athlètes francophones	165	165	-	-	-	-	165	165

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
41	26	33.28	35	3300	3	CELL	Subventions de promotion et notoriété des fédérations sportives, sportives non-compétitives et des associations	491	541	-	-	-	-	491	541
41	26	33.30	35	3300	3	CELL	Détection et formation des jeunes par les clubs sportifs et les fédérations sportives	3.565	3.565	-	-	-	-	3.565	3.565
41	26	33.32	35	3300	3	CELL	Subvention à une association inter-universitaire d'aide à la performance sportive – (CAPS ASBL)	700	700	-	-	35	35	735	735
41	26	33.33	35	3300	3	CELL	Subventions de l'organisation de modules et de programmes sportifs de promotion et de développement du sport	2.260	2.257	-	-	96	96	2.356	2.353
41	26	52.01	35	5210	3	CELL	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les fédérations sportives, les clubs y affiliés, etc.	1.470	1.370	-	-	-	-	1.470	1.370
41	26	52.10	35	5210	3	CELL	Subventions pour l'achat de matériel sportif et de psychomotricité	250	250	-	-	-	-	250	250
				6151											
				6321											
				6410											
41	26	63.01	35	6311	3	CELL	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les administrations communales et provinciales	150	113	-	-	-	-	150	113
				6321											
							Totaux Activité 35								
							CELL	37.444	37.354	2.335	2.335	724	724	40.503	40.413
							36 - SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ÉVALUATION - LUTTE ANTIDOPAGE								
41	26	12.36	36	1211	3	CELL	Financement de projets de formation à destination des sportifs de haut niveau (Ariane)	40	40	-	-	-	-	40	40
41	26	33.02	36	3510	4	CELL	Contribution à l'accord partiel élargi sur le sport (APES)	16	16	4	4	-	-	20	20
							Totaux Activité 36								
							CELL	56	56	4	4	-	-	60	60
							Totaux PROGRAMME 3								
							CELL	39.670	39.580	2.339	2.339	724	724	42.733	42.643

PROGRAMME 4
SERVICES SPORTIFS EXTÉRIEURS

41 - DÉPENSES DE TOUTE NATURE POUR LES INSTALLATIONS

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
41	26	12.40	41	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature et particulièrement en termes de sécurité et d'hygiène, destinées aux installations sportives des centres sportifs, des bureaux et dépôts	220	220	-	-	-	-	220	220	
Totaux Activité 41																
								CELL	220	220	-	-	-	-	220	220
42 - ACHAT DE MATÉRIEL NON DURABLE																
41	26	12.41	42	1211	3	CELL	Achat de matériel sportif non durable	342	329	20	181	-	-	362	510	
Totaux Activité 42																
								CELL	342	329	20	181	-	-	362	510
43 - EQUIPEMENT DURABLE																
41	26	74.01	43	1211	3	CELL	Achat de machines diverses, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	665	816	-20	-181	32	69	677	704	
Totaux Activité 43																
								CELL	665	816	-20	-181	32	69	677	704
Totaux PROGRAMME 4																
								CELL	1.227	1.365	-	-	32	69	1.259	1.434
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 26																
								CELL	45.927	45.371	2.944	2.344	387	724	49.258	48.439
								FBM	18.199	18.199	-	-	114	114	18.313	18.313
Crédits Totaux division organique 26																
								64.126	63.570	2.944	2.344	501	838	67.571	66.752	

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX CHAPITRE II

CELL	2.106.664	2.055.054	25.293	19.987	6.719	7.993	2.138.676	2.083.034
FBM	36.306	36.306	-	-	7.094	5.767	43.400	42.073

CHAPITRE III
ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 40

SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GÉNÉRALES ET RELATIONS INTERNATIONALES

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

45	40	12.01	02	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	142	142	-	-	60	60	202	202
45	40	12.02	02	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature favorisant la communication interne et externe de l'Administration générale de l'Enseignement	86	86	-	-	16	16	102	102
45	40	12.03	02	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec la communication à destination des enseignants et du monde de l'école	50	50	200	200	-76	-76	174	174
45	40	12.04	02	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services au profit de la transition numérique	93	93	-	-	-	-	93	93
				3300											
45	40	74.01	02	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	21	21	-	-	-	-	21	21
				7422											
Totaux Activité 02															
							CELL	392	392	200	200	-	-	592	592
Totaux PROGRAMME 0															
							CELL	392	392	200	200	-	-	592	592

PROGRAMME 1

PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

12 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

45	40	01.02	12	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements scolaires	45.602	45.602	-	-	-90	-90	45.512	45.512
				3300											
				4322											
45	40	01.04	12	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la formation des directeurs d'établissements scolaires	375	375	-	-	-	-	375	375
				3300											
				4322											

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45	40	01.05	12	0100	3	CELL	Dépenses relatives à la formation professionnelle continue répondant à des besoins collectifs et personnalisés	15.438	14.543	-	-	1.281	897	16.719	15.440
45	40	01.06	12	0100	3	CELL	Dépenses dédiées à l'organisation des demi-jours supplémentaires de formation	951	1.003	-	-	133	93	1.084	1.096
45	40	01.07	12	0100	3	CELL	Dépenses relatives aux remplacements des enseignants et à l'encadrement des élèves dans le cadre de la formation professionnelle continue	2.087	2.087	-	-	199	-30	2.286	2.057
45	40	11.01	12	1112	3	CELNL	Intervention financière au profit des membres du personnel enseignant utilisant leur matériel informatique sur leur lieu de travail	11.204	11.204	-	-	-41	-41	11.163	11.163
45	40	12.01	12	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	141	141	-	-	-	-	141	141
Totaux Activité 12															
							CELL	64.594	63.751	-	-	1.523	870	66.117	64.621
							CELNL	11.204	11.204	-	-	-41	-41	11.163	11.163
13 - ENSEIGNANTS - ACTION SOCIALE															
45	40	43.20	13	4316 4326	3	CELL	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement officiel subventionné (y compris les centres PMS)	10	10	-	-	-	-	10	10
45	40	44.20	13	4430	3	CELL	Frais relatifs au traitements des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - En ce compris des arriérés - Enseignement libre subventionné (y compris les centres PMS)	10	10	-	-	-	-	10	10
45	40	45.20	13	1211 3431	3	CELL	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement de la Communauté française (y compris les centres PMS)	10	10	-	-	-	-	10	10
Totaux Activité 13															
							CELL	30	30	-	-	-	-	30	30
14 - CHARGÉS DE MISSION - TRANSPORTS SCOLAIRES															
45	40	12.01	14	1211	3	CELL	Dépenses inhérentes au contrôle des absences pour maladie dans l'enseignement	863	863	136	43	-93	-	906	906

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 14								CELL	863	863	136	43	-93	-	906	906
16 - FORMATION EN COURS DE CARRIÈRE DU PERSONNEL ENSEIGNANT																
45	40	11.01	16	1112	3	CELL	Primes aux enseignants pour formation en cours de carrière	2.264	2.264	-	-	-118	-118	2.146	2.146	
Totaux Activité 16								CELL	2.264	2.264	-	-	-118	-118	2.146	2.146
Totaux PROGRAMME 1								CELL	67.751	66.908	136	43	1.312	752	69.199	67.703
								CELNL	11.204	11.204	-	-	-41	-41	11.163	11.163
Crédits Totaux Programme 1									78.955	78.112	136	43	1.271	711	80.362	78.866
PROGRAMME 2																
PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES																
21 - PROVISIONS DIVERSES																
42	40	01.06	21	0100	1	CELL	Provision générale pour litiges et négociations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	
42	40	01.07	21	0100	3	CELL	Provision négociations sectorielles dans l'Enseignement	4.300	4.300	-2.209	-2.209	-133	-133	1.958	1.958	
45	40	01.08	21	0100	3	CELL	Financement complémentaire au bénéfice des établissements de l'enseignement obligatoire y compris les internats organisés par la Communauté française	27.000	27.000	-27.000	-27.000	-	-	-	-	
45	40	01.09	21	0100	3	CELL	Provision pour politiques nouvelles	126	126	-	-	-	-	126	126	
Totaux Activité 21								CELL	31.426	31.426	-29.209	-29.209	-133	-133	2.084	2.084
Totaux PROGRAMME 2								CELL	31.426	31.426	-29.209	-29.209	-133	-133	2.084	2.084
PROGRAMME 3																
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR																

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
30 - INITIATIVES DIVERSES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR															
44	40	01.04	30	4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Dotations et subventions aux institutions supérieures en exécution du décret "Support de cours"	1.281	1.281	-	-	-7	-7	1.274	1.274
44	40	01.05	30	3300 4140 4430	3	CELL	Dépenses en vue de favoriser le développement et la reconnaissance d'un islam moderne en Fédération Wallonie-Bruxelles	492	492	-	-	-3	-3	489	489
44	40	01.06	30	4150 4316 4326 4410 4430	1	CELL	Refinancement de l'enseignement supérieur	36.000	36.000	-36.000	-36.000	-	-	-	-
44	40	01.07	30	1211 3300 4140 4150 4160 4170 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Initiatives nouvelles ou complémentaires dans le domaine de l'enseignement supérieur et de Promotion sociale	902	902	311	165	160	-78	1.373	989
44	40	01.10	30	4150 4316 4326 4410 4430	3	CELL	Soutien à l'application du Décret Paysage	7.170	7.170	-6.183	-6.183	88	88	1.075	1.075
44	40	01.11	30	4140 4150 4430	3	CELL	Financement des conseillers pour la mise en œuvre de la FIE	1.629	1.629	-1.434	-1.434	234	234	429	429
44	40	01.12	30	4140 4150 4170 4430	2	CELL	Soutien aux politiques de genre	631	631	-	-	-	-	631	631
44	40	01.13	30	0100	3	CELL	Provision pour la mise en œuvre de la FIE	10.557	10.557	-	-	645	645	11.202	11.202

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	40	01.14	30	4140	3	CELL	Aménagements pour accessibilité dans le cadre de l'enseignement inclusif	800	800	-	-	-	-	800	800
44	40	01.15	30	3300	3	CELL	Dépenses de toute nature relative à l'orientation des étudiants	614	614	-	-	-	-	614	614
44	40	01.16	30	3300	3	CELL	Dépenses de toute nature relative à la précarité étudiante	790	790	-	-	-640	-640	150	150
44	40	33.01	30	4150 4430	3	CELL	Recherches et enquêtes en matière d'éducation menées sous l'égide de l'OCDE	218	218	-	-	-	-	218	218
44	40	33.07	30	3300 3540 4170	3	CELL	Subvention à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)	72	72	-	-	-	-	72	72
44	40	33.11	30	3300	3	CELL	Subventions aux associations d'étudiants	133	133	-	-	-	-	133	133
44	40	40.01	30	4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Financement certificat EPC	-	-	-	-	-	-	-	-
44	40	40.02	30	4150 4430	1	CELL	Promotion de l'accessibilité à l'enseignement universitaire de premier cycle	3.600	3.600	-	-	-	-	3.600	3.600
44	40	40.03	30	4140	3	CELL	Promotion du développement durable dans l'enseignement supérieur	200	200	-	-	-	-	200	200
44	40	40.04	30	4140	1	CELL	Subvention à l'ARES en vue de soutenir la participation des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'initiative européenne en vue du développement de « réseaux d'Universités européennes »	500	500	-	-	-	-	500	500
44	40	41.02	30	4140	1	CELL	Promotion de l'enseignement supérieur inclusif	200	200	-	-	-	-	200	200
							Totaux Activité 30								
							CELL	65.789	65.789	-43.306	-43.452	477	239	22.960	22.576
							Totaux PROGRAMME 3								
							CELL	65.789	65.789	-43.306	-43.452	477	239	22.960	22.576

PROGRAMME 4
AEQES

42 - PRIX - DONATIONS - FONDATIONS - LEGS

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	40	01.01	42	3441 3450	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à la gestion des fondations, donations, legs et prix	78	78	-	-	-	-	78	78	
Totaux Activité 42																
								FBM	78	78	-	-	-	-	78	78
44 - AGENCE D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR																
44	40	41.30	44	4130	3	CELL	Dotation à l'Agence pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française	1.211	1.211	-	-	-7	-7	1.204	1.204	
Totaux Activité 44																
								CELL	1.211	1.211	-	-	-7	-7	1.204	1.204
Totaux PROGRAMME 4																
								CELL	1.211	1.211	-	-	-7	-7	1.204	1.204
								FBM	78	78	-	-	-	-	78	78
Crédits Totaux Programme 4								1.289	1.289	-	-	-7	-7	1.282	1.282	

PROGRAMME 5

COLLABORATION À DIVERSES INSTITUTIONS ET ORGANISMES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT - DIVERS

55 - DÉPENSES DIVERSES RELATIVES À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

44	40	01.01	55	1211 3300 4150 4170 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à l'Enseignement supérieur	100	100	-	-	-	-	100	100
44	40	01.02	55	4130 4150 4316 4326 4430 4511	1	CELL	Indemnités à des tiers découlant de la responsabilité de la Communauté française en matière d'enseignement supérieur, transactions et études juridiques	2.500	2.500	-	-	-	-	2.500	2.500

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	40	01.03	55	3300	3	CELL	Structures collectives d'enseignement supérieur	2.117	2.117	-	-	-	-	2.117	2.117
Totaux Activité 55															
							CELL	4.717	4.717	-	-	-	-	4.717	4.717
Totaux PROGRAMME 5															
							CELL	4.717	4.717	-	-	-	-	4.717	4.717
PROGRAMME 6															
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE SCIENTIFIQUE - SANTÉ - ADMINISTRATION															
60 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT															
44	40	12.01	60	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables	10	10	-	-	-	-	10	10
44	40	12.21	60	1211	1	CELL	Assurance des étudiants et internes et membre du personnels de l'enseignement du supérieur	-	-	-	-	-	-	-	-
44	40	41.40	60	4140	3	CELL	Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES)	5.076	5.076	-	-	-22	-22	5.054	5.054
44	40	41.70	60	4160	3	CELL	Pôles académiques	2.274	2.274	-	-	-16	-16	2.258	2.258
Totaux Activité 60															
							CELL	7.360	7.360	-	-	-38	-38	7.322	7.322
Totaux PROGRAMME 6															
							CELL	7.360	7.360	-	-	-38	-38	7.322	7.322
PROGRAMME 8															
ACTIONS FONDS EUROPÉENS - INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI															
80 - ACTIONS EN MATIÈRE DE FORMATION ET DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLES															
44	40	01.01	80	1211	3	CELL	Subventions pour la mise en œuvre de projets INTERREG dans le domaine du supérieur, de la promotion sociale et de la recherche scientifique	-	-	-	-	-	-	-	-

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
41	40	30.01	80	1111	3	FBM	Fonds budgétaire pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement de promotion sociale	5.500	5.500	-	-	1.000	1.000	6.500	6.500
				1112											
				1120											
				1131											
				1211											
				1221											
				3300											
				4314											
				4410											
45	40	30.02	80	1111	3	FBM	Fonds budgétaire pour la réalisation de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et l'enseignement en alternance	22.500	22.500	-	-	-500	-500	22.000	22.000
				1112											
				1120											
				1131											
				1211											
				1221											
				3300											
				4130											
				4150											
				4312											
				4314											
				4322											
				4324											
				4410											
				4430											
				4511											
45	40	33.03	80	3300	3	CELL	Subventions pour la mise en œuvre de projets INTERREG et les services d'accrochage scolaires (SAS)	-	-	-	-	-	-	-	-
							Totaux Activité 80								
							CELL	-	-	-	-	-	-	-	-
							FBM	28.000	28.000	-	-	500	500	28.500	28.500
							81 - RÉMUNÉRATIONS LIÉES AU PROGRAMME DE TRANSITION PROFESSIONNELLE								

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
45	40	01.07	81	1111 1112 1120 1131 1211	3	CELNL	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	6.201	6.201	-	-	673	673	6.874	6.874	
Totaux Activité 81																
								CELNL	6.201	6.201	-	-	673	673	6.874	6.874
Totaux PROGRAMME 8																
								CELL	-	-	-	-	-	-	-	-
								CELNL	6.201	6.201	-	-	673	673	6.874	6.874
								FBM	28.000	28.000	-	-	500	500	28.500	28.500
Crédits Totaux Programme 8								34.201	34.201	-	-	1.173	1.173	35.374	35.374	
PROGRAMME 9																
DISCRIMINATIONS POSITIVES DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE																
91 - EXPÉRIENCE PÉDAGOGIQUE EN MILIEU PLURICULTUREL																
45	40	01.08	91	1111 1112 1120 1131 1211 3300	3	CELL	Dépenses de toute nature dans des actions d'éducation interculturelle	32	32	-	-	-	-	32	32	
Totaux Activité 91																
								CELL	32	32	-	-	-	-	32	32
Totaux PROGRAMME 9																
								CELL	32	32	-	-	-	-	32	32
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 40																
								CELL	178.678	177.835	-72.179	-72.418	1.611	813	108.110	106.230
								CELNL	17.405	17.405	-	-	632	632	18.037	18.037
								FBM	28.078	28.078	-	-	500	500	28.578	28.578
Crédits Totaux division organique 40								224.161	223.318	-72.179	-72.418	2.743	1.945	154.725	152.845	

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 41 PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT

PROGRAMME 1

SUBSISTANCE INSPECTION - DÉPENSES DE PERSONNEL

11 - PERSONNEL DE L'INSPECTION DES CENTRESPMS

45	41	11.03	11	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	73	73	-	-	176	176	249	249
				1112											
				1120											
				1131											

Totaux Activité 11

CELNL	73	73	-	-	176	176	249	249
--------------	-----------	-----------	----------	----------	------------	------------	------------	------------

12 - PERSONNEL DE L'INSPECTION ET ANIMATION PÉDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE

45	41	11.03	12	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	6.917	6.917	-	-	890	890	7.807	7.807
				1112											
				1120											
				1131											

Totaux Activité 12

CELNL	6.917	6.917	-	-	890	890	7.807	7.807
--------------	--------------	--------------	----------	----------	------------	------------	--------------	--------------

13 - PERSONNEL DE L'INSPECTION ET ANIMATION PÉDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

45	41	11.03	13	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	4.783	4.783	-	-	1.217	1.217	6.000	6.000
				1112											
				1120											
				1131											

Totaux Activité 13

CELNL	4.783	4.783	-	-	1.217	1.217	6.000	6.000
--------------	--------------	--------------	----------	----------	--------------	--------------	--------------	--------------

14 - PERSONNEL DE L'INSPECTION ET DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45	41	11.03	14	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	680	680	-	-	200	200	880	880
Totaux Activité 14															
CELNL								680	680	-	-	200	200	880	880
<i>15 - PERSONNEL DE L'INSPECTION, INSPECTEUR GÉNÉRAL COORDONNATEUR ET INSPECTEURS DE RELIGION</i>															
45	41	11.03	15	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	910	910	-	-	-276	-276	634	634
Totaux Activité 15															
CELNL								910	910	-	-	-276	-276	634	634
<i>16 - PERSONNEL DE L'INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE</i>															
45	41	11.03	16	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	536	536	-	-	127	127	663	663
Totaux Activité 16															
CELNL								536	536	-	-	127	127	663	663
<i>17 - PERSONNEL DE L'INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</i>															
45	41	11.03	17	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	516	516	-	-	-32	-32	484	484
Totaux Activité 17															
CELNL								516	516	-	-	-32	-32	484	484
Totaux PROGRAMME 1															
CELNL								14.415	14.415	-	-	2.302	2.302	16.717	16.717

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 2

SUBSTANCE INSPECTION - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

25 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSPECTION

45	41	12.01	25	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	1.696	1.696	-	-	-	-	1.696	1.696
45	41	74.01	25	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	9	9	-	-	-	-	9	9
							Totaux Activité 25								
							CELL	1.705	1.705	-	-	-	-	1.705	1.705
							Totaux PROGRAMME 2								
							CELL	1.705	1.705	-	-	-	-	1.705	1.705

PROGRAMME 3

SERVICE ET CELLULES DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT

30 - SERVICE DE CONSEIL ET DE SOUTIEN PÉDAGOGIQUE

45	41	11.03	30	1111	3	CELNL	Traitements du personnel du Service de soutien et d'accompagnement	15.141	15.141	-	-	-506	-506	14.635	14.635
				1112											
				1120											
				1131											
45	41	11.04	30	1211	3	CELL	Dépenses permanentes - Remboursement de frais de bureau ACS-APE QE et chargés de mission MFVB	-	-	154	154	-	-	154	154
45	41	12.01	30	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services du Service de soutien et d'accompagnement	1.066	1.066	-154	-154	154	154	1.066	1.066
							Totaux Activité 30								
							CELL	1.066	1.066	-	-	154	154	1.220	1.220
							CELNL	15.141	15.141	-	-	-506	-506	14.635	14.635

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
31 - SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ORGANISÉ OU SUBVENTIONNÉ PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																
45	41	01.01	31	1211	1	CELL	Dépense de toute nature relative au subventionnement des organes de représentation et de coordination	14.664	14.664	-	-	-	-	14.664	14.664	
Totaux Activité 31																
								CELL	14.664	14.664	-	-	-	-	14.664	14.664
Totaux PROGRAMME 3																
								CELL	15.730	15.730	-	-	154	154	15.884	15.884
								CELNL	15.141	15.141	-	-	-506	-506	14.635	14.635
Crédits Totaux Programme 3								30.871	30.871	-	-	-352	-352	30.519	30.519	
PROGRAMME 4 RECHERCHE EN ÉDUCATION, PILOTAGE INTERRÉSEAUX – ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES INTERRÉSEAUX – ORIENTATION																
40 - INSPECTION - PILOTAGE INTERRÉSEAUX																
45	41	01.02	40	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature pour le financement de projets divers en liaison avec la politique de l'enseignement	2.281	2.281	50	-	-	-	2.331	2.281	
45	41	01.03	40	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à des appels à projets en lien avec le projet d'établissement ou le plan de pilotage des écoles fondamentales, secondaires et spécialisées.	643	643	-	-	-	-	643	643	
45	41	01.04	40	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à des appels à projets pour des initiatives d'apprentissages de "gestes qui sauvent la vie"	-	4	-	-	-	-	-	4	
45	41	01.05	40	4150	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives au renforcement de la gratuité scolaire	19.106	19.106	-	-	59	59	19.165	19.165	
				4316												
				4326												
				4430												
45	41	01.06	40	0100	3	CELL	Subventions octroyées dans le cadre du soutien apporté aux écoles en dispositif d'ajustement	2.013	2.013	-	-	-12	-12	2.001	2.001	
45	41	01.08	40	3300	3	CELL	Maison des maths et du numérique	220	220	-	-	-	-	220	220	

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45	41	01.09	40	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à un appel à projets en matière de démocratie scolaire et d'activités citoyennes	500	500	-	-	-	-	500	500
				3300											
				4150											
				4316											
				4326											
				4430											
				4511											
45	41	01.10	40	1112	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à un appel à projets en matière de lutte contre le harcèlement à l'école	2.641	2.609	-	-	-91	-91	2.550	2.518
45	41	01.11	40	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relative aux initiatives en matière d'apprentissage des mathématiques, des sciences, du numérique et de la lecture en vue de lutter contre l'échec scolaire	-	28	-	-	-	27	-	55
				3132											
				3300											
45	41	01.13	40	4150	3	CELL	Dépenses de toute nature relative à l'acquisition des manuels scolaires, de logiciels scolaires, d'outils pédagogiques et de livres pour la jeunesse	4.349	4.349	-	-	-6	-6	4.343	4.343
				4316											
				4326											
				4430											
				4511											
45	41	12.01	40	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	1.143	1.140	110	110	292	64	1.545	1.314
45	41	33.04	40	3300	3	CELL	Subvention destinée à la mise en œuvre du programme "Jeunes, école, emploi, tout un programme..." - Mission locale forestoise	200	200	-	-	-3	-3	197	197
45	41	41.01	40	4140	3	CELL	Institut de la formation en cours de carrière	10.089	10.089	-	-	1.503	1.503	11.592	11.592
45	41	74.01	40	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	8	8	-	-	-	-	8	8
				7422											
							Totaux Activité 40								
							CELL	43.193	43.190	160	110	1.742	1.541	45.095	44.841
							41 - RECHERCHE EN ÉDUCATION								
45	41	01.10	41	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation	516	516	-	-	-	-	516	516
				3300											
				4150											
				4430											

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
45	41	01.11	41	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux processus mis en œuvre pour améliorer la qualité et la performance de l'enseignement	4.078	4.218	-	-	150	150	4.228	4.368	
				3300												
				4150												
				4160												
				4316												
				4326												
				4430												
				4511												
45	41	12.30	41	1211	3	CELL	Dépenses relatives à la diffusion des résultats des recherches en éducation	10	10	-	-	-	-10	10	-	
45	41	41.01	41	4550	3	CELL	Office Francophone de Formation en Alternance	241	300	-	-	-	-	241	300	
Totaux Activité 41																
								CELL	4.845	5.044	-	-	150	140	4.995	5.184
Totaux PROGRAMME 4																
								CELL	48.038	48.234	160	110	1.892	1.681	50.090	50.025
PROGRAMME 5																
DÉLÉGUÉS AUX CONTRATS D'OBJECTIFS ET DIRECTEURS DE ZONES																
50 - DÉLÉGUÉS AUX CONTRATS D'OBJECTIFS ET DIRECTEURS DE ZONES																
45	41	11.03	50	1111	3	CELNL	Traitement du personnel (Délégués aux contrats d'objectifs et Directeurs de zones)	8.461	8.461	-	-	-293	-293	8.168	8.168	
				1112												
				1120												
				1131												
45	41	12.01	50	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	1.074	1.074	-	-	-	-	1.074	1.074	
Totaux Activité 50																
								CELL	1.074	1.074	-	-	-	-	1.074	1.074
								CELNL	8.461	8.461	-	-	-293	-293	8.168	8.168
Totaux PROGRAMME 5																
								CELL	1.074	1.074	-	-	-	-	1.074	1.074
								CELNL	8.461	8.461	-	-	-293	-293	8.168	8.168
Crédits Totaux Programme 5																
								9.535	9.535	-	-	-293	-293	9.242	9.242	

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 6

COLLABORATION À DIVERSES INSTITUTIONS ET
ORGANISMES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT – DIVERS**60 - SUBVENTIONS, COTISATIONS ET INTERVENTIONS DIVERSES -
RECHERCHES ET ENQUÊTES**

45	41	33.01	60	3530	3	CELL	Subvention à l'AEDE - Association européenne des enseignants - Secteurs officiel et libre	3	3	-	-	-	-	3	3
45	41	33.11	60	3530	3	CELL	Subventions aux associations de parents	282	282	-	-	-1	-1	281	281
45	41	35.02	60	3530	3	CELL	Cotisations au consortium European Schoolnet	14	14	-	-	-	-	14	14
Totaux Activité 60															
							CELL	299	299	-	-	-1	-1	298	298
Totaux PROGRAMME 6															
							CELL	299	299	-	-	-1	-1	298	298
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 41															
							CELL	66.846	67.042	160	110	2.045	1.834	69.051	68.986
							CELNL	38.017	38.017	-	-	1.503	1.503	39.520	39.520
Crédits Totaux division organique 41								104.863	105.059	160	110	3.548	3.337	108.571	108.506

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 42
DOTATION À WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT WBE

PROGRAMME 1
FRAIS GÉNÉRAUX

11 - DOTATION À WBE

42	42	41.01	11	4140	1	CELL	Dotation à la Wallonie Bruxelles Enseignement (WBE)	36.628	36.628	-	-	-3.126	-3.126	33.502	33.502
							Totaux Activité 11								
							CELL	36.628	36.628	-	-	-3.126	-3.126	33.502	33.502
							Totaux PROGRAMME 1								
							CELL	36.628	36.628	-	-	-3.126	-3.126	33.502	33.502
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 42								
							CELL	36.628	36.628	-	-	-3.126	-3.126	33.502	33.502

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 44 BÂTIMENTS SCOLAIRES

PROGRAMME 0

FONCTIONNEMENT DES FONDS BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES INSTITUTIONS SUCCÉDANT AU FONDS NATIONAL DE GARANTIE

01 - FONCTIONNEMENT DES BÂTIMENTS SCOLAIRES

42	44	01.01	01	0100	3	CELL	Capitalisation "transition énergétique des bâtiments"	-	-	-	-	-	-	-	-
42	44	01.06	01	1211	3	CELL	Programme prioritaire de travaux PPT	57.374	57.374	-	-	4.162	4.162	61.536	61.536
				6151											
				6311											
				6321											
				6410											
				6511											
				7200											
42	44	01.08	01	1211	1	CELL	Intervention en vue de soutenir des solutions rapides de création de places	2.297	2.297	-	-	-	-	2.297	2.297
				6131											
				6151											
				6311											
				6321											
				6410											
				6511											
				7200											
42	44	12.03	01	1211	1	CELL	Dépenses courantes relatives au programme prioritaire de travaux	8	8	-	-	-	-	8	8
42	44	12.04	01	1211	1	CELL	Dépenses courantes relatives à la gestion des bâtiments scolaires	243	243	-	-53	-	-	243	190
42	44	12.05	01	1211	1	CELL	Entretien du parc de modules, leur déplacement et le renouvellement des permis d'urbanisme.	190	190	-	53	150	150	340	393
42	44	41.03	01	4130	1	CELL	Subventions au service à gestion séparée Fonds de garantie des bâtiments scolaires	4.992	4.992	-	-	-	-	4.992	4.992
42	44	61.01	01	6131	1	CELL	Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de la Communauté française	42.551	42.551	4.050	4.050	-1.339	-1.339	45.262	45.262

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
42	44	61.02	01	6131	1	CELL	Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné	24.982	24.982	-	-	-786	-786	24.196	24.196
42	44	61.04	01	6131	1	CELL	Dotation au service à gestion séparée - Fonds de création de places pour les bâtiments de l'enseignement obligatoire	26.824	26.824	-	-	-280	-280	26.544	26.544
							Totaux Activité 01								
							CELL	159.461	159.461	4.050	4.050	1.907	1.907	165.418	165.418
							02 - SUBVENTIONS - LOYERS - DIVERS								
42	44	12.06	02	4170 4511	4	CELL	Loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS)	24.815	24.815	-	-	-114	-114	24.701	24.701
42	44	33.01	02	4170 4511	1	CELL	Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993	138	138	-	-	-	161	138	299
42	44	85.01	02	8515	1	CELL	Participation de la Communauté française au capital de la SA Conservatoire de Bruxelles	-	-	-	-	-	-	-	-
							Totaux Activité 02								
							CELL	24.953	24.953	-	-	-114	47	24.839	25.000
							03 - GESTION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE								
42	44	12.01	03	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	4.050	4.050	-4.050	-4.050	-	-	-	-
							Totaux Activité 03								
							CELL	4.050	4.050	-4.050	-4.050	-	-	-	-
							Totaux PROGRAMME 0								
							CELL	188.464	188.464	-	-	1.793	1.954	190.257	190.418
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 44								
							CELL	188.464	188.464	-	-	1.793	1.954	190.257	190.418

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 45 RECHERCHE SCIENTIFIQUE

PROGRAMME 0 SUBSISTANCE ADMINISTRATION

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

44	45	12.02	02	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	16	16	-	-	-	-	16	16
44	45	74.01	02	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achat de biens durables	-	-	-	-	-	-	-	-
							Totaux Activité 02								
							CELL	16	16	-	-	-	-	16	16
							Totaux PROGRAMME 0								
							CELL	16	16	-	-	-	-	16	16

PROGRAMME 1 ATTRACTIVITÉ DES STEM

11 - FINANCEMENT DE PRIX, BOURSES, FRAIS CONNEXES ET PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS ET MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES

44	45	33.03	11	3540	3	CELL	Subventions à l'Institut historique belge de Rome et à l'École française d'Athènes	-	-	-	-	-	-	-	-
							Totaux Activité 11								
							CELL	-	-	-	-	-	-	-	-

12 - ASSOCIATIONS SCIENTIFIQUES ET UNIVERSITAIRES

44	45	01.01	12	3300	1	CELL	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation du Printemps des Sciences	431	431	-	-	-	-	431	431
44	45	33.08	12	3300	3	CELL	Subventions pour des actions de sensibilisation aux STEAM	315	315	-	-	-	-	315	315
44	45	33.09	12	3300	1	CELL	Subventions à l'université des aînés	-	-	-	-	-	-	-	-
44	45	33.11	12	3300	3	CELL	Subvention au Centre de recherche et d'information socio-politique (CRISP)	-	-	-	-	-	-	-	-

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	45	33.13	12	3122	3	CELL	Subvention à Spark Oh!	252	252	-	-	-	-	252	252
							Totaux Activité 12								
							CELL	998	998	-	-	-	-	998	998
							Totaux PROGRAMME 1								
							CELL	998	998	-	-	-	-	998	998
PROGRAMME 2															
AIDES DIRECTES AUX ACTEURS DE LA RECHERCHE DE LA FWB															
20 - RECHERCHE SCIENTIFIQUE FONDAMENTALE COLLECTIVE															
44	45	01.05	20	4150	3	CELL	Soutien à la recherche en Hautes Ecoles	2.232	2.232	-	-	4	-148	2.236	2.084
							4316								
							4326								
							4430								
							4511								
44	45	01.06	20	3300	3	CELL	Soutien à la participation des chercheurs aux initiatives européennes	5.400	5.400	-	-	-400	-260	5.000	5.140
44	45	01.07	20	0100	3	CELL	Provision relative à la récupération des précomptes des chercheurs en Hautes écoles	-	-	-	-	-	-	-	-
44	45	31.01	20	3300	3	CELL	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective - Initiative ministérielle	175	175	-	-26	-	-	175	149
							4140								
							4150								
							4170								
							4430								
44	45	33.02	20	3300	3	CELL	Subventions permettant la présence de chercheurs de la Communauté française sur des sites archéologiques	-	-	-	26	-	-	-	26
							4130								
							4150								
							4430								
44	45	33.03	20	3300	3	CELL	Subvention à l'Académia Belgica – bourses d'études historiques à Rome (ex IHBR)	12	12	-	-	-	-	12	12
44	45	33.04	20	3300	3	CELL	Partage de connaissances	168	168	-	-	-	-	168	168
44	45	33.05	20	3300	3	CELL	Alternatives à l'expérimentation animale	1.000	1.000	-	-	-	-	1.000	1.000
44	45	33.09	20	3441	3	CELL	Prix, bourses de voyage et voyages d'étudiants en groupe	162	162	-	-	-	-	162	162
							3450								

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	45	33.10	20	3300	3	CELL	Soutien à l'analyse et l'information sur la décision politique et ses effets sociaux	-	-	2.210	219	309	189	2.519	408
44	45	33.11	20	3300	3	CELL	Subvention au Centre de recherche et d'information socio-politique (CRISP)	442	442	-442	-219	-	-	-	223
44	45	41.10	20	4150	3	CELL	Soutien aux infrastructures de recherche	582	582	-	-	-150	-150	432	432
				4316											
				4326											
				4430											
				4511											
44	45	41.13	20	4150	3	CELL	Subventions pour le financement des actions de recherche concertées au sein des universités	19.672	19.672	-	-	-119	-119	19.553	19.553
				4316											
				4326											
				4430											
				4511											
44	45	41.14	20	4150	3	CELL	Subventions pour le financement des fonds spéciaux pour la recherche au sein des universités	29.569	29.569	-	-	-154	-154	29.415	29.415
				4316											
				4326											
				4430											
				4511											
44	45	41.15	20	4150	3	CELL	Application de la charte européenne du chercheur / EURAXESS	150	150	-	-	550	410	700	560
				4316											
				4326											
				4430											
				4511											
							Totaux Activité 20								
							CELL	59.564	59.564	1.768	-	40	-232	61.372	59.332
							Totaux PROGRAMME 2								
							CELL	59.564	59.564	1.768	-	40	-232	61.372	59.332

PROGRAMME 3

SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AU FNRS

31 - SUBVENTIONS ASBL OU ASSIMILÉS

44	45	01.02	31	0100	3	CELL	Provision pour revalorisation des bourses de recherche dans le cadre de l'accord sectoriel 2019-2020	2.348	2.348	-	-	-14	-14	2.334	2.334
				4150											
				4170											
				4430											

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 31								CELL	2.348	2.348	-	-	-14	-14	2.334	2.334
33 - FONDS NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET FONDS ASSOCIÉS																
44	45	40.01	33	4150	3	CELL	Recherche en Art 4316 4326 4430 4511	642	642	-	-	-4	-4	638	638	
44	45	41.01	33	4170	3	CELL	Observatoire de la recherche et des carrières scientifiques	250	250	-	-	-	-	250	250	
44	45	41.04	33	4170	3	CELL	Subvention légale au Fonds National de la Recherche Scientifique (F.R.S.-FNRS), en ce compris les chercheurs permanents (Décret du 17/07/2013)	108.354	108.133	-	-	-647	-631	107.707	107.502	
44	45	41.05	33	4170	3	CELL	Subvention légale au F.R.S.-FNRS pour les programmes de recherche fondamentale intercommunautaire (Fonds EOS) - ex PAI	17.690	17.661	-	-	-95	-89	17.595	17.572	
44	45	41.07	33	4170	3	CELL	Subvention légale pour le financement de la formation des chercheurs dans l'industrie et dans l'agriculture (Décret du 17/07/2013)	15.884	15.851	-	-	-96	-93	15.788	15.758	
44	45	41.09	33	4170	3	CELL	Subvention légale au Fonds de la Recherche en Sciences Humaines (FRESH) (Décret du 17/07/2013)	6.759	6.746	-	-	-41	-40	6.718	6.706	
44	45	41.10	33	4170	3	CELL	Subvention légale pour le financement de programmes de recherche fondamentale collective (FRFC, FRSM, IISN), hors chercheurs permanents (Décret du 17/07/2013)	20.381	20.340	-	-	-122	-119	20.259	20.221	
Totaux Activité 33								CELL	169.960	169.623	-	-	-1.005	-976	168.955	168.647
Totaux PROGRAMME 3								CELL	172.308	171.971	-	-	-1.019	-990	171.289	170.981
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 45								CELL	232.886	232.549	1.768	-	-979	-1.222	233.675	231.327

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 46

FINANCEMENT DES ACADÉMIES ROYALES DES SCIENCES, LETTRES ET DES BEAUX-ARTS ET DE MÉDECINE

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

44	46	12.01	02	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	334	334	-	-	-	-	334	334	
44	46	12.07	02	1211	1	CELL	Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services	2	2	-	-	-	-	2	2	
44	46	74.01	02	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	100	100	-	-	-	-	100	100	
				7422												
Totaux Activité 02																
							CELL	436	436	-	-	-	-	436	436	
Totaux PROGRAMME 0																
							CELL	436	436	-	-	-	-	436	436	

PROGRAMME 1

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

12 - DÉPENSES DE PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

44	46	11.03	12	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	323	323	-	-	17	17	340	340
				1112											
				1120											
				1131											
				1221											
44	46	11.04	12	1111	3	CELNL	Personnel autre que statutaire	741	741	-	-	2	2	743	743
				1112											
				1120											
				1131											

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 12																
								CELNL	1.064	1.064	-	-	19	19	1.083	1.083
Totaux PROGRAMME 1																
								CELNL	1.064	1.064	-	-	19	19	1.083	1.083
PROGRAMME 2																
SUBVENTIONS DIVERSES																
20 - FINANCEMENT DES PRIX DÉCERNÉS ET AUTRES ACTIVITÉS																
44	46	33.01	20	4170	3	CELL	Subventions aux Classes des Technologies, des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	37	37	-	-	-	-	37	37	
Totaux Activité 20																
								CELL	37	37	-	-	-	-	37	37
21 - PATRIMOINE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE																
44	46	33.01	21	4170	3	CELL	Subvention pour chercheur belge francophone à l'Ecole française d'Athènes (EFA)	71	71	-	-	2	2	73	73	
44	46	33.02	21	3300	3	CELL	Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique	101	101	-	-	-	-	101	101	
44	46	41.01	21	4170	3	CELL	Subventions aux Classes des Technologies, des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts 7422	239	239	-	-	-	-	239	239	
44	46	41.02	21	4170	3	CELL	Subvention en faveur du Collège Belgique 7422	29	29	-	-	-	-	29	29	
44	46	61.01	21	1211	3	CELL	Subventions 6171 7422 7450	5	5	-	-	-	-	5	5	
Totaux Activité 21																
								CELL	445	445	-	-	2	2	447	447
Totaux PROGRAMME 2																
								CELL	482	482	-	-	2	2	484	484
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 46																
								CELL	918	918	-	-	2	2	920	920
								CELNL	1.064	1.064	-	-	19	19	1.083	1.083
Crédits Totaux division organique 46																
									1.982	1.982	-	-	21	21	2.003	2.003

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 47 ALLOCATIONS D'ÉTUDES

PROGRAMME 0 SUBSISTANCE

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

44	47	12.01	02	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	263	263	-	-	-	-	263	263
44	47	12.66	02	1211	1	CELL	Dépenses relatives à toutes initiatives en matière d'allocations et prêts d'études	-	-	-	-	-	-	-	-
44	47	74.01	02	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	5	-	-	-	-	5	5
							Totaux Activité 02								
							CELL	268	268	-	-	-	-	268	268
							Totaux PROGRAMME 0								
							CELL	268	268	-	-	-	-	268	268

PROGRAMME 1 ALLOCATIONS

10 - ALLOCATIONS ET PRÊTS

44	47	33.01	10	3431	1	CELL	Octroi d'allocations d'études aux élèves de condition peu aisée	84.337	84.337	4.223	4.223	440	440	89.000	89.000
44	47	33.02	10	3431	1	FBM	Fonds budgétaire destiné au paiement d'allocations d'études	363	363	-	-	-	-	363	363
							Totaux Activité 10								
							CELL	84.337	84.337	4.223	4.223	440	440	89.000	89.000
							FBM	363	363	-	-	-	-	363	363
							Totaux PROGRAMME 1								
							CELL	84.337	84.337	4.223	4.223	440	440	89.000	89.000
							FBM	363	363	-	-	-	-	363	363
							Crédits Totaux Programme 1	84.700	84.700	4.223	4.223	440	440	89.363	89.363

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 47															
							CELL	84.605	84.605	4.223	4.223	440	440	89.268	89.268
							FBM	363	363	-	-	-	-	363	363
Crédits Totaux division organique 47								84.968	84.968	4.223	4.223	440	440	89.631	89.631

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 48 CENTRES PMS

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

45	48	12.01	02	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	137	137	-	-	-	-	137	137
							Totaux Activité 02								
							CELL	137	137	-	-	-	-	137	137
							Totaux PROGRAMME 0								
							CELL	137	137	-	-	-	-	137	137

PROGRAMME 4

DÉPENSES DE PERSONNEL ET DES CENTRES PMS

40 - CENTRES PMS DE LA COMMUNAUTÉ - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

45	48	11.03	40	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	28.927	28.927	-	-	1.373	1.373	30.300	30.300
							Totaux Activité 40								
							CELNL	28.927	28.927	-	-	1.373	1.373	30.300	30.300

42 - CENTRES PMS OFFICIELS SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

45	48	43.01	42	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements	34.943	34.943	-	-	745	745	35.688	35.688
							Totaux Activité 42								
							CELNL	34.943	34.943	-	-	745	745	35.688	35.688

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
43 - CENTRES PMS LIBRES SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS															
45	48	44.01	43	4410	3	CELNL	Subventions-traitements	51.782	51.782	-	-	1.887	1.887	53.669	53.669
Totaux Activité 43															
						CELNL		51.782	51.782	-	-	1.887	1.887	53.669	53.669
Totaux PROGRAMME 4															
						CELNL		115.652	115.652	-	-	4.005	4.005	119.657	119.657
PROGRAMME 5															
FONCTIONNEMENT DES CENTRES PMS															
50 - CENTRES PMS DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT															
45	48	41.23	50	4150	3	CELL	Dotation globale	3.895	3.895	-	-	-21	-21	3.874	3.874
Totaux Activité 50															
						CELL		3.895	3.895	-	-	-21	-21	3.874	3.874
52 - CENTRES PMS OFFICIELS SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT															
45	48	43.23	52	4316 4326 4511	3	CELL	Subventions forfaitaires	3.495	3.495	-	-	-38	-38	3.457	3.457
Totaux Activité 52															
						CELL		3.495	3.495	-	-	-38	-38	3.457	3.457
54 - CENTRES PMS LIBRES SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT															
45	48	44.23	54	4430	3	CELL	Subventions forfaitaires	5.148	5.148	-	-	3	3	5.151	5.151
Totaux Activité 54															
						CELL		5.148	5.148	-	-	3	3	5.151	5.151
Totaux PROGRAMME 5															
						CELL		12.538	12.538	-	-	-56	-56	12.482	12.482

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 48															
							CELL	12.675	12.675	-	-	-56	-56	12.619	12.619
							CELNL	115.652	115.652	-	-	4.005	4.005	119.657	119.657
							Crédits Totaux division organique 48	128.327	128.327	-	-	3.949	3.949	132.276	132.276

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 50

CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR ET CENTRES TECHNIQUES

PROGRAMME 1

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

12 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

45	50	12.01	12	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	70	70	-	-	-	-	70	70	
45	50	74.01	12	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	2	2	-	-	-	-	2	2	
				7422												
Totaux Activité 12																
								CELL	72	72	-	-	-	-	72	72
Totaux PROGRAMME 1																
								CELL	72	72	-	-	-	-	72	72

PROGRAMME 3

CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

31 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

45	50	41.23	31	4150	3	CELL	Dotation globale	581	581	-	-	2	2	583	583	
Totaux Activité 31																
								CELL	581	581	-	-	2	2	583	583
Totaux PROGRAMME 3																
								CELL	581	581	-	-	2	2	583	583

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 4

CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE
L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES -
ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**40 - DÉPENSES DE PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS ET
ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES**

45	50	11.03	40	1111	3	CELNL	Traitements des chargés de mission	1.838	1.838	-	-	-40	-40	1.798	1.798
				1112											
				1120											
				1131											

Totaux Activité 40

						CELNL		1.838	1.838	-	-	-40	-40	1.798	1.798
--	--	--	--	--	--	-------	--	--------------	--------------	---	---	------------	------------	--------------	--------------

**41 - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER.
RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT
QUELCONQUES**

45	50	11.03	41	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	2.342	2.342	-	-	-34	-34	2.308	2.308
				1112											
				1120											
				1131											

Totaux Activité 41

						CELNL		2.342	2.342	-	-	-34	-34	2.308	2.308
--	--	--	--	--	--	-------	--	--------------	--------------	---	---	------------	------------	--------------	--------------

Totaux PROGRAMME 4

						CELNL		4.180	4.180	-	-	-74	-74	4.106	4.106
--	--	--	--	--	--	-------	--	--------------	--------------	---	---	------------	------------	--------------	--------------

PROGRAMME 5

CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**51 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT**

45	50	41.23	51	4130	3	CELL	Dotation globale	1.446	1.446	-	-	-	-	1.446	1.446
----	----	-------	----	------	---	------	------------------	-------	-------	---	---	---	---	-------	-------

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 51																
								CELL	1.446	1.446	-	-	-	-	1.446	1.446
Totaux PROGRAMME 5																
								CELL	1.446	1.446	-	-	-	-	1.446	1.446
PROGRAMME 6																
CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																
60 - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES																
45	50	11.03	60	1111	3	CELNL	Traitements des chargés de mission et personnel statutaire	5.798	5.798	-	-	356	356	6.154	6.154	
				1112												
				1120												
				1131												
Totaux Activité 60																
								CELNL	5.798	5.798	-	-	356	356	6.154	6.154
61 - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES																
45	50	11.03	61	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	3.705	3.705	-	-	233	233	3.938	3.938	
				1112												
				1120												
				1131												
Totaux Activité 61																
								CELNL	3.705	3.705	-	-	233	233	3.938	3.938
Totaux PROGRAMME 6																
								CELNL	9.503	9.503	-	-	589	589	10.092	10.092
PROGRAMME 7																
CENTRE DES TECHNOLOGIES AGRONOMIQUES DE STRÉE																
70 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT																
44	50	12.01	70	1221	3	CELL	Rémunération de la direction du Centre de Strée	114	114	-	-	-	-	114	114	
				4150												

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	50	41.31	70	4150	3	CELL	Dotation Centre de Strée	281	281	-	-	-	-	281	281
							Totaux Activité 70								
							CELL	395	395	-	-	-	-	395	395
							Totaux PROGRAMME 7								
							CELL	395	395	-	-	-	-	395	395
PROGRAMME 8															
CENTRES TECHNIQUES AGRICOLES ET HORTICOLES															
PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER															
80 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT															
45	50	41.23	80	4150	3	CELL	Dotation globale	649	649	-	-	74	74	723	723
							Totaux Activité 80								
							CELL	649	649	-	-	74	74	723	723
							Totaux PROGRAMME 8								
							CELL	649	649	-	-	74	74	723	723
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 50								
							CELL	3.143	3.143	-	-	76	76	3.219	3.219
							CELNL	13.683	13.683	-	-	515	515	14.198	14.198
							Crédits Totaux division organique 50	16.826	16.826	-	-	591	591	17.417	17.417

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 51 ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

45	51	12.01	02	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	73	73	-	-	-	-	73	73
Totaux Activité 02															
								73	73	-	-	-	-	73	73
Totaux PROGRAMME 0															
								73	73	-	-	-	-	73	73

PROGRAMME 2

DÉPENSES DE PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

20 - DÉPENSES LIÉES AUX PAIEMENTS DES AGENTS CONTRACTUELS SUBVENTIONNÉS

45	51	11.05	20	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement fondamental	76.263	76.263	-	-	4.115	4.115	80.378	80.378
Totaux Activité 20															
								76.263	76.263	-	-	4.115	4.115	80.378	80.378
Totaux PROGRAMME 2															
								76.263	76.263	-	-	4.115	4.115	80.378	80.378

PROGRAMME 3

FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
30 - DÉPENSES POUR LES SURVEILLANCES SUR L'HEURE DE MIDI															
45	51	41.01	30	4150	3	CELL	Dotation pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans les établissements d'enseignement fondamental CF	577	577	-	-	1	1	578	578
45	51	43.01	30	4314 4324	3	CELL	Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements d'enseignement fondamental de l'EOS	4.142	4.142	-	-	-28	-28	4.114	4.114
45	51	44.01	30	4410	3	CELL	Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements fondamental de l'ELS	3.317	3.317	-	-	-13	-13	3.304	3.304
Totaux Activité 30															
							CELL	8.036	8.036	-	-	-40	-40	7.996	7.996
Totaux PROGRAMME 3															
							CELL	8.036	8.036	-	-	-40	-40	7.996	7.996

PROGRAMME 4

DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES MATERNELLES

**41 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL
ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS
GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES**

45	51	11.03	41	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire du maternel	49.833	49.833	-	-	3.900	3.900	53.733	53.733
Totaux Activité 41															
							CELNL	49.833	49.833	-	-	3.900	3.900	53.733	53.733

**44 - ECOLES MATERNELLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES -
SUBVENTIONS - TRAITEMENTS**

45	51	43.01	44	4314 4324	3	CELNL	Subventions-traitements dans le maternel	394.813	394.813	-	-	11.197	11.197	406.010	406.010
Totaux Activité 44															
							CELNL	394.813	394.813	-	-	11.197	11.197	406.010	406.010

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45 - ECOLES MATERNELLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS															
45	51	44.01	45	4410	3	CELNL	Subventions-traitements dans le maternel	281.697	281.697	-	-	6.591	6.591	288.288	288.288
Totaux Activité 45															
						CELNL		281.697	281.697	-	-	6.591	6.591	288.288	288.288
Totaux PROGRAMME 4															
						CELNL		726.343	726.343	-	-	21.688	21.688	748.031	748.031
PROGRAMME 6															
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES PRIMAIRES															
61 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES															
45	51	11.03	61	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire du primaire	133.037	133.037	-	-	4.159	4.159	137.196	137.196
Totaux Activité 61															
						CELNL		133.037	133.037	-	-	4.159	4.159	137.196	137.196
62 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUE															
45	51	11.03	62	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire du primaire	8.855	8.855	-	-	311	311	9.166	9.166
Totaux Activité 62															
						CELNL		8.855	8.855	-	-	311	311	9.166	9.166
63 - ECOLES PRIMAIRES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS															
45	51	43.01	63	4314 4324	3	CELNL	Subventions-traitements dans le primaire	786.832	786.832	-	-	22.116	22.116	808.948	808.948

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux Activité 63															
							CELNL	786.832	786.832	-	-	22.116	22.116	808.948	808.948
64 - ECOLES PRIMAIRES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS															
45	51	44.01	64	4410	3	CELNL	Subventions-traitements dans le primaire	620.918	620.918	-	-	22.573	22.573	643.491	643.491
Totaux Activité 64															
							CELNL	620.918	620.918	-	-	22.573	22.573	643.491	643.491
Totaux PROGRAMME 6															
							CELNL	1.549.642	1.549.642	-	-	49.159	49.159	1.598.801	1.598.801
PROGRAMME 7															
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES FONDAMENTALES															
70 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT															
45	51	41.23	70	4150	3	CELL	Dotation globale pour le fondamental	25.902	25.902	10.249	10.249	4.229	4.229	40.380	40.380
Totaux Activité 70															
							CELL	25.902	25.902	10.249	10.249	4.229	4.229	40.380	40.380
72 - ECOLES FONDAMENTALES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT															
45	51	43.05	72	4316 4326	1	CELL	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	16	16	-	-	-8	-8	8	8
45	51	43.23	72	4316 4326	1	CELL	Subventions forfaitaires dans le fondamental	152.538	152.538	-	-	-1.299	-1.299	151.239	151.239
Totaux Activité 72															
							CELL	152.554	152.554	-	-	-1.307	-1.307	151.247	151.247
74 - ECOLES FONDAMENTALES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT															
45	51	44.21	74	4430	1	CELL	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	219	219	-	-	-13	-13	206	206
45	51	44.23	74	4430	1	CELL	Subventions forfaitaires dans le fondamental	123.089	123.089	-	-	-1.861	-1.861	121.228	121.228

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 74								CELL	123.308	123.308	-	-	-1.874	-1.874	121.434	121.434
75 - ECOLES PRIMAIRES LIBRES SUBVENTIONNÉES - AIDE CONNEXE À L'ENSEIGNEMENT LIBRE SUBVENTIONNÉ																
45	51	44.04	75	4430	3	CELL	Internats du primaire - Intervention de la Communauté	7	7	-	-	-	-	7	7	
Totaux Activité 75								CELL	7	7	-	-	-	-	7	7
76 - ECOLES PRIMAIRES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS DIVERSES																
45	51	33.05	76	3300	3	CELL	Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française	715	715	-	-	-17	-12	698	703	
Totaux Activité 76								CELL	715	715	-	-	-17	-12	698	703
Totaux PROGRAMME 7								CELL	302.486	302.486	10.249	10.249	1.031	1.036	313.766	313.771
PROGRAMME 8 LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES																
80 - INITIATIVES DIVERSES																
45	51	01.05	80	1211 3300 4150 4312 4322 4430 4511	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux médias et à la lecture de la presse quotidienne	223	223	-	-	-	-	223	223	
Totaux Activité 80								CELL	223	223	-	-	-	-	223	223

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
81 - INITIATIVES DIVERSES EN RELATION AVEC L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL																
45	51	01.01	81	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement fondamental	30	30	-	-	-	-	30	30	
Totaux Activité 81																
								CELL	30	30	-	-	-	-	30	30
Totaux PROGRAMME 8																
								CELL	253	253	-	-	-	-	253	253
PROGRAMME 9																
DISCRIMINATIONS POSITIVES ET PROMOTION D'UNE ÉCOLE DE LA RÉUSSITE																
90 - DISCRIMINATION POSITIVE																
45	51	01.02	90	1211	3	CELL	Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadrement différencié	9.752	9.752	-	-	-1.007	-1.007	8.745	8.745	
Totaux Activité 90																
								CELL	9.752	9.752	-	-	-1.007	-1.007	8.745	8.745
92 - FORMATIONS EN RELATION AVEC L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL																
45	51	01.04	92	4150	3	CELL	Formation en cours de carrière - Niveau macro - Subventions aux écoles et Instituts supérieurs de pédagogie	184	184	-	-	-	-	184	184	
Totaux Activité 92																
								CELL	184	184	-	-	-	-	184	184
Totaux PROGRAMME 9																
								CELL	9.936	9.936	-	-	-1.007	-1.007	8.929	8.929

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 51															
							CELL	320.784	320.784	10.249	10.249	-16	-11	331.017	331.022
							CELNL	2.352.248	2.352.248	-	-	74.962	74.962	2.427.210	2.427.210
							Crédits Totaux division organique 51	2.673.032	2.673.032	10.249	10.249	74.946	74.951	2.758.227	2.758.232

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 52 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

01 - DÉPENSES DE PERSONNEL

45	52	11.01	01	1111	3	CELL	Rémunération des examinateurs non permanents des jurys du secondaire	378	378	-	-	-58	-58	320	320
				1112											
				1120											
				1131											

Totaux Activité 01

CELL	378	378	-	-	-58	-58	320	320
-------------	------------	------------	----------	----------	------------	------------	------------	------------

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

45	52	12.01	02	1112	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	367	367	-	-	-	-	367	367
				1211											
45	52	12.02	02	1211	1	CELL	Dépenses liées au comptage des élèves	25	25	-	-	-	-	25	25
45	52	12.03	02	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services pour la Direction des jurys	230	230	103	103	-	-	333	333
45	52	74.01	02	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	10	-	-	-	-	10	10
				7422											

Totaux Activité 02

CELL	632	632	103	103	-	-	735	735
-------------	------------	------------	------------	------------	----------	----------	------------	------------

Totaux PROGRAMME 0

CELL	1.010	1.010	103	103	-58	-58	1.055	1.055
-------------	--------------	--------------	------------	------------	------------	------------	--------------	--------------

PROGRAMME 4

DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
41 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES																
45	52	11.03	41	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	660.788	660.788	-	-	11.709	11.709	672.497	672.497	
Totaux Activité 41																
								CELNL	660.788	660.788	-	-	11.709	11.709	672.497	672.497
42 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES																
45	52	11.03	42	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	78.745	78.745	-	-	1.329	1.329	80.074	80.074	
Totaux Activité 42																
								CELNL	78.745	78.745	-	-	1.329	1.329	80.074	80.074
44 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES DE PLEIN EXERCICE - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS																
45	52	43.01	44	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	470.679	470.679	-	-	7.848	7.848	478.527	478.527	
Totaux Activité 44																
								CELNL	470.679	470.679	-	-	7.848	7.848	478.527	478.527
45 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES DE PLEIN EXERCICE - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS																
45	52	44.01	45	4410	3	CELNL	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	1.626.447	1.626.447	-	-	40.881	40.881	1.667.328	1.667.328	
Totaux Activité 45																
								CELNL	1.626.447	1.626.447	-	-	40.881	40.881	1.667.328	1.667.328

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
46 - SERVICE DE MÉDIATION SCOLAIRE - RÉMUNÉRATION															
45	52	11.01	46	1111	3	CELNL	Rémunérations du personnel du Service de médiation	4.833	4.833	-	-	-128	-128	4.705	4.705
				1112											
				1120											
				1131											
				1221											
Totaux Activité 46															
						CELNL		4.833	4.833	-	-	-128	-128	4.705	4.705
Totaux PROGRAMME 4															
						CELNL		2.841.492	2.841.492	-	-	61.639	61.639	2.903.131	2.903.131
PROGRAMME 5															
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE															
50 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT															
45	52	41.23	50	4150	3	CELL	Dotation globale - Enseignement de plein exercice	99.589	99.589	11.618	11.618	-9.338	-9.338	101.869	101.869
Totaux Activité 50															
						CELL		99.589	99.589	11.618	11.618	-9.338	-9.338	101.869	101.869
53 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES DE PLEIN EXERCICE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT															
45	52	43.05	53	4316	3	CELL	Subventions de fonctionnement des internats - Enseignement de plein exercice	1.222	1.222	-	-	29	29	1.251	1.251
				4326											
45	52	43.23	53	4316	3	CELL	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	65.727	65.727	-	-	-559	-559	65.168	65.168
				4326											
				4511											
Totaux Activité 53															
						CELL		66.949	66.949	-	-	-530	-530	66.419	66.419
55 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES DE PLEIN EXERCICE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT															
45	52	44.21	55	4430	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux internats	2.579	2.579	-	-	-49	-49	2.530	2.530
45	52	44.23	55	4430	3	CELL	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	243.291	243.291	-	-	-2.697	-2.697	240.594	240.594

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux Activité 55															
							CELL	245.870	245.870	-	-	-2.746	-2.746	243.124	243.124
Totaux PROGRAMME 5															
							CELL	412.408	412.408	11.618	11.618	-12.614	-12.614	411.412	411.412
PROGRAMME 6															
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE															
61 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES															
45	52	11.03	61	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire - Enseignement secondaire en alternance	13.027	13.027	-	-	369	369	13.396	13.396
Totaux Activité 61															
							CELNL	13.027	13.027	-	-	369	369	13.396	13.396
63 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES À HORAIRE RÉDUIT - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS															
45	52	43.01	63	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	20.873	20.873	-	-	-357	-357	20.516	20.516
Totaux Activité 63															
							CELNL	20.873	20.873	-	-	-357	-357	20.516	20.516
64 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES À HORAIRE RÉDUIT - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS															
45	52	44.01	64	4410	3	CELNL	Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	41.490	41.490	-	-	-507	-507	40.983	40.983

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 64																
								CELNL	41.490	41.490	-	-	-507	-507	40.983	40.983
Totaux PROGRAMME 6																
								CELNL	75.390	75.390	-	-	-495	-495	74.895	74.895
PROGRAMME 7																
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE																
70 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT																
45	52	41.23	70	4150	3	CELL	Dotation globale - Enseignement secondaire en alternance	2.385	2.385	-	-	49	49	2.434	2.434	
Totaux Activité 70																
								CELL	2.385	2.385	-	-	49	49	2.434	2.434
Totaux PROGRAMME 7																
								CELL	2.385	2.385	-	-	49	49	2.434	2.434
PROGRAMME 8																
INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI																
80 - DÉPENSES DE PERSONNEL - INITIATIVES EN MATIÈRE D'EMPLOI																
45	52	11.05	80	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement secondaire	27.003	27.003	-	-	-140	-140	26.863	26.863	
Totaux Activité 80																
								CELNL	27.003	27.003	-	-	-140	-140	26.863	26.863
Totaux PROGRAMME 8																
								CELNL	27.003	27.003	-	-	-140	-140	26.863	26.863

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 9
DISCRIMINATIONS POSITIVES - DIVERS

90 - DISCRIMINATIONS POSITIVES - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

45	52	01.06	90	1211	3	CELL	Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadrement différencié	7.039	7.039	-	-	-2.107	-2.107	4.932	4.932
				4150											
				4312											
				4322											
				4430											
				4511											
45	52	12.01	90	1112	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec les frais de fonctionnement des services de médiation scolaire	171	249	-	-	7	-	178	249
				1211											
45	52	33.02	90	1111	3	CELL	Subventions aux services d'accrochage scolaire	1.634	1.634	-	-	1.260	1.260	2.894	2.894
				1112											
				1120											
				1131											
				1211											
				3300											

Totaux Activité 90

CELL 8.844 8.922 - - -840 -847 8.004 8.075

91 - ACTIONS SPÉCIFIQUES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT

45	52	01.05	91	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature liées à la promotion des échanges linguistiques	25	25	-	-	-	-	25	25
				3300											
45	52	01.09	91	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux média et à la lecture de la presse quotidienne	842	842	-	-	-	-	842	842
				3300											
				4150											
				4312											
				4322											
				4430											
				4511											
45	52	01.10	91	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec la mobilité interrégionale et internationale des élèves et des enseignants	29	29	-	-	-	-	29	29
				3300											

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 91								CELL	896	896	-	-	-	-	896	896
92 - ACTIVITÉS INTERRÉSEAUX																
45	52	01.02	92	1211 3300	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec des manifestations pédagogiques et culturelles, y compris des prix	4	4	-	-	-	-	4	4	
45	52	33.01	92	3300	3	CELL	Subventions aux organismes ayant pour but la liaison entre le monde de l'enseignement qualifiant et celui de l'entreprise	364	364	-	-	364	364	728	728	
Totaux Activité 92								CELL	368	368	-	-	364	364	732	732
93 - ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET DE PRÉVENTION CONTRE L'ASSUÉTUDE ET LA VIOLENCE DANS LES ÉCOLES																
45	52	01.01	93	1112 3300 4140 4150 4312 4322 4430 4511	3	CELL	Dépenses de toute nature dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire et de la prévention des problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles	75	75	-	-	-	-	75	75	
Totaux Activité 93								CELL	75	75	-	-	-	-	75	75
94 - ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉQUIPEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL																
45	52	01.01	94	1211 6151 6311 6321 6410 6511 7422	3	CELL	Dépenses liées à l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	6.360	7.485	-	-	-	-	6.360	7.485	

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
45	52	01.03	94	1211	3	FBM	Fonds budgétaire pour financer l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	-	1.200	-	-	-	-	-	1.200	
				6151												
				6311												
				6321												
				6410												
				6511												
				7422												
45	52	01.04	94	1112	3	CELL	Dépenses de toute nature liées à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel	2.322	2.322	-	-	-318	-318	2.004	2.004	
				1211												
				3300												
				4150												
				4312												
				4322												
				4430												
				4511												
				4534												
				4550												
45	52	01.05	94	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la maintenance des équipements de l'enseignement technique et professionnel	400	400	-	-	-	-	400	400	
				4150												
				4316												
				4326												
				4430												
				4511												
45	52	01.06	94	0100	3	FBM	Fonds budgétaire pour le renforcement et la valorisation de l'enseignement en alternance	4.600	4.600	-	-	4.191	4.191	8.791	8.791	
45	52	33.06	94	4550	3	CELL	Subvention à l'ASBL Worldskills Belgium	39	39	-	-	-	-	39	39	
Totaux Activité 94																
								CELL	9.121	10.246	-	-	-318	-318	8.803	9.928
								FBM	4.600	5.800	-	-	4.191	4.191	8.791	9.991
Totaux PROGRAMME 9																
								CELL	19.304	20.507	-	-	-794	-801	18.510	19.706
								FBM	4.600	5.800	-	-	4.191	4.191	8.791	9.991
Crédits Totaux Programme 9								23.904	26.307	-	-	3.397	3.390	27.301	29.697	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 52																
								CELL	435.107	436.310	11.721	11.721	-13.417	-13.424	433.411	434.607
								CELNL	2.943.885	2.943.885	-	-	61.004	61.004	3.004.889	3.004.889
								FBM	4.600	5.800	-	-	4.191	4.191	8.791	9.991

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Crédits Totaux division organique 52	3.383.592	3.385.995	11.721	11.721	51.778	51.771	3.447.091	3.449.487

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 53 ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

45	53	12.01	02	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	49	49	-	-	-	-	49	49
							Totaux Activité 02								
							CELL	49	49	-	-	-	-	49	49
							Totaux PROGRAMME 0								
							CELL	49	49	-	-	-	-	49	49

PROGRAMME 4

DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

41 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT PÉDAGOGIQUE - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

45	53	11.03	41	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire pédagogique	162.214	162.214	-1.116	-1.116	2.378	2.378	163.476	163.476
							Totaux Activité 41								
							CELNL	162.214	162.214	-1.116	-1.116	2.378	2.378	163.476	163.476

42 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

45	53	11.03	42	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	15.329	15.329	-	-	327	327	15.656	15.656
----	----	-------	----	------------------------------	---	-------	----------------------	--------	--------	---	---	-----	-----	--------	--------

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 42								CELNL	15.329	15.329	-	-	327	327	15.656	15.656
44 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT PARAMÉDICAL - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES																
45	53	11.03	44	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire paramédical	38.563	38.563	-	-	1.813	1.813	40.376	40.376	
Totaux Activité 44								CELNL	38.563	38.563	-	-	1.813	1.813	40.376	40.376
46 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS																
45	53	43.01	46	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements du personnel pédagogique	141.670	141.670	-1.556	-1.556	8.035	8.035	148.149	148.149	
Totaux Activité 46								CELNL	141.670	141.670	-1.556	-1.556	8.035	8.035	148.149	148.149
47 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS - PARAMÉDICAL																
45	53	43.01	47	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements du personnel paramédical	24.910	24.910	-	-	1.812	1.812	26.722	26.722	
Totaux Activité 47								CELNL	24.910	24.910	-	-	1.812	1.812	26.722	26.722
48 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS																
45	53	44.01	48	4410	3	CELNL	Subventions-traitements du personnel pédagogique	297.242	297.242	-6.321	-6.321	-1.530	-1.530	289.391	289.391	

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux Activité 48															
							CELNL	297.242	297.242	-6.321	-6.321	-1.530	-1.530	289.391	289.391
49 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS - PARAMÉDICAL															
45	53	44.01	49	4410	3	CELNL	Subventions-traitements du personnel paramédical	54.857	54.857	-	-	2.506	2.506	57.363	57.363
Totaux Activité 49															
							CELNL	54.857	54.857	-	-	2.506	2.506	57.363	57.363
Totaux PROGRAMME 4															
							CELNL	734.785	734.785	-8.993	-8.993	15.341	15.341	741.133	741.133
PROGRAMME 5															
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ															
50 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT															
45	53	41.06	50	4150	3	CELL	Dotations pour le paiement des prestations de surveillance de midi CF	65	65	-	-	8	8	73	73
45	53	41.07	50	4150	3	CELL	Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement - Dotation globale Pôles territoriaux	-	-	1.116	1.116	-	-	1.116	1.116
45	53	41.23	50	4150	3	CELL	Dotation globale	16.911	16.911	5.133	5.133	232	232	22.276	22.276
Totaux Activité 50															
							CELL	16.976	16.976	6.249	6.249	240	240	23.465	23.465
53 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT															
45	53	43.01	53	4316	3	CELL	Ecoles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement - Subventions forfaitaires Pôles territoriaux	-	-	1.556	1.556	-	-	1.556	1.556
45	53	43.23	53	4316 4326 4511	3	CELL	Subventions forfaitaires	13.698	13.698	-	-	199	199	13.897	13.897
Totaux Activité 53															
							CELL	13.698	13.698	1.556	1.556	199	199	15.453	15.453

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
54 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - AIDE CONNEXE À L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNÉ																
45	53	43.06	54	4314 4324	3	CELL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	105	105	-	-	-	-	105	105	
Totaux Activité 54																
								CELL	105	105	-	-	-	-	105	105
56 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT																
45	53	44.01	56	4430	3	CELL	Ecoles Libres subventionnées - Subventions de fonctionnement - Subventions forfaitaires Pôles territoriaux	-	-	6.321	6.321	-	-	6.321	6.321	
45	53	44.23	56	4430	3	CELL	Subventions forfaitaires	28.874	28.874	-	-	-1.438	-1.438	27.436	27.436	
Totaux Activité 56																
								CELL	28.874	28.874	6.321	6.321	-1.438	-1.438	33.757	33.757
57 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - AIDE CONNEXE À L'ENSEIGNEMENT LIBRE SUBVENTIONNÉ																
45	53	44.06	57	4410	3	CELL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	130	130	-	-	4	4	134	134	
Totaux Activité 57																
								CELL	130	130	-	-	4	4	134	134
Totaux PROGRAMME 5																
								CELL	59.783	59.783	14.126	14.126	-995	-995	72.914	72.914

PROGRAMME 6

INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI

60 - DÉPENSES DE PERSONNEL - INITIATIVES EN MATIÈRE D'EMPLOI

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
45	53	11.05	60	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécialisé	5.014	5.014	-	-	168	168	5.182	5.182	
Totaux Activité 60																
								CELNL	5.014	5.014	-	-	168	168	5.182	5.182
Totaux PROGRAMME 6																
								CELNL	5.014	5.014	-	-	168	168	5.182	5.182
PROGRAMME 7																
INITIATIVES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION DES ÉLÈVES À BESOINS SPÉCIFIQUES																
70 - ACTIVITÉS DIVERSES																
45	53	01.01	70	1211 3300	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec l'enseignement spécialisé ou intégré	75	75	-	-	-	-	75	75	
Totaux Activité 70																
								CELL	75	75	-	-	-	-	75	75
Totaux PROGRAMME 7																
								CELL	75	75	-	-	-	-	75	75
PROGRAMME 8																
LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES																
80 - INITIATIVES DIVERSES																
45	53	35.01	80	3530	4	CELL	Cotisations à l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes présentant des besoins éducatifs particuliers	29	29	-	-	-	-	29	29	
Totaux Activité 80																
								CELL	29	29	-	-	-	-	29	29
Totaux PROGRAMME 8																
								CELL	29	29	-	-	-	-	29	29

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53

	CELL	59.936	59.936	14.126	14.126	-995	-995	73.067	73.067
	CELNL	739.799	739.799	-8.993	-8.993	15.509	15.509	746.315	746.315
	Crédits Totaux division organique 53	799.735	799.735	5.133	5.133	14.514	14.514	819.382	819.382

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 54 ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

PROGRAMME 0 CONTRÔLE DES UNIVERSITÉS

01 - DÉPENSES DE PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES - FRAIS CONNEXES

44	54	11.01	01	1111	3	CELNL	Rémunérations et allocations quelconques des Commissaires et délégués	1.148	1.148	-	-	90	90	1.238	1.238
				1112											
				1120											
				1131											
44	54	11.02	01	1111	3	CELNL	Rémunérations et allocations quelconques de personnes des cellules des Commissaires et Délégués du Gouvernement	417	417	-	-	-60	-60	357	357
				1112											
				1120											
				1131											
44	54	12.01	01	1221	3	CELL	Remboursements des frais de personnel des cellules des Commissaires et délégués	841	841	-	-	60	60	901	901
44	54	12.02	01	1211	3	CELL	Frais de fonctionnement des cellules des Commissaires et délégués	250	250	-	-	-	-	250	250
				1221											
				1222											
Totaux Activité 01															
							CELL	1.091	1.091	-	-	60	60	1.151	1.151
							CELNL	1.565	1.565	-	-	30	30	1.595	1.595
Totaux PROGRAMME 0															
							CELL	1.091	1.091	-	-	60	60	1.151	1.151
							CELNL	1.565	1.565	-	-	30	30	1.595	1.595
Crédits Totaux Programme 0								2.656	2.656	-	-	90	90	2.746	2.746

PROGRAMME 1 UNIVERSITÉS DE LA COMMUNAUTÉ

10 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

44	54	41.12	10	4150	3	CELL	Allocation de fonctionnement - Université de Liège	232.246	232.246	5.336	5.336	-9.988	-9.988	227.594	227.594
44	54	41.13	10	4150	3	CELL	Allocation de fonctionnement - Université de Mons	79.059	79.059	2.461	2.461	-3.757	-3.757	77.763	77.763

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	54	41.17	10	4150	1	CELL	Soutien exceptionnel à l'ULg pour le renouvellement d'une clinique vétérinaire	800	800	-	-	-	-	800	800	
Totaux Activité 10								CELL	312.105	312.105	7.797	7.797	-13.745	-13.745	306.157	306.157
11 - SUBVENTIONS																
44	54	41.16	11	3122	1	CELL	Subvention pour charges exceptionnelles au Centre Hospitalier Universitaire de Liège	8.924	8.924	-	-	-	-	8.924	8.924	
44	54	61.01	11	5121	1	CELL	Subvention destinée à la constitution du capital du CHU de Liège	2.706	2.706	-	-	-	-	2.706	2.706	
Totaux Activité 11								CELL	11.630	11.630	-	-	-	-	11.630	11.630
13 - SUBVENTIONS SOCIALES																
44	54	41.15	13	4150	3	CELL	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	11.966	11.966	-	-	-199	-199	11.767	11.767	
Totaux Activité 13								CELL	11.966	11.966	-	-	-199	-199	11.767	11.767
Totaux PROGRAMME 1								CELL	335.701	335.701	7.797	7.797	-13.944	-13.944	329.554	329.554
PROGRAMME 2																
UNIVERSITÉS LIBRES																
20 - INTERVENTION																
44	54	44.02	20	4150	3	CELL	Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971	10.867	10.867	-	-	-333	-333	10.534	10.534	
Totaux Activité 20								CELL	10.867	10.867	-	-	-333	-333	10.534	10.534
21 - SUBVENTIONS																
44	54	44.05	21	4430	3	CELL	Subvention à l'Institut universitaire Etudes du Judaïsme Martin Büber	152	152	-	-	-	-	152	152	

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 21								CELL	152	152	-	-	-	-	152	152
22 - SUBVENTIONS SOCIALES - UNIVERSITÉS LIBRES SUBVENTIONNÉES																
44	54	44.03	22	4430	3	CELL	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	27.810	27.810	-	-	-718	-718	27.092	27.092	
Totaux Activité 22								CELL	27.810	27.810	-	-	-718	-718	27.092	27.092
23 - ALLOCATIONS DE FONCTIONNEMENT																
44	54	44.12	23	4410 4430	3	CELL	Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain	288.880	288.880	4.304	4.304	-13.608	-13.608	279.576	279.576	
44	54	44.13	23	4410 4430	3	CELL	Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles	239.357	239.357	10.237	10.237	-11.138	-11.138	238.456	238.456	
44	54	44.14	23	4410 4430	3	CELL	Allocation de fonctionnement à l'Université de Namur	65.261	65.261	1.730	1.730	-2.969	-2.969	64.022	64.022	
44	54	44.17	23	4410 4430	3	CELL	Allocation de fonctionnement à l'Université Saint-Louis - Bruxelles	24.147	24.147	435	435	-847	-847	23.735	23.735	
Totaux Activité 23								CELL	617.645	617.645	16.706	16.706	-28.562	-28.562	605.789	605.789
Totaux PROGRAMME 2								CELL	656.474	656.474	16.706	16.706	-29.613	-29.613	643.567	643.567
PROGRAMME 4 ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE																
41 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT																
44	54	12.01	41	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	20	20	-	-	-	-	20	20	
44	54	33.01	41	3300 4150 4430	3	CELL	Subventions relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire	43	43	-	-	-	-	43	43	

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 41								CELL	63	63	-	-	-	-	63	63
43 - SUBVENTIONS																
44	54	33.15	43	4150	3	CELL	Frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques	-	-	-	-	-	-	-	-	
44	54	44.14	43	4550	3	CELL	Subvention à la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	194	194	-	-	-	-	194	194	
Totaux Activité 43								CELL	194	194	-	-	-	-	194	194
44 - SUBVENTIONS SOCIALES - INSTITUTIONS DIVERSES																
44	54	44.15	44	4550	3	CELL	Subvention au service social de la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux Activité 44								CELL	-	-	-	-	-	-	-	-
45 - COOPÉRATION INTERUNIVERSITAIRE - BANQUE DE DONNÉES																
44	54	40.02	45	3300	3	CELL	Subvention à la Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française de Belgique	223	223	-	-	-	-	223	223	
44	54	40.03	45	4150	3	CELL	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	275	275	-	-	-	-	275	275	
44	54	40.05	45	4140	3	CELL	Allocations pour aides à la réussite	9.314	9.314	3.470	3.470	-283	-283	12.501	12.501	
44	54	40.06	45	4140	3	CELL	Organisation de l'examen d'entrée pour les études de sciences médicales et dentaires	1.439	1.439	-	-	-44	-44	1.395	1.395	
44	54	40.07	45	4150	3	CELL	Allocations complémentaires pour promotion de l'accès aux Universités (compensations droits d'inscription réduits)	44.272	44.272	-	-	862	862	45.134	45.134	
44	54	40.08	45	4150	2	CELL	Allocations complémentaires pour compensations de remplacements de congés de maternité	613	613	-	-	-19	-19	594	594	
Totaux Activité 45								CELL	56.136	56.136	3.470	3.470	516	516	60.122	60.122
Totaux PROGRAMME 4								CELL	56.393	56.393	3.470	3.470	516	516	60.379	60.379

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 5
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

50 - AGENTS CONTRACTUELS SUBVENTIONNÉS

44	54	11.05	50	4150	3	CELL	Dépenses de personnel - Rémunérations des agents contractuels de l'Enseignement universitaire	2.020	2.020	-	-	41	41	2.061	2.061
				4410			Totaux Activité 50								
						CELL		2.020	2.020	-	-	41	41	2.061	2.061
							Totaux PROGRAMME 5								
						CELL		2.020	2.020	-	-	41	41	2.061	2.061
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 54								
						CELL		1.051.679	1.051.679	27.973	27.973	-42.940	-42.940	1.036.712	1.036.712
						CELNL		1.565	1.565	-	-	30	30	1.595	1.595
							Crédits Totaux division organique 54	1.053.244	1.053.244	27.973	27.973	-42.910	-42.910	1.038.307	1.038.307

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 55 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ ET HAUTES ÉCOLES

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

44	55	12.01	02	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	18	18	-	-	-	-	18	18
44	55	74.01	02	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	4	-	-	-	-	4	4
							Totaux Activité 02								
							CELL	22	22	-	-	-	-	22	22
							Totaux PROGRAMME 0								
							CELL	22	22	-	-	-	-	22	22

PROGRAMME 4

DÉPENSES DE PERSONNEL DES HAUTES ÉCOLES (HORS DOTATIONS)

40 - HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

44	55	11.03	40	1111	3	CELNL	Personnel statutaire (cadre d'extinction)	5.274	5.274	-	-	82	82	5.356	5.356
							Totaux Activité 40								
							CELNL	5.274	5.274	-	-	82	82	5.356	5.356

41 - HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL LIÉES À LA FUSION ET À LA CRÉATION DES HAUTES ÉCOLES

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	55	11.03	41	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire (mise en disponibilité)	1.623	1.623	-	-	146	146	1.769	1.769
							Totaux Activité 41								
							CELNL	1.623	1.623	-	-	146	146	1.769	1.769
42 - HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - CHARGÉS DE MISSION - DÉPENSES DE PERSONNEL															
44	55	11.03	42	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire (chargés de mission)	815	815	-	-	422	422	1.237	1.237
							Totaux Activité 42								
							CELNL	815	815	-	-	422	422	1.237	1.237
43 - HAUTES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - DÉPENSES DE PERSONNEL LIÉES À LA FUSION ET À LA CRÉATION DES HAUTES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES (HORS SUBVENTIONS)															
44	55	43.14	43	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	1.893	1.893	-	-	790	790	2.683	2.683
44	55	43.15	43	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements (chargés de mission)	290	290	-	-	1.112	1.112	1.402	1.402
							Totaux Activité 43								
							CELNL	2.183	2.183	-	-	1.902	1.902	4.085	4.085
44 - HAUTES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - DÉPENSES DE PERSONNEL LIÉES À LA FUSION ET À LA CRÉATION DES HAUTES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES (HORS SUBVENTIONS)															
44	55	44.10	44	4410	3	CELNL	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	5.626	5.626	-	-	911	911	6.537	6.537
44	55	44.11	44	4410	3	CELNL	Subventions-traitements (chargés de mission)	592	592	-	-	1.551	1.551	2.143	2.143

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux Activité 44															
							CELNL	6.218	6.218	-	-	2.462	2.462	8.680	8.680
Totaux PROGRAMME 4															
							CELNL	16.113	16.113	-	-	5.014	5.014	21.127	21.127
PROGRAMME 5															
FONCTIONNEMENT DES HAUTES ÉCOLES															
51 - HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - ALLOCATIONS DE FONCTIONNEMENT AUX HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE															
44	55	41.21	51	1111	3	CELNL	Allocations globales aux Hautes Ecoles de la Communauté française	105.271	105.271	3.258	3.258	211	211	108.740	108.740
				1120											
				4150											
Totaux Activité 51															
							CELNL	105.271	105.271	3.258	3.258	211	211	108.740	108.740
52 - HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT															
44	55	11.03	52	1111	3	CELNL	Personnel statutaire des internats autonomes	11.275	11.275	-	-	540	540	11.815	11.815
				1112											
				1120											
				1131											
44	55	12.01	52	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	23	23	-	-	-	-	23	23
44	55	41.23	52	4150	3	CELL	Dotation aux internats autonomes	2.677	2.677	-	-	-17	-17	2.660	2.660
Totaux Activité 52															
							CELL	2.700	2.700	-	-	-17	-17	2.683	2.683
							CELNL	11.275	11.275	-	-	540	540	11.815	11.815
54 - HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DIVERS - JURY															
44	55	12.01	54	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	51	51	-	-	-	-	51	51
44	55	12.02	54	1211	3	CELL	Commission du certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur	19	19	6	6	-	-	25	25

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	55	12.03	54	1211	3	CELL	Jury central du Certificat d'Aptitudes Pédagogiques (CAP) du personnel enseignant des établissements d'enseignement préscolaire, primaire, spécial, secondaire, artistique et de promotion sociale	52	52	-	-	-	-	52	52
							Totaux Activité 54								
							CELL	122	122	6	6	-	-	128	128
56 - HAUTES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - ALLOCATIONS DE FONCTIONNEMENT DES HAUTES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES															
44	55	43.14	56	4314 4316 4324 4326 4511	3	CELNL	Allocations globales aux Hautes Ecoles officielles subventionnées	158.293	158.293	4.160	4.160	328	328	162.781	162.781
							Totaux Activité 56								
							CELNL	158.293	158.293	4.160	4.160	328	328	162.781	162.781
57 - HAUTES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - ALLOCATIONS DE FONCTIONNEMENT DES HAUTES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES															
44	55	44.13	57	4410 4430	3	CELNL	Allocations globales aux Hautes Ecoles libres subventionnées	276.823	276.823	10.435	10.435	664	664	287.922	287.922
							Totaux Activité 57								
							CELNL	276.823	276.823	10.435	10.435	664	664	287.922	287.922
58 - REFINANCEMENT DES HAUTES ECOLES - ENSEIGNEMENT															
44	55	01.01	58	1211	3	CELL	Dépenses générales quelconques relatives aux Hautes Ecoles	14	14	-	-	-	-	14	14
44	55	01.03	58	1111 4150 4312 4314 4322 4410 4430 4511	3	CELL	Allocations complémentaires pour promotion de l'accès aux Hautes Ecoles (compensations droits d'inscription réduits)	21.284	21.284	-	-	174	174	21.458	21.458

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 58																
								CELL	21.298	21.298	-	-	174	174	21.472	21.472
Totaux PROGRAMME 5																
								CELL	24.120	24.120	6	6	157	157	24.283	24.283
								CELNL	551.662	551.662	17.853	17.853	1.743	1.743	571.258	571.258
Crédits Totaux Programme 5									575.782	575.782	17.859	17.859	1.900	1.900	595.541	595.541
PROGRAMME 6																
DÉPENSES DE PERSONNEL DES EX-INSTITUTS SUPÉRIEURS D'ARCHITECTURE ET DES EX-CATÉGORIES DE HAUTES ÉCOLES TRANSFÉRÉS À L'UNIVERSITÉ																
60 - INSTITUT SUPÉRIEUR D'ARCHITECTURE DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT																
44	55	11.03	60	4410	3	CELNL	Personnel statutaire de l'Institut d'Architecture - La Cambre	3.652	3.652	-	-	-	-	3.652	3.652	
Totaux Activité 60																
								CELNL	3.652	3.652	-	-	-	-	3.652	3.652
61 - INSTITUT SUPÉRIEUR D'ARCHITECTURE OFFICIEL SUBVENTIONNÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT																
44	55	43.24	61	4410	3	CELNL	Subventions - traitements de l'Intercommunale d'Architecture	2.346	2.346	-	-	-	-	2.346	2.346	
Totaux Activité 61																
								CELNL	2.346	2.346	-	-	-	-	2.346	2.346
62 - INSTITUTS SUPÉRIEURS D'ARCHITECTURE LIBRES SUBVENTIONNÉS - DÉPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT																
44	55	44.31	62	4410	3	CELL	Subventions - traitements des Instituts Saint-Luc	-	-	-	-	-	-	-	-	

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux Activité 62															
CELL								-	-	-	-	-	-	-	-
64 - EX-CATÉGORIES DE TRADUCTION ET INTERPRÉTATION DE LA HAUTE ECOLE DE BRUXELLES ET DE LA HAUTE ECOLE FRANCISCO FERRER - DÉPENSES DU PERSONNEL TRANSFÉRÉ À L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES															
44	55	44.10	64	4410	3	CELNL	Subventions-traitements du personnel de l'ex-catégorie de traduction et de interprétation de la Haute Ecole de Bruxelles à l'Université libre de Bruxelles	5.256	5.256	-	-	-	-	5.256	5.256
44	55	44.11	64	4410	3	CELNL	Subventions-traitements du personnel de l'ex-catégorie de traduction et de interprétation de la Haute Ecole Francisco Ferrer à l'Université libre de Bruxelles	423	423	-	-	-	-	423	423
Totaux Activité 64															
CELNL								5.679	5.679	-	-	-	-	5.679	5.679
Totaux PROGRAMME 6															
CELL								-	-	-	-	-	-	-	-
CELNL								11.677	11.677	-	-	-	-	11.677	11.677
Crédits Totaux Programme 6								11.677	11.677	-	-	-	-	11.677	11.677
PROGRAMME 7															
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ															
70 - DÉPENSES DE PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES - FRAIS CONNEXES															
44	55	01.01	70	1111	3	CELNL	Commissaires et délégués du Gouvernement	685	685	-	-	-	-	685	685
				1112											
				1120											
				1131											
				1211											
				1222											
				7422											
Totaux Activité 70															
CELNL								685	685	-	-	-	-	685	685

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
72 - CONGÉS DE MATERNITÉ															
44	55	01.01	72	1111	3	CELNL	Traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses, liés aux congés de maternité	507	507	-	-	-53	-53	454	454
				1112											
				1120											
				1131											
Totaux Activité 72															
						CELNL		507	507	-	-	-53	-53	454	454
Totaux PROGRAMME 7															
						CELNL		1.192	1.192	-	-	-53	-53	1.139	1.139
PROGRAMME 8															
HAUTES ÉCOLES ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ															
81 - DIVERS															
44	55	12.02	81	1211	3	CELL	Dépenses relatives au fonctionnement des réseaux NARIC (CE) & ENIC (Unesco/Conseil de l'Europe) et Projets européens	61	61	-	-	-	-	61	61
44	55	33.01	81	3300	3	CELL	Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur	4	4	-	-	-	-	4	4
				4150											
				4316											
				4326											
				4430											
				4511											
				4550											
44	55	33.02	81	3300	3	CELL	Subventions à Média Animation asbl et au Centre audiovisuel de Liège	28	28	-	-	-	-	28	28
44	55	40.01	81	4150	3	CELL	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	280	280	-	-	-	-	280	280
				4312											
				4322											
				4430											
				4511											
44	55	40.02	81	4150	3	CELL	Allocation pour la promotion de la réussite en Hautes Ecoles	637	637	-	-	1	1	638	638
				4312											
				4322											
				4430											
				4511											

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
44	55	43.02	81	4150	3	CELL	Dotation au Centre d'Autoformation et de Formation continué de la Communauté française	9	9	-	-	-	-	9	9
							Totaux Activité 81								
							CELL	1.019	1.019	-	-	1	1	1.020	1.020
							82 - SUBVENTIONS SOCIALES								
44	55	33.01	82	4150	3	CELL	Subventions sociales aux Hautes Ecoles	39.599	39.599	-	-	-1.315	-1.315	38.284	38.284
							Totaux Activité 82								
							CELL	39.599	39.599	-	-	-1.315	-1.315	38.284	38.284
							Totaux PROGRAMME 8								
							CELL	40.618	40.618	-	-	-1.314	-1.314	39.304	39.304
							PROGRAMME 9								
							INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI								
							90 - DÉPENSES DE PERSONNEL - INITIATIVES DIVERSES EN MATIÈRE D'EMPLOI								
44	55	11.05	90	1111	3	CELNL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement supérieur hors université	3.226	3.226	-	-	36	36	3.262	3.262
							Totaux Activité 90								
							CELNL	3.226	3.226	-	-	36	36	3.262	3.262
							91 - INTERVENTIONS DIVERSES - FONDS EUROPÉEN								

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
44	55	01.01	91	4130	3	FBM	Fonds budgétaire relatif aux dépenses entraînées par des programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur	2.237	2.237	-	-	-	-	2.237	2.237	
				4140												
				4150												
				4312												
				4322												
				4430												
				4511												
Totaux Activité 91																
								FBM	2.237	2.237	-	-	-	-	2.237	2.237
Totaux PROGRAMME 9																
								CELNL	3.226	3.226	-	-	36	36	3.262	3.262
								FBM	2.237	2.237	-	-	-	-	2.237	2.237
Crédits Totaux Programme 9								5.463	5.463	-	-	36	36	5.499	5.499	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 55																
								CELL	64.760	64.760	6	6	-1.157	-1.157	63.609	63.609
								CELNL	583.870	583.870	17.853	17.853	6.740	6.740	608.463	608.463
								FBM	2.237	2.237	-	-	-	-	2.237	2.237
Crédits Totaux division organique 55								650.867	650.867	17.859	17.859	5.583	5.583	674.309	674.309	

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 56 ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

41	56	12.01	02	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	78	78	-	-	-	-	78	78	
41	56	12.02	02	1211	3	CELL	Dépense de toute nature en lien avec des projets dans le domaine de l'Enseignement de Promotion sociale	7	7	-	-	-	-	7	7	
41	56	74.01	02	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	2	2	-	-	-	-	2	2	
				7422												
Totaux Activité 02																
							CELL	87	87	-	-	-	-	87	87	
Totaux PROGRAMME 0																
							CELL	87	87	-	-	-	-	87	87	

PROGRAMME 4

DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE

40 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

41	56	11.03	40	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	56.743	56.743	23	23	3.041	3.041	59.807	59.807
				1112											
				1120											
				1131											
Totaux Activité 40															
							CELNL	56.743	56.743	23	23	3.041	3.041	59.807	59.807

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
41 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES																
41	56	11.03	41	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	3.874	3.874	-	-	35	35	3.909	3.909	
Totaux Activité 41																
								CELNL	3.874	3.874	-	-	35	35	3.909	3.909
43 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS																
41	56	43.01	43	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements	106.878	106.878	36	36	2.953	2.953	109.867	109.867	
Totaux Activité 43																
								CELNL	106.878	106.878	36	36	2.953	2.953	109.867	109.867
44 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS																
41	56	44.01	44	4410	3	CELNL	Subventions-traitements	62.592	62.592	8	8	2.166	2.166	64.766	64.766	
Totaux Activité 44																
								CELNL	62.592	62.592	8	8	2.166	2.166	64.766	64.766
Totaux PROGRAMME 4																
								CELNL	230.087	230.087	67	67	8.195	8.195	238.349	238.349
PROGRAMME 5																
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE																
50 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT																
41	56	01.07	50	1211	3	CELL	Formation Enseignement de promotion sociale	74	74	-	-	-	-	74	74	
41	56	41.23	50	4150	1	CELL	Dotation globale	1.750	1.750	-	-	-398	-398	1.352	1.352	
Totaux Activité 50																
								CELL	1.824	1.824	-	-	-398	-398	1.426	1.426

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
51 - ECOLES DE LA COMMUNAUTE - ACTIVITES CONNEXES A L'ACTIVITE "ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTE"																
41	56	12.21	51	1211	1	CELL	Assurances scolaires	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux Activité 51																
								CELL	-	-	-	-	-	-	-	-
54 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNEES - AIDE CONNEXE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT																
41	56	43.08	54	4312 4322 4340	3	CELL	Frais pour la formation continuée	131	131	-	-	-1	-1	130	130	
41	56	43.23	54	4316 4326 4511	1	CELL	Subventions forfaitaires	3.849	3.849	-	-	-441	-441	3.408	3.408	
Totaux Activité 54																
								CELL	3.980	3.980	-	-	-442	-442	3.538	3.538
55 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNEES - AIDE CONNEXE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT																
41	56	44.08	55	3300	3	CELL	Frais pour la formation continuée	74	74	-	-	-	-	74	74	
41	56	44.23	55	4430	1	CELL	Subventions forfaitaires	1.766	1.766	-	-	-181	-181	1.585	1.585	
Totaux Activité 55																
								CELL	1.840	1.840	-	-	-181	-181	1.659	1.659
Totaux PROGRAMME 5																
								CELL	7.644	7.644	-	-	-1.021	-1.021	6.623	6.623

PROGRAMME 6

INITIATIVES DIVERSES DE LA REGION WALLONNE ET DE
LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIERE
D'EMPLOI

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
60 - DÉPENSES DE PERSONNEL - INITIATIVES DIVERSES EN MATIÈRE D'EMPLOI																
41	56	11.05	60	1111	3	CELNL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement de promotion sociale	2.159	2.159	-	-	100	100	2.259	2.259	
				1112												
				1120												
				1131												
Totaux Activité 60																
						CELNL		2.159	2.159	-	-	100	100	2.259	2.259	
Totaux PROGRAMME 6																
						CELNL		2.159	2.159	-	-	100	100	2.259	2.259	
PROGRAMME 7																
LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - DIVERS																
70 - INITIATIVES DIVERSES																
41	56	01.01	70	1111	3	CELNL	Dépenses de toute nature en relation avec la mise en oeuvre de mesures de discrimination positive	1.718	1.718	-	-	-9	-9	1.709	1.709	
				1112												
				1120												
				1131												
				1211												
				3300												
				4150												
				4312												
				4314												
				4322												
				4324												
				4326												
				4410												
				4430												
				4511												
Totaux Activité 70																
						CELNL		1.718	1.718	-	-	-9	-9	1.709	1.709	
Totaux PROGRAMME 7																
						CELNL		1.718	1.718	-	-	-9	-9	1.709	1.709	

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 8																
INITIATIVES TRANSVERSALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE																
81 - ACTIONS DIVERSES																
41	56	01.01	81	4550	3	CELL	Dépenses de toute nature en matière de validation des compétences en promotion sociale	566	566	-	-	-	-	566	566	
41	56	01.02	81	1111 1211 4314 4316 4410 4430	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec l'évaluation de la qualité de l'enseignement de promotion sociale	291	291	-	-	-	-	291	291	
41	56	01.03	81	1211 3300	3	CELL	Dépenses de toute nature pour le développement d'écoles inclusives	59	59	-	-	-	-	59	59	
Totaux Activité 81																
								CELL	916	916	-	-	-	-	916	916
82 - PROVISIONS																
41	56	01.02	82	0100 1211 3300	3	CELL	Provision pour le renforcement de projets spécifiques	550	550	-	-	-	-	550	550	
41	56	01.03	82	0100 1211 3300	3	CELL	Provision pour le soutien à des mécanismes d'accompagnement des parcours scolaires des détenus et des intervenants en prison	800	800	-	-	-	-	800	800	
Totaux Activité 82																
								CELL	1.350	1.350	-	-	-	-	1.350	1.350
Totaux PROGRAMME 8																
								CELL	2.266	2.266	-	-	-	-	2.266	2.266
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 56																
								CELL	9.997	9.997	-	-	-1.021	-1.021	8.976	8.976
								CELNL	233.964	233.964	67	67	8.286	8.286	242.317	242.317
Crédits Totaux division organique 56																
								243.961	243.961	67	67	7.265	7.265	251.293	251.293	

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 57 ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

45	57	12.01	02	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	7	7	-	-	-	-	7	7
45	57	74.01	02	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	2	2	-	-	-	-	2	2
				7422											
							Totaux Activité 02								
							CELL	9	9	-	-	-	-	9	9
							Totaux PROGRAMME 0								
							CELL	9	9	-	-	-	-	9	9

PROGRAMME 2

INITIATIVES ET SUBVENTIONS DIVERSES

20 - ACADÉMIE INTERNATIONALE D'ÉTÉ DE WALLONIE

45	57	33.02	20	3300	3	CELL	Subvention à la fondation d'utilité publique " Académie internationale d'été de Wallonie "	189	189	-	-	-	-	189	189
							Totaux Activité 20								
							CELL	189	189	-	-	-	-	189	189

21 - SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS DIVERSES

45	57	33.04	21	3300	3	CELL	Formation en cours de carrière - Dépenses de toute nature	155	155	-	-	-	-	155	155
							Totaux Activité 21								
							CELL	155	155	-	-	-	-	155	155
							Totaux PROGRAMME 2								
							CELL	344	344	-	-	-	-	344	344

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 3

DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**30 - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE
PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS
GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES**

44	57	11.03	30	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	31.771	31.771	-	-	1.290	1.290	33.061	33.061
----	----	-------	----	------------------------------	---	-------	----------------------	--------	--------	---	---	-------	-------	--------	--------

Totaux Activité 30

						CELNL		31.771	31.771	-	-	1.290	1.290	33.061	33.061
--	--	--	--	--	--	-------	--	---------------	---------------	---	---	--------------	--------------	---------------	---------------

**31 - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE
PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET
ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES**

44	57	11.03	31	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	6.518	6.518	-	-	-116	-116	6.402	6.402
----	----	-------	----	------------------------------	---	-------	----------------------	-------	-------	---	---	------	------	-------	-------

Totaux Activité 31

						CELNL		6.518	6.518	-	-	-116	-116	6.402	6.402
--	--	--	--	--	--	-------	--	--------------	--------------	---	---	-------------	-------------	--------------	--------------

**32 - ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR OFFICIELS
SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS**

44	57	43.01	32	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements	15.072	15.072	-	-	541	541	15.613	15.613
----	----	-------	----	----------------------	---	-------	-------------------------	--------	--------	---	---	-----	-----	--------	--------

Totaux Activité 32

						CELNL		15.072	15.072	-	-	541	541	15.613	15.613
--	--	--	--	--	--	-------	--	---------------	---------------	---	---	------------	------------	---------------	---------------

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRES SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS															
44	57	44.01	33	4410	3	CELNL	Subventions-traitements	32.305	32.305	-	-	1.565	1.565	33.870	33.870
Totaux Activité 33															
						CELNL		32.305	32.305	-	-	1.565	1.565	33.870	33.870
Totaux PROGRAMME 3															
						CELNL		85.666	85.666	-	-	3.280	3.280	88.946	88.946
PROGRAMME 4 FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR															
40 - ETABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT															
44	57	41.01	40	4150	3	CELL	Dotations de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts de la Communauté française	3.599	3.599	-	-	-23	-23	3.576	3.576
Totaux Activité 40															
						CELL		3.599	3.599	-	-	-23	-23	3.576	3.576
42 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR OFFICIELS SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT															
44	57	43.03	42	4316 4326 4511	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts officielles subventionnées	1.210	1.210	-	-	-51	-51	1.159	1.159
Totaux Activité 42															
						CELL		1.210	1.210	-	-	-51	-51	1.159	1.159
44 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRES SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT															
44	57	44.30	44	4430	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts libres subventionnées	3.134	3.134	-	-	-234	-234	2.900	2.900
Totaux Activité 44															
						CELL		3.134	3.134	-	-	-234	-234	2.900	2.900

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRES SUBVENTIONNÉS - DIVERS															
44	57	33.01	45	3300	3	CELL	Subventions pour le financement des projets artistiques au sein des Écoles supérieures des Arts (FiPA-ESA)	100	100	-	-	12	12	112	112
				4150											
				4326											
				4430											
				4511											
Totaux Activité 45															
							CELL	100	100	-	-	12	12	112	112
46 - SUBSIDES SOCIAUX - ECOLES SUPÉRIEURES DES ARTS															
44	57	33.02	46	4150	3	CELL	Subsides sociaux aux écoles supérieures des arts	4.335	4.335	-	-	-134	-134	4.201	4.201
				4316											
				4326											
				4430											
				4511											
Totaux Activité 46															
							CELL	4.335	4.335	-	-	-134	-134	4.201	4.201
47 - INITIATIVES RELATIVES À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE EN ART															
44	57	40.02	47	4150	3	CELL	Formations continuées en Art	50	50	-	-	-	-	50	50
				4312											
				4322											
				4430											
				4511											
Totaux Activité 47															
							CELL	50	50	-	-	-	-	50	50
48 - DÉLÉGUÉS DU GOUVERNEMENT															
44	57	01.01	48	1111	3	CELNL	Dépenses de personnel et de fonctionnement	256	256	-	-	-	-	256	256
				1112											
				1120											
				1131											
				1211											
				7422											

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 48																
								CELNL	256	256	-	-	-	-	256	256
49 - DÉMOCRATISATION ET PROMOTION DE L'ACCÈS AUX ECOLES SUPÉRIEURES DES ARTS																
44	57	01.01	49	3300	3	CELL	Allocation d'aide à la démocratisation (hors part complément subsides sociaux) et de promotion de l'accès (compensations droits d'inscription réduits) aux Ecoles supérieures des Arts	3.756	3.756	-	-	2	2	3.758	3.758	
				4150												
				4312												
				4322												
				4430												
				4511												
44	57	01.02	49	3300	4	CELL	Allocations pour aides à la réussite aux Ecoles supérieures des Arts	351	351	-	-	-2	-2	349	349	
Totaux Activité 49																
								CELL	4.107	4.107	-	-	-	-	4.107	4.107
Totaux PROGRAMME 4																
								CELL	16.535	16.535	-	-	-430	-430	16.105	16.105
								CELNL	256	256	-	-	-	-	256	256
Crédits Totaux Programme 4																
									16.791	16.791	-	-	-430	-430	16.361	16.361
PROGRAMME 7																
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE RÉDUIT																
70 - ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT OFFICIELS SUBVENTIONNÉS																
45	57	43.01	70	4314	3	CELNL	Subventions-traitements	103.070	103.070	-	-	2.498	2.498	105.568	105.568	
				4324												
Totaux Activité 70																
								CELNL	103.070	103.070	-	-	2.498	2.498	105.568	105.568

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
71 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT LIBRES SUBVENTIONNÉS																
45	57	44.01	71	4410	3	CELNL	Subventions-traitements	11.719	11.719	-	-	203	203	11.922	11.922	
Totaux Activité 71																
						CELNL		11.719	11.719	-	-	203	203	11.922	11.922	
72 - HUMANITÉS ARTISTIQUES																
45	57	01.01	72	4314 4324 4410	3	CELNL	Subventions-traitements pour des personnels de l'enseignement officiel subventionné et libre subventionné	2.634	2.634	-	-	540	540	3.174	3.174	
Totaux Activité 72																
						CELNL		2.634	2.634	-	-	540	540	3.174	3.174	
Totaux PROGRAMME 7																
						CELNL		117.423	117.423	-	-	3.241	3.241	120.664	120.664	
PROGRAMME 8 FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE RÉDUIT																
80 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT OFFICIELS SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT																
45	57	43.02	80	4316 4326	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit officiels subventionnés	3.455	3.455	-	-	70	70	3.525	3.525	
Totaux Activité 80																
						CELL		3.455	3.455	-	-	70	70	3.525	3.525	
82 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT LIBRES SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT																
45	57	44.30	82	4430	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit libres subventionnés	302	302	-	-	3	3	305	305	
Totaux Activité 82																
						CELL		302	302	-	-	3	3	305	305	
Totaux PROGRAMME 8																
						CELL		3.757	3.757	-	-	73	73	3.830	3.830	

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 9															
EQUIPEMENTS															
90 - DÉPENSES EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENT															
44	57	60.01	90	6151	1	CELL	Equipement des écoles supérieures des arts de la Communauté française	60	60	-	-	-	-	60	60
44	57	63.01	90	6311 6321 6511	1	CELL	Equipement des écoles supérieures des arts officielles subventionnées	32	32	-	-	-	-	32	32
44	57	64.01	90	6410	1	CELL	Equipement des écoles supérieures des arts libres subventionnées	83	83	-	-	-2	-2	81	81
Totaux Activité 90															
							CELL	175	175	-	-	-2	-2	173	173
Totaux PROGRAMME 9															
							CELL	175	175	-	-	-2	-2	173	173
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 57															
							CELL	20.820	20.820	-	-	-359	-359	20.461	20.461
							CELNL	203.345	203.345	-	-	6.521	6.521	209.866	209.866
Crédits Totaux division organique 57								224.165	224.165	-	-	6.162	6.162	230.327	230.327

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 58 ENSEIGNEMENT À DISTANCE

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

41	58	01.01	02	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux projets et aux initiatives nouvelles en matière de politique d'enseignement à distance	50	50	-	-	-	-	50	50	
41	58	12.01	02	1112	3	CELL	Dépenses de toutes nature en matière de développement de l'e-learning et du centre de ressources pédagogiques	276	276	-67	-67	-	-	209	209	
41	58	12.02	02	1112	3	CELNL	Paiement des professeurs correcteurs	2.034	2.034	-	-	-	-	2.034	2.034	
41	58	74.01	02	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	12	12	-	-	-	-	12	12	
Totaux Activité 02																
								CELL	338	338	-67	-67	-	-	271	271
								CELNL	2.034	2.034	-	-	-	-	2.034	2.034
Totaux PROGRAMME 0																
								CELL	338	338	-67	-67	-	-	271	271
								CELNL	2.034	2.034	-	-	-	-	2.034	2.034
Crédits Totaux Programme 0									2.372	2.372	-67	-67	-	-	2.305	2.305

PROGRAMME 3

RÉALISATION D' ACTIONS OU DE FORMATIONS DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE À L'INTERVENTION DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

30 - ACTIONS DIVERSES

41	58	01.01	30	1211	3	FBM	Fonds budgétaire destiné au financement de programmes d'actions et de formations de réinsertion professionnelle à l'intervention de l'enseignement à distance	-	-	-	-	-	-	-	-
----	----	-------	----	------	---	-----	---	---	---	---	---	---	---	---	---

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 30								
							FBM	-	-	-	-	-	-	-	-
							Totaux PROGRAMME 3								
							FBM	-	-	-	-	-	-	-	-
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 58								
							CELL	338	338	-67	-67	-	-	271	271
							CELNL	2.034	2.034	-	-	-	-	2.034	2.034
							FBM	-	-	-	-	-	-	-	-
							Crédits Totaux division organique 58	2.372	2.372	-67	-67	-	-	2.305	2.305

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX CHAPITRE III

CELL	2.768.264	2.768.483	-2.020	-4.077	-58.099	-59.192	2.708.145	2.705.214
CELNL	7.246.531	7.246.531	8.927	8.927	179.726	179.726	7.435.184	7.435.184
FBM	35.278	36.478	-	-	4.691	4.691	39.969	41.169

CHAPITRE IV
DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 85 DETTE DIRECTE

PROGRAMME 0 SUBSISTANCE ADMINISTRATION

01 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

42	85	12.08	01	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de la dette, en ce compris des dépenses d'information et d'études liées aux finances communautaires	486	486	-	-	-	-	486	486	
42	85	74.01	01	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	7	7	-	-	-	-	7	7	
Totaux Activité 01																
CELL								493	493	-	-	-	-	493	493	
Totaux PROGRAMME 0																
CELL								493	493	-	-	-	-	493	493	

PROGRAMME 1 SERVICE DE LA DETTE DIRECTE

10 - AMORTISSEMENTS ET CHARGES D'INTÉRÊT - PAPIER COMMERCIAL

42	85	21.01	10	2130	1	CELL	Intérêts dus en application de l'article 54, § 1er, alinéa 3, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions et de la convention d'exécution, y compris années antérieures	4.616	4.616	-	-	-4.616	-4.616	-	-
42	85	21.03	10	2110	1	CELL	Intérêts dus au Caissier de la Communauté française pour l'utilisation de la ligne de crédit à très court terme, intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie à court terme et intérêts dus à des organismes administratifs de la Communauté disposant d'une autonomie comptable, y compris années antérieures	6.000	6.000	-	-	-	-	6.000	6.000
42	85	21.04	10	1211	1	CELL	Intérêts dus pour la dette consolidée, y compris primes éventuelles	204.672	204.672	30.328	30.328	-	-	235.000	235.000

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux Activité 10															
							CELL	215.288	215.288	30.328	30.328	-4.616	-4.616	241.000	241.000
Totaux PROGRAMME 1															
							CELL	215.288	215.288	30.328	30.328	-4.616	-4.616	241.000	241.000
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 85															
							CELL	215.781	215.781	30.328	30.328	-4.616	-4.616	241.493	241.493

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 86

DETTE LIÉE AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES

PROGRAMME 1 SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE

10 - SUBVENTIONS ET CHARGES FINANCIÈRES DES UNIVERSITÉS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

42	86	44.08	10	2110	1	CELL	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements sociaux des universités de la Communauté (y compris primes éventuelles)	2	2	-	-	-	-	2	2
							Totaux Activité 10								
							CELL	2	2	-	-	-	-	2	2

11 - SUBVENTIONS ET CHARGES FINANCIÈRES DES UNIVERSITÉS LIBRES

42	86	44.08	11	4440	1	CELL	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques et sociaux des universités libres (y compris primes éventuelles)	7	7	29	29	-	-	36	36
42	86	44.40	11	4150	1	CELL	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits en faveur de la Fondation universitaire luxembourgeoise pour des investissements immobiliers	2	2	-	-	-	-	2	2
							Totaux Activité 11								
							CELL	9	9	29	29	-	-	38	38
							Totaux PROGRAMME 1								
							CELL	11	11	29	29	-	-	40	40
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 86								
							CELL	11	11	29	29	-	-	40	40

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX CHAPITRE IV

CELL	215.792	215.792	30.357	30.357	-4.616	-4.616	241.533	241.533
-------------	----------------	----------------	---------------	---------------	---------------	---------------	----------------	----------------

CHAPITRE V

DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 90

DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

PROGRAMME 1

DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

11 - RÉGION WALLONNE - COCOF

42	90	45.01	11	4534	4	CELL	Dotation à la Région wallonne	442.405	442.405	-3.982	-3.982	-8.604	-8.604	429.819	429.819
42	90	45.02	11	4511	4	CELL	Dotation à la Commission communautaire française	125.225	125.225	-	-	-1.359	-1.359	123.866	123.866
42	90	45.03	11	4511	4	CELL	Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française - Règlement définitif de l'exercice antérieur (y compris les intérêts)	29.894	29.894	3.982	3.982	-	-	33.876	33.876
							Totaux Activité 11								
							CELL	597.524	597.524	-	-	-9.963	-9.963	587.561	587.561
							Totaux PROGRAMME 1								
							CELL	597.524	597.524	-	-	-9.963	-9.963	587.561	587.561
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 90								
							CELL	597.524	597.524	-	-	-9.963	-9.963	587.561	587.561

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX CHAPITRE V

CELL	597.524	597.524	-	-	-9.963	-9.963	587.561	587.561
-------------	----------------	----------------	----------	----------	---------------	---------------	----------------	----------------

MI	DO	AB	PA	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

**TOTAUX GÉNÉRAUX
DÉPENSES**

CELL	6.668.219	6.593.015	-8.927	-8.927	-385.536	-382.586	6.273.756	6.201.502
CELNL	7.657.856	7.657.856	8.927	8.927	183.468	183.468	7.850.251	7.850.251
FBM	94.759	95.959	-	-	11.172	9.845	105.931	105.804

Annexe 2

Section Particulière

(en milliers
d'euros)

Nature de la recette et objet de la dépense	code SEC	Recette de l'année 2023	Dépense de l'année 2023
---	-------------	-------------------------------	-------------------------------

Transfert de compétences à la RW et à la COCOF

Part de la partie attribuée du produit de l'IPP	49.40	-137.597	
Dotation art 47/5 et 47/6 de la LSF	49.40	2.812.253	
Dotation art 47/7 de la LSF	49.40	1.467.430	
Part de la dotation 47/8 de la LSF	49.40	281.868	
Part de la dotation 47/9 de la LSF	49.40	50.980	
Décret spécial "Ste-Emilie" Art 7§2 - dotation RW	45.34		4.448.122
Décret spécial "Ste-Emilie" Art 7§2 - dotation Cocof	45.11		26.812
Totaux de la section particulière		4.474.934	4.474.934

Services administratifs à comptabilité autonome (SACA)

Ajustements 2023

- 1. Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA)**
- 2. Musée royal de Mariemont (MRM)**
- 3. Agence Fonds social européen (FSE)**
- 4. Observatoire des politiques culturelles (OPC)**
- 5. Agence francophone pour l'Education et la Formation tout au long de la vie (AEF)**
- 6. Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES)**
- 7. Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ)**
- 8. Fonds des bâtiments Scolaires de l'Enseignement Officiel Subventionné**
- 9. Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement de la Communauté française**
- 10. Fonds de garantie des bâtiments scolaires**
- 11. Fonds de création de places dans les bâtiments scolaires de l'enseignement Obligatoire**
- 12. Programme Prioritaire de Travaux**
- 13. Plan d'Investissement Exceptionnel dans les Bâtiments Scolaires (PIEBS)**
- 14. Cellule urgence-redéploiement (CUR)**
- 15. Service général du Patrimoine et de la Gestion Immobilière (SGPGI)**

PROPOSITION DE BUDGET AJUSTE 2023

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE

CENTRE DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL (SACA)

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL - PROPOSITION DE BUDGET AJUSTE 2023 (en milliers d'euros)

PARTIE LIQUIDATIONS

PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS

OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES

A. RECETTES

Code SEC			LIQUIDATIONS			Prévision ajustée 2023
			Execution 2022	Initial 2023	Budget après répartition 2023	
4610	1.2.	Dotation de la Fédération Wallonie Bruxelles	22.679,00	24.644,00	24.644,00	24.504,00
3810	1.3.	Contribution à la production audiovisuelle des distributeurs	404,64	450,00	450,00	802,20
1611	1.4.	Recettes diverses CCA (dont le Médiadesk et WBImages)	553,63	243,46	243,46	470,51
1611	1.5.	Recettes Fonds spécial RTBF	0,00	0,00	0,00	0,00
1611	1.6.	Recettes Fonds séries	0,00	150,00	150,00	0,00
4610	1.9.	Dotation de la CF - contrat gestion RTBF	700,00	700,00	700,00	700,00
Total des recettes			24.337,27	26.187,46	26.187,46	26.476,71

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
 B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
 C = total des recettes (A + B)

Code SEC			DROITS CONSTATES			
			Execution 2022	Initial 2023	Budget après répartition 2023	Prévision ajustée 2023
4610	1.2.	Dotation de la Fédération Wallonie Bruxelles	22.679,00	24.644,00	24.644,00	24.504,00
3810	1.3.	Contribution à la production audiovisuelle des distributeurs/éditeurs	404,64	450,00	450,00	802,20
1611	1.4.	Recettes diverses CCA (dont le Médiadesk et WBImages)	553,63	243,46	243,46	470,51
1611	1.5.	Recettes Fonds spécial RTBF	0,00	0,00	0,00	0,00
1611	1.6.	Recettes Fonds séries	0,00	150,00	150,00	0,00
4610	1.9.	Dotation de la CF - contrat gestion RTBF	700,00	700,00	700,00	700,00
Total des recettes			24.337,27	26.187,46	26.187,46	26.476,71

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12-AA-1
 B = réduction de visas d'années antérieures
 C = droits réduits
 D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

B. DEPENSES

Code SEC			LIQUIDATIONS			Prévision ajustée 2023
			Execution 2022	Initiale 2023	Budget après répartition 2023	
1211	2.2.	Actions d'animation et de promotion dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma à l'initiative de l'administration	172,04	255,17	296,79	304,97
3200	2.3.	Primes au reinvestissement / primes au succès	668,68	900,00	1.101,08	1.101,08
3200	2.4.	Stratégie promotion cinéma belge	561,24	765,00	783,00	794,68
3200	2.6.	Aide à la création (relance de la production indépendante avec la RTBF)	1.370,84	1.369,00	1.369,00	1.369,18
3200	2.8.	Commission cinéma - aide aux projets	9.848,05	12.635,00	13.311,25	13.115,27
1211	2.9.	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement du service	211,96	196,00	231,76	240,41
1211	2.10.	Dépenses afférentes à Eurimages, Observatoire Européen, au Médiadesk et à certains accords internationaux	1.057,30	1.583,04	1.570,69	1.456,39
1211	2.11.	Actions visant à permettre la promotion et la distribution des films de la CF, soit en Belgique, soit dans des festivals majeurs à l'étranger, via les producteurs et les distributeurs	536,28	658,50	558,50	725,57
1211	2.13.	Master Class et Formation des professionnels	244,51	245,00	210,00	186,35
3200	2.14.	Aide à la création - Hors CSF - Web Doc Fiction - Programme de Flux	835,25	825,00	819,39	819,39
1211	2.19.	Dépenses pour Wallonie Bruxelles Images	420,59	491,05	491,05	491,05
1211	2.20.	Aides à la formation	29,68	45,00	45,00	45,00
3200	2.21.	Subventions aux associations de promotion, de diffusion de l'audiovisuel et divers hors COA	536,51	631,17	686,67	608,98
3200	2.22.	Fonds Fictions TV	1.931,92	2.100,00	1.282,74	1.787,86
3200	2.23.	Commission cinéma - aide aux opérateurs	3.431,18	4.200,00	4.142,00	4.142,00
Total des dépenses			21.856,01	26.898,93	26.898,93	27.188,18

A = paiements sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
 B = paiements sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
 C = total des paiements (A+B)

Code SEC			ENGAGEMENTS				Prévision ajustée 2023 (avec pluriannuel)
			Execution 2022	Initiale 2023	Initial pluriannuel 2023	Budget après répartition 2023 (avec pluriannuel)	
1211	2.2.	Actions d'animation et de promotion dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma à l'initiative de l'administration	169,43	255,17	315,17	356,79	324,97
3200	2.3.	Primes au reinvestissement / primes au succès	788,58	900,00	900,00	1.200,00	1.200,00
3200	2.4.	Stratégie promotion cinéma belge	560,68	765,00	1.265,00	1.363,00	1.374,68
3200	2.6.	Aide à la création (relance de la production indépendante avec la RTBF)	1.371,22	1.369,00	1.369,00	1.369,00	1.369,00
3200	2.8.	Commission cinéma - aide aux projets	11.799,08	12.635,00	12.635,00	13.311,25	13.255,27
1211	2.9.	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement du service	215,52	196,00	201,00	236,76	245,41
1211	2.10.	Dépenses afférentes à Eurimages, Observatoire Européen, au Médiadesk et à certains accords internationaux	1.074,24	1.583,04	1.663,04	1.650,69	1.521,39
1211	2.11.	Actions visant à permettre la promotion et la distribution des films de la CF, soit en Belgique, soit dans des festivals majeurs à l'étranger, via les producteurs et les distributeurs	505,70	658,50	658,50	558,50	725,57
1211	2.13.	Master Class et Formation des professionnels	268,32	245,00	365,00	330,00	221,35
3200	2.14.	Aide à la création - Hors CSF - Web Doc Fiction - Programme de Flux	835,63	825,00	825,00	819,39	819,39
1211	2.19.	Dépenses pour Wallonie Bruxelles Images	527,49	491,05	491,05	491,05	491,05
1211	2.20.	Aides à la formation	30,01	45,00	45,00	45,00	45,00
3200	2.21.	Subventions aux associations de promotion, de diffusion de l'audiovisuel et divers hors COA	652,39	631,17	761,17	796,67	718,98
3200	2.22.	Fonds Fictions TV	2.089,19	2.100,00	2.100,00	1.371,82	1.876,94
3200	2.23.	Commission cinéma - aide aux opérateurs	3.390,00	4.200,00	15.960,00	15.654,00	15.654,00
Total des dépenses			24.277,48	26.898,93	39.553,93	39.553,93	39.843,00

A = engagements de l'année budgétaire

C. SYNTHESE ET SOLDE

	LIQUIDATIONS			
	Execution	Initial 2023	Budget après	Budget ajusté 2023
Recettes (exécution du budget)	24.337,27	26.187,46	26.187,46	26.476,71
Dépenses (exécution du budget)	21.856,01	26.898,93	26.898,93	27.188,18
Résultat solde de l'année	2.481,26	-711,47	-711,47	-711,47

	DROITS ET ENGAGEMENTS			
	Execution	Initial 2023	Budget après	Budget ajusté 2023
Recettes (exécution du budget)	24.337,27	26.187,46	26.187,46	26.476,71
Dépenses (exécution du budget)	24.277,48	26.898,93	39.553,93	39.843,00
Résultat solde de l'année	59,79	-711,47	-13.366,47	-13.366,29

L'Administration souhaite pouvoir reporter 600.000 euros sur le budget 2023. En effet, les recettes provenant des distributeurs et éditeurs de services ont été cette année nettement supérieures à nos prévisions dans le budget initial 2022 (761 000 euros au lieu de 100.000 euros) et il ne sera possible de les engager qu'en fin d'année, ce qui laisse trop peu de temps pour en faire un usage efficace. Dans un souci de

RUBRIQUES	RECETTES				RECETTES					
	INITIAL		AJUSTE	17-10-23	DIFFERENCE	INITIAL		AJUSTE	17-10-23	DIFFERENCE
1.2	24.644.000,00 €		24.504.000,00 €	24.504.000,00 €	0,00€	24.644.000,00 €		24.504.000,00 €	24.504.000,00 €	0,00€
1.3	450.000,00 €		802.204,76 €	802.204,76 €	0,00€	450.000,00 €		802.204,76 €	802.204,76 €	0,00€
1.4	243.464,00 €		761.239,96 €	470.509,26 €	-290.730,70€	243.464,00 €		761.239,96 €	470.509,26 €	-290.730,70€
1.5	- €		- €	- €	0,00€	- €		- €	- €	0,00€
1.6	150.000,00 €		150.000,00 €	- €	-150.000,00€	150.000,00 €		150.000,00 €	- €	-150.000,00€
1.8	- €		- €	- €	0,00€	- €		- €	- €	0,00€
1.9	700.000,00 €		700.000,00 €	700.000,00 €	0,00€	700.000,00 €		700.000,00 €	700.000,00 €	0,00€
TOTAL	26.187.464,00€		26.917.444,72€	26.476.714,02€	-440.730,70€	26.187.464,00€		26.917.444,72€	26.476.714,02€	-440.730,70€

RUBRIQUES	CREDIT DE LIQUIDATION					CREDIT D'ENGAGEMENT					
	INITIAL	AP ACTUEL BUL. R. 06/04	AJUSTE	17-10-23	DIFFERENCE	INITIAL	INITIAL PLURIANNUEL	AP ACTUEL BUL. R. 06/04	AJUSTE	17-10-23	DIFFERENCE
2.2	255.170,00 €	296.790,00 €	296.790,00 €	304.967,51€	8.177,51€	255.170,00 €	315.170,00 €	356.790,00 €	356.790,00 €	324.967,51 €	-31.822,49€
2.3	900.000,00 €	1.101.080,00 €	1.101.080,00 €	1.101.080,00€	0,00€	900.000,00 €	900.000,00 €	1.200.000,00 €	1.200.000,00 €	1.200.000,00 €	0,00€
2.4	765.000,00 €	783.000,00 €	783.000,00 €	794.679,00€	11.679,00€	765.000,00 €	1.265.000,00 €	1.363.000,00 €	1.363.000,00 €	1.374.679,00 €	11.679,00€
2.6	1.369.000,00 €	1.369.000,00 €	1.369.000,00 €	1.369.183,00€	183,00€	1.369.000,00 €	1.369.000,00 €	1.369.000,00 €	1.369.000,00 €	1.369.183,00 €	183,00€
2.8	12.635.000,00 €	13.311.248,00 €	13.311.248,00 €	13.115.273,00€	-195.975,00€	12.635.000,00 €	12.635.000,00 €	13.311.248,00 €	13.311.248,00 €	13.255.273,00 €	-55.975,00€
2.9	196.000,00 €	231.764,00 €	231.763,65 €	240.410,88€	8.647,23€	196.000,00 €	201.000,00 €	236.764,00 €	236.763,65 €	245.410,88 €	8.647,23€
2.10	1.583.040,00 €	1.570.694,00 €	1.570.693,69 €	1.456.386,46€	-114.307,23€	1.583.040,00 €	1.663.040,00 €	1.650.694,00 €	1.650.693,69 €	1.521.386,46 €	-129.307,23€
2.11	658.500,00 €	558.500,00 €	558.500,00 €	725.569,88€	167.069,88€	658.500,00 €	658.500,00 €	558.500,00 €	558.500,00 €	725.569,88 €	167.069,88€
2.13	245.000,00 €	210.000,00 €	210.000,00 €	186.350,00€	-23.650,00€	245.000,00 €	365.000,00 €	330.000,00 €	330.000,00 €	221.350,00 €	-108.650,00€
2.14	825.000,00 €	819.394,00 €	819.394,00 €	819.394,00€	0,00€	825.000,00 €	825.000,00 €	819.394,00 €	819.394,00 €	819.394,00 €	0,00€
2.19	491.050,00 €	491.050,00 €	491.050,00 €	491.050,00€	0,00€	491.050,00 €	491.050,00 €	491.050,00 €	491.050,00 €	491.050,00 €	0,00€
2.20	45.000,00 €	45.000,00 €	45.000,00 €	45.000,00€	0,00€	45.000,00 €	45.000,00 €	45.000,00 €	45.000,00 €	45.000,00 €	0,00€
2.21	631.173,00 €	686.673,00 €	686.673,00 €	608.981,94€	-77.691,06€	631.173,00 €	761.173,00 €	796.673,00 €	796.673,00 €	718.981,94 €	-77.691,06€
2.22	2.100.000,00 €	1.282.740,00 €	2.012.720,72 €	1.787.856,69€	-224.864,03€	2.100.000,00 €	2.100.000,00 €	1.371.820,00 €	2.101.800,72 €	1.876.936,69 €	-224.864,03€
2.23	4.200.000,00 €	4.142.000,00 €	4.142.000,00 €	4.142.000,00€	0,00€	4.200.000,00 €	15.960.000,00 €	15.654.000,00 €	15.654.000,00 €	15.654.000,00 €	0,00€
TOTAL	26.898.933,00€	26.898.933,00€	27.628.913,06€	27.188.182,36€	-440.730,70€	26.898.933,00€	39.553.933,00€	39.553.933,00€	40.283.913,06€	39.843.182,36€	-440.730,70€

-711.469,00€

-711.468,34€

-711.468,34€

0,00€

-711.469,00€

-13.366.468,34€

-13.366.468,34€

0,00€

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL

1.2. DOTATION DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

La dotation de la Fédération Wallonie Bruxelles (DO 25 AB 41.03.21).

<u>RECETTES INITIALE</u>	<u>RECETTES AJUSTEE</u>	<u>BUDGET AJUSTE 10/2023</u>
24.644.000,00 €	24.504.000,00 €	24.504.000,00 €
<u>24.644.000,00 €</u>	<u>24.504.000,00 €</u>	<u>24.504.000,00 €</u>

TOTAL

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL

1.3. Contribution à la production audiovisuelle des distributeurs

La contribution à la production audiovisuelle des distributeurs : la base légale est le décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels (article 80).

Contribution calculée sur base d'une estimation prudente de cette contribution (qui s'est élevée à 160,000 euros en 2021)

	<u>RECETTES INITIALE</u>	<u>RECETTES AJUSTEE</u>	<u>BUDGET AJUSTE 10/2023</u>
EDITEURS			
ORANGE BELGIUM	164.502,00 €	304.813,00 €	304.813,00 €
TELENET	54.400,00 €	63.097,40 €	63.097,40 €
DISNEY (services linéaire et non-linéaire)	164.502,00 €	291.000,00 €	291.000,00 €
GOOGLE	9.733,00 €	9.144,76 €	9.144,76 €
AMAZON	30.980,00 €	29.030,00 €	29.030,00 €
APPLE	25.883,00 €	25.883,00 €	25.883,00 €
HBO EUROPE (Cartoon Network)	- €	22.832,00 €	22.832,00 €
CANAL Z	- €	18.650,00 €	18.650,00 €
LN24 (Contribution 2021)	- €	- €	0,00 €
NBC UNIVERSAL (13eme rue)	- €	- €	0,00 €
PARAMOUNT	- €	37.754,60 €	37.754,60 €
<u>TOTAL</u>	<u>450.000,00 €</u>	<u>802.204,76 €</u>	<u>802.204,76 €</u>

La contribution à la production audiovisuelle des distributeurs : la base légale est le décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels (article 80). Augmentation prévue de la contribution de 352.204,76 euros selon les premiers chiffres envoyés par les éditeurs/distributeurs.

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL

1.4. Recettes diverses CCA (dont le Médiadesk et WBImages)

Les recettes diverses CCA : contributions de participants pour l'inscription à des événements organisés par le médiadesk ou par WBImages et aussi le remboursement des avances sur recettes des productions aidées par la commission de sélection des films.

	<u>RECETTES INITIALE</u>	<u>RECETTES AJUSTEE</u>	<u>BUDGET AJUSTE 10/2023</u>
PECA	- €	- €	0,00 €
RTBF FIFF	- €	4.000,00 €	4.000,00 €
JPEUX PAS JAI CINEMA	- €	20.000,00 €	18.221,30 €
SCREENBRUSSEL	30.000,00 €	35.000,00 €	35.000,00 €
RECETTES DES PRODUCTEURS			0,00 €
AWEX	60.000,00 €	60.000,00 €	60.000,00 €
WBI	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €
DESK (T2 SUBVENTION 2021-2022 - DEBUT 2023)	37.312,00 €	37.312,00 €	37.312,00 €
DESK (T2 SUBVENTION 2023-2024 - FIN 2023)	83.952,00 €	83.952,00 €	0,00 €
Remboursement des fonds régionaux + tax shelter pour stand Cannes	12.200,00 €	12.200,00 €	12.200,00 €
Orange SACD	- €	30.000,00 €	25.000,00 €
Présidence Belge de l'EU	- €	20.000,00 €	20.000,00 €
RECETTES D'EXPLOITATION	- €	400.000,00 €	200.000,00 €
Larry Productions		38.775,96 €	38.775,96 €
Stand MIPCOM			5.000,00 €
<u>TOTAL</u>	<u>243.464,00 €</u>	<u>761.239,96 €</u>	<u>470.509,26 €</u>

Cette rubrique reprend la subvention européenne aux activités du Desk Europe Créative de la FWB (MEDIAdesk), les apports au budget de Wallonie Bruxelles Image, les contributions de participants pour l'inscription à des événements organisés par WBImages et aussi le remboursement des avances sur recettes des productions aidées par la commission de sélection des films.

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL

1.5. Recettes Fonds spécial RTBF

Les aides du Fonds special sont des avances sur recettes ; les recettes ainsi générées sont réservées dans le chef du producteur indépendant pour réinvestissement sur une nouvelle coproduction avec la RTBF dans le cadre du Fonds spécial

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL

1.6. Recettes Fonds séries

Les aides du Fonds série sont des avances sur recettes ; les recettes ainsi générées sont réservées pour moitié pour financer l'Atelier du Fonds et d'autre part, sous forme d'enveloppe sur

	<u>RECETTES INITIALE</u>	<u>RECETTES AJUSTEE</u>	<u>BUDGET AJUSTE 10/2023</u>	
Recettes Fonds Séries (BARAKI)	150.000,00 €	150.000,00 €		0

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL

1.8. Contribution à la production audiovisuelle des éditeurs de services

La base légale est le décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels (article 41).

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL

1.9. Dotation de la CF - contrat gestion RTBF

la base légale est le contrat de gestion de la RTBF 2019-2022 (article 13)

	<u>RECETTES INITIALE</u>	<u>RECETTES AJUSTEE</u>	<u>BUDGET AJUSTE 10/2023</u>
DOTATION CF, CONTRAT DE GESTION RTBF	700.000,00 €	700.000,00 €	700.000,00 €
<u>TOTAL</u>	<u>700.000,00 €</u>	<u>700.000,00 €</u>	<u>700.000,00 €</u>

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL
TON ET DE PROMOTION DANS LE DOMAINE DE L'AUDIOVISUEL ET DU CINEMA

	<u>BUDGET 2023</u>	<u>PLURIANNUEL</u>	<u>BULLETIN DE REPARTITION 17/02/2023</u>	<u>BULLETIN DE REPARTITION 06/06/2023</u>	<u>BUDGET AJUSTE 06/2023</u>	<u>BUDGET AJUSTE 10/2023</u>
DEPENSES						
Publicité	19.000,00 €	19.000,00 €	19.000,00 €	19.000,00 €	19.000,00 €	13.000,00 €
Prix	24.250,00 €	24.250,00 €	24.250,00 €	24.250,00 €	24.250,00 €	19.250,00 €
Prix des lycéens	12.500,00 €	12.500,00 €	12.500,00 €	12.500,00 €	12.500,00 €	12.500,00 €
Réception-cocktail (CSF)	- €	- €				
Partenariat	93.420,00 €	93.420,00 €	145.500,00 €	145.500,00 €	145.500,00 €	157.177,51 €
BOURSE ORANGE	15.000,00 €	15.000,00 €	60.000,00 €	60.000,00 €	60.000,00 €	75.000,00 €
EFA	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	7.725,00 €
RCF	6.000,00 €	6.000,00 €	6.000,00 €	6.000,00 €	6.000,00 €	6.000,00 €
MEDICI	4.000,00 €	4.000,00 €	4.000,00 €	4.000,00 €	4.000,00 €	- €
EFADS - CACI	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €
Cinecheck	44.000,00 €	44.000,00 €	44.000,00 €	44.000,00 €	44.000,00 €	43.352,51 €
PARTENARIAT VAF	4.920,00 €	4.920,00 €	12.000,00 €	12.000,00 €	12.000,00 €	12.100,00 €
BPX	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
PITCH BRIFF	2.500,00 €	2.500,00 €	2.500,00 €	2.500,00 €	2.500,00 €	2.500,00 €
SERIE WOMAN	1.500,00 €	1.500,00 €	1.500,00 €	1.500,00 €	1.500,00 €	- €
UPFF						5.000,00 €
Cannes	55.000,00 €	55.000,00 €	55.000,00 €	41.540,00 €	41.540,00 €	41.540,00 €
Réception	50.000,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €	41.540,00 €	41.540,00 €	41.540,00 €
Divers	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €	- €	- €	- €
Dépenses FIFF	21.000,00 €	21.000,00 €	21.000,00 €	21.000,00 €	21.000,00 €	18.500,00 €
Réception	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	18.500,00 €
Communication	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Divers	1.000,00 €	1.000,00 €	1.000,00 €	1.000,00 €	1.000,00 €	- €
Maintenance et hébergement plate forme	20.000,00 €	80.000,00 €	80.000,00 €	80.000,00 €	80.000,00 €	50.000,00 €
Trophées du cinéma Francophone	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Fête FWB	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €
ECP	- €	- €	2.500,00 €	3.000,00 €	3.000,00 €	3.000,00 €
TOTAL	255.170,00 €	315.170,00 €	369.750,00 €	356.790,00 €	356.790,00 €	324.967,51 €

Rubrique 2.2

Rubrique consacrée aux actions d'animation et de promotion

Mise à zéro des Trophées du Cinéma Francophone : En raison de la situation actuelle de l'ASBL Trophées du cinéma francophone, ces prix ne devraient plus être décernés en 2023.

Convention pluriannuelle :

Maintenance et hébergement plateforme : Un marché public pour les services de développement, migration, hébergement et maintenance (incluant la maintenance) est lancé en 2022, portant sur les années 2023 à 2026. Estimation : 70 000 EUR pour le développement et la migration en 2022, et 20 000 EUR par an, de 2023 à 2026, pour la maintenance et l'hébergement.

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL
2.3. PRIMES AU REINVESTISSEMENT/PRIMES AU SUCCES

<u>DEPENSES</u>	<u>BUDGET 2023</u>	<u>PLURIANNUEL</u>	<u>BULLETIN DE REPARTITION 17/02/2023</u>	<u>BULLETIN DE REPARTITION 06/06/2023</u>	<u>BUDGET AJUSTE 06/2023</u>	<u>BUDGET AJUSTE 10/2023</u>
Primes au réinvestissement/primessuccès	900.000,00 €	900.000,00 €	998.920,00 €	1.200.000,00 €	1.200.000,00 €	1.200.000,00 €
TOTAL	900.000,00 €	900.000,00 €	998.920,00 €	1.200.000,00 €	1.200.000,00 €	1.200.000,00 €

Rubrique 2.3

Nouveauté pour 2023 :

L'enveloppe allouée à cette rubrique tournait historiquement aux alentours de 1,2 million d'euros, mais avait été diminuée en 2022 tenant compte du fait que le nouveau système des primes entré en vigueur en septembre 2021 n'aurait pas encore atteint sa vitesse de croisière. L'année 2023 devrait marquer un retour à la normale.

Modification par rapport à la proposition d'initial précédente : diminution de 100. 000 euros pour garantir le budget en équilibre

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL

2.4. STRATEGIE PROMOTION CINEMA BELGE

<u>DEPENSES</u>	<u>BUDGET 2023</u>	<u>PLURIANNUEL</u>	<u>BULLETIN DE REPARTITION 17/02/2023</u>	<u>BULLETIN DE REPARTITION 06/06/2023</u>	<u>BUDGET AJUSTE 06/2023</u>	<u>BUDGET AJUSTE 10/2023</u>
Avant première VIP	24.000,00 €	24.000,00 €	24.000,00 €	19.000,00 €	19.000,00 €	24.000,00 €
Avant première de proximité en Province	7.000,00 €	7.000,00 €	7.000,00 €	3.000,00 €	3.000,00 €	3.000,00 €
Brightfish - Golden Trailer	130.000,00 €	130.000,00 €	130.000,00 €	130.000,00 €	130.000,00 €	129.470,00 €
Brightfish - Capsules Cinévox	80.000,00 €	80.000,00 €	80.000,00 €	160.000,00 €	160.000,00 €	160.000,00 €
Partenariat presse pub	70.000,00 €	210.000,00 €	210.000,00 €	210.000,00 €	210.000,00 €	210.000,00 €
Soutien Quadrature du Cercle	50.000,00 €	150.000,00 €	150.000,00 €	150.000,00 €	150.000,00 €	150.000,00 €
Cinéastes en Classes	15.000,00 €	15.000,00 €	15.000,00 €	18.000,00 €	18.000,00 €	18.000,00 €
Les Magritte du cinéma	130.000,00 €	390.000,00 €	390.000,00 €	390.000,00 €	390.000,00 €	390.000,00 €
Organisation avant premières et événements	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	14.000,00 €
AP séries	- €	- €	- €	- €	- €	- €
AP films numérisés	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Initiatives nouvelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Communication	64.000,00 €	64.000,00 €	72.000,00 €	78.000,00 €	78.000,00 €	62.000,00 €
<i>Communication mois du doc</i>	22.000,00 €	22.000,00 €	22.000,00 €	25.000,00 €	25.000,00 €	27.000,00 €
<i>Communication Fete du Court Métrage</i>	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	13.000,00 €	13.000,00 €	9.000,00 €
<i>Communication cinéastes en Classes</i>	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	0,00 €
<i>Communication CCA + les réseaux sociaux</i>	22.000,00 €	22.000,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €	26.000,00 €
Je peux pas j'ai cinéma	150.000,00 €	150.000,00 €	150.000,00 €	150.000,00 €	150.000,00 €	185.134,00 €
Surimpression	15.000,00 €	15.000,00 €	15.000,00 €	15.000,00 €	15.000,00 €	0,00 €
Cinéville	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €
Etudes vertigo	- €	- €	- €	10.000,00 €	10.000,00 €	9.075,00 €
Total	765.000,00 €	1.265.000,00 €	1.353.000,00 €	1.363.000,00 €	1.363.000,00 €	1.374.679,00 €

Rubrique 2.4

Rubrique consacrée à la mise en œuvre de la stratégie de promotion du cinéma belge initiée en 2015.

Elle couvre les frais de promotion suivants : avant-premières de films et séries, achat de l'espace du golden trailer pour les bandes annonces des films belges, capsules cinevox, partenariat avec la presse (publicité + éditorial), soutien à la Quadrature du cercle qui assure la programmation cinéma dans les centres culturels, Cinéastes en Classe, les Magritte du cinéma et toute nouvelle activité de promotion. Elle couvre également les frais de communication relatifs aux actions du CCA.

Conventions pluriannuelles :

Partenariat presse pub : ce nouveau marché est prévu du 1/04/2023 au 31/03/2026.

Quadrature du Cercle : la convention actuelle se termine au 31-12-2022. Une convention pluriannuelle est prévue, portant sur les années 2023 à 2026.

Magrittes : la convention qui lie le CCA et l'ASBL se termine le 31 décembre 2022. Celle-ci devrait donc être renouvelée cette année, a priori pour 3 ans.

Modification par rapport à la proposition d'initial précédente : Un budget de 130.000 euros a été alloué pour les Magrittes afin de couvrir d'une part la convention initiale de 80.000 euros mais également la possibilité d'engager un plein temps pour l'association André Delvaux (50.000 euros). De plus, 150.000 euros sont prévus pour renouveler l'opération "J'peux pas j'ai cinéma".

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL
2.6. AIDE A LA CREATION - RELANCE DE LA PRODUCTION INDEPENDANTE AVEC LA RTBF

<u>DEPENSES</u>	<u>BUDGET 2023</u>	<u>PLURIANNUEL</u>	<u>BULLETTIN DE REPARTITION 17/02/2023</u>	<u>BULLETTIN DE REPARTITION 06/06/2023</u>	<u>BUDGET AJUSTE 06/2023</u>	<u>BUDGET AJUSTE 10/2023</u>
Production CCA/RTBF	1.369.000,00 €	1.369.000,00 €	1.369.000,00 €	1.369.000,00 €	1.369.000,00 €	1.369.183,00 €
<u>TOTAL</u>	<u>1.369.000,00 €</u>	<u>1.369.000,00 €</u>	<u>1.369.000,00 €</u>	<u>1.369.000,00 €</u>	<u>1.369.000,00 €</u>	<u>1.369.183,00 €</u>

Rubrique 2.6

Rubrique consacrée au Fonds spécial RTBF (enveloppe du CCA sur laquelle la RTBF exerce un droit de tirage) dont le but est d'encourager la collaboration entre la RTBF et les producteurs indépendants.

Base légale : Accord cadre du 2 mars 1994 entre la RTBF, la FWB et les producteurs indépendants sur base de l'article 13.5 du contrat de gestion de la RTBF 2019-2022.

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL
2.8. COMMISSION CINEMA - AIDE AUX PROJETS

DEPENSES	BUDGET 2023	PLURIANNUEL	BULLETIN DE REPARTITION 17/02/2023	BULLETIN DE REPARTITION 06/06/2023	BUDGET AJUSTE 06/2023	BUDGET AJUSTE 10/2023
Commission LM	8.760.000,00 €	8.760.000,00 €	8.760.000,00 €	9.416.250,00 €	9.416.250,00 €	9.405.000,00 €
Commission CM	1.350.000,00 €	1.350.000,00 €	1.350.000,00 €	1.350.000,00 €	1.350.000,00 €	1.336.250,00 €
Commission DOC	2.300.000,00 €	2.300.000,00 €	2.300.000,00 €	2.300.000,00 €	2.300.000,00 €	2.249.025,00 €
(Production expérimentale) Film lab.	225.000,00 €	225.000,00 €	225.000,00 €	244.998,00 €	244.998,00 €	264.998,00 €
TOTAL	12.635.000,00 €	12.635.000,00 €	12.635.000,00 €	13.311.248,00 €	13.311.248,00 €	13.255.273,00 €

Rubrique 2.8

Rubrique consacrée aux aides aux projets de création audiovisuelle. Ce budget couvre les besoins nécessaires pour répondre aux demandes jugées pertinentes par la Commission du cinéma en matière d'écriture, développement, production, et finition des courts métrages de fiction, longs métrages de fiction, films expérimentaux et documentaires.

Base légale : Décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle modifié les 17 juillet 2013 et 23 février 2017 et AGCF du 29 mars 2012 relatif aux aides à la création modifié les 7 mars 2013, 10 juin 2015 et 17 mai 2017. Le décret et l'arrêté seront modifiés dans le courant de l'année 2020 pour répondre à la réforme de ces aides, adoptée après concertation avec le secteur.

Nouveauté pour 2023 :

Suite aux demandes des associations professionnelles et au regard des besoins du secteur liés notamment à l'inflation des coûts de production et du nombre de projets, l'administration propose d'augmenter le budget de la Commission du Cinéma, de 2 millions d'euros, vu les besoins du secteur de l'aide à la création en terme de financement et nombre d'aides accordées. Ce montant provient essentiellement des reports et de l'indexation.

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL

'ENSES DE TOUTE NATURE RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE, CONSEILS - COMMISSIONS ET AUTRES A DET

<u>DEPENSES</u>	<u>BUDGET 2023</u>	<u>PLURIANNUEL</u>	<u>BULLETIN DE REPARTITION 17/02/2023</u>	<u>BULLETIN DE REPARTITION 06/06/2023</u>	<u>BUDGET AJUSTE 06/2023</u>	<u>BUDGET AJUSTE 10/2023</u>
Trransport (Envoi Copie Films)	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	5.680,00 €
Commissions - Frais de réunion	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €
Jeton de présence (EMOLUMENTS)	100.000,00 €	100.000,00 €	140.000,00 €	140.000,00 €	140.000,00 €	160.000,00 €
Déplacement présidente et vice-présidents	-	-	-	-	-	0,00 €
Bilan CCA	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	5.763,65 €	5.763,65 €	4.330,48 €
SABAM	16.000,00 €	16.000,00 €	16.000,00 €	16.000,00 €	16.000,00 €	16.000,00 €
Avance mission	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €	1.850,40 €
Divers	15.000,00 €	15.000,00 €	15.000,00 €	15.000,00 €	15.000,00 €	15.000,00 €
Abonnements	15.000,00 €	15.000,00 €	15.000,00 €	15.000,00 €	15.000,00 €	9.500,00 €
Traduction	5.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	13.050,00 €
TOTAL	196.000,00 €	201.000,00 €	241.000,00 €	236.763,65 €	236.763,65 €	245.410,88 €

Rubrique 2.9

Rubrique destinée à couvrir les frais de fonctionnement du CCA en ce compris : les frais d'envoi de copies de films en festivals, les frais d'organisation des réunions des instances d'avis, les jetons de présence des membres des instances d'avis et les déplacements de ses présidents, l'organisation du Bilan annuel du CCA, les frais à régler annuellement à la SABAM, les abonnements à la presse spécialisée, les traductions de textes juridiques...

Base légale : AGCF du 29 mars 2012 portant création du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel.

Conventions pluriannuelles :

Traduction : marché public prévu pour la traduction vers l'anglais des informations liées aux films (pour les catalogues, bilan, autres communications), portant sur les années 2022 à 2024 incluses.

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL
S AFFERENTES A EURIMAGES, OBSERVATOIRE EUROPEEN , AU MEDIADSK ET A CERTAINS ACCORDS II

DEPENSES	BUDGET 2023	PLURIANNUEL	BULLETIN DE REPARTITION 17/02/2023	BULLETIN DE REPARTITION 06/06/2023	BUDGET AJUSTE 06/2023	BUDGET AJUSTE 10/2023
Eurimages	905.040,00 €	905.040,00 €	905.040,00 €	892.693,69 €	892.693,69 €	892.423,69 €
Eurimages Séries	500.000,00 €	500.000,00 €	340.000,00 €	340.000,00 €	340.000,00 €	340.000,00 €
Ukraine	- €	- €	160.000,00 €	160.000,00 €	160.000,00 €	19.055,07 €
Mediadesk	90.000,00 €	90.000,00 €	90.000,00 €	90.000,00 €	90.000,00 €	52.000,00 €
ESFUF						50.000,00 €
Observatoire Europeen	23.000,00 €	23.000,00 €	23.000,00 €	23.000,00 €	23.000,00 €	22.907,70 €
Cineuropa	15.000,00 €	45.000,00 €	45.000,00 €	45.000,00 €	45.000,00 €	45.000,00 €
Association européenne dessin animé	50.000,00 €	100.000,00 €	100.000,00 €	100.000,00 €	100.000,00 €	100.000,00 €
Total	1.583.040,00 €	1.663.040,00 €	1.663.040,00 €	1.650.693,69 €	1.650.693,69 €	1.521.386,46 €

Rubrique 2.10

Rubrique consacrée aux engagements internationaux du CCA à savoir : Eurimages ([base légale](#): résolution 88.15 du Conseil de l'Europe adoptée le 26 octobre 1988), le Desk Europe Créative de la FWB ([base légale](#): Règlement (UE) 2021/818 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021 établissant le programme Europe Créative pour la période 2021-2027, l'Observatoire européen de l'audiovisuel ([base légale](#): Article 9 - Financement - Recettes et Contributions du règlement financier de l'Observatoire Européen de l'Audiovisuel en vertu de la Résolution (94)31 sur la méthode de calcul du baromètre des contributions des Etats membres aux budgets du Conseil de l'Europe), ainsi que deux conventions de soutien (Cineuropa et Cartoon).

Conventions pluriannuelles :

Cineuropa : la convention actuelle se termine au 31 décembre 2022. La prochaine convention portera sur les années 2023 à 2025 incluses ; il faut donc engager la subvention pour 3 ans. Cartoon : la convention actuelle se termine au 31 décembre 2024 ; il reste donc deux ans à engager.

Pour l'Eurimages, seul 500.000,00€ ont déjà été engagé sur 2023 pour la convention de 3 ans. Il reste donc les deux autres années à engager 1.000.000,00€ sur l'année 2024.

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL

2.11. PROMOTION ET DIFFUSION DES FILMS DE LA C.F. SOIT EN Belgique, SOIT DANS LES FESTIVALS MAJEURS A L'ETRANGER, VIA LES PRODUCTEURS ET LES DISTRIBUTEURS

<u>DEPENSES</u>	<u>BUDGET 2023</u>	<u>PLURIANNUEL</u>	<u>BULLETIN DE REPARTITION 17/02/2023</u>	<u>BULLETIN DE REPARTITION 06/06/2023</u>	<u>BUDGET AJUSTE 06/2023</u>	<u>BUDGET AJUSTE 10/2023</u>
Aides à la promotion	638.500,00 €	638.500,00 €	638.500,00 €	538.500,00 €	538.500,00 €	713.576,88 €
Edition DVD BLU-RAY	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	11.993,00 €
TOTAL	658.500,00 €	658.500,00 €	658.500,00 €	558.500,00 €	558.500,00 €	725.569,88 €

Rubrique 2.11

Rubrique consacrée aux aides à la promotion et la diffusion des films belges en festivals et en salles de cinéma, via une aide directe aux producteurs ou aux distributeurs. Il s'agit de subventions organiques accordées automatiquement si les critères sont dûment remplis.

Base légale : Décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle modifié les 17 juillet 2013 et 23 février 2017 et AGCF du 17 mai 2017 relatif aux aides à la promotion modifié le 15 mai 2019.

Nouveauté pour 2023 :

Une évaluation des aides à la promotion est en cours, avec pour objectif d'aboutir à une modification des aides début 2023. Dans l'attente des conclusions de cette évaluation, l'estimation de besoins s'élève 600.000 EUR annuels. **Modification par rapport à la proposition d'initial précédente** : le budget prévu pour les aides à la promotion est diminué à 526.000 euros afin de présenter un budget en équilibre.

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL
2.13. MASTER CLASS ET FORMATION DES PROFESSIONNELS

<u>DEPENSES</u>	<u>BUDGET 2023</u>	<u>PLURIANNUEL</u>	<u>BULLETIN DE REPARTITION 17/02/2023</u>	<u>BULLETIN DE REPARTITION 06/06/2023</u>	<u>BUDGET AJUSTE 06/2023</u>	<u>BUDGET AJUSTE 10/2023</u>
Formation Master Class - Séries TV et/ou LM	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	20.000,00 €
Initiative Eco-Tournage	60.000,00 €	60.000,00 €	60.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €
Initiative et diversité GENDER	30.000,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €	31.350,00 €
Formation groupe ouest	25.000,00 €	25.000,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €
Paye ton tournage	- €	- €	- €	- €	- €	0,00 €
New dawn	120.000,00 €	240.000,00 €	240.000,00 €	240.000,00 €	240.000,00 €	120.000,00 €
Total	245.000,00 €	365.000,00 €	370.000,00 €	330.000,00 €	330.000,00 €	221.350,00 €

Rubrique 2.13

Rubrique consacrée aux master classes et à la formation des professionnels. En 2021 sont prévues des master classes dans le cadre du Fonds FWB-RTBF pour les séries belges, des formations de sensibilisation au genre lors de la lecture de dossiers et une formation du Groupe Ouest pour accompagner l'écriture des productions légères.

Base légale : AGCF du 29 mars 2012 portant création du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel.

Convention pluriannuelle :

Paye Ton tournage : engagé sur 2022 et 2023 50.000€ ENGAGE EN 2022 - 50k POUR 2 ANS 2023 ET 2024

Modification par rapport à la proposition d'initial précédente : le budget prévu pour Initiative Eco-Tournage est augmenté de 50.000 euros à la demande du cabinet

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL
2.14. AIDE A LA CREATION - HORS CSF

<u>DEPENSES</u>	<u>BUDGET 2023</u>	<u>PLURIANNUEL</u>	<u>BULLEIN DE REPARTITION 17/02/2023</u>	<u>BULLEIN DE REPARTITION 06/06/2023</u>	<u>BUDGET AJUSTE 06/2023</u>	<u>BUDGET AJUSTE 10/2023</u>
Cré-animation	200.000,00 €	200.000,00 €	200.000,00 €	194.394,00 €	194.394,00 €	194.394,00 €
Production légère	625.000,00 €	625.000,00 €	625.000,00 €	625.000,00 €	625.000,00 €	625.000,00 €
TOTAL	825.000,00 €	825.000,00 €	825.000,00 €	819.394,00 €	819.394,00 €	819.394,00 €

Rubrique 2.14

Rubrique consacrée aux aides à la création qui sont accordées par un jury à savoir la web création, l'animation ou les productions légères.

Un budget de 200.000€ est prévu pour l'Appel à projets pour le développement de séries et d'unitaire d'animation (créanimation), conformément à l'accord donné dans la note verte du 16 novembre 2021. Eu égard aux besoins du secteur plus limités que prévus, nous avons prévu une enveloppe de 625.000€ pour l'Appel à projets productions légères (5 projets de longs), à l'instar de ce qui a été fait en 2022.

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL
2.19. DEPENSES POUR WALLONIE BRUXELLES IMAGES

<u>DEPENSES</u>	<u>BUDGET 2023</u>	<u>PLURIANNUEL</u>	<u>BULLETTIN DE REPARTITION 17/02/2023</u>	<u>BULLETTIN DE REPARTITION 06/06/2023</u>	<u>BUDGET AJUSTE 06/2023</u>	<u>BUDGET AJUSTE 10/2023</u>
Wallonie Bruxelles Images	415.000,00 €	415.000,00 €	421.050,00 €	421.050,00 €	421.050,00 €	421.050,00 €
My French Film Festival Unifrance	25.000,00 €	25.000,00 €	25.000,00 €	25.000,00 €	25.000,00 €	25.000,00 €
Rendez-vous Unifrance	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €
Campagne Oscar	25.000,00 €	25.000,00 €	25.000,00 €	25.000,00 €	25.000,00 €	25.000,00 €
Festival Scope	6.050,00 €	6.050,00 €	- €	- €	- €	0,00 €
Total	491.050,00 €	491.050,00 €	491.050,00 €	491.050,00 €	491.050,00 €	491.050,00 €

Rubrique 2.19

Rubrique consacrée au financement de Wallonie Bruxelles Images, agence de promotion du cinéma belge francophone à l'étranger. Le budget recouvre les activités récurrentes (prises de publicités sur les marchés, présence sur les stands, soutien aux films sélectionnés pour les Oscar...) et trois partenariats : My French Film Festival, les Rendez-vous d'Unifrance et FestivalScope. En 2019, sur base d'un accord entre l'Administratrice Générale de WBI et la Secrétaire général du MFWB, il a été décidé que les budgets octroyés par Wallonie Bruxelles International à Wallonie Bruxelles Images seraient transférés au CCA dans un souci de simplification comptable : en 2020, 20,000 euros seront donc transférés par WBI au CCA.

base légale : AGCF du 29 mars 2012 portant création du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel.

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL

2.20. BOURSES A LA FORMATION ET TUTORAT

<u>DEPENSES</u>	<u>BUDGET 2023</u>	<u>PLURIANNUEL</u>	<u>BULLETIN DE REPARTITION 17/02/2023</u>	<u>BULLETIN DE REPARTITION 06/06/2023</u>	<u>BUDGET AJUSTE 06/2023</u>	<u>BUDGET AJUSTE 10/2023</u>
Aide a la formation professic	10.000,00 €	10.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	25.000,00 €
Aide à la formation non-orof	20.000,00 €	20.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	5.000,00 €
Tutorat	15.000,00 €	15.000,00 €	15.000,00 €	15.000,00 €	15.000,00 €	15.000,00 €
TOTAL	45.000,00 €	45.000,00 €	45.000,00 €	45.000,00 €	45.000,00 €	45.000,00 €

Rubrique 2.20

Rubrique consacrée aux bourses à la formation accordées par la CCA aux professionnels désireux de se perfectionner et au tutorat accordé dans le cadre de la Commission du cinéma.

Base légale : Pour les aides à la création, Décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle modifié les 17 juillet 2013 et 23 février 2017 et AGCF du 29 mars 2012 relatif aux aides à la formation modifié les 2 mai 2013 et 13 février 2014 et Arrêté Ministériel du 13 février 2018 établissant la liste des formations éligibles pour les professionnels dans le domaine audiovisuel (bientôt actualisé).

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL

L. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE PROMOTION DE DIFFUSION DE L'AUDIOVISUEL ET DIVERS - HORS

DEPENSES	BUDGET 2023	PLURIANNUEL	BULLETIN DE REPARTITION 17/02/2023	BULLETIN DE REPARTITION 06/06/2023	BUDGET AJUSTE 06/2023	BUDGET AJUSTE 10/2023
MEDIATHEQUES						
Disc	37.184,00 €	37.184,00 €	37.184,00 €	37.184,00 €	37.184,00 €	37.184,00 €
Ima]j	37.184,00 €	37.184,00 €	37.184,00 €	37.184,00 €	37.184,00 €	37.184,00 €
Clara	37.184,00 €	37.184,00 €	37.184,00 €	37.184,00 €	37.184,00 €	37.184,00 €
Clav	32.226,00 €	32.226,00 €	32.226,00 €	32.226,00 €	32.226,00 €	32.226,00 €
Centre audiovisuel de Liège	12.395,00 €	12.395,00 €	12.395,00 €	12.395,00 €	12.395,00 €	12.395,00 €
ASSOCIATIONS						
Racc	50.000,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €	40.000,00 €	40.000,00 €	25.000,00 €
Service Ciné-Culture (Cinémathèque)	10.000,00 €	10.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €
Le Ptit Ciné	20.000,00 €	60.000,00 €	40.000,00 €	40.000,00 €	40.000,00 €	40.000,00 €
Clap Education (Les Samedis du Cinéma)	25.000,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €
Cinergie	50.000,00 €	100.000,00 €	100.000,00 €	100.000,00 €	100.000,00 €	100.000,00 €
Loupiotes	15.000,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €
Bozar (Festival Are You Séries)	5.000,00 €	5.000,00 €	2.500,00 €	2.500,00 €	2.500,00 €	0,00 €
Divers						
Soutien aux salles de cinéma de proximité	300.000,00 €	300.000,00 €	300.000,00 €	300.000,00 €	300.000,00 €	240.000,00 €
AIDE EMPLOI ZIN TV	- €	- €	32.000,00 €	58.000,00 €	58.000,00 €	57.808,94 €
TOTAL	631.173,00 €	761.173,00 €	780.673,00 €	796.673,00 €	796.673,00 €	718.981,94 €

Rubrique 2.21

Rubrique consacrée aux subventions aux associations de promotion et de diffusion de l'audiovisuel qui ne font pas l'objet d'un passage par une instance d'avis car ne correspondent pas aux catégories du décret cinéma. S'y retrouvent les subventions aux médiathèques spécialisées (Disc, Ima]j, Clara, CLAV) et à diverses associations oeuvrant pour la promotion et la diffusion du cinéma belge.

Base légale : AGCF du 29 mars 2012 portant création du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel.

Nouveautés pour 2023 :

RACC : Après évaluation des engagements des années précédentes, 50 000 EUR seront suffisants pour couvrir les remboursements des frais de droit projections des films pouvant bénéficier du RACC Wallonie.

Cinergie : Conformément à la convention 2022-2024, la subvention de Cinergie passe de 40 000 à 50 000 EUR pour les années 2023 et 2024.

Le service de culture cinématographique : L'ASBL nous a fait part de son souhait de réorienter ses activités. Tout en continuant à valoriser le cinéma et en particulier le cinéma belge, elle a pour projet de mettre en place des activités visant à questionner et

Conventions pluriannuelles :

Le P'tit Ciné : L'ASBL bénéficie d'une convention sur 2 ans se terminant le 31 décembre 2022, Celle-ci devrait donc être renouvelée cette année, a priori pour 2 ans. Un montant de 40.000 euros doit être prévu dans le cadre d'un engagement pluriannuel.

Clap Education : L'ASBL bénéficie d'une convention sur 3 ans se terminant le 31 décembre 2024. Un montant de 50.000 euros doit être prévu dans le cadre d'un engagement pluriannuel.

Loupiote ASBL : L'ASBL bénéficie d'une convention sur 3 ans se terminant le 31 décembre 2024. Un montant de 30.000 euros doit être prévu dans le cadre d'un engagement pluriannuel.

Cinergie : La convention se termine au 31-12-2024. Il sera nécessaire d'engager le soutien sur 2 années : 2023 et 2024.

Modification par rapport à la proposition d'initial précédente : la convention avec la Cinémathèque royale est définitivement annulée, à la demande de l'opérateur.

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL
2.22. FONDS FWB-RTBF SERIES TV

DEPENSES	BUDGET 2023	PLURIANNUEL	BULLETIN DE REPARTITION 17/02/2023	BULLETIN DE REPARTITION 06/06/2023	BUDGET AJUSTE 06/2023	BUDGET AJUSTE 10/2023
Projet de Fiction TV	1.950.000,00 €	1.950.000,00 €	1.950.000,00 €	1.221.820,00 €	1.951.800,72 €	1.726.936,69 €
Projet soutenu par Fi	150.000,00 €	150.000,00 €	150.000,00 €	150.000,00 €	150.000,00 €	150.000,00 €
TOTAL	2.100.000,00 €	2.100.000,00 €	2.100.000,00 €	1.371.820,00 €	2.101.800,72 €	1.876.936,69 €

Rubrique 2.22

Rubrique consacrée au Fonds FWB-RTBF pour les séries belges dont l'objectif est d'encourager la mise en place d'une industrie de la série TV en FWB via la production de 4 séries belges par an.

Base légale : Convention de partenariat entre la RTBF et la FWB du 22 janvier 2014, sur base de l'article 13.4.3 du contrat de gestion de la RTBF 2019-2022.

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL
2.23. COMMISSION CINEMA - AIDE AUX OPERATEURS

DEPENSES	BUDGET 2023	PLURIANNUEL	BULLETIN DE REPARTITION 17/02/2023	BULLETIN DE REPARTITION 06/06/2023	BUDGET AJUSTE 06/2023	BUDGET AJUSTE 10/2023
Ateliers d'accueil						
WIP			1.120.000,00 €	1.120.000,00 €	1.120.000,00 €	1.120.000,00 €
CBA			1.120.000,00 €	1.120.000,00 €	1.120.000,00 €	1.120.000,00 €
Ateliers d'école						
APACH (HELB)			360.000,00 €	360.000,00 €	360.000,00 €	360.000,00 €
Atelier de Production de la Cambre			368.000,00 €	368.000,00 €	368.000,00 €	368.000,00 €
ARRECOV (INSAS)			382.000,00 €	382.000,00 €	382.000,00 €	382.000,00 €
Médiadiffusion (IAD)			450.000,00 €	450.000,00 €	450.000,00 €	450.000,00 €
Ateliers de production						
ZIN tv			40.000,00 €	40.000,00 €	40.000,00 €	40.000,00 €
SIC			140.000,00 €	140.000,00 €	140.000,00 €	140.000,00 €
Zorobabel			200.000,00 €	200.000,00 €	200.000,00 €	200.000,00 €
Camera-etc			260.000,00 €	260.000,00 €	260.000,00 €	260.000,00 €
GSARA			260.000,00 €	260.000,00 €	260.000,00 €	260.000,00 €
AJC			330.000,00 €	330.000,00 €	330.000,00 €	330.000,00 €
Graphoui			330.000,00 €	330.000,00 €	330.000,00 €	330.000,00 €
CVB			330.000,00 €	330.000,00 €	330.000,00 €	330.000,00 €
Dérives			470.000,00 €	470.000,00 €	470.000,00 €	470.000,00 €
Distributeurs						
Le Parc Distribution (Les Grignoux)			80.000,00 €	80.000,00 €	80.000,00 €	80.000,00 €
Imagine Film Distribution			160.000,00 €	160.000,00 €	160.000,00 €	160.000,00 €
O'Brother Distribution			240.000,00 €	240.000,00 €	240.000,00 €	240.000,00 €
Cinéart			320.000,00 €	320.000,00 €	320.000,00 €	320.000,00 €
Exploitants						
Ciné4			60.000,00 €	60.000,00 €	60.000,00 €	60.000,00 €
Le Palace			300.000,00 €	300.000,00 €	300.000,00 €	300.000,00 €
CinéFlagey			240.000,00 €	240.000,00 €	240.000,00 €	240.000,00 €
Nova			360.000,00 €	360.000,00 €	360.000,00 €	360.000,00 €
Aventure			400.000,00 €	400.000,00 €	400.000,00 €	400.000,00 €
Galleries			400.000,00 €	400.000,00 €	400.000,00 €	400.000,00 €
Caméo (Les Grignoux)			480.000,00 €	480.000,00 €	480.000,00 €	480.000,00 €
Plaza Arthouse Cinema			480.000,00 €	480.000,00 €	480.000,00 €	480.000,00 €
Quai 10 et Ciné Le Parc			600.000,00 €	600.000,00 €	600.000,00 €	600.000,00 €
Vendôme			600.000,00 €	600.000,00 €	600.000,00 €	600.000,00 €
Le Parc, Churchill et Sauvenière (Les Grignoux)			920.000,00 €	920.000,00 €	920.000,00 €	920.000,00 €
Festivals						
The Extraordinary Film Festival			10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €
VKRS Festival			10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €
Courts Mais Trash			16.000,00 €	16.000,00 €	16.000,00 €	16.000,00 €
A travers Champs			20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €
Eiles tournant			20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €
En ville !			20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €
BAFF			32.000,00 €	32.000,00 €	32.000,00 €	32.000,00 €
Tournai Ramdam Festival			240.000,00 €	240.000,00 €	240.000,00 €	240.000,00 €
International Dance Film Festival Brussels			32.000,00 €	32.000,00 €	32.000,00 €	32.000,00 €
Pink Screens			40.000,00 €	40.000,00 €	40.000,00 €	40.000,00 €
Offscreen Film Festival			120.000,00 €	120.000,00 €	120.000,00 €	120.000,00 €
Millenium			120.000,00 €	120.000,00 €	120.000,00 €	120.000,00 €
Film'On			120.000,00 €	120.000,00 €	120.000,00 €	120.000,00 €
Cinémamed			200.000,00 €	200.000,00 €	200.000,00 €	200.000,00 €
BSFF			300.000,00 €	300.000,00 €	300.000,00 €	300.000,00 €
BRIFF			340.000,00 €	340.000,00 €	340.000,00 €	340.000,00 €
Love International Film Festival Mons			400.000,00 €	400.000,00 €	400.000,00 €	400.000,00 €
BIFFF			480.000,00 €	480.000,00 €	480.000,00 €	480.000,00 €
Anima			560.000,00 €	560.000,00 €	560.000,00 €	560.000,00 €
FIFF			600.000,00 €	600.000,00 €	600.000,00 €	600.000,00 €
Festival du cinéma belge de Moustier			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Plateformes de diffusion numérique						
Avita			50.000,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €
Structures de diffusion						
Agence Belge du Court Métrage			14.000,00 €	14.000,00 €	14.000,00 €	14.000,00 €
Kinoféroce			15.000,00 €	15.000,00 €	15.000,00 €	15.000,00 €
Freyja			17.000,00 €	17.000,00 €	17.000,00 €	17.000,00 €
Vidéotheque Nomade			48.000,00 €	48.000,00 €	48.000,00 €	48.000,00 €
ScreenBox			30.000,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €
Total			4.142.00 €	15.654.000,00 €	15.654.000,00 €	15.654.000,00 €

Rubrique 2.23

Rubrique consacrée aux aides aux projets portés par des opérateurs audiovisuels. Ce budget couvre les besoins nécessaires pour répondre aux demandes jugées pertinentes par la Commission du Cinéma en matière de salles de cinéma, distributeurs, plateformes numériques, festivals, ateliers et structures de diffusion.

Base légale : Décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma à la création audiovisuelle modifié les 17 juillet 2013 et 23 février 2017 et l'AGCF du 29 mars 2012 relatif aux aides aux opérateurs audiovisuels modifié les 7 mars 2013, 10 juin 2015 et 17 mai 2017.

Nouveauté pour 2023 :

Suite à l'analyse des demandes des opérateurs audiovisuels pour la session 2023-2024 / 2023-2026, le CCA a envoyé à la Ministre une proposition d'augmentation de l'enveloppe disponible passant à 4,2 millions d'EUR afin de compenser partiellement la non indexation de l'enveloppe ces dernières années.

Conventions pluriannuelles :

Les opérateurs audiovisuels seront soutenus, pour la plupart (estimation : 90%), dans le cadre d'une convention de 4 ans (2023-2026), et certains (estimation : 10%) dans le cadre d'une convention de 2 ans (2023-2024). L'estimation en crédits d'engagements pluriannuels (15,96 millions EUR) a été réalisée en conséquence.

Addendum : Le projet de budget ajusté 2023 a été actualisé le 8 novembre 2023 sur demande du Gouvernement pour y intégrer les seules décisions prises dans le cadre du conclave budgétaire. Le projet, non-soumis au Comité de gestion (visé à l'article 2 de l'AGCF du 21 janvier 2044 relatif à la gestion administrative, budgétaire, financière et comptable du Musée royal de Mariemont en tant qu'établissement à gestion séparée) ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de ses données puisque les mouvements de dépenses et de recettes, survenus depuis le 31 mars 2023 (date d'approbation de l'ajustement par son Comité de gestion), ne seront actés qu'au moment de la clôture des comptes au 31 décembre 2023

Exposé général du budget ajusté 2023 Domaine & Musée royal de Mariemont

Richard VEYMIERS, Directeur
Daphné BOURGOING, Gestionnaire de projets
Danièle DETRY, Comptable

1. Présentation générale du budget ajusté 2023

Le budget ajusté 2023 prévoit un montant de recettes de 3.002.844,05 € pour 2.610.844,05 € de dépenses. Le résultat SEC (sans investissements) atteint la somme de 1.327.976,44 €, alors que le résultat (avec investissements) s'élève à 397.000 €.

L'usage du solde reporté, que le Musée s'attache à réduire progressivement d'année en année, est conditionné dans le cadre de l'ajustement par la nécessité d'intégrer une recette exceptionnelle de 831.976,44 € liée au transfert du Muséobus (<https://patrimoineculturel.cfwb.be/museobus/>) dans le périmètre des actions de Mariemont. Jusqu'ici rattachée administrativement à la Direction du Patrimoine culturel (MFWB), l'équipe du Muséobus va rejoindre celle de Mariemont pour devenir une vitrine « hors les murs » du Musée de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce transfert administratif, suggéré dans le cadre du screening des activités du MFWB réalisé en 2021, implique du budget nécessaire à l'achat d'un nouveau camion.. Le montant, signifié trop tardivement durant l'exercice pour lancer et attribuer le marché public d'acquisition en 2023, fera l'objet d'une engagement au 31 décembre.

Pour les autres investissements, le Musée reste dans la trajectoire annoncée au moment de l'initial avec une sollicitation du solde reporté à hauteur de 90.023,56 €¹.

Dans un contexte marqué par la relance de nombreuses activités, si la diminution de l'impact de l'inflation tend à soulager le budget du Musée, l'accumulation des enjeux auxquels Mariemont doit faire face l'ont conduit à effectuer une analyse de ses coûts de fonctionnement (cf. 201) sur les cinq dernières années. Si des budgets, comme ceux relatifs au contrat d'entretien et de garantie total (cf. 2010101), continueront de demeurer importants, ceux dévolus à l'informatique (cf. 2010102), à la blanchisserie (cf. 2010105), aux transports (cf. 2010408) et à l'eau (cf. 2010804) ont été adaptés en fonction des besoins récurrents.

¹ Le Cabinet de la Ministre de la Culture avait donné pour consigne de ne pas solliciter le solde reporté du Musée au-delà de 97.000 € dans le cadre de l'initial 2023. La conduite de l'ajustement respecte cette trajectoire.

Ce screening des dépenses a ainsi permis de redéployer des moyens en faveur de plusieurs projets importants. L'aménagement du site japonisant, la restauration de 10 bancs conçus par le designer Xavier Lust ou encore la remise en peinture complète de l'une des conciergeries du Domaine pourront ainsi être mis sur les rails en 2023 (cf. 2010304). De même, à la suite du lancement du projet de stabilisation et de valorisation des vestiges du château de Charles de Lorraine, le financement d'une étude de la végétation présente sur le site pourra être pris en charge (cf. 2010407) pour permettre la conduite d'une campagne de débroussaillage à l'automne prochain.

Les dépenses d'activités profitent elles aussi de ce mouvement. Le Musée peut ainsi avancer l'ensemble de l'enveloppe nécessaire à l'étude de la nécropole mérovingienne de Cibly (cf. 2020103 et 2020901), financer des besoins en restauration (cf. 2020001) et la scénographie de l'exposition consacrée au Bouddha (cf. 2020405), renforcer le Service de médiation culturelle en guides néerlandophones (cf. 2020305), ou encore consacrer un budget au montage d'une expo-focus qui célébrera le 90^e anniversaire du Cercle royal des Amis de Mariemont (cf. 2020406).

Relevons enfin que les dépenses en personnel (cf. 20209) ont été revues afin d'intégrer la rémunération d'un agent (sous contrat APE), employé à mi-temps par l'Atelier du Livre de Mariemont, dans le cadre de l'intégration progressive des activités de l'asbl. Deux temps partiels viendront également renforcer le Service de la Régie des collections (mi-temps CDI) et soutenir la commissaire de l'exposition consacrée au Bouddha (mi-temps CDD).

Les efforts de diversification des ressources du Musée tout comme l'impact de la nouvelle politique tarifaire portent leurs fruits. Les grandes expositions temporaires seront toutefois montées pour une période de 6 mois minimum à partir de 2024, afin d'en maximaliser l'impact public et d'amortir davantage leurs coûts de production.

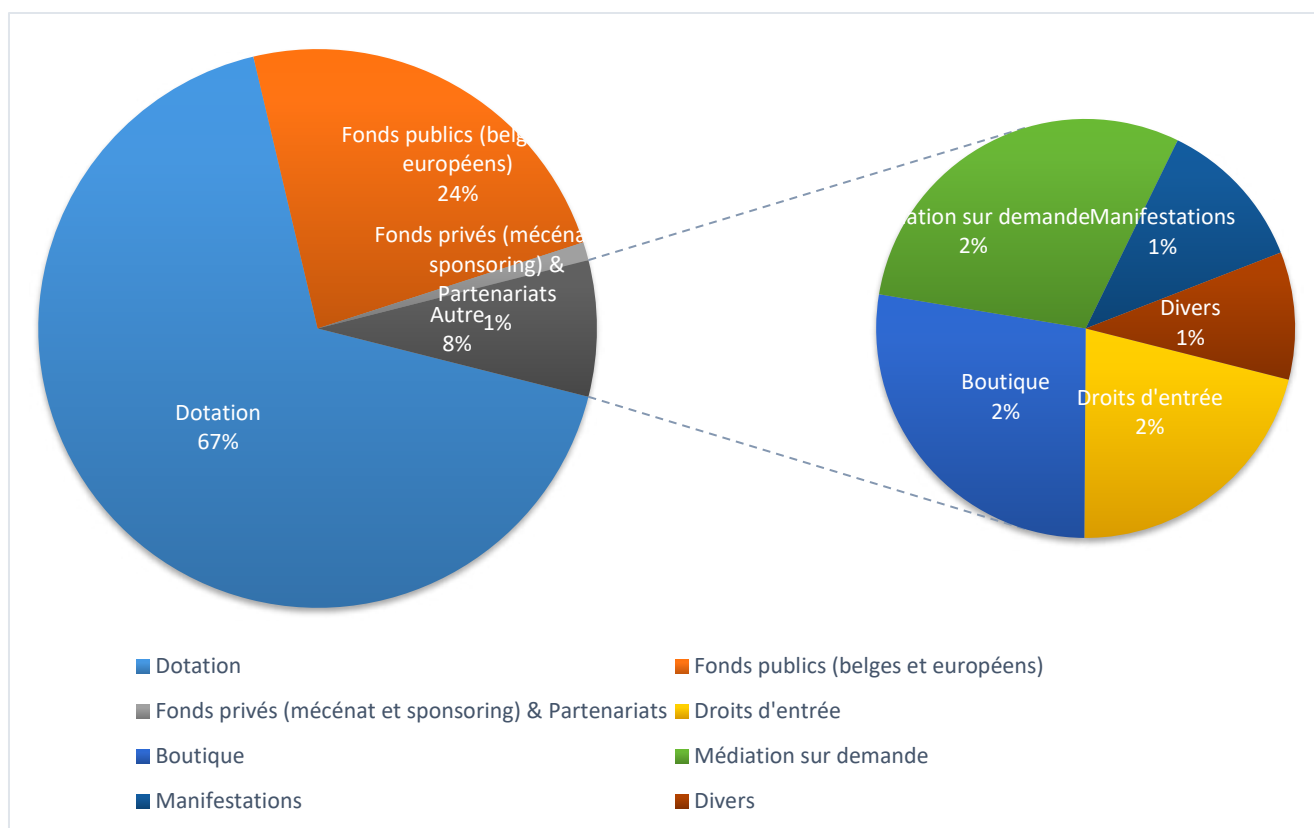


Fig. 1 Répartition des recettes de l'ajustement (exercice 2023)

2. Présentation des ajustements du budget 2023

2.1. Recettes (centres financiers 1)

Le montant estimé du solde reporté (cf. 101) se chiffre à 692.896,96 € en date du 14 mars 2023. Ce montant dépasse de 23.357,27 € la prévision formulée par rapport à l'initial. Les recettes supplémentaires, engrangées notamment au niveau de la boutique et des droits d'entrée en 2022, expliquent cette différence.

En matière de droits d'entrée (cf. 102), le Musée ajuste ses prévisions (50.000 €) au regard des recettes perçues depuis le début de l'exercice grâce à l'exposition *Égypte. Éternelle passion* et de la durée effective (3,5 mois), plus courte que de coutume, prévue pour la suivante (*Mari, cité des dieux*). Le Musée table sur une recette significative résultant du MuseumPASS étant donné son succès croissant. Relevons que la prévision avancée demeure largement supérieure aux résultats engrangés durant les exercices² (2018, 2019) qui ont précédé la crise sanitaire et la mise en œuvre de la politique tarifaire (2022). Les résultats de 2022 confortent donc le pari formulé en établissant la gratuité des espaces permanents couplée tout en revalorisant des droits d'entrée aux expositions temporaires, à savoir que le Musée engrangerait des bénéfices supplémentaires. Le public continue toutefois de se déplacer massivement lorsque des expositions temporaires sont proposées, ce dont témoignent les chiffres de fréquentation. Le redéploiement des espaces permanents (renouvellement des cartels et panneaux, élaboration d'un parcours de visite, etc.) permettra de leur faire gagner en attractivité, ce qui devrait inciter le public à davantage profiter de la gratuité d'accès.

² 26.852,5 € en 2018 ; 27.321,5 € en 2019.

Après un résultat historique survenu en 2022, la boutique (cf. 103) devrait enregistrer des bénéfices de 65.000 € selon une analyse similaire à celle avancée pour les droits d'entrée. L'expérience (couronnée de succès), tirée du redéploiement du merchandising des expositions temporaires, a permis au Musée de se doter d'une méthodologie efficace pour envisager la réalisation d'un travail similaire pour les collections permanentes. La proposition d'une gamme « Mariemont » en boutique devrait, à terme, contribuer au maintien du niveau de recettes constatés durant les périodes d'expositions. Dans l'attente, les périodes plus courtes d'expositions permettent d'engendrer des bénéfices qui demeurent substantiels au regard des résultats survenus lors des exercices précédents³. Le Musée table sur des ventes au comptoir à hauteur de 45.000 € (cf. 10301), de 15.000 € pour les ventes par correspondance (cf. 10302) et de 5.000 € pour les affranchissements (cf. 10303). Les conclusions tirées pour les recettes de droits d'entrée et de la boutique ont contribué à la décision de systématiquement proposer, à partir de 2024, de grandes expositions temporaires d'une durée de 6 mois minimum afin de maximaliser leurs retombées au regard de leur coût de production.

La médiation sur demande (cf. 104) devrait permettre de générer une recette identique à celle envisagée au moment de la confection de l'initial (70.000 €), le succès des visites guidées au sein des espaces permanents ne se démentant pas (notamment par le public scolaire).

Les recettes de manifestations (cf. 105) sont revues quelque peu à la hausse (28.000 €) eu égard au succès rencontré par les ateliers aussitôt les inscriptions à ces derniers ouvertes.

Concernant les recettes diverses (cf. 106), les estimations formulées dans le cadre de la confection de l'initial de 2022 demeurent identiques à l'exception de celles de la brasserie (dont le contrat de concession est indexé) et celles des subsides publics (cf. 10606). Si l'institution compte toujours sur une aide récurrente du CGT (à hauteur de 33.000 € cette année) et qu'elle n'exclut pas de percevoir l'un ou l'autre subside complémentaire (notamment auprès du F.R.S.-FNRS dans le cadre de l'organisation du colloque international consacré à la peinture antique), les projets de l'année ne justifient pas de solliciter l'intervention d'autres entités publiques (ex : la loterie, le secteur du patrimoine, etc.). Le Musée réserve de telles initiatives pour les expositions de 2024 et 2025.

Le poste de recettes correspondant aux partenariats et mécénats (cf. 107) est adapté pour intégrer la première tranche (18.600 €)⁴ du soutien obtenu auprès de la Fondation Roi Baudouin (Fonds Comhaire) pour mener une étude consacrée à la nécropole mérovingienne de Cibly et une somme de 3.000 € offerte par l'Atelier du Livre de Mariemont en guise de contribution au financement de la campagne de communication destinée à promouvoir le festival *Fabulivres*. Le solde de la recette (10.000 €) proviendra de la Province du Luxembourg en raison de l'exposition égyptienne montée par Mariemont au sein du Palais provincial.

La dotation de Mariemont (cf. 108) est adaptée à hauteur de 2.023.000 € pour permettre l'acquisition à venir du nouveau Muséobus.

Dans les registres des subventions exceptionnelles (cf. 110), en plus de celles annoncées au moment de l'initial et de la somme de 500.000 € (cf. 11001) liée au rattachement du Muséobus à Mariemont, un montant de 10.000 € (cf. 11002) est intégré dans les recettes à la suite de la pré-sélection des vestiges du château de Charles de Lorraine sur la liste des patrimoines en péril établie par Europa Nostra. L'inscription définitive sur ladite liste permettra de confirmer ce soutien, mais les premières retombées médiatiques laissent augurer une issue positive de la démarche. Enfin, au regard des investissements consentis, de la hausse des coûts structurels et de la perspective d'engager de nouveaux gardiens de patrimoine, l'institution a sollicité une revalorisation de la subvention qu'il perçoit de la Région wallonne pour l'organisation du gardiennage du Domaine. Les discussions

³ 44.082 € en 2018 ; 30.814 € en 2019.

⁴ La seconde tranche de 18.600 € sera versée en 2025 après la production des pièces justificatives utiles.

sont en cours, mais les premiers échanges témoignent d'une prise en compte de la part de la RW des réalités de terrain à Mariemont.

Du côté des programmes européens (cf. 112), le versement de la seconde tranche (60.000 €) du subside délivré par le Fonds Europe Creative pour la coproduction de l'exposition *Le Mystère Mithra* est bien confirmée. En revanche, en raison de la remise du rapport de justification pour l'exposition *Alexandrie, futurs antérieurs* en fin d'exercice, le versement du solde du soutien (9.433,80 €) n'interviendra pas avant 2024. L'inscription de cette recette est donc reportée à l'initial 2024.

2.2. Dépenses de gestion et d'administration (centres financiers 201)

Les dépenses relatives aux Contrats de maintenance et de leasing (cf. 20101) sont réévaluées à hauteur de 293.604,12 €. L'indexation du Contrat d'entretien et de garantie totale (cf. 2010101) est finalement moindre qu'initialement prévu. Celle du contrat de nettoyage (cf. 2010104) est, par contre, maintenue. Ensuite, le coût du leasing (cf. 2010107) du nouveau camion a été pris en charge en 2022 après attribution du marché, mais la livraison du véhicule a finalement été retardée de plusieurs mois de sorte que le budget engagé lors du précédent exercice couvrira, *in fine*, le coût du leasing en 2023. Le solde de 3.000 € couvrira, quant à lui, le leasing d'un autre petit véhicule utilitaire pris en leasing (et dont la livraison est annoncée pour septembre 2023). Le recalibrage des centres de dépenses 2010102 et 2010105 finit d'expliquer l'adaptation du budget dévolu au cf. 20101.

En matière de coûts liés aux Infrastructures et petits équipements (cf. 20103), les dépenses sont revues à la hausse (91.450 €). Une revalorisation des équipements de gestion (3.000 €, cf. 2010301) est consentie pour compléter l'enveloppe de 3.500 €, d'ores et déjà consentie dans le cadre de l'initial (cf. 2030001), pour procéder à la sécurisation de trois locaux (dont le laboratoire photo qui contient régulièrement des œuvres), tout en assurant le renouvellement des stocks de quincaillerie de l'atelier de la menuiserie. Une revalorisation de 1.000 € est également consentie en matière d'équipement de sécurité pour conforter la conduite des dépenses en 2023 (cf. 2010302), tandis qu'un budget global plus important (56.000 €) doit être dégagé dans le registre des travaux (cf. 2010303). Outre les dépenses déjà consenties (pour un montant de 6.700 €), plusieurs tâches importantes doivent être menées de front en 2023, à commencer par l'aménagement du site japonisant et la conduite d'une étude de stabilité pour envisager la réinstallation, après restauration, de la statue chinoise d'Avalokiteshvara. Ce chantier est globalement estimé à un montant de 25.200 €. Ensuite, l'une des conciergeries du Domaine doit bénéficier d'une remise en peinture complète pour un montant de 6.000 €. Dans le cadre de l'implémentation de la nouvelle charte graphique au sein des espaces permanents, outre ce qui sera entrepris dans la scénographie, le Musée souhaite refaire les peintures d'une dizaine de bancs créés par le designer Xavier Lust. L'opération, dont le coût est estimé à hauteur de 9.200 €, permettra de remettre en avant la création de ce mobilier par un créateur de renommée internationale. Enfin, une enveloppe de 9.000 € est prévue pour assurer le déménagement de la collection d'arts décoratifs offerte par la famille Demeuldre-Coché.

Les charges liées à l'Administration (cf. 20104) sont adaptées à hauteur de 97.000 €. La dépense générée par une nouvelle assurance (cf. 2010401) souscrite dans le champ de la sécurité s'avère finalement moins élevée que prévu. A contrario, le budget consacré aux frais d'affranchissement et d'expéditions (cf. 2010402) doit être revu de façon substantielle au regard des augmentations appliquées par la Poste depuis le 1^{er} janvier dernier et de l'augmentation des expéditions (principalement via les ventes en ligne). Le budget dédié aux services externalisés (cf. 2010407) intègre, outre la rétribution du réviseur chargé de vérifier les comptes annuels du Musée (9.000 €), un montant de 7.000 € pour réaliser l'inventaire de la végétation présente sur les vestiges du château de Charles de Lorraine. Une telle étude est un préalable indispensable au débroussaillage du corps de logis (prévu à l'automne prochain, en veillant à ne pas endommager davantage les ruines et à

tirer parti de la présence de certains végétaux qui sont un gage de stabilité des éléments architecturaux). Cette étude constitue la première étape d'un plan pluriannuel d'intervention élaboré pour sauvegarder et revaloriser ce site (dont l'état présente aujourd'hui un réel degré de dangerosité). Il fait l'objet d'un pilotage conjoint avec l'AWaP et Embuild (anc. Confédération de la Construction wallonne) qui, grâce à l'intervention de l'asbl Prométhéa, s'est manifesté pour devenir le premier grand mécène du projet.

Les dépenses relatives aux membres du Personnel (cf. 20106) sont adaptées au regard de besoins concrets en matière de masse d'habillement (cf. 2010601) et d'équipements de protection (cf. 2010604). Seules les dépenses en personnel (cf. 2010605) sont augmentées de 2.500 € afin de poursuivre le développement d'une politique de management social. Un budget annuel de 16 € par agent est dévolu aux différents services afin de soutenir les réunions et les activités de « teambuilding ». Les responsables de services prennent en effet des initiatives pour renforcer la cohésion de leurs équipes au-delà des événements organisés par l'institution. Allouer ce budget rencontre un souhait formulé après la crise sanitaire. Ensuite, dans la perspective de la signature (en 2023) d'une première convention de partenariat entre le Fonds de solidarité du personnel et le Musée, une enveloppe de 1.000 € sera allouée annuellement à l'asbl en guise de contribution à l'organisation de ses activités.

Les Frais de consommation (cf. 20108) sont revus en fonction des clarifications apportées sur les charges du nouvel entrepôt (cf. 2010802). La Direction générale des Infrastructures élabore actuellement le marché public qui permettra de remplir la cuve de 3.000 litres de mazout pour chauffer l'espace. L'estimation du coût de l'opération se situe entre 3.000 € et 4.500 €. Les charges d'électricité et d'eau sont jugées très faibles au regard de la fréquentation ponctuelle de l'entrepôt. Elles devront concrètement être revues une fois que la Service du Patrimoine culturel y établira sa cellule de décontamination d'œuvres d'art. Ce dernier interviendra toutefois dans la prise en charge des frais de consommation selon un montant qui demeure à déterminer.

2.3. Dépenses d'activités du Musée (centres financiers 202)

Dans le registre des dépenses en matière de Préservation (cf. 20200), le poste dédié aux projets de conservation et de restauration (cf. 2020001) est revu à la hausse (+ 7.000 €) pour conduire la restauration des œuvres qui seront présentées dans le cadre de l'exposition de 2024 consacrée au Bouddha. L'entame du chantier dévolu à la restauration des pièces textiles, initialement envisagé dans le cadre de la confection du budget 2023, est donc postposé. Les fournitures (cf. 2020003) de restauration sont également revalorisées pour permettre l'achat du matériel nécessaire à la concrétisation du plan de sauvetage des œuvres (1.000 €), une housse de protection pour le vase Devreese (1.100 €) et le matériel nécessaire au conditionnement des pièces d'archéologie régionale actuellement en dépôt à Pont-à-Celles (1.500 €). Enfin, les dépenses dévolues au projet Doors (cf. 2020004) sont adaptées pour permettre la rétribution du prestataire chargé de conduire le projet (30.000 €) et réaliser le travail nécessaire à l'installation du projet (2.000 €).

Les activités de Recherche (cf. 20201) intègrent un budget supplémentaire de 13.000 € pour mener des projets de recherche supplémentaires (cf. 2020103). Les dépenses (7.200 €) liées à la réalisation de l'étude consacrée à la nécropole mérovingienne de Cibly devant être concrétisées en 2023, elles sont implémentées dans le cadre de l'ajusté, tout comme la conduite d'une analyse scientifique supplémentaire pour la statue chinoise d'Avalokiteshvara (par thermoluminescence à hauteur de 450 €). Le solde de l'enveloppe demeure affecté à la conduite d'une étude consacrée à la période mérovingienne (4.000 €) et à l'organisation de résidences (6.000 €). Le budget dévolu à l'organisation d'un congrès international à Mariemont en 2023 est augmenté de 4.000 € compte

tenu des perspectives de dépenses liées à l'accueil des invités. Enfin, dans le cadre du partenariat établi avec la Maison d'édition Ausonius, la parution d'un nouveau volume de la « Bibliotheca Isiaca » conduit le Musée a dégagé une enveloppe de 5.000 € en 2023.

Du côté des dépenses inhérentes au fonctionnement de la Bibliothèque (cf. 20202), les budgets avancés dans le cadre de l'initial de 2023 sont confirmés.

Les dépenses en Médiation (cf. 20203) sont augmentées de 5.000 € pour permettre l'adaptation du format de l'affiche pédagogique (1.000 € ; cf. 2020301). 5.000 € sont également dégagés (cf. 2020305) pour permettre le recours aux services de guides néerlandophones externes pour pallier l'absence, pour congé de maternité, d'une guide engagée à demeure.

Le centre financier dévolu à l'organisation des expositions (cf. 20204) se voit aussi doter de moyens supplémentaires (42.500 €). Une enveloppe revalorisée à hauteur de 35.000 € (cf. 2020405) est dégagée pour commander la scénographie de l'exposition de 2024 consacrée au Bouddha. Ce montant tient compte de l'inflation et de l'enjeu de contribuer au renouvellement des prestataires chargés de concevoir les scénographies des grandes expositions de Mariemont. Parallèlement, une enveloppe de 10.000 € (cf. 2020406) est allouée au montage de l'exposition consacrée au 90^e anniversaire du Cercle royal des Amis de Mariemont. Au-delà du soutien fidèle apporté par le Cercle à Mariemont, l'exposition, montée en salle carrée, sera l'occasion de (re)mettre en avant l'ancienneté de l'asbl (le Cercle étant l'une des plus anciennes associations d'amis de musée en Belgique) et les personnalités qui ont marqué son histoire.

Les dépenses liées à l'organisation des autres manifestations culturelles (cf. 20205) sont revues à la baisse (- 3.000 €, cf. 2020507), l'édition 2023 de la « Nuit européenne des Musées » n'engendrant pas de dépenses particulières.

Les dépenses de Marketing (cf. 20206), envisagées dans le cadre de l'initial 2023, sont confirmées en matière de promotion. Le budget affecté à l'agence de presse (cf. 2020603) est recalibré à la hauteur du coût de marché attribué à BeCulture tout en permettant le recours à un service de revue de presse international. Le budget ainsi dégagé permet d'allouer une enveloppe de 7.000€ pour promouvoir l'exposition consacrée au 90^e anniversaire du Cercle royal des Amis de Mariemont. Enfin, une revalorisation de 2.000 € est consentie pour assurer la promotion des autres événements de l'année (2020616), dont le festival *Fabulivre* organisé en partenariat avec l'Atelier du Livre de Mariemont.

Les dépenses prévues à l'initial, dans le registre des Programmes culturels subsidiés (cf. 20207), sont légèrement adaptées pour permettre la prise en charge de l'audit des dépenses du projet relatif à l'exposition *Le Mystère Mithra* (cf. 2020702) conformément aux exigences européennes.

Sur le plan des engagements (cf. 20209), outre l'implémentation des revalorisations biennales et d'une indexation (devant survenir en août 2023⁵), le budget intègre les sommes nécessaires à plusieurs engagements :

- 1) Afin de renforcer le Service de la Régie, on procède à l'engagement (CDI) à temps plein d'Anne-Sophie Hoornaert (une agente de niveau 2+ déjà engagée à mi-temps par le MFWB). L'accroissement du travail du Service est prégnant, compte tenu de la charge de gestion croissante des prêts entrants et sortants et du projet de redéploiement des espaces permanents. Le Musée prendra donc à charge le financement de l'autre mi-temps de l'agent.

⁵ L'initial 2023 avait été confectionné en partant du postulat que l'inflation engendrerait 3 indexations comme en 2022 étant donné le contexte économique. L'inflation reculant, le budget peut être adapté.

- 2) Un collaborateur scientifique doit être engagé afin de conduire l'étude du matériel archéologique de la nécropole de Cibly avec la Conservatrice de la Section d'Archéologie régionale et domaniale. L'examen du matériel et son étude déboucheront notamment sur une publication.
- 3) Employée à mi-temps au sein de l'Atelier du Livre de Mariemont, Élise van Rechem bénéficie d'un contrat de type APE. Dans le cadre de l'intégration des activités de l'asbl, le principe du transfert de l'aide régionale vers le Patrimoine du Domaine de Mariemont a été approuvé par la Commission administration du Patrimoine en date du 17 juin 2022. S'en est suivi une sollicitation officielle de la Région wallonne qui a accepté le transfert sollicité. Le Musée prendra donc à sa charge le solde du salaire, non-couvert par l'aide APE, à partir du 1^{er} juillet prochain (cf. 2020903).
- 4) Enfin, afin d'assurer la préparation de l'exposition consacré au Bouddha en 2024, une collaboratrice scientifique a été engagée à mi-temps afin d'assister la commissaire dans ses nombreuses démarches (cf. 2020905).
- 5) Le budget dévolu aux engagements en administration a également été adapté pour couvrir, sur une année complète, le salaire de l'agent de sécurité (niv. 3) engagé à la fin 2022 en plus de l'agent de niv. 2+ chargée du suivi des projets européens.

2.4. Dépenses en biens durables (centres financiers 203)

Le montant des investissements envisagés dans le registre des biens durables (cf. 20300) est porté à la somme de totale de 925.976,44€ pour permettre l'acquisition à venir du nouveau Muséobus

A la suite de la confirmation de la prise en charge par Equans, dans le cadre du marché EGT, des frais inhérents à la modernisation des machines de l'atelier, l'enveloppe prévue à cet effet est réorientée vers la prise en charge de l'adaptation des vitrines dans lesquelles sont conservées les tissus coptes (7.500 €). L'éclairage des vitrines n'est plus adapté. Le budget de 3.500 €, initialement consacré à la sécurisation du bureau des deux responsables de la sécurité, sera affecté à la sécurisation de trois autres locaux (le bureau des dirigeants ayant finalement été sécurisé à la fin de l'an dernier). Les autres dépenses annoncées dans le cadre de l'initial 2023 sont confirmées.

2.5. Dépenses en objets de collection (centres financiers 204)

Le Budget d'acquisition (10.000 €), défini dans le cadre de l'initial 2023, est maintenu que ce soit dans le domaine des pièces de collection (cf. 2040001) ou celui des livres précieux (cf. 2040002).

3. Perspectives budgétaires 2023-2025

Les projections des recettes sont établies selon 6 paramètres :

- La programmation d'au moins une grande exposition de 6 mois et son potentiel impact ;
- Les effets de la nouvelle politique tarifaire et la poursuite des efforts pour accroître et diversifier les ressources financières du Musée ;
- L'intégration du Muséobus, de son équipe⁶ et de ses coûts de fonctionnement dans le Musée⁷ ;
- Une dotation de minimum 1.000.000 €, revalorisée fin 2022 et indexée annuellement ;

⁶ Coût salarial pris en charge par le Ministère dans le cadre du payroll de la FWB.

⁷ La projection intégrera également, lors de l'ajustement de 2024, les coûts et recettes liés à l'intégration des activités de l'Atelier du Livre au sein du Musée.

Budget ajusté 2023 du Domaine & Musée royal de Mariemont

- La poursuite du travail entrepris pour développer la notoriété du Domaine & Musée royal de Mariemont (notamment la stratégie d'activation de marque initiée en 2021 et la refonte du site internet de l'institution en 2023, l'impact médiatique d'événements de prestige et d'expositions temporaires) ;
- L'obtention d'un ou plusieurs « soleil(s) » supplémentaire(s) dans le cadre de l'obtention de la reconnaissance du Musée comme attraction touristique depuis 2020 (l'obtention de ces paliers supplémentaires ouvrant la voie à l'augmentation du pallier des subsides que le Musée peut solliciter).

Les prévisions des dépenses entre 2023 et 2025 sont établies selon deux paramètres :

- Une politique de gestion budgétaire maîtrisée à double impact : une politique visant à réduire progressivement le solde reporté de l'institution (minimisant l'impact SEC pour le budget consolidé de la Fédération Wallonie-Bruxelles) en procédant à des investissements exceptionnels accompagnant le redéploiement du Domaine & Musée royal de Mariemont. Face à un montant constant de dotation, les investissements exceptionnels seront toutefois envisagés de façon moins importante dans les prochaines années compte tenu du contexte économique général.
- Une inflation qui tend à s'apaiser même s'il convient de rester vigilant.

Dans le cadre du développement culturel et touristique de Mariemont, les principaux investissements envisagés sont les suivants :

- Exposition des collections
 - Révision des espaces permanents d'exposition (2023-2026) ;
 - Rénovation du parc de vitrines d'exposition temporaire (2023-2025)⁸ ;
- Accueil et médiation des publics
 - Réaménagement de l'Accueil du Musée (2024) ;
 - Acquisition de dispositifs numériques de médiation (2022-2025) ;
 - Le redéploiement de la Bibliothèque documentaire (2022-2023) ;
- Conservation des collections
 - Développement d'un réseau de caméras de sécurité complémentaires (2022-2025).
- Bien-être et confort des travailleurs
 - Acquisition et renouvellement de mobilier de bureau suite à l'augmentation du nombre de collaborateurs et aux déménagements prévus (2023) ;
- Amélioration des performances
 - Remplacement des appareils électriques par des dispositifs moins énergivores (2022-2025).

	2021 F	2022 F	2023 I	2023 A	2024 I	2025 I	2026I
Droits d'entrée	53 176 €	70 994 €	51 000 €	50 000 €	50 000 €	70 000 €	70 000 €
Boutique	87 764 €	109 338 €	84 000 €	65 000 €	65 000 €	100 000 €	100 000 €
Médiation sur demande	20 298 €	69 915 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €
Manifestations	12 919 €	24 915 €	23 000 €	28 000 €	28 000 €	28 000 €	28 000 €
Divers	244 936 €	42 721 €	78 550 €	63 244 €	108 758 €	84 291 €	89 842 €

⁸ Ces investissements seront couverts au moins en partie par des subventions d'équipement du C.G.T.

Budget ajusté 2023 du Domaine & Musée royal de Mariemont

Partenariats et Mécénats	37 804 €	217 720 €	10 000 €	31 600 €	20 000 €	18 600 €	30 000 €
Dotations	1 013 000 €	1 142 000 €	1 175 000 €	1 175 000 €	2 023 000 €	1 292 000 €	1 344 197 €
Subventions exceptionnelles	92 590 €	48 798 €	75 793 €	612 000 €	596 875 €	78 797 €	80 373 €
Programmes européens	18 868 €	26 142 €	60 000 €	60 000 €	95 763 €	50 000 €	50 000 €
Total des recettes	1 581 355 €	1 752 542 €	1 627 343 €	3 002 844 €	2 326 396 €	1 817 528 €	1 862 411 €
Dépenses de gestion et d'administration	483 700 €	496 383 €	582 678 €	552 054 €	564 500 €	561 060 €	575 571 €
Dépenses en activités du Musée (hors engagements sur fonds propres)	913 559 €	888 090 €	676 500 €	731 500 €	867 829 €	723 500 €	720 500 €
Engagements sur fonds propres	197 308 €	300 964 €	365 784 €	391 313 €	368 525 €	390 032 €	412 812 €
Achats de biens durables	240 005 €	210 426 €	94 000 €	925 976 €	610 542 €	50 000 €	50 000 €
Achats d'objets de collections	7 911 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Total des dépenses	1 842 483 €	1 905 863 €	1 728 962 €	2 610 844 €	2 421 396 €	1 734 592 €	1 768 883 €
Solde reporté en fin d'exercice	852 427 €	695 107 €	567 921 €	1 084 897 €	989 897 €	1 072 832 €	1 166 361 €
Résultat SEC (hors investissement)	-13 213 €	67 106 €	2 382 €	1 327 976 €	525 542 €	142 935 €	153 529 €
Résultat SEC (avec investissements)	-257 628 €	-148 321 €	-96 618 €	397 000 €	-90 000 €	87 935 €	98 529 €

Fig. 2 Évolution budgétaire en crédits d'engagement (2021-2025) du Domaine & Musée royal de Mariemont (I = budget initial, A = budget ajusté, P = budget prévisionnel).

4. Annexes

Annexe 1. Budget ajusté 2023 ventilé en crédits d'engagement et de liquidation (format DGBF)

Annexe 2. Budgets initial et ajusté 2023 ventilés en centres financiers (format de gestion)

Suivi & Projections

Crédits d'engagement

		Budget 2023 initial	Budget 2023 ajusté
	Resultalt (avec solde reporté)	567.921,28	1.084.896,96
	Résultat SEC (sans investissements)	2.381,58	1.327.976,44
	Résultat SEC (avec investissements)	-96.618,42	397.000,00

Ctre fin.	Description	SEC	Budget initial	Budget ajusté
1			1.627.343,35	3.002.844,05
101	Solde reporté		669.539,69	692.896,96
10101	Solde reporté (estimation)	0820	669.539,69	692.896,96
102	Droits d'entrée		51.000,00	50.000,00
10201	Droits d'entrée	1612	46.000,00	43.000,00
10202	MuseumPASS	1612	5.000,00	7.000,00
103	Boutique		84.000,00	65.000,00
10301	Ventes au comptoir	1612	60.000,00	45.000,00
10302	Ventes par correspondances	1612	20.000,00	15.000,00
10303	Affranchissement	1612	4.000,00	5.000,00
104	Médiation sur demande		70.000,00	70.000,00
10401	Activités de médiation sur demande	1612	69.000,00	69.000,00
10404	Outils de médiation	1612	1.000,00	1.000,00
105	Manifestations		23.000,00	28.000,00
10501	Evènements scientifiques	1612	0,00	0,00
10502	Location de locaux	1612	2.000,00	5.000,00
10507	Activités de médiation programmées	1612	20.000,00	22.000,00
10512	Evènements culturels	1612	1.000,00	1.000,00
106	Divers		78.550,00	63.244,05
10601	Redevances Brasserie	1612	10.000,00	14.694,05
10602	Amis de Mariemont	0810	500,00	500,00
10602	Amis de Mariemont	1612	0,00	0,00
10603	Assurances	3830	1.000,00	1.000,00
10604	Droits de reproduction et d'exploitation	3850	1.500,00	1.500,00
10605	Recettes accidentelles	1612	250,00	250,00
10606	Subsides publics	1612	60.000,00	40.000,00
10607	Dons	3850	300,00	300,00
10608	Divers	1612	5.000,00	5.000,00
107	Partenariats et mécénats		10.000,00	31.600,00
10701	Partenariats et mécénats	3810	10.000,00	31.600,00
10701	Partenariats et mécénats	5820	0,00	0,00
10701	Partenariats et mécénats	7632	0,00	0,00
108	Dotation		1.175.000,00	2.023.000,00
10801	Dotation	4610	1.175.000,00	2.023.000,00
110	Subventions exceptionnelles		75.793,35	612.000,00
11001	Subventions CFWB	4610	0,00	500.000,00
11002	Subventions de programme	1612	27.000,00	37.000,00
11003	Subventions structurelles	1612	48.793,35	75.000,00
112	Programmes européens		60.000,00	60.000,00
11201	FSE	3910	0,00	0,00
11202	Europe Creative	3910	60.000,00	60.000,00
2	Dépenses		1.728.961,77	2.610.844,05
201	Dépenses de gestion et d'administration		582.677,77	552.054,12
20101	Contrats de maintenance et leasing		323.677,77	293.604,12
2010101	Contrat Entretien Garantie Totale	1211	136.677,77	125.944,12
2010102	Informatique et télécommunication	1211	22.000,00	18.000,00
2010103	Equipements de bureau en leasing	1211	6.000,00	6.000,00
2010104	Nettoyage des locaux	1211	122.000,00	125.660,00
2010105	Blanchisserie	1211	12.000,00	7.000,00
2010106	Immondice	1211	8.000,00	8.000,00
2010107	Leasing vehicule	1211	17.000,00	3.000,00
20103	Infrastructures et petits équipements		59.000,00	91.450,00
2010301	Petits équipements de gestion	1211	4.000,00	7.000,00
2010302	Petits équipements de sécurité	1211	6.000,00	7.000,00
2010303	Petits équipements de conservation et recherche	1211	2.000,00	2.000,00
2010304	Travaux et réparations	1211	25.000,00	56.000,00
2010305	Visites de controle	1211	15.000,00	15.450,00
2010306	Petits équipements d'administration	1211	2.000,00	1.000,00
2010307	Petits équipements d'accueil et de médiation	1211	2.000,00	2.000,00

2010208	Petits équipements audiovisuels et informatiques	1211	3.000,00	1.000,00
20104	Administration		98.000,00	97.500,00
2010401	Assurances	1211	23.000,00	16.500,00
2010402	Affranchissement et expéditions	1211	20.000,00	27.000,00
2010403	Téléphonie	1211	5.000,00	5.000,00
2010404	Fournitures de bureau	1211	6.000,00	8.000,00
2010405	Fournitures sanitaires et soins	1211	8.000,00	8.000,00
2010406	Fourniture de sécurité et de santé	1211	4.000,00	4.000,00
2010407	Services externalisés	1211	15.000,00	16.000,00
2010408	Carburant et transport	1211	14.000,00	8.000,00
2010409	Divers	1211	3.000,00	5.000,00
20106	Personnel		47.000,00	39.500,00
2010601	Habillement	1211	28.000,00	20.000,00
2010604	Equipements de protection	1211	7.000,00	5.000,00
2010605	Frais de personnel	1211	12.000,00	14.500,00
20108	Frais de consommation		55.000,00	30.000,00
2010802	Charges (électricité, chauffage, etc) d'entrepôt	1211	35.000,00	15.000,00
2010804	Eau	1211	20.000,00	15.000,00
202	Dépenses en activités du musée		1.042.284,00	1.122.813,49
20200	Préservation		44.500,00	58.500,00
2020001	Projets de conservation et restauration	1211	13.000,00	20.000,00
2020003	Fournitures de conservation	1211	2.500,00	6.500,00
2020004	Projets de numérisation	1211	29.000,00	32.000,00
20201	Recherche		56.000,00	69.000,00
2020101	Cahiers Mariemont	1211	8.500,00	8.500,00
2020102	Publications scientifiques	1211	18.500,00	23.500,00
2020103	Projets de recherche	1211	8.000,00	18.000,00
2020106	Manifestations scientifiques	1211	12.000,00	16.000,00
2020108	Accueil de chercheurs	1211	8.000,00	2.000,00
2020109	Promotion scientifique	1211	1.000,00	1.000,00
20202	Bibliothèque		26.000,00	26.000,00
2020201	Fournitures et services bibliothèque	1211	7.000,00	7.000,00
2020202	Jobiste/équipement	1211	0,00	0,00
2020214	Achats de livres	1211	10.000,00	10.000,00
2020215	Abonnements périodiques	1211	9.000,00	9.000,00
20203	Médiation		40.000,00	45.000,00
2020301	Affiche pédagogique	1211	4.000,00	5.000,00
2020302	Fournitures pédagogiques	1211	7.000,00	6.000,00
2020303	Petits projets de médiation	1211	5.000,00	5.000,00
2020305	Vacataires pour visites guidées	1111	10.000,00	15.000,00
2020306	Publications pédagogiques	1211	14.000,00	14.000,00
20204	Expositions		179.500,00	202.000,00
2020401	Scénographie permanente	1211	10.000,00	10.000,00
2020404	Grandes expositions	1211	7.500,00	5.000,00
2020405	Grandes expositions N+1	1211	0,00	35.000,00
2020406	Petites expositions	1211	140.000,00	150.000,00
2020407	Petites expositions N+1	1211	20.000,00	0,00
2020408	Expositions hors les murs	1211	2.000,00	2.000,00
20205	Autres manifestations culturelles		26.000,00	23.000,00
2020501	Journées Mariemont	1211	0,00	0,00
2020502	Animations par prestataires	1211	18.000,00	18.000,00
2020505	Marché du livre	1211	0,00	0,00
2020506	Evènements culturels ou honorifiques	1211	5.000,00	5.000,00
2020507	Nocturnes	1211	3.000,00	0,00
20206	Marketing		294.000,00	296.000,00
2020601	Bulletin	1211	16.000,00	16.000,00
2020602	Promotion institutionnelle	1211	95.000,00	95.000,00
2020603	Agence de presse	1211	40.000,00	33.000,00
2020605	Frais représentation	1211	6.000,00	6.000,00
2020607	Merchandising	1211	35.000,00	35.000,00
2020610	Amis de Mariemont	0810D	3.500,00	3.500,00
	Amis de Mariemont	1211	1.500,00	1.500,00
2020611	Divers	1211	0,00	0,00
2020612	Fonds de solidarité	1211	1.000,00	1.000,00
2020613	Location de locaux	1211	1.500,00	1.500,00
2020614	Publications promotionnelles	1211	16.500,00	16.500,00
2020615	Promotion expositions	1211	70.000,00	77.000,00
2020616	Promotion événementielle	1211	8.000,00	10.000,00
20207	Programmes culturels subsidiés		10.500,00	12.000,00
2020701	FSE - E=MC2	1111	0,00	0,00
2020701	FSE - E=MC2	1112	0,00	0,00
2020701	FSE - E=MC2	1120	0,00	0,00
2020701	FSE - E=MC2	1211	0,00	0,00

2020702	Europe Creative - Mithra	1111	0,00	0,00
2020702	Europe Creative - Mithra	1112	0,00	0,00
2020702	Europe Creative - Mithra	1120	0,00	0,00
2020702	Europe Creative - Mithra	1211	7.000,00	8.500,00
2020703	Europe Creative - Alexandrie	1211	3.500,00	3.500,00
2020704	Europe creative - Culture Moves Europe	1211	0,00	0,00
2020705	Europe Creative - dEmpathy	1211	0,00	0,00
20208	Programmes scientifiques subsidiés		0,00	0,00
2020802	EOS/ECAS	1111	0,00	0,00
2020802	EOS/ECAS	1112	0,00	0,00
2020802	EOS/ECAS	1120	0,00	0,00
2020802	EOS/ECAS	1211	0,00	0,00
20209	Engagements		365.784,00	391.313,49
2020901	Engagement en Conservation	1111	12.936,00	10.738,52
2020901	Engagement en Conservation	1112	2.060,00	134,33
2020901	Engagement en Conservation	1120	5.150,00	2.176,64
2020901	Engagement en Conservation	1211	49.588,00	90.000,00
2020902	Engagement en Production	1111	0,00	0,00
2020902	Engagement en Production	1112	0,00	0,00
2020902	Engagement en Production	1120	0,00	0,00
2020902	Engagement en Production	1211	0,00	0,00
2020903	Engagement en Education	1111	0,00	0,00
2020903	Engagement en Education	1112	0,00	0,00
2020903	Engagement en Education	1120	0,00	0,00
2020903	Engagement en Education	1211	106.722,00	105.000,00
2020904	Engagement en Diffusion	1111	0,00	0,00
2020904	Engagement en Diffusion	1112	0,00	0,00
2020904	Engagement en Diffusion	1120	0,00	0,00
2020904	Engagement en Diffusion	1211	38.808,00	43.264,00
2020905	Engagement en Administration	1111	127.000,00	80.000,00
2020905	Engagement en Administration	1112	4.000,00	8.000,00
2020905	Engagement en Administration	1120	17.000,00	46.000,00
2020905	Engagement en Administration	1211	2.520,00	6.000,00
203	Biens durables		94.000,00	925.976,44
20300	Biens durables		94.000,00	925.976,44
2030001	Mobiliers et équipements	7422	69.000,00	62.000,00
2030002	Vitrines et réserves	7422	15.000,00	22.000,00
2030003	Véhicules	7422	0,00	831.976,44
2030004	Matériels audio-visuels et informatiques	7422	10.000,00	10.000,00
204	Objets de collection		10.000,00	10.000,00
20400	Objets de collection		10.000,00	10.000,00
2040001	Objets de collection	7450	5.000,00	5.000,00
2040002	Livres précieux	7450	5.000,00	5.000,00

EXPOSÉ GÉNÉRAL AJUSTEMENT 2023

L'AB 14.11.22 « Dotation à l'agence FSE » porte sur un montant de 1.037.000 € pour l'ajustement 2023. Ce montant est identique à celui prévu à l'initial. Pour mémoire, cette AB a été augmenté par répartition de l'AB 12.11.22 de 59.000 € par rapport au budget initial 2022, portant le montant à 1.037.000 € en 2023.

EXPOSÉ PARTICULIER 2023

– Base légale, décrétole ou réglementaire :

- Accord de coopération du 2 septembre 1998 relatif à la coordination et à la gestion des aides octroyées par la CE dans le domaine des ressources humaines et à la création de l'Agence Fonds social européen
- La programmation 2014-2020 des Fonds structurels est régie par les règlements européens qui ont été approuvés le 17 décembre 2013 (Règlement 1303/2013, 1301/2013 et 1304/2013) ainsi que par le programme opérationnel FSE qui identifie les axes et mesures d'intervention et qui a été approuvé le 12 décembre 2014
- La programmation 2021-2027 des Fonds structurels est régie par les règlements européens qui ont été approuvés le 24 juin 2021 (Règlements 2021/1060 et 2021/1057) ainsi que par le programme FSE+ qui identifie les priorités et mesures d'intervention et qui a été approuvé le 16 décembre 2023

– Montant du crédit proposé :

Engagement	: 1.037 milliers EUR
Liquidation	: 1.037 milliers EUR

– Ce crédit est destiné à :

Il n'y a pas eu de variation par rapport à l'initial. Pour rappel, l'assistance technique permet de soutenir les actions relatives à la préparation, à la gestion, au suivi, à l'évaluation, à la communication, au contrôle et à l'audit des Programmes FSE 2014-2020 et FSE+ 2021-2027.

Le travail de contrôle réalisé par l'Agence FSE permet également de solliciter le paiement par la CE du FSE/FSE+ pour compte de tiers (opérateurs bénéficiaires du FSE/FSE+ suite aux différents appels à projets). Ce crédit (978.000 €) permet à l'Agence FSE de prendre notamment en charge les dépenses suivantes :

- Frais de personnels contractuels et statutaires (salaire, pécule, prime fin année, téléphonie et abonnement transports en commun)
- Frais liés aux locaux (loyer, charges, nettoyage et entretien).

Cette dotation permet de répondre à l'article 17 de l'accord de coopération sur l'inscription de moyens pour l'Agence FSE au budget de la CF.

L'éligibilité des dépenses de fonctionnement à charge du FSE/FSE+ dépend de contreparties publiques nationales à hauteur de 50% en zone transition et moins développée et de 60% en zone plus développée (Bruxelles et BW). Une éventuelle absence ou réduction de cette part publique belge fait peser un risque sur la possibilité pour l'Agence FSE de recouvrer les crédits FSE/FSE+ prévus dans son budget auprès de l'Europe.

Cette année 2023 permettra également d'assurer la mise en œuvre de la Programmation FSE+ 2021-2027 (notification des sélections aux bénéficiaires, début de la mise en œuvre des projets, lancement des plans de communication et d'évaluation, etc.).

Ce crédit est également destiné (59.000 €) à respecter la réglementation européenne des programmations 2014-2020 et 2021-2027 en matière de visibilité des fonds européens qui prévoit que les états membres doivent se doter des moyens nécessaires pour mettre en œuvre leur plan de communication et en termes d'évaluation des programmes.

Il permet de poursuivre la 4ème vague du plan de communication (année 2023) dont le marché a été attribué en mai 2021 pour renforcer et entretenir la notoriété du FSE : plan média, spots télévisuels, capsules vidéo, actualisation du site "En mieux" et des réseaux sociaux, évènements annuels, mesure de l'impact de la communication vers le public cible, etc. Cela pour se conformer aux exigences du règlement européen.

Un nouveau plan de communication FSE+ 2021-2027 sera soumis à l'approbation des Gouvernements d'ici fin 2023, la mise en œuvre étant prévue en 2024.

L'examen à mi-parcours, conformément à l'article 18 du Règlement 2021/1060 sera lancée d'ici fin 2023.

En CL, 485.631 € sont reportés des crédits versés par la FWB en 2023 pour l'appui à la clôture de la programmation 14-20 par recours à un consultant externe et pour couvrir les frais liés au comité d'experts en charge de la sélection FSE+ 21-27, conformément au processus de sélection validé par le Comité de suivi du Programme.

Pour rappel, le présent budget porte sur les actions 2023 et ne tient compte que de la part publique belge à charge de la Fédération Wallonie Bruxelles. Le solde étant pris en charge par le FSE/FSE+ via l'assistance technique, la Wallonie et la COCOF.

Engagements		Paiements				
EUR		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours < 2023	485.631	342.127	92.234	44.882	6.386	
Crédits 2023	1.037.0000	1.003.000	34.000			
TOTAUX	1.522.631	1.345.127	126.234	44.882	6.386	

AGENCE FONDS SOCIAL EUROPÉEN – SACA
AJUSTEMENT 2023 ET INITIAL 2024
29/10/2023

1. L'AGENCE FSE - CONTEXTE

L'Agence Fonds social européen (Agence FSE) est un service administratif à comptabilité autonome (SACA) de la Communauté française dont le rôle est de gérer les aides européennes en matière de développement des ressources humaines. Elle a été créée par l'Accord de coopération du 2 septembre 1998 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française (COCOF).

Dans le cadre de ses missions, l'Agence FSE gère actuellement les Programmes européens suivants :

- Programme opérationnel FSE Wallonie-Bruxelles 2020.EU¹ ;
- Programme FSE+ 2021-2027 Wallonie-Bruxelles² ;
- Belgium National Programme AMIF 2014-2020 (Fonds Asile, Migration et Intégration) en son volet « intégration » pour la partie francophone du pays³ ;
- National Programme Belgium AMIF 2021-2027⁴ ;
- Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) : suivi administratif des dossiers déposés et mis en œuvre par le FOREM.

Le budget de l'Agence FSE lui permet de mener les fonctions dévolues à l'Autorité de gestion, représentée par le Ministre-Président de la Wallonie, dans le cadre de l'assistance technique des Programmes.

Ces missions d'assistance technique visent les moyens humains et matériels requis pendant la durée de la programmation et notamment (liste non exhaustive) :

- Participer à la rédaction des Programmes et au suivi de ceux-ci ;
- Organiser les appels à projets ;
- Coordonner l'analyse et l'expertise des dossiers introduits au FSE/FSE+, à l'AMIF ou au FEM ;
- Participer au comité d'experts FSE + (chargé de l'analyse des portefeuilles de projets et des opérations par les autorités) et au Comité de pilotage AMIF (sélection des opérations par les autorités)⁵ ;
- Réceptionner les versements venant de la Commission européenne pour les crédits du FSE/FSE+, de l'AMIF ou du FEM ;
- Offrir un soutien méthodologique et une information aux bénéficiaires ;
- Assurer la gestion des dossiers (documents comptables, paiements aux bénéficiaires, suivi de la mise en œuvre des actions, modifications) une fois la décision d'octroi prise par les Gouvernements portant approbation des modalités de gestion et procédures de décision dans le cadre des dossiers relevant du FSE/FSE+ ou de l'AMIF ;
- Assurer un suivi qualitatif et quantitatif permanent de l'état d'avancement des opérations, priorités, mesures et programmes ;
- Assurer l'animation des mesures et actions des programmes FSE/FSE+ et AMIF ;

¹ Règlements 1303/2013, 1301/2013 et 1304/2013, tels qu'actualisés.

² Règlement 2021/1060 et 2021/1057.

³ Règlement 516/2014 tel qu'actualisé.

⁴ Règlement 2021/1060 et 2021/1147.

⁵ La procédure étant définie par les autorités (RW, FWB et COCOF), décision du 17 décembre 2021 pour l'AMIF et du 1^{er} avril 2021 pour le FSE+ et adoptée par les Comités de suivi de ces Programmes.

- Vérifier que les mesures de publicité du FSE/FSE+ et de l'AMIF sont assurées au niveau des opérations financées ;
- Assurer l'intégration et la cohérence des programmes avec la stratégie européenne pour l'emploi, la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'inclusion active, les lignes directrices et le Plan national de réforme ;
- Mener les inspections sur le terrain ;
- Assurer le suivi des audits système et opérationnels ainsi que la déclaration de gestion annuelle ;
- Assurer la clôture des programmes au terme de la période de programmation de 7 ans.

Les principaux postes de dépenses sont ainsi liés :

- Au financement des salaires des 43 personnes contractuelles ou statutaires au sein de l'Agence FSE (Direction et Directions adjointes, services transversaux, service gestion, service inspection et service animation) ;
- Au respect de la réglementation européenne des programmations 2014-2020 et 2021-2027 qui prévoient que les Etats membres doivent se doter des moyens nécessaires pour mettre en œuvre leur plan de communication et effectuer les évaluations réglementaires :
 - La CE insiste sur la nécessité de mesurer la performance et les progrès accomplis à l'aide de l'intervention du FSE+/AMIF. Les Règlement n°1303/2013 du 17 décembre 2013 (art. 56) et 2021/1060 du 24 mai 2021 (art. 44) accordent ainsi une place renforcée à l'évaluation des opérations financées par les fonds européens, notamment les évaluations mesurant l'efficacité, l'efficacité et l'impact des opérations. Pour pouvoir évaluer de manière pertinente et rigoureuse les Programmes FSE/FSE+ ou AMIF, et pour garantir l'indépendance des évaluations et l'objectivité des recommandations émises, l'Agence FSE a recours, via marchés publics, aux services d'experts externes.
 - La CE a balisé la mise en œuvre de l'obligation de communication dans la mise en œuvre des Fonds. Elle a défini les obligations afin d'assurer la transparence des mécanismes d'octroi et la visibilité des objectifs et des résultats des actions cofinancées. Le plan de communication définissant la stratégie de communication pour l'ensemble de la programmation 2014-2020 a été déposé par l'autorité de gestion auprès de la CE et a été approuvé le 15 juin 2015.
La mise en œuvre et le suivi de ce plan sont confiés à la Direction de la Communication externe du Secrétariat général du SPW, à l'Agence FSE pour le volet FSE et au Département de la Coordination des Programmes FEDER. Cette obligation en matière de visibilité des fonds est maintenue pour la programmation 2021-2027 (articles 46 à 48 du Règlement 2021/1060) FSE+ et AMIF.
- Aux charges locatives, l'équipement informatique du personnel et frais de fonctionnement (déplacements, missions à l'étranger dans le cadre des Comités FSE+, réseaux transnationaux initiés par la CE, etc.) dont le développement de l'application informatique 2021-2027 qui permet de gérer l'ensemble de la programmation FSE+/AMIF conformément au prescrit réglementaire (dont les annexes XI et XVII du Règlement 2021/1060).

2. AJUSTEMENT BUDGÉTAIRE 2023

Tenant compte des paramètres macroéconomiques (05/09/2023), les postes de dépenses relatifs aux frais de personnel (contractuels et statutaires) ont été actualisés. Ils tiennent compte des coefficients suivants :

- Au 01/01/2023 : 1,9999.
- Au 01/11/2023 : 2,0399

Par ailleurs, tenant compte des engagements (un engagement initialement prévu en septembre 2023 ne pourra être effectif avant novembre 2023) et départs (suspension de contrat, démission ou pension) de début d'année 2023, cela amène une réduction des dépenses (CE et CL) de 141.510,15 € par rapport au contrôle budgétaire 2023.

Conformément aux décisions des Gouvernements et Collège du 16 décembre 2021, l'Agence FSE a recours aux services d'un consultant externe pour mener à bien les travaux de clôture de la programmation FSE 2014-2020. Un marché de service en procédure ouverte a été lancé le 24 mars 2022. Au terme du délai fixé pour la réception des offres, la décision a été prise par le pouvoir adjudicateur de renoncer à attribuer le marché au motif qu'aucune offre n'a été reçue dans les délais fixés.

Conformément à l'article 42§1er al. 1, A°, c), le 14 juillet 2022, le marché a été relancé le 20 juillet 2022 sur base d'une procédure négociée sans publicité préalable. Au terme de la procédure, la mission d'accompagnement de l'Agence FSE pour la clôture de la Programmation 2014-2020 a été attribuée, pour une 1^{ère} tranche, fin octobre 2022, à KPMG. Les 2 dernières tranches sont attribuées en 2023 (CE en 2023 pour 542.552 €), cet appui est indispensable aux missions de l'Agence FSE afin de lui permettre d'introduire les dépenses auprès de la CE et ainsi justifier les moyens européens alloués au Programme FSE 2014-2020 et consommés par les bénéficiaires sélectionnés par les Autorités (RW, FWB et COCOF).

La 1^{ère} facturation du service était attendue pour fin 2022 mais tenant compte du délai requis pour l'attribution du marché et la nécessaire formation des équipes de KPMG, cette facturation initiale est parvenue en mai 2023. Tenant compte de l'avancée des clôtures, en ce compris le contrôle de celles-ci par l'Autorité de Certification du programme⁶, la facturation attendue est réduite de 632.978 € (CL part FSE et parts publiques belges). Le marché se clôturant en 2024, les crédits de liquidation seront reportés en 2024.

La Programmation FSE+ 2021-2027 est lancée, la sélection des opérations suite à l'appel à projets 2022 a été notifiée le 24 avril 2023 aux bénéficiaires. Un nouvel appel à projets a été lancé le 19 juin 2023. Tenant compte de la facturation, à ce jour et estimée suite à l'appel à projets complémentaire, des tâches liées au Comité d'experts chargé de la sélection, une diminution des dépenses (CL) de 124.501 € est estimée. La RW et la COCOF verseront les CE et CL pour couvrir la part publique belge de ces frais en 2023⁷. Ces moyens sont donc comptabilisés en recettes d'une part et en CE (350.255 €) pour les dépenses d'autre part.

En termes de recettes, les parts publiques belges ayant été versées à l'Agence FSE en 2022 par la Wallonie, la FWB et la COCOF pour le marché lié à la clôture de la programmation 14-20, les crédits de liquidations sont reportés en 2023 pour un montant complémentaire de 412.972 €. Cette différence s'explique par le fait que ce report des CL tient compte des sommes qui seront utilisées en 2024, 2025 ou 2026, ce qui a été omis lors du contrôle budgétaire 2023.

⁶ Service indépendant de l'Agence FSE.

⁷ La FWB avait versé ces moyens fin 2022.

La contribution des parts publiques belges de la Wallonie, de la FWB et de la COCOF diminue (respectivement de 341.901 €, 33.729 €⁸ et 145.898 €) car le plan de communication conjoint FEDER et FSE+ 2021-2027 est reporté à 2024 et seul le marché public lié à l'examen à mi-parcours du Programme FSE+ 2021-2027 sera lancé en 2023. Par ailleurs, la Wallonie et la COCOF, verseront en 2023 leur contribution en part publique belge pour le cofinancement du Comité d'experts (225.699 € pour la RW et 124.355 € pour la COCOF).

Le cofinancement FSE est pris en charge sur l'assistance technique FSE 14-20 (dernière année de la Programmation) et FSE+ 21-27. Cette dernière étant réévaluée à la baisse de 79.225 € (en CE et CL) au vu de la notification tardive de la sélection du 1^{er} appel à projets et du délais requis pour le contrôle des premiers dossiers de solde. Il en est de même pour l'AMIF 2021-2027 (réduction de 312.047 €).

Les dotations des 3 entités (RW, FWB et COCOF) restent identiques soit :

- FWB : 978.000 € (DO 14.41.01.22) ;
- RW : 729.000 € ;
- COCOF : 110.000 €.

Ces crédits sont destinés à respecter l'accord de coopération du 2 septembre 1998 créant l'Agence FSE. Le 18 mars 2002, les Gouvernements et Collège approuvaient le principe de financement de l'Agence FSE, celui-ci tenant compte de la proportion des interventions des différentes institutions dans les programmes gérés par l'Agence FSE.

Pour la FWB, la DO 14.41.02.22, au-delà de la dotation reprise ci-dessus, porte également sur un montant de 59.000 € pour les nouveaux plans de communication et d'évaluation FSE+ 2021-2027. Cette dotation était, jusqu'en 2022, prise sur la DO 14.41.12.11.22. Les CL non utilisés (33.729 €) sont reportés en 2024.

3. INITIAL 2024

Tenant compte des paramètres macroéconomiques (05/09/2023), les postes de dépenses relatifs aux frais de personnel (contractuels et statutaires) tiennent compte des coefficients suivants :

- Au 01/01/2024 : 2,0399 ;
- Au 01/04/2024 : 2,0807 ;
- Au 01/08/2024 : 2,1223.

En termes de dépenses, on constate une augmentation des CE (475.611,55 €) et diminution des CL de 657.369,69 € par rapport à l'ajustement 2023 liées :

- En termes de fonctionnement : les frais de personnel augmentent de 375.437,27 € (CE et CL) tenant compte des recrutements finalisés en 2023, dont l'entrée en fonction de la Direction adjointe du service inspection et des recrutements à prévoir, pour arriver à un cadre complet et de l'indexation salariale.
- La clôture de la programmation 2014-2020 via un marché public relatif à l'appui au service gestion de l'Agence FSE pour la clôture de la programmation FSE 2014-2020 avec une réduction de 904.254,18 € en CL (les CE ayant été engagés en 2022 et 2023), le marché se clôturant en 2024.

⁸ Les CE et CL de la FWB ayant déjà été versés à l'Agence FSE, ils sont reportés en 2024. La Wallonie et la COCOF remboursent l'Agence FSE sur base de décomptes, aucun report sur ces postes (communication et évaluation) n'est donc prévu.

- La mise en œuvre de la programmation 2021-2027 :
 - La poursuite du développement de l'application 21-27 pour rencontrer les obligations réglementaires et l'adaptation des outils de reporting liée notamment au passage aux coûts simplifiés (suivi des stagiaires et des dossiers de solde) conformément au prescrit réglementaire (+ 88.546,72 €⁹).
 - La réduction des frais liés au processus de sélection (473.299,04 € CL, les CE ayant été engagés en 2022 et 2023), aucune sélection n'étant prévue en 2024. Le prochain appel à projets devrait être lancé en 2025 à la suite de l'examen à mi-parcours conformément à l'article 18 du Règlement 2021/1060.
 - Le lancement du plan d'évaluation FSE+ 2021-2027 qui sera soumis à l'adoption du Comité du suivi du Programme en novembre 2023 et le lancement du plan de communication conjoint FEDER/FTJ et FSE+ qui sera soumis aux Gouvernements et Collège d'ici fin 2023 soit une augmentation de 448.283,96 € en CL et 1.066.967,57 € en CE en part totale (pour l'engagement des premiers marchés publics liés à ces plans). Pour rappel, ces plans répondent à une obligation réglementaire de la CE¹⁰.
- Les pertes estimées sur les créances douteuses des bénéficiaires est revue à la baisse en ce début de programmation (233.141,96 €).

En matière de recettes (CL), une réduction de 1.720.887,38 € est prévue, liée :

- Principalement à la clôture de l'assistance technique de la programmation FSE 2014-2020 (réduction de 753.479 €). Le versement de l'assistance technique FSE+/AMIF 2021-2027 est tributaire de la réception des premières demandes de paiement intermédiaires auprès de la CE et donc de l'avancée des contrôles des dossiers de solde par l'Agence FSE. L'estimation du paiement de l'assistance technique (forfaitaire pour cette nouvelle programmation) est prudente, tenant compte du fait qu'en 2024, l'Agence FSE clôturera la Programmation 2014-2020 et débutera la clôture des premiers dossiers 2021-2027.
- La réduction de la contribution des entités aux dépenses liées au Comité d'experts pour la sélection des projets FSE+ 2021-2027 et la clôture de la programmation FSE 2014-2020 (971.577 € toutes entités confondues, en ce compris les CL reportés).

Par ailleurs, les dotations des 3 entités (RW, FWB et COCOF) sont les suivantes :

- FWB : 978.000 € (DO 14.41.01.22) ;
- RW : 765.450 € : + 36.450 € ;
- COCOF : 115.500 € : + 5.500 €.

Une indexation de 5% a été sollicitée en ce début de programmation FSE+ et AMIF 2021-2027. A ce stade des informations communiquées à l'Agence FSE, celle-ci serait prise en compte en Wallonie et à la COCOF. Pour mémoire, ces dotations n'ont plus été revues depuis 2 législatures, cette augmentation permettra de couvrir les surcoûts liés à l'inflation et à l'indexation des salaires.

L'accord de coopération ne précise pas l'indice à prendre en compte pour l'ajustement des dotations de fonctionnement. La demande, soit une augmentation de 41.950 €, ne couvre pas les pertes actées dans les comptes 2022 de l'Agence FSE, soit 100.494,93 €. Elle permet de limiter l'impact financier, en 2024, pour l'Agence FSE, cela dans l'attente de l'actualisation de l'accord de coopération de l'Agence FSE pour mieux répondre aux exigences réglementaires de la nouvelle programmation¹¹.

⁹ Au poste « frais divers ».

¹⁰ Voir point 1 contexte.

¹¹ Voir point 3 Perspectives.

Ces crédits sont destinés à respecter l'accord de coopération du 2 septembre 1998 créant l'Agence FSE. Le 18 mars 2002, les Gouvernements et Collège approuvaient le principe de financement de l'Agence FSE, celui-ci tenant compte de la proportion des interventions des différentes institutions dans les programmes gérés par l'Agence FSE.

Pour la FWB, la DO 14.41.02.22, au-delà de la dotation reprise ci-dessus, porte également sur un montant de 270.000 € en CE et CL (dont 33.729 € de CL reportés de la dotation 2023) pour couvrir l'engagement et la mise en œuvre des nouveaux plans de communication et d'évaluation FSE+ 2021-2027.

4. PROSPECTIVE À 3 ANS DU BUDGET DE L'AGENCE FSE

L'initial 2024 est lié au basculement, en termes budgétaires¹² et donc pour l'assistance technique, pour l'Agence FSE, de la Programmation FSE/AMIF 2014-2020 à la Programmation FSE+/AMIF 2021-2027.

Contrairement à la précédente programmation, l'assistance technique est forfaitaire (4% pour le FSE+ et 6% pour l'AMIF). Cela signifie que son paiement est lié à l'introduction de demandes de paiement intermédiaires à la CE et donc au contrôle des dépenses des bénéficiaires par l'Agence FSE. Pour « accélérer » le contrôle des dépenses, et donc leur paiement aux bénéficiaires, les autorités ont validé l'application des coûts simplifiés (prévus par la réglementation) pour la nouvelle programmation.

On notera les éléments suivants qui influenceront à la hausse les dépenses et sur lesquels les autorités devront se prononcer quant à leur prise en charge, notamment via les travaux sur l'actualisation de l'accord de coopération instaurant l'Agence FSE¹³ :

- Le Règlement 2021/1060 et les autorités ont fixé les taux de cofinancement du FSE+ 21-27 soit un cofinancement maximal de 40% en zone plus développée et de 50% pour les zones transition et moins développée. Cela implique que les autorités publiques devront prévoir une part publique belge plus importante pour le financement de l'assistance technique en zone plus développée (cofinancée à hauteur de 50% sous la programmation 2014-2020).
- Le versement de l'assistance technique étant dorénavant lié à l'introduction de demandes de paiement intermédiaires à la CE, et donc aux dépenses des bénéficiaires et à leur contrôle, le montant à percevoir par l'Agence FSE pour l'assistance technique sera réduit en début de programmation (lié au rythme de mise en œuvre des projets). Il faudra donc envisager que l'Agence FSE puisse disposer d'une trésorerie adéquate pour préfinancer son fonctionnement avant remboursement par la CE et/ou, qu'en cours de programmation, les moyens liés à l'assistance technique non couverts par le FSE+ soient pris en charge par les autorités. Le volet couverture de trésorerie doit être discuté avec la DGBF et les cabinets de tutelle ad hoc.

Dans le cadre des travaux initiés pour l'actualisation de l'accord de coopération instaurant l'Agence FSE, les questions suivantes, et leur impact budgétaire, devront être discutées par les Autorités :

- Financement de l'Agence FSE par les 3 entités (Wallonie, FWB et COCOF) en prévoyant un cadre pour une indexation des dotations ;
- Composition du cadre de l'Agence FSE pour mieux répondre aux exigences de suivi administratif et financier des programmes conformément aux Règlements mais également d'accompagnement des bénéficiaires ;

¹² Les travaux de clôture de la programmation 2014-2020 se poursuivant encore en 2024.

¹³ Les travaux ont été initiés, avec le CEJ, en 2021 à la demande du Cabinet du Ministre-Président Jeholet et une analyse des besoins de l'Agence devrait être initiée fin 2023-début 2024, conformément à la décision du Bureau et du Comité de gestion de juin 2023.

- Question de l'intégration ou non, au sein de l'Agence FSE, de l'autorité comptable (actuellement autorité de certification) qui est un service indépendant conformément à la Réglementation 2014-2020 au sein du Secrétariat général du MFWB. Cette indépendance n'est plus obligatoire pour la programmation 2021-2027.

5. RÉFÉRENCES LÉGALES

AGENCE FSE

- Wallonie - Décret du Parlement wallon du 1er avril 1999 portant sur l'accord de coopération relatif à la coordination et à la gestion des aides octroyées par la Commission européenne dans le domaine des ressources humaines et à la création de l'Agence Fonds Social Européen conclu à Bruxelles le 2 septembre 1998 entre le Gouvernement wallon, le Gouvernement de la Communauté.
- Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale - Décret du 22 avril 1999 portant approbation de l'accord de coopération relatif à la coordination et à la gestion des aides octroyées par la Commission européenne dans le domaine des ressources humaines et à la création de l'Agence Fonds social européen, conclu à Bruxelles le 2 septembre 1998 entre le Gouvernement wallon, le Gouvernement de la Communauté française et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.
- Communauté française - Décret du 5 mai 1999 portant approbation de l'accord de coopération relatif à la coordination et à la gestion des aides octroyées par la Commission européenne dans le domaine des ressources humaines et à la création de l'Agence Fonds social européen, conclu à Bruxelles le 2 septembre 1998 entre le Gouvernement wallon, le Gouvernement de la Communauté française et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.
- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 4 septembre 2002 tel qu'actualisé fixant les modalités d'exécution de l'accord de coopération relatif à la coordination et à la gestion des aides octroyées par la Commission européenne dans le domaine des ressources humaines et à la création de l'Agence Fonds social européen, conclu à Bruxelles le 2 septembre 1998 entre le Gouvernement wallon, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale approuvé par décret du Conseil de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 5 mai 1999.

PROGRAMME FSE 2014-2020

- Règlement (CE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche relevant du cadre stratégique commun, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen et au Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil.
- Règlement (CE) n° 1304/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds social européen et abrogeant le règlement (CE) n° 1081/2006.
- Accord de partenariat pour la Belgique « programmation 2014-2020 » adopté le 29 octobre 2014 par la Commission européenne et les décisions modificatives.
- Le programme opérationnel Wallonie-Bruxelles 2020.eu a fait l'objet d'une décision de la Commission en date du 12 décembre 2014 (Décision C (2014) 9918 final) et les décisions modificatives.

PROGRAMME AMIF 2014-2020

- Règlement (UE) n°514/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 portant dispositions générales applicables au Fonds « Asile, migration et intégration » et à l'instrument de soutien financier à la coopération policière, à la prévention et à la répression de la criminalité, ainsi qu'à la gestion des crises
- Programme opérationnel Belgium National Programme AMIF, décision C(2019)4003 du 4 juin 2019) et les décisions modificatives.

PROGRAMME FSE+ 2021-2027

- Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « Asile, migration et intégration », au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas
- Règlement (UE) 2021/1057 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 instituant le Fonds social européen plus (FSE+) et abrogeant le règlement (UE) no 1296/2013

PROGRAMME AMIF 2021-2027

- Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « Asile, migration et intégration », au Fonds pour la sécurité.
- Règlement (UE) 2021/1147 du Parlement Européen et du Conseil du 7 juillet 2021 établissant le Fonds « Asile, migration et intégration ».

FONDS EUROPÉEN D'AJUSTEMENT À LA MONDIALISATION EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS LICENCIÉS (FEM)

- Règlement (UE) 2021/691 du Parlement européen et du Conseil du 28 avril 2021 relatif au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM).

Présentation générale du budget ajusté 2023 et initial 2024 de l'OPC

Avant toute chose, il est important de signaler le changement de direction en cours à l'Observatoire. En effet, un nouveau directeur-coordonateur remplacera Isabelle Paindavoine jusqu'ici en fonction ad intérim. Sa date d'entrée en fonction n'était pas encore connue, Le budget ajusté 2023 a été décidé avec la direction ad intérim.

À noter aussi que l'Observatoire arrêtera sa coopération internationale en 2024 suite au départ à la retraite de Michel GUÉRIN.

Présentation des évolutions par rapport au budget initial 2023 :

A. Liquidations :

A.1. Recettes :

A.1.1. 1.3.3. Recettes diverses : Suite à une erreur une clôture de compte bancaire d'un bénéficiaire, nous avons dû imputer 5000,00€ en recettes diverses après un remboursement.

A.2. Dépenses :

A.2.1. 2.1. Réalisation des recherches et études: Le montant initialement prévu de 288.333,33€ passe à 155.211,39€ suite au changement d'études programmées en 2023 en raison d'une baisse de l'effectif (voir synthèse des études 2023 ci-dessous).

A.2.2. 2.6. Soutien à la recherche : Le montant a été augmenté de 5.000,00€ suite à la clôture d'un compte bancaire d'un bénéficiaire. Nous avons dû effectuer deux liquidations pour un seul paiement.

A.2.3. Réserves de solde de liquidités : la réserve de solde de liquidités a été augmentée de 52.168,48 € (de 306.391,89 € à 358.560,37 €) suite au report du solde non liquidé en 2022. Ce report de solde est récurrent et annuel dans notre SACA et implique, de fait, une modification du budget en début d'exercice.

B. Engagements :

B.1. Recettes :

- B.1.1. 1.3.3. Recettes diverses :* Suite à une erreur une clôture de compte bancaire d'un bénéficiaire, nous avons dû imputer 5000,00€ en recettes diverses après un remboursement.
- B.1.2. 2.1. Dépenses de toutes natures relatives à la réalisation des recherches et études :* Le montant initialement prévu de 100.000,00 € passe à 395.000,00 € suite au report du solde non engagé en 2022 (dont 3 études déplacées en 2023 pour un montant de 235.000€, voir synthèse des études 2023 ci-dessous).
- B.1.3. Réserve de solde d'engagements :* La réserve de solde d'engagements a été augmentée de 268.934,38 € (de 6.657,07 € à 275.591,45 €) suite au report du solde non engagé en 2022 (dont les 3 études pour 235.000,00 €). Ce report de solde est récurrent et annuel dans notre SACA et implique, de fait, une modification du budget en début d'exercice.

Synthèse des études de l'OPC planifiées en 2023 :

- *Trois études prévues initialement en 2022 ont été déplacées en 2023 ; soit pour des raisons liées à la réduction d'effectif (études 2 et 3), soit parce que les discussions préalables au lancement du marché public ont pris du retard (étude 1) :*
 1. Construction d'un cadastre : premier volet répartition homme/femme dans les emplois culturels (135.000€)
 2. Renouvellement étude sur la diffusion (50.000€)
 3. Etude relative à l'observation de l'implémentation du PECA au sein de l'enseignement primaire (premier cycle) (50.000€)

- *Une étude initialement prévue en 2023 a été supprimée :*
 1. Réalisation du portrait socioéconomique des arts plastiques (et visuels) en FW-B (50.000€). Cette étude a été retirée de l'enveloppe car l'enquête quantitative a finalement été prise en charge en interne et non plus via un marché public et s'est étendue sur le plan du périmètre couvert (donc implique une charge de travail conséquente).

- *Deux nouvelles études ont été prévues en 2023 (elles pourraient être lancées pour autant que l'équipe de chercheur soit renforcée, l'Observatoire est en attente de l'engagement de deux chercheurs ETP suite à l'admission à la retraite de deux chercheurs) :*
 1. Musée de Mariemont : étude des publics (35.000€)
 2. Étude sur la diversité culturelle (50.000€)

AEF-Europe
44, Boulevard Léopold II
1080 Bruxelles
Tél. : 02/542.62.78

**Budget prévisionnel de l'Agence francophone pour l'Education et la
Formation tout au long de la vie
(Version de septembre 2023)**



Table des matières

I-Tableau budgétaire.....	3
II-Exposé général du budget prévisionnel	6
III-Exposé particulier des postes des recettes et des dépenses de l'AEF-Europe	8
III.A. Opérations courantes	8
A.4. Recettes courantes	8
A.5. Dépenses courantes	10
III.B. Opérations de capital.....	12
B.5. Dépenses de capital.....	12
III.C. Opérations pour ordre.....	12
C.4. Recettes pour ordre	12
C.5. Dépenses pour ordre	13

I-Tableau budgétaire

AEF-Europe

Service administratif à comptabilité autonome

A. Opérations courantes	Budget prévisionnel ajusté(1) 2023 (version février 2023)	Budget prévisionnel ajusté(2)2023 (version septembre 2023)
A4.Recettes courantes		
A41.Solde reporté de l'année précédente	1.235.122,22	1.235.122,22
A42/1.1.Dotation de fonctionnement CE Agence AEF	1.484.606,39	1.484.607,00
A42/1.2.Dotation de fonctionnement CF - AEF	pm	pm
A42/1.3. Dotation de fonctionnement RW - AEF	203.000,00	203.000,00
A42/1.4. Dotation de fonctionnement COCOF - AEF	16.000,00	16.000,00
A42/2.Dotation de fonctionnement CE- EUROPASS-EQF (convention 2021-2023)	27.835,70	27.835,70
A42/3.1. Dotation de fonctionnement COCOF - Instance CFC	2.000,00	2.000,00
A42/3.2. Subvention d'attribution RW - Instance CFC	161.000,00	161.000,00
A42/3.3. Dotation de fonctionnement CF - Instance CFC	30.000,00	30.000,00
A42/4.1. Dotation de fonctionnement CF - PRN EQAVET	pm	pm
A42/4.2. Dotation de fonctionnement CE - PRN EQAVET	59.776,00	93.104,11
A42/4.3. Dotation de fonctionnement Forem- PRN EQAVET	2.109,76	3.090,00
A42/4.4. Dotation de fonctionnement IFAPME - PRN EQAVET	2.109,76	3.090,00
A42/4.5. Dotation de fonctionnement Bruxelles formation - PRN EQAVET	2.109,76	3.090,00
A42/4.6. Dotation de fonctionnement CVDC (Consortium de validation des compétences) - PRN EQAVET		980,24
A42/4.7. Dotation de fonctionnement SFPME - PRN EQAVET	2.109,76	3.090,00
A42/5.1 Dotation de fonctionnement CE- etwinning (convention 2022-2023)	132.424,00	132.424,00
A42/5.2 Dotation de fonctionnement CF - etwinning (convention 2022-2023)	pm	pm
A42/6.1. Dotation de fonctionnement CE- EPALE	79.163,00	59.548,00
A42/6.2. Solde dotation fonctionnement CE- Ancienne convention EPALE		40.255,91
A42/6.3. Dotation de fonctionnement CF-EPALE	pm	pm
A47.Recettes diverses	0,00	0,00
A48.Produits financiers	0,00	0,00
Total des recettes courantes	3.439.366,35	3.498.237,20
A5.Dépenses courantes		
A51/1.Frais du personnel	1.832.732,88	1.548.870,42
A51/2.Remboursement subvention RW- Frais du personnel 2022- CFC	0,00	18.428,18
A52.Frais de fonctionnement	500.853,96	550.719,63
A53.Frais d'évaluation	166.470,00	192.720,00
A54.Frais divers	61.015,00	53.515,00
Total des dépenses courantes	2.561.071,84	2.364.253,23
Solde des opérations courantes	878.294,51	1.133.983,97
B. Opérations de capital		
B5.Dépenses de capital		
B51.Frais d'acquisition	12.200,00	9.160,00
Total des dépenses de capital	12.200,00	9.160,00
C. Opérations pour ordre		

C4.Recettes pour ordre		
C41.Solde reporté de l'année précédente	28.655.706,42	28.655.706,42
C42.Dotation Commission européenne ERASMUS+	33.411.729,91	33.222.302,00
C43/1.Dotation Fonds nationaux	3.308.000,00	3.308.000,00
C43/2.Dotation Fonds nationaux- indexation	79.000,00	79.000,00
C44/1 Remboursements opérateurs E+	3.554.156,00	2.195.000,00
C44/2 Remboursements opérateurs des Fonds nationaux	682.378,00	705.619,00
C45.Produits financiers	0,00	0,00
Total des recettes pour ordre	69.690.970,33	68.165.627,42
C5.Dépenses pour ordre		
C51.Dépenses programme ERASMUS+	32.845.733,53	38.025.943,60
C52.Dépenses Fonds nationaux	3.671.108,83	3.712.153,59
C53.Charges financières	0,00	0,00
C54 Remboursement sur convention antérieure CE: 2018	4.154.371,43	4.154.371,43
Total des dépenses pour ordre	40.671.213,79	45.892.468,62
Solde des opérations pour ordre	29.019.756,54	22.273.158,80

PARTIE 1 : EXPOSE GENERAL DU BUDGET AJUSTE DE L'AEF-EUROPE

II-Exposé général du budget prévisionnel

Le budget prévisionnel ajusté 2023 est présenté en trois parties :

1. La première partie concerne les opérations courantes de l'agence ;
2. La deuxième partie est relative aux opérations de capital ;
3. La troisième partie concerne les opérations pour ordre.

Les opérations courantes:

Les opérations courantes sont constituées des recettes et des dépenses de fonctionnement de l'AEF-Europe et des dispositifs Europass, l'instance CFC, le PRN Eqavet, Etwinning et EPALE.

Le total des recettes prévisionnelles courantes est de 3.498.237,20€ (montant revu par rapport au premier ajustement).

Ce montant provient principalement du reliquat ou solde reporté de l'année précédente (sans lequel le solde des opérations courantes serait déficitaire), de l'augmentation des dotations de fonctionnement des dispositifs PRN Eqavet et EPALE.

Le total des dépenses courantes d'un montant de 2.364.253,23€ est inférieur au montant du budget ajusté précédent. Cette diminution provient principalement de la baisse des coûts du personnel malgré une légère hausse des frais de fonctionnement et des frais d'évaluation.

Le solde prévisionnel actuel des opérations courantes est de : 3.498.237,20€ - 2.364.253,23 = 1.133.983,97€

Les opérations de capital:

Il s'agit des investissements que l'agence prévoit de réaliser au cours de l'année 2023.

Par rapport aux prévisions ajustées précédentes, les frais d'acquisition ont légèrement diminué. Le montant est de 9.160€.

Les opérations pour ordre:

L'AEF-Europe assure au travers des dotations annuelles qu'elle perçoit de la Commission européenne et de la Communauté française le financement, la promotion, le suivi et la valorisation des résultats des projets liés au programme Erasmus+ et au programme FAMES (constitué des actions Fonds d'aide à la mobilité étudiante, AESI-langue germanique et le sous-programme Erasmus Belgica) dans le secteur de l'éducation et de la formation en fédération Wallonie-Bruxelles.

Les opérations pour ordre sont constituées des recettes et des dépenses pour ordre.

Le total des recettes prévisionnelles des opérations pour ordre passe de 69.690.970,33€ (budget ajusté février 2023) à un montant total ajusté de de 68.165.627,42€. Malgré une augmentation du montant estimé pour les remboursements des fonds nationaux, la différence négative de 1.525.342,91€ provient principalement de la diminution des remboursements estimés des projets européens.

Par rapport au montant total des dépenses estimées pour ordre précédent 40.671.213,79€, le montant total estimé actuel des dépenses pour ordre est de 45.892.468,62€.

Le solde prévisionnel ajusté des opérations pour ordre est de 22.273.158,80€.

PARTIE 2: EXPOSE PARTICULIER DU BUDGET DE L'AEF-EUROPE

III.A. Opérations courantes

A.4. Recettes courantes

Conformément à l'une des recommandations de la cour des comptes et sur base de l'article. 21§1er décret wbfInII du 04/02/21, l'agence comptabilisera dorénavant les recettes sur base du principe de droit constaté dès l'établissement du budget prévisionnel 2024. Néanmoins, l'agence a établi une dernière fois les recettes relatives au budget prévisionnel 2023 au prorata des années que couvrent les conventions. Il s'agit principalement des dotations de l'instance Europass, du point de référence national Eqavet, Etwinning et Epale dont les projets sont répartis respectivement sur 20 mois, 33mois ou 36 mois (2021 à 2024).

A.41. Solde reporté de l'année précédente

Le solde reporté des opérations courantes s'élève à 1.235.122,22€. Ce montant provient du résultat comptable de l'année 2022 corrigé par les écritures non budgétaires (amortissements, les provisions, les charges et les produits à imputer ou à reporter) auquel ont été additionnés les résultats comptables corrigés des années 2018 à 2021.

A.42/1.1. Dotation de fonctionnement de la Commission européenne pour l'Agence AEF-Europe

La dotation annuelle de fonctionnement de la Commission européenne pour 2023 s'élève à 1.484.607€. Ce montant provient de la convention signée entre l'AEF et la Commission européenne.

A.42/1.2. Dotation de fonctionnement de la Communauté française (indiquée p.m. au tableau)

La dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles est qualifiée d'apport en nature. En effet, la FWB supporte directement certaines dépenses telles que l'occupation et le nettoyage des locaux, la téléphonie, l'informatique et une partie des salaires du personnel y compris la directrice (6/33), pour un montant total estimé de rémunérations d'environ 420.000€ (index non compris et montant basé sur rémunérations réelles 2021).

A.42/1.3. Dotation de fonctionnement de la Région wallonne pour l'Agence AEF Europe

La dotation annuelle de la Région wallonne pour un montant de 203.000,00 €.

A.42/1.4. Subvention de fonctionnement de la COCOF pour l'Agence AEF-Europe

La dotation annuelle de la COCOF pour un montant de 16.000,00 €.

A.42/2. Dotation de fonctionnement de la Commission européenne pour le dispositif Europass-EQF

Le montant budgétisé pour le dispositif Europass-EQF en 2023 s'élève à 27.835,70€. En effet, la convention 2021-2023 signée entre la commission européenne et Europass-EQF portait sur 33 mois (01/04/2021- 31/12/2023) et s'élevait à un montant maximum de 139.178,50€. Deux versements sont prévus dont un préfinancement de 111.342,80€ versé en 2022 et le paiement du solde d'un montant maximum de 27.835,70€. Le solde sera payé par la Commission européenne suite à l'analyse du rapport final dont la soumission est prévue en fin 2023.

Aucun cofinancement national n'existe à l'heure actuelle, alors qu'il est obligatoire.

A.42/3.1 à 3.3 Dotation de fonctionnement de l'Instance CFC

La dotation de l'instance de pilotage et de positionnement du Cadre Francophone des Certifications de 193.000€ couvre à la fois le fonctionnement (pour 32.000,00 €) et le coût de personnel (pour 161.000€).

Pour rappel,

Depuis 2019 la dotation de fonctionnement annuelle de l'instance CFC attribuée par la Communauté Française est de 30.000€ (voir Arrêté du Gouvernement de la C.F relatif à la gestion administrative, budgétaire, financière et comptable de l'AEF-Europe du 06/02/2019).

Par ailleurs, l'arrêté ministériel du 15/12/2022 prévoit en faveur de l'AEF, une subvention annuelle de la COCOF en 2023, un montant de 18.000€ dont 2.000€ sont attribués à l'instance CFC pour ses frais de fonctionnement.

En ce qui concerne la subvention wallonne pour les frais du personnel de l'instance CFC l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à la gestion administrative, budgétaire, financière et comptable de l'AEF-Europe prévoit une dotation de 159.000€. Néanmoins, afin de couvrir l'indexation des salaires, la Région Wallonne a décidé d'octroyer un montant de 161.000€ au CFC.

A42/4.1 à 4.7 Dotation de fonctionnement du PRN EQAVET

Par rapport au premier ajustement budgétaire la dotation du point de référence national EQAVET¹ a augmenté et s'élève actuellement à 106.444,37€. Ce montant calculé au prorata globalise les dotations de la commission européenne, du Forem, de l'IFAPME², de la Communauté française, du SFPME³, de Bruxelles formation et du CVDC⁴.

Pour rappel,

Le PRN EQAVET a signé une convention de 20 mois (de janvier 2022 à août 2023) avec la commission européenne et certains organismes nationaux (le Forem, l'IFAPME, la Communauté française, le SFPME et Bruxelles formation).

Le montant maximum prévu à verser par la commission européenne est 149.440€ sur 20 mois. Le montant total maximum à verser par les organismes nationaux est 26.372€ soit 5.274,40€ par organisme sur 20 mois également. Toutefois la dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles est versée sous forme d'apport en nature.

En outre, une nouvelle convention de 36 mois a également été signée au courant du mois de juillet 2023 entre le PRN EQAVET et certains organismes nationaux (le Forem, l'IFAPME, la Communauté française, le SFPME, Bruxelles formation et le CVDC) et la commission européenne.

Cette convention couvre la période de septembre 2023 à août 2026 soit 36 mois.

Le montant maximum prévu à verser par la commission européenne est 299.953€.

Quant aux organismes nationaux, le montant total maximum à verser est de 52.933€ soit 8.822,20€ par organisme. Toutefois la dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles est versée sous forme d'apport en nature.

¹ EQAVET : European Quality Assurance in Vocational Education and Training ou Cadre européen de référence

² IFAPME : Institut Wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et des Petites et Moyennes Entreprises

³ SFPME : Service de la Formation professionnelles des Petites et Moyennes Entreprises de la Commission communautaire française

⁴ CVDC : Consortium de validation des compétences

A42/5.1 à 5.2 Dotation de fonctionnement d'Etwinning

Par rapport à l'ajustement précédent le montant de la dotation de fonctionnement de la plateforme électronique Etwinning est le même : 132.424€.

En effet, la convention signée sur 21 mois (du 01/04/2022 au 31/12/2023) entre la communauté française, la commission européenne et Etwinning s'élève à un montant total maximum de 290.266€.

La convention prévoit la clé de répartition suivante : 80% maximum du montant total à verser par la commission européenne et 20% maximum du montant total à verser par la communauté française.

Toutefois il n'y a actuellement aucun cofinancement national par la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'exception du prêt de deux bureaux et de deux ordinateurs (apport en nature).

A42/6.1 à 6.3 Dotation de fonctionnement d'ÉPALE

La dotation de fonctionnement d'ÉPALE (plateforme pour l'éducation et la formation des adultes en Europe) est cofinancée par la commission européenne et la communauté française (pour un apport en nature).

La convention conclue entre Epale et la commission européenne s'élève à 163.757€. L'agence a reçu l'avenant à la convention signé en juillet 2023 d'où la modification du budget ajusté.

Le montant total budgétisé pour la dotation européenne en 2023 est de 99.803,91€ dont 59.548€ (prorata de la dotation budgétisée sur 12 mois- janvier à décembre 2023) et 40.255,91€ solde de l'ancienne convention clôturée en 2022.

Pour rappel,
la convention signée avec la commission européenne et la communauté française a commencé le 01/04/2022 et se terminera le 31/12/2024.

Lors du passage d'ÉPALE de la DRI⁵ à l'AEF, il a été convenu que l'équivalent d'un chargé de mission article 5 serait transféré à l'AEF. La personne désignée a finalement été transférée à l'AGE avec de nouvelles tâches mais le poste « chargé de mission » de la DRI a bien été transféré à l'AEF. S'agissant d'un article 5, le salaire de cette personne demeure de la charge de la Communauté française et est considéré comme faisant partie du co-financement national.

A.47. Recettes diverses

L'agence ne prévoit pas d'organiser un événement engendrant des recettes en 2023.

A.48. Produits financiers

Etant donné les taux actuels à 0%, la prévision concernant les intérêts est de 0. A noter que les comptes de l'agence ne peuvent être en négatif ou porter des intérêts négatifs.

A.5. Dépenses courantes

A.51/1. Frais de personnel

Les frais de personnel ont diminué par rapport au montant prévisionnel du premier ajustement budgétaire. Malgré la prise en compte de l'indexation des salaires les charges du personnel ont été revues principalement à cause de : la diminution des charges du gestionnaire du dispositif ÉPALE (rémunération payée par la communauté française), l'entrée en service tardif de certains nouveaux agents, l'absence pour congés de maternité de trois agents et le départ d'un agent.

⁵ DRI : Direction des Relations Internationales- Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le montant de 1.548.870,42€ correspond à l'estimation du coût total des charges du personnel payées sur les fonds propres de l'AEF-Europe, d'Europass, du CFC, du PRN Eqavet, de la plateforme Etwinning (26 personnes en 2023).

En plus des frais de rémunérations des 22 agents en service actuellement et dont la rémunération n'est pas prise en charge par le MFWB le montant ci-dessus comprend également les coûts de rémunérations d'un gestionnaire de projets, d'un attaché budgétaire pour l'AEF et d'un gestionnaire pour la promotion et valorisation

L'agence AEF-Europe a aussi engagé un assistant Etwinning comme prévu dans le programme de travail d'Etwinning soumis à la Commission.

A.51/2. Remboursement subvention d'attribution RW - Frais de personnel CFC

Le montant à rembourser pour la subvention 2022 s'élève à 18.428,18€.

A.52. Frais de fonctionnement

Le montant estimé actuel est légèrement supérieur à celui de la première prévision budgétaire ajustée. Il s'élève à 550.719,63€.

Le montant estimé actuel se base partiellement sur les dépenses réelles de fonctionnement de l'année antérieure. A cela s'ajoutent le coût des prestations de l'expert informatique et de son assistant, les autres frais informatiques (projet PEL, renouvellement licence adobe acrobat, petit matériel informatique), les frais supplémentaires identifiés en termes de formation du personnel, de promotion, de publication dans les médias, de défraiement de prestataires externes, de missions de la directrice à l'étranger et de développement du nouveau site internet de l'AEF. Le montant annuel estimé de la TVA et les frais d'organisation des visites de suivi des projets notamment hors de la Belgique sont également compris dans les charges de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement comprennent aussi les dépenses prévisionnelles pour Europass, Eqavet, Etwinning et EPALE telles que les frais de missions, de communication, de conférences et de séminaires.

A.53. Frais d'évaluation

Les frais d'évaluation ont augmenté de 26.250€ par rapport à l'ajustement précédent ; Cette variation positive se justifie par l'augmentation des frais de prestations des évaluateurs de projets. Le montant total actuel s'élève à 192.720€

Le montant susmentionné couvre: les coûts liés aux contrôles sur place après l'action des projets de l'année 2020 (pour le programme 2014-2020) ; les frais de prestations de service des évaluateurs relatifs aux candidatures du deuxième appel 2022 en action clé 2 et des rapports finaux des projets des conventions 2019 à 2023, et les frais d'évaluation pour l'instance CFC.

A noter que l'AEF confie à une société externe l'expertise des dossiers (candidatures et rapports finaux) afin de respecter les délais européens impartis.

A.54. Frais divers

Les frais divers prévus dans le budget prévisionnel ajusté précédent ont légèrement diminué par ce que l'ensemble des frais d'impression (folders, flyers, cartes de visite...) a été transféré vers les frais de fonctionnement. Le montant total actuel s'élève à 53.515€.

Les frais divers sont principalement composés des dépenses liées aux événements tous publics qui seront organisés par l'Agence à savoir les frais de réception, les frais de production d'objets

publicitaires divers, des coûts des goodies pour les Erasmusdays (stickers, banderoles, T-shirts) et dans une moindre mesure des frais de fournitures de bureau.

A cela s'ajoutent les frais des fournitures de bureau pour le CFC, et Eqavet et les frais de production des documents (impressions, cartes de visite,...) pour Europass.

Solde des opérations courantes

Le total des recettes courantes diminué du total des dépenses courantes égal au solde prévisionnel des opérations courantes: 3.498.237,20€- 2.364.253,23 = **1.133.983,97€**

L'agence ne recevra pas le budget de fonctionnement Erasmus+ avant le début du deuxième semestre 2024. Le solde réel des opérations courantes sera reporté pour couvrir les frais de janvier à juin 2024.

III.B. Opérations de capital

B.5. Dépenses de capital

B.5.1. Frais d'acquisition

Le total des dépenses prévues en investissement en 2023 est de 9.160€. Ce montant est en légère baisse par rapport à l'ajustement précédent suite à la diminution du montant prévu pour l'achat du matériel informatique.

L'agence prévoit d'acquérir du matériel informatique (2500€), le mobilier de bureau (2.200€) et de télécommunication (téléphones portables pour l'AEF et EPALE pour un montant de 4.460€).

III.C. Opérations pour ordre

C.4. Recettes pour ordre

C.41. Solde reporté de l'année précédente

Le solde reporté actuel 28.655.706,42€ correspond au solde des opérations pour ordre des comptes réalisés en 2022.

C.42. Dotation de la Commission Européenne pour Erasmus+

La dotation annuelle 2023 pour les projets européens est de 33.222.302€.

Ce montant provient de la convention signée entre l'AEF-Europe et la commission européenne.

C.43.1 et C.43.2 Dotation Fonds nationaux et indexation

La dotation annuelle des fonds nationaux pour 2023 attribuée par la Communauté Française s'élève à 3.387.000€. Ce montant est inchangé par rapport au premier ajustement. Cette dotation du nouveau programme FAMES couvre les actions FAMES, Belgica et AESI-Lg.

C.44.1 et 44.2 Remboursements opérateurs

Le montant prévisionnel à rembourser par les opérateurs des fonds Erasmus+ est basé sur le montant réel remboursé en 2022. Il est de 2.195.000€.

Les montants prévisionnels à rembourser par les opérateurs des fonds nationaux sont basés sur

les fichiers de suivis financiers des projets nationaux établis au sein de l'agence. Le montant budgétisé actuel a augmenté légèrement par rapport à la prévision précédente. Cette augmentation provient de la hausse des remboursements des projets de la convention 2021.

Les montants prévisionnels couvrent: pour les fonds européens les remboursements effectués suite aux rapports finaux (conventions 2019 à 2021) et aux rapports intermédiaires (convention 2022) ; et pour les fonds nationaux les remboursements effectués suite aux rapports finaux (convention 2021) et aux rapports intermédiaires (convention 2022).

C.45. Produits financiers

En ce qui concerne les intérêts bancaires, comme les comptes de l'Agence font partie de la consolidation des comptes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, aucun produit financier n'est directement perçu par l'Agence.

En 2023, la Fédération Wallonie-Bruxelles devra reverser à l'agence les intérêts nets générés sur les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2022.

Etant donné le taux de base actuel, la prévision est de 0%.

C.5. Dépenses pour ordre

C.51. Dépenses programme Erasmus+

Le montant estimé de 38.025.943,60€ a augmenté par rapport à la prévision initiale. Il correspond au montant des actions décentralisées Erasmus+ 2023 (80%), aux avances des projets de 2022 suite aux rapports intermédiaires, au solde des projets de la convention 2021-deuxième appel pour l'Action clé 2 et aux soldes restants des projets des années précédentes, appels 2019 à 2021, qui seront clôturés en 2023.

Les dépenses budgétisées sont basées sur les fichiers de suivis financiers des projets européens établis au sein de l'agence.

C.52. Dépenses Fonds nationaux CSM

Le montant de 3.712.153,59€ provient du total de la dotation 2023 (100%) plus le solde restant à verser aux bénéficiaires suite aux rapports finaux des projets 2022.

Les dépenses budgétisées sont basées sur les fichiers de suivis financiers des projets nationaux établis au sein de l'agence.

C.53. Charges financières

Il n'y a pas de charge financière assumée par l'agence.

C.54. Remboursement sur conventions antérieures CE

La convention Erasmus+ 2018 a été clôturée avec le « Yearly report » de 2022, et soumis à la Commission Européenne en février 2023. Le montant prévu à rembourser à la Commission européenne dans le cadre de cette convention est de 4.154.371,43€.

Solde des opérations pour ordre

Le total des recettes pour ordre diminué du total des dépenses pour ordre correspond au solde prévisionnel des opérations pour ordre: 68.165.627,42€ - 45.892.468,62€ = **22.273.158,80€.**

AEF - EUROPE : BUDGET PREVISIONNEL AJUSTE 2023

PARTIE LIQUIDATIONS

PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS

OPERATIONS SUR DOTATIONS FONDS NATIONAUX

A. RECETTES

Code SEC		LIQUIDATIONS				
		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations		
				A	B	C
08.20	1.1.	Solde reporté de l'année précédente:				
			135.390,47	135.390,47		
46.10	1.1	Fonctionnement CFC				
		30.000,00	30.000,00			
49.11	1.1	Dotation FWB à l'Agence AEF-CFC				
		16.000,00	16.000,00			
49.11	1.1	Dotation COCOF à l'Agence AEF				
		2.000,00	2.000,00			
49.34	1.1	Dotation COCOF à l'instance CFC				
		203.000,00	203.000,00			
49.34	1.1	Dotation RW à l'Agence AEF				
		161.000,00	161.000,00			
46.10	1.1	Dotation FWB à l'Agence AEF				
		pm	pm			
46.10	1.1	Dotation de fonctionnement CF - PRN Egavet				
		pm	pm			
49.34	1.1	Dotation de fonctionnement Forem PRN - Egavet				
		2.109,76	3.090,00			
49.35	1.1	Dotation de fonctionnement Bruxelles formation PRN- Egavet				
		2.109,76	3.090,00			
49.34	1.1	Dotation de fonctionnement IFAPME PRN - Egavet				
		2.109,76	3.090,00			
49.35	1.1	Dotation de fonctionnement SFPME - PRN Egavet				
		2.109,76	3.090,00			
49.11	1.1	Dotation de fonctionnement CDVC - PRN Egavet				
		pm	980,24			
46.10	1.1	Dotation de fonctionnement CF- e-twinning				
		pm	pm			
46.10	1.1	Dotation de fonctionnement CF- Epale				
		pm	pm			
46.10	1.1	Recettes pour ordre				
08.20	1.1	Solde reporté de l'année précédente: Fonds nationaux				
		453.475,04	-1.240.334,09			
46.10	1.1	Dotation FWB sous-prog. Erasmus Belgica				
		90.000,00	90.000,00			
46.10	1.1	Dotation FWB dans le cadre du FAME				
		3.252.000,00	3.252.000,00			
46.10	1.1	Dotation FWB dans le cadre du projet AESI -langue germanique				
		45.000,00	45.000,00			
46.50	1.1	Remboursements opérateurs fonds nationaux: Erasmus Belgica				
		71.414,00	106.590,00			
46.50	1.1	Remboursements opérateurs fonds nationaux: FAME				
		607.664,00	594.429,00			
46.50	1.1	Remboursements opérateurs fonds nationaux: AESI langue germanique				
		3.300,00	4.600,00			
		Total des recettes	5.078.682,55	3.413.015,62	0,00	0,00

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
 B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
 C = total des recettes (A + B)

DO-Prog.	AB	Code SEC		DROITS CONSTATES				
				initiales	Prévisions	réalisations		
				A	B	C	D	
		49.34	1.1.	Report de disponible CFC	135.390,47	135.390,47		
14-30		4103	46.10	1.1	Dotation FWB à l'Agence AEF-CFC	30.000,00	30.000,00	
		49.11	1.1	Dotation COCOF à l'Agence AEF	16.000,00	16.000,00		
		49.11	1.1	Dotation COCOF à l'instance CFC	2.000,00	2.000,00		
		49.34	1.1	Dotation RW à l'Agence AEF	203.000,00	203.000,00		
		49.34	1.1	Dotation RW à l'instance CFC	161.000,00	161.000,00		
		46.10	1.1	Dotation FWB à l'Agence AEF	pm	pm		
		46.10	1.1	Dotation de fonctionnement CF - PRN Egavet	pm	pm		
		49.34	1.1	Dotation de fonctionnement Forem PRN - Egavet	2.109,76	3.090,00		
		49.35	1.1	Dotation de fonctionnement Bruxelles formation PRN- Egavet	2.109,76	3.090,00		
		49.34	1.1	Dotation de fonctionnement IFAPME PRN - Egavet	2.109,76	3.090,00		
		49.35	1.1	Dotation de fonctionnement SFPME - PRN Egavet	2.109,76	3.090,00		
		49.11	1.1	Dotation de fonctionnement CDVC - PRN Egavet	pm	980,24		
		46.10	1.1	Dotation de fonctionnement CF- e-twinning	pm	pm		
		46.10	1.1	Dotation de fonctionnement CF- Epale	pm	pm		
				Recettes pour ordre				
		08.20	1.1	Solde reporté de l'année précédente: Fonds nationaux	453.475,04	-1.240.334,09		
14-30		4131	46.10	1.1	Dotation FWB sous-prog. Erasmus Belgica	90.000,00	90.000,00	
14-30		4132	46.10	1.1	Dotation FWB dans le cadre du FAME	3.252.000,00	3.252.000,00	
14-30		4133	46.10	1.1	Dotation FWB dans le cadre du projet AESI -langue germanique	45.000,00	45.000,00	
		46.50	1.1	Remboursements opérateurs fonds nationaux: Erasmus Belgica	71.414,00	106.590,00		
		46.50	1.1	Remboursements opérateurs fonds nationaux: FAME	607.664,00	594.429,00		
		46.50	1.1	Remboursements opérateurs fonds nationaux: AESI langue germanique	3.300,00	4.600,00		
				Total des recetes	5.078.682,55	3.413.015,62	0,00	0,00

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12-AA-1
 B = réduction de visas d'années antérieures
 C = droits réduits
 D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

B. DEPENSES

Code SEC		LIQUIDATIONS				
		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations		
				A	B	C
11.11	2.1	Frais de personnel CFC (hors ONSS patronal)				
		148.073,12	154.320,36	0,00	0,00	0,00
11.20	2.1	Frais de personnel CFC- ONSS patronal				
		38.906,00	41.897,00			
12.11	2.1	Remboursement subvention SPW: frais de personnel CFC				
		0,00	18.428,18			
12.11	2.1	Frais de fonctionnement & divers CFC				
		24.405,00	24.405,00			
12.11	2.1	Frais d'évaluation CFC				
		4.000,00	4.000,00			
12.11	2.1	Prestations expert informatique +Assistant				
		170.092,67	171.900,00			
12.11	2.1	Frais de fonctionnement AEF:TCA				
		12.500,00	12.500,00			
41.50	2.1	Dépenses fonds nationaux: Erasmus Belgica				
		91.244,00	92.196,00			
41.50	2.1	Dépenses fonds nationaux: FAME				
		3.534.864,83	3.574.957,59			
41.50	2.1	Dépenses fonds nationaux: AESI-langue germanique				
		45.000,00	45.000,00			
		Total des dépenses	4.069.085,62	4.139.604,13	0,00	0,00

A = paiements sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
 B = paiements sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
 C = total des paiements (A+B)

Code SEC		ENGAGEMENTS		
		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations
				A
11.11	2.1	Frais de personnel CFC (hors ONSS patronal)		
		148.073,12	154.320,36	
11.20	2.1	Frais de personnel CFC- ONSS patronal		
		38.906,00	41.897,00	
12.11	2.1	Remboursement subvention SPW: frais de personnel CFC		
		0,00	18.428,18	
12.11	2.1	Frais de fonctionnement & divers CFC		
		24.405,00	24.405,00	
12.11	2.1	Frais d'évaluation CFC		
		4.000,00	4.000,00	
12.11	2.1	Prestations expert informatique +Assistant		
		170.092,67	171.900,00	
12.11	2.1	Frais de fonctionnement AEF:TCA		
		12.500,00	12.500,00	
41.50	2.1	Dépenses fonds nationaux: Erasmus Belgica		
		91.244,00	92.196,00	
41.50	2.1	Dépenses fonds nationaux: FAME		
		3.534.864,83	3.574.957,59	
41.50	2.1	Dépenses fonds nationaux: AESI-langue germanique		
		45.000,00	45.000,00	
		Total des dépenses	4.069.085,62	4.139.604,13

A = engagements de l'année budgétaire

C. SYNTHESE ET SOLDE

	LIQUIDATIONS			
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)	5.078.682,55	3.413.015,62	0,00	-3.413.015,62
Dépenses (exécution du budget)	4.069.085,62	4.139.604,13	0,00	-4.139.604,13
Resultat solde de l'année	1.009.596,93	-726.588,51	0,00	

	DROITS ET ENGAGEMENTS			
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)	5.078.682,55	3.413.015,62	0,00	-3.413.015,62
Dépenses (exécution du budget)	4.069.085,62	4.139.604,13	0,00	-4.139.604,13
Resultat solde de l'année	1.009.596,93	-726.588,51	0,00	

OPERATIONS SUR DOTATIONS EUROPEENNES

A. RECETTES: Fonds attribués par la CE

Code SEC		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	TRESORERIE		
				réalisations		
				A	B	C
08.20	1.1.					0,00
39.10	1.1	2.335.272,09	1.099.731,75			
		1.552.263,10	1.484.607,00			
39.10	1.1					
		27.835,70	27.835,70			
39.10	1.1					
		59.776,00	93.104,11			
39.10	1.1					
		132.424,00	132.424,00			
39.10	1.1					
		79.163,00	59.548,00			
39.10	1.1					
			40.255,91			
08.20	1.1					
		18.877.806,95	29.896.040,51			
39.10	1.1					
		35.169.527,70	33.222.302,00			
39.10	1.1					
		3.543.625,00	2.061.854,00			
39.10	1.1					
		10.531,00	133.146,00			
		61.788.224,54	68.250.848,98			

Code SEC		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	DROITS CONSTATES			
				réalisations			
				A	B	C	D
08.20	1.1.						0,00
39.10	1.1	2.335.272,09	1.099.731,75				
		1.552.263,10	1.484.607,00				
39.10	1.1						
		27.835,70	27.835,70				
39.10	1.1						
		59.776,00	93.104,11				
39.10	1.1						
		132.424,00	132.424,00				
39.10	1.1						
		79.163,00	59.548,00				
39.10	1.1						
			40.255,91				
08.20	1.1						
		18.877.806,95	29.896.040,51				
39.10	1.1						
		35.169.527,70	33.222.302,00				
39.10	1.1						
		3.543.625,00	2.061.854,00				
39.10	1.1						
		10.531,00	133.146,00				
		61.788.224,54	68.250.848,98				

B. DEPENSES

Code SEC		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	TRESORERIE		
				réalisations		
				A	B	C
12.11	2.1	182.438,00	232.438,00			0,00
12.11	2.1	15.450,00	15.450,00			
12.11	2.1	2.650,00	19.360,20			
12.11	2.1	45.571,43	45.571,43			
12.11	2.1	24.000,00	30.000,00			
12.11	2.1	162.470,00	188.720,00			
12.11	2.1	62.610,00	52.610,00			
11.11	2.1	1.285.405,70	1.055.882,06			
11.20	2.1	313.051,00	296.771,00			
74.22	2.1	13.000,00	9.160,00			
31.22	2.1	30.549.055,76	29.977.083,00			
31.22	2.1	5.750.916,00	8.048.860,60			
35.10	2.1	4.846.610,78	4.154.371,43			
		43.253.228,67	44.126.277,72			

Code SEC		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	ENGAGEMENTS			
				réalisations			
				A	B	C	D
12.11	2.1	182.438,00	232.438,00				
12.11	2.1	15.450,00	15.450,00				
12.11	2.1	2.650,00	19.360,20				
12.11	2.1	45.571,43	45.571,43				
12.11	2.1	24.000,00	30.000,00				
12.11	2.1	162.470,00	188.720,00				
12.11	2.1	62.610,00	52.610,00				
11.11	2.1	1.285.405,70	1.055.882,06				
11.20	2.1	313.051,00	296.771,00				
74.22	2.1	13.000,00	9.160,00				
31.22	2.1	30.549.055,76	29.977.083,00				
31.22	2.1	5.750.916,00	8.048.860,60				
35.10	2.1	4.846.610,78	4.154.371,43				
		43.253.228,67	44.126.277,72				

C. SYNTHESE ET SOLDE

		TRESORERIE			
		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)		61.788.224,54	68.250.848,98	0,00	-68.250.848,98
Dépenses (exécution du budget)		43.253.228,67	44.126.277,72	0,00	-44.126.277,72
Résultat solde de l'année		18.534.995,87	24.124.571,26	0,00	

		DROITS ET ENGAGEMENTS			
		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)		61.788.224,54	68.250.848,98	0,00	-68.250.848,98
Dépenses (exécution du budget)		43.253.228,67	44.126.277,72	0,00	-44.126.277,72
Résultat solde de l'année		18.534.995,87	24.124.571,26	0,00	

BUDGET AJUSTÉ 2023												
AGENCE POUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR												
Service administratif à comptabilité autonome												
PARTIE LIQUIDATION												
SOLDE REPORTÉ DE L'ANNÉE BUDGÉTAIRE PRÉCÉDENTE						Réalizations						
						Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	A	B	C	
1.1	Solde reporté de l'année budgétaire 2022							2.579.576,03	2.819.147,49			0,00
TOTAL								2.579.576,03	2.819.147,49	0,00	0,00	0,00
1. RECETTES												
						Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	A	B	C	
1.2	Dotation 2023 (A,B, 41,30,44) DO 40						4610	1.168.500,00	1.204.000,00			0,00
1.3	Autres recettes						1611	0,00	0,00			0,00
1.4	Recettes pour ordre -Dotation CE Erasmus+						3910	0,00	63.734,00			0,00
A. recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire												
B. recettes relatives aux années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire												
C. total des recettes de l'année												
TOTAL								1.168.500,00	1.267.734,00	0,00	0,00	0,00
2. DEPENSES												
						Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	A	B	C	
2.1	Fonctionnement Agence											
	2.1.1. Réunions plénières						1211	3.060,00	1.020,00			0,00
	2.1.2. Réunions Bureau						1211	240,00	160,00			0,00
	2.1.3. Réunions GT						1211	1.530,00	680,00			0,00
	2.1.4. Cotisations, abonnements (ENQA,...)						1211	8.000,00	7.800,00			0,00
	2.1.5. Promotion (séminaires, journées de promotion,...)						1211	30.000,00	20.000,00			0,00
	2.1.6. Frais de fonctionnement						1211	3.500,00	3.500,00			0,00
	2.1.7. Frais exceptionnels						1211	51.000,00	74.000,00			0,00
	2.1.8. Participation Colloque / séminaires / formation						1211	20.000,00	20.000,00			0,00
	2.1.9. Contribution au réseau FRAQ-SUP						1211	2.000,00	2.000,00			0,00
	2.1.10. Commission de reconnaissance						1211	1.500,00	1.500,00			0,00
	2.1.11. Comité d'appui Méthodologique (CAM)						1211	15.150,00	21.231,00			0,00
	2.1.12. Quality Audit Network (QAN)						1211	3.000,00	3.000,00			0,00
	2.1.13. Commission de recours						1211	4.900,00	3.450,00			0,00
	2.1.14 Dépenses (hors RH) associées au projet Erasmus+						1211	0,00	2.920,00			0,00
	SOUS TOTAL							143.880,00	161.261,00	0,00	0,00	0,00
2.2	Fonctionnement Audit											
	2.2.1. Promotion, Communication (brochures, site,...)						1211	43.000,00	40.000,00			0,00
	2.2.2. Frais de fonctionnement Cellule exécutive						1211	1.000,00	1.000,00			0,00
	2.2.3.1. Evaluation initiale de programmes 2022-2023						1211	21.150,00	34.491,00			0,00
	2.2.3.2. Evaluation initiale de programmes 2023 -2024						1211	52.200,00	74.910,00			0,00
	2.2.4.1. Evaluation continue de programmes 2022-2023						1211	217.950,00	318.369,00			0,00
	2.2.4.2. Evaluation continue de programmes 2023-2024						1211	100.800,00	119.100,00			0,00
	2.2.5.1. Evaluation institutionnelle 2022-2023						1211	20.750,00	25.292,00			0,00
	2.2.5.2. Evaluation institutionnelle 2023-2024						1211	14.625,00	40.725,00			0,00
	Sous Total (hors frais de personnel)							471.475,00	653.887,00	0,00	0,00	0,00
	2.2.10 Personnel: rémunération						1111	699.100,00	589.182,00			0,00
	2.2.10 Personnel: autres frais de personnel (Transport public)						1112	16.500,00	16.500,00			0,00
	2.2.10 Personnel: autres frais de personnel (Intervention chèques-repas)						1140	9.000,00	9.000,00			0,00
	Sous Total (frais de personnel)							724.600,00	614.682,00	0,00	0,00	0,00
	SOUS TOTAL							1.196.075,00	1.268.569,00	0,00	0,00	0,00
A. paiements sur engagements contractés pendant l'année budgétaire												
B. paiements sur engagements contractés au cours d'années antérieures												
C. total des paiements												
TOTAL								1.339.955,00	1.429.830,00	0,00	0,00	0,00
3. SYNTHESE ET SOLDE												
						Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations				
						A	A	B				
RECETTES (exécution du budget)						1.168.500,00	1.267.734,00	0,00				
DEPENSES (exécution du budget)						1.339.955,00	1.429.830,00	0,00				
RESULTAT												
SOLDE DE L'ANNEE (recettes - dépenses)						-171.455,00	-162.096,00	0,00				
SOLDE REPORTÉ DE L'ANNEE BUDGÉTAIRE 2022						2.579.576,03	2.819.147,49	0,00				
SOLDE 2023 A REPORTER						2.408.121,03	2.657.051,49	0,00				

BUDGET AJUSTÉ 2023											
AGENCE POUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR											
Service administratif à comptabilité autonome											
PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS											
SOLDE REPORTÉ DE L'ANNÉE BUDGÉTAIRE PRÉCÉDENTE											
				Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalizations				
							A	B	C	D	
1.1	Solde reporté de l'année budgétaire 2022					2.603.883,53	2.405.510,56				0,00
TOTAL						2.603.883,53	2.405.510,56	0,00	0,00	0,00	0,00
1. RECETTES											
				Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalizations				
							A	B	C	D	
1.2	Dotation 2023 (A,B, 41,30,44) DO 40				4610	1.168.500,00	1.204.000,00				0,00
1.3	Autres recettes				1611	0,00	0,00				0,00
1.4	Recettes pour ordre -Dotation CE Erasmus+				3910	0,00	63.734,00				0,00
A. droits constatés en cours d'années (créances de l'année)											
B. réductions de visas d'années antérieures											
C. droits réduits											
D. total des possibilités budgétaires d'engagement pour l'année (A+B-C)											
TOTAL						1.168.500,00	1.267.734,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2. DEPENSES											
				Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalizations				
							A	B	C	D	
2.1	Fonctionnement Agence										
	2.1.1.	Réunions plénières			1211	3.060,00	1.020,00				0,00
	2.1.2.	Réunions Bureau			1211	240,00	160,00				0,00
	2.1.3.	Réunions GT			1211	1.530,00	680,00				0,00
	2.1.4.	Cotisations, abonnements (ENQA,...)			1211	8.000,00	7.800,00				0,00
	2.1.5.	Promotion (séminaires, journées de promotion,...)			1211	30.000,00	20.000,00				0,00
	2.1.6.	Frais de fonctionnement			1211	3.500,00	3.500,00				0,00
	2.1.7.	Frais exceptionnels			1211	5.000,00	5.000,00				0,00
	2.1.8.	Participation Colloque / séminaires / formation			1211	20.000,00	20.000,00				0,00
	2.1.9.	Contribution au réseau FRAQ-SUP			1211	2.000,00	2.000,00				0,00
	2.1.10.	Commission de reconnaissance			1211	1.500,00	1.500,00				0,00
	2.1.11.	Commission indépendante (CI)			1211	0,00	12.977,00				0,00
	2.1.12.	Quality Audit Network (QAN)			1211	3.000,00	3.000,00				0,00
	2.1.13.	Commission de recours			1211	0,00	3.450,00				0,00
	2.1.14.	Dépenses (hors RH) associées au projet Erasmus+			1211	0,00	8.760,00				0,00
	SOUS TOTAL					77.830,00	89.847,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2.2	Fonctionnement Audit										
	2.2.1.	Promotion, Communication (brochures, site,...)			1211	68.000,00	65.000,00				0,00
	2.2.2.	Frais de fonctionnement Cellule exécutive			1211	1.000,00	1.000,00				0,00
	2.2.3.	Evaluation initiale de programmes 2023-2024			1211	191.625,00	277.830,00				0,00
	2.2.4.	Evaluation continue de programmes 2023-2024			1211	297.300,00	389.590,00				0,00
	2.2.5.	Evaluation institutionnelle 2023-2024			1211	102.900,00	148.850,00				0,00
	Sous Total (hors frais de personnel)					660.825,00	882.270,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2.2.10.	Personnel: rémunération			1111	699.100,00	589.182,00				0,00
	2.2.10.	Personnel: autres frais de personnel (Transport public)			1112	16.500,00	16.500,00				0,00
	2.2.10.	Personnel: autres frais de personnel (Intervention chèques-repas)			1140	9.000,00	9.000,00				0,00
	Sous Total (frais de personnel)					724.600,00	614.682,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOUS TOTAL					1.385.425,00	1.496.952,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A. Engagements contractés pendant l'année budgétaire											
B. Réductions de visas de l'année budgétaire											
C. Réductions de visas d'années antérieures											
D. Total des engagements (A+B+C)											
TOTAL						1.463.255,00	1.586.799,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3. SYNTHÈSE ET SOLDE											
					Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalizations				
RECETTES (exécution du budget)					1.168.500,00	1.267.734,00	0,00				
DEPENSES (exécution du budget)					1.463.255,00	1.586.799,00	0,00				
RESULTAT SOLDE DE L'ANNEE (recettes - dépenses)					-294.755,00	-319.065,00	0,00				
SOLDE REPORTÉ DE L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2022					2.603.883,53	2.405.510,56	0,00				
SOLDE 2023 A REPORTER					2.309.128,53	2.086.445,56	0,00				

Projet de budget 2023 – ajusté – Juin 2023 : processus d'élaboration
--

Pour rappel, conformément à l'article 3 du décret du 22 février 2008 portant diverses mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française, l'Agence a pour mission de :

- 1° Veiller à ce que les cursus organisés par les établissements fassent l'objet d'une évaluation régulière mettant en évidence les bonnes pratiques, les insuffisances et les problèmes à résoudre;
- 2° Veiller à la mise en œuvre des procédures d'évaluation décrites au chapitre 4;
- 3° Favoriser, par la coopération entre toutes les composantes de l'enseignement supérieur, la mise en œuvre de pratiques permettant d'améliorer la qualité de l'enseignement dispensé dans chaque établissement;
- 4° Informer le Gouvernement, les acteurs et les bénéficiaires de l'enseignement supérieur de la qualité de l'enseignement supérieur dispensé en Communauté française;
- 5° Formuler aux responsables politiques des suggestions en vue d'améliorer la qualité globale de l'enseignement supérieur;
- 6° Faire toute proposition qu'elle juge utile dans l'accomplissement de ses missions, d'initiative ou à la demande du Gouvernement;
- 7° Représenter la Communauté française auprès des instances nationales et internationales en matière d'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur.
- 8° Veiller à développer et à mettre en œuvre, en concertation avec les parties prenantes, des approches méthodologiques d'évaluation de la qualité adaptées aux besoins de l'enseignement supérieur et aux contextes en mutation [complété par D. 20-12 – 2017]

A. Budget 2023 : processus d'élaboration - Ce document descriptif vient en appui du Budget 2023 – ajusté – Juin 2023.

Remarque : dans le cadre du budget 2023, ce sera l'année académique 2023-2024 qui sera engagée. Dans la partie « Liquidation », se retrouvent une partie des frais engagés en 2022 (évaluations 2022-2023) et une partie des frais engagés en 2023 (évaluations 2023-2024).

B. Budget 2023 – ajusté – Juin 2023 : Faits marquants

Revalorisation à partir de l'année académique 2022/2023 et sur la base d'un calcul d'index, des montants de prestations des experts et présidents (CG du 9 novembre 2021). Impact estimé total sur le budget ajusté 2023 : + 75.050 € (évaluations initiales : 32.750 € et évaluations continues : 42.300 €) *contre* +61.200 € *en budget initial* (évaluations initiales : 22.500 € et évaluations continues : 38.700 €).

Intégration à partir de l'année académique 2022/2023 d'une fonction de présidence (+ entretien préalable) dans les comités d'évaluation continue, avec alignement du montant des prestations experts et présidents sur les montants en vigueur dans les évaluations initiales (CG du 3 mai 2022). Impact estimé net sur le budget ajusté 2023 : -7.200 € (Prestations réduites de « 3 x 650 € » à « 900€ + 2 x 450 € ») : - 14.100 € et Prestations présidence EP : + 6.900 €) *contre* + 600 € (Prestations réduites de « 3 x 650 € » à « 900€ + 2 x 450 € ») : - 12.900 € et Prestations présidence EP : + 13.500 €) *en budget initial*.

Engagement sur 2023 du coût lié à l'implémentation du nouveau site de l'Agence estimé à 50.000 € désengagé en 2022 suite au départ annoncé en juin 2022 de la Chargée de communication

La quote-part des frais de personnel estimés rémunérés sur dotation continuent à représenter une part très importante de la dotation à 51 % contre 49% en 2022 et 42% en 2021. Le pourcentage de 62% annoncé en budget initial 2023 ne tenait pas compte du décalage de temps entre le départ et l'arrivée d'attachés dans le

courant du second semestre 2022 ou premier semestre 2023 ni de l’impact financier consécutif à leur écart d’ancienneté ou encore de l’impact résultant d’une absence pour cause de maladie.

Suite à un appel à candidature lancé en 2022, l’AEQES a été retenue pour participer au projet « Joint QA-Africa » au sein d’un consortium réunissant différents partenaires (deux universités et les ministères de trois pays africains, CAMES (Conseil Africain et Malgache pour l’Enseignement Supérieur), l’UCLouvain, l’Uliège, l’ENQA, l’AEQES, ...) et financé par des fonds européens. Ce projet va s’étendre sur 36 mois (2023 – 2026). Il a pour but de construire, sur l’échelle des trois pays pilotes (Burkina Faso, Cameroun, Côte d’Ivoire), un modèle de collaboration en matière d’évaluation et d’accréditation de programmes et d’institutions, basé sur une démarche conjointe et complémentaire (nationale/régionale/Africaine continentale) afin de traduire de manière concrète le processus d’harmonisation régionale de l’Afrique francophone et aider les pays participants à consolider leurs systèmes d’AQ respectifs. Le projet sera géré par un Comité de Pilotage (CP) formé par les points focaux de chaque partenaire et dirigé par le coordinateur du projet, OBREAL Global.

Même si la gestion du projet se fera dans une large mesure de manière virtuelle et que de nombreuses réunions seront soit virtuelles, soit hybrides (dans un souci d’économie de coûts et d’impact environnemental), certaines activités du Joint QA nécessiteront que les membres du consortium effectuent des voyages en Europe, entre l’Europe et l’Afrique et, finalement, en Afrique. Il est estimé que certains événements, dont la réunion de lancement, par exemple, nécessiteront un certain degré de rencontre/interaction physique pour atteindre leurs objectifs.

Démarrage du premier cycle d’évaluations institutionnelles 2023-2029 : conformément aux modifications apportées par la réforme *a minima* du décret, la phase pilote se terminera fin août 2023 et le premier cycle à six ans démarrera le 1^{er} septembre 2023. Le Comité de gestion a décidé d’entamer le premier cycle 2023-2029 selon les modalités méthodologiques de la phase.

C. Budget 2023– ajusté – Juin 2023: processus d’élaboration détaillé

1.1. Solde reporté de l'année budgétaire antérieure

Le solde reporté du 31 décembre 2022 est de (en droits et engagements):

2.405.510,56 euros

Remarque : ce montant comprend un montant de dotation 2022 à hauteur de 1.112.000 €.

Pour rappel depuis 2016, la dotation de l’année N est versée, exception faite d’une dernière correction, dans le courant de cette même année N.

Pour mémoire, en 2016 l’Agence a reçu le versement des dotations 2015 et 2016.

1. Recettes

1.2. Dotation 2023 (A, B, 41, 30, 44) DO 40

La dotation 2023 s’élève à :

1.204.000 euros

Remarque : la dotation 2023 devrait être reçue en 2023.

Pour rappel, la dotation allouée à l’agence est calculée en multipliant le montant définitif de l’année antérieure par l’indice santé de janvier de l’année budgétaire concernée divisé par l’indice santé de janvier de l’année budgétaire antérieure.

1.3. Autres recettes

Les autres recettes 2023 sont estimées à :

NEANT

1.4. Recettes pour ordre – Dotation CE Erasmus+

Un montant estimé de 63.734 € représentant la quote-part à recevoir par l'AEQES dans le cadre du financement du projet Joint QA-Africa a été repris en recette. Il couvrira d'une part les frais généraux liés aux voyages à hauteur d'un montant estimé à 8.760 € et d'autre part les dépenses liées au frais de personnel des attachés de l'AEQES qui participeront à ce projet à concurrence d'un montant estimé à 54.974 €.

TOTAL

63.734 euros

2. Dépenses

2.1. Fonctionnement Agence

Ces frais se réfèrent aux activités suivantes :

2.1.1. Comité de gestion

Le comité de gestion de l'AEQES se réunira 9 fois en 2023 dont 2 fois en présentiel (juin et novembre).

Prix d'une réunion plénière (participation de +/- 35 membres) :

- | | |
|-------------------------------|-----------|
| - Boissons et repas (35X6€) | 210 euros |
| - Frais de transport (20X15€) | 300 euros |

TOTAL (510 X 2)

1.020 euros

2.1.2. Bureau de l'Agence

Le Bureau de l'Agence (composé de la présidence, de la vice-présidence, de la Direction de la Cellule exécutive et de la Direction de l'enseignement supérieur, de l'enseignement tout au long de la vie et de la recherche scientifique (DGESVR)) se réunit pour préparer chaque séance plénière.

Prix d'une réunion « Bureau » (boissons et frais de déplacement éventuels) : 40 euros

TOTAL (40 X 4)

160 euros

2.1.3. Groupes de travail

Ce poste inclut les GT : « Autoévaluation et stratégie », « Méthodologie & référentiels », « Planification » et « Décret ».

Environ 18 réunions seront organisées (estimation de 20% en présentiel et 80% en distanciel).

Prix d'une réunion (participation de +/- 10 personnes)

- | | |
|-------------------------------|-----------|
| - Boissons (10X2€) | 20 euros |
| - Frais de transport (10X15€) | 150 euros |

Prix d'une réunion « GT » (170 € X 4)

680 euros

2.1.4. Cotisations et abonnements

L’Agence prend en charge plusieurs cotisations et abonnements :

- cotisation ENQA	5.200 euros
- cotisation INQAAHE	645 euros
- cotisation ADMEE	130 euros
- <i>listing fee</i> EQAR	1.020 euros
- Divers : autres cotisations, abonnements revues et périodiques	805 euros

TOTAL **7.800 euros**

2.1.5. Promotion (organisation de séminaires, journées de promotion,...)

L’Agence prévoit d’organiser des séminaires d’information et de formation, des journées d’étude afin d’accompagner les institutions dans leurs démarches qualité et d’augmenter sa visibilité auprès de celles-ci et du grand public.

Ce poste comprend aussi les frais liés aux contacts divers établis par l’Agence ou sa Cellule exécutive avec des partenaires potentiels.

TOTAL **20.000 euros**

2.1.6. Frais de fonctionnement

Outre les frais de fonctionnement directement liés aux services de la Communauté française, l’Agence encourt également des frais tels que, par exemple, des frais de poste ou de matériel de bureau non disponibles auprès des services de la Communauté française. Ce poste inclut également les éventuelles licences à payer relatives à l’utilisation d’un logiciel de visio-conférence.

TOTAL **3.500 euros**

2.1.7. Frais exceptionnels

Ce poste peut prendre en compte les frais liés aux évaluations externes de l’AEQES, les frais de mobilier et d’équipement nécessaires dans le cadre de nouveaux engagements ou encore divers frais exceptionnels.

TOTAL **5.000 euros**

2.1.8. Participation colloque / séminaire / formation

L’Agence étant membre de plein droit de ENQA depuis le 9 septembre 2011, elle se doit de participer aux réunions organisées par le réseau (4 à 5 fois par an). En outre, l’Agence a dans ses missions, la représentation de la Communauté française auprès des organisations internationales. Dans ce cadre, elle se doit d’être présente à certains séminaires internationaux. Un ou deux membres de l’Agence sont généralement présents aux colloques.

Ce poste prend également en compte les frais de participation de la Cellule exécutive de l’Agence aux séminaires et autres formations communautaires ou nationales directement liés à la qualité et à l’évaluation (objectif de professionnalisation de la Cellule exécutive de l’Agence).

TOTAL **20.000 euros**

2.1.9. Contribution au Réseau FrAQ-Sup

L’Agence est membre-fondateur du réseau francophone des Agences Qualité depuis avril 2014. Selon l’accord-cadre signé par les membres, ce statut implique de contribuer au financement des activités du réseau (selon des accords cadre signés spécifiques dressés pour l’occasion). En outre, la participation à ce réseau implique certains déplacements à prendre en charge par les Agences elles-mêmes.

TOTAL**2.000 euros****2.1.10. Commission de reconnaissance**

Ce poste inclut les frais liés à la procédure de reconnaissance d’une évaluation/accréditation de Programme(s) menée par un autre organisme. La commission se réunit et analyse les dossiers et élabore un rapport pour le Comité de gestion, pour validation.

Somme forfaitaire de 150 euros par dossier et par membre + Déplacement et logement des membres de la commission.

TOTAL**1.500 euros****2.1.11. Comité d’appui Méthodologique (CAM) jusqu’en août 2023 // Commission Indépendante (CI) à partir du 1^{er} septembre 2023**

Dans le cadre de la phase pilote (2019-2023), le Conseil d’appui méthodologique (CAM) a été mis en place avec pour mission de :

- Conseiller les organes de l’AEQES
- Proposer un regard externe tant sur les procédures de la nouvelle méthodologie avec notamment des périodes d’observation que sur les productions (documents de cadrage, guides, rapports de bilan, etc.) de la phase pilote
- Exercer la mission d’appréciation des résultats et de décision dans le cadre de la procédure d’avis global (PAG)

Le CAM se composait de 5 membres (2 Français, 2 Suisses et 1 Belge) et les frais relatifs à ses tâches ont déjà été engagés dans le cadre du budget 2022.

La phase pilote étant terminée, le Comité d’appui Méthodologique (CAM) sera par conséquent dissout en août 2023.

Au démarrage du premier cycle d’évaluations institutionnelles 2023-2029, la procédure d’avis global (facultative) est maintenue et peut être sollicitée auprès de la nouvelle Commission indépendante (CI) à la demande explicite des établissements concernés par une évaluation institutionnelle en 2023-2024.

La nouvelle Commission indépendante se compose de 6 membres (1 Français, 2 Suisses, 1 Allemand et 2 Belges). Sa mission sera identique à celle du Comité d’appui Méthodologique (CAM) pour la PAG.

Deux établissements (la HERS et la HEPL) sur les cinq participant à l’évaluation institutionnelle 2023/2024 ont sollicité une procédure d’avis global (PAG).

A l’instar de la rétribution octroyée aux membres de la commission de recours (voir 2.1.13), une somme forfaitaire de 650 € est prévue pour chaque membre du CAM (et dorénavant de la Commission Indépendante) lors de l’analyse d’un dossier relatif à une demande d’avis.

Il a été décidé de considérer dans le présent budget 50% des réunions en présentiel et dès lors 50% en distanciel.

Coût d’une réunion incluant les frais de déplacement, les frais d’hébergement et de restauration des membres de la CI et les frais de réunion (boissons et lunch) : 3.539 € X 1 réunion en présentiel + rétribution forfaitaire de 650 € par membre du CAM par dossier soit 650 € x 6 membres x 2 dossiers = 7.800 € htva (2 dossiers en 2024)

TOTAL

12.977 euros

2.1.12. Quality Audit Network (QAN)

L’AEQES est devenue membre en 2020 de ce réseau d’agences qualité européennes dont l’objectif est de collaborer sur toutes les questions méthodologiques spécifiques à l’évaluation institutionnelle (*quality audit*). Frais de déplacement à charge de la Cellule exécutive dans le cadre du séminaire annuel organisé par le QAN pour contribuer à ces échanges.

TOTAL

3.000 euros

2.1.13. Commission de recours

La commission de recours peut être saisie pour traiter en indépendance et impartialité les éventuels recours introduits par les établissements ayant sollicité la procédure d’avis global - procédure facultative permettant à un établissement qui obtient un avis positif à la suite de son évaluation institutionnelle d’être dispensé de l’obligation de l’évaluation externe par l’AEQES de ses programmes pendant une période de six ans.

Une rétribution forfaitaire de 650 € par dossier sera attribuée à chacun des 3 membres de la commission avec une hypothèse d’un appel à 50% (2 dossiers PAG en 2023/2024 x 50% = 1 dossier) à la commission de recours soit 650 € x 3 membres x 1 dossiers = 1.950 € à laquelle s’ajoutera le coût en 2024 d’une réunion en présentiel de 1.500 €.

TOTAL

3.450 euros

2.1.14. Dépenses (hors RH) associées au projet Erasmus+

Ce poste prend en compte les frais (hors RH) liés au projet Erasmus+ « Joint QA-Africa ». Ce projet, d’une durée de vie de 36 mois à compter de juin 2023, a pour objectif général de contribuer à l’harmonisation de l’enseignement supérieur en Afrique en mettant en place des systèmes d’assurance qualité comparables, définis par la coopération des autorités nationales et des établissements d’enseignement supérieur. Même si la gestion du projet se fera dans une large mesure de manière virtuelle et que de nombreuses réunions seront soit virtuelles, soit hybrides (dans un souci d’économie de coûts et d’impact environnemental), certaines activités du Joint QA nécessiteront que les membres du consortium effectuent des voyages en Europe, entre l’Europe et l’Afrique et, finalement, en Afrique. Il est estimé que certains événements, dont la réunion de lancement en juin 2023, par exemple, nécessiteront un certain degré de rencontre/interaction physique pour atteindre leurs objectifs. Le montant total estimé du projet en frais de déplacement au niveau l’AEQES s’élève à 8.760 euros.

TOTAL

8.760 euros

2.2. Frais d’évaluation

2.2.1. Promotion et communication

Ce poste prend en compte les frais généraux liés à la communication (maintenance du site internet et de la plateforme de co-construction, frais adresses email, impression papier à en-tête, impression brochures - hors analyses transversales, coût lié au *speed dating*) et au coût des licences relatives à l’utilisation d’un logiciel de gestion de projets.

Une estimation de 50.000 € sur 2 ans (2023 et 2024) destinée à l’implémentation du nouveau site de l’Agence est également incluse dans le Budget 2023

TOTAL

65.000 euros

2.2.2. Frais de fonctionnement (visites) de la Cellule exécutive

Ce poste comprend les frais divers des membres de la Cellule exécutive hors frais éventuellement imputés en frais d’évaluation ou en frais de personnel.

TOTAL

1.000 euros

Frais d’évaluation de programmes et institutionnelles

En termes de prise en charge des missions d’expertise, est reprise ci-dessous l’annexe 4 du contrat d’expertise, valable pour l’ensemble des évaluations, qu’elles soient initiales, continues ou institutionnelles, revue en fonction des décisions de revalorisation des montants de prestations, d’intégration d’une fonction de présidence dans les comités d’évaluation continue et de l’ajout d’un entretien préalable également pour les évaluations continues.

Prestations :

Le montant alloué est à hauteur de 225 (expert)/450 (président) euros brut par demi-journée par prestation prévue dans l’ordre de mission, montant complété, pour les présidents, des entretiens préalables qui sont rétribués à hauteur de 150 euros brut par entretien. Ces montants incluent toutes les taxes, à l’exception des prestataires belges assujettis et redevables de la TVA qui ajouteront à ces montants 21% de TVA. Un expert assujetti en dehors de la Belgique ne calculera pas de TVA sur ses prestations en application aux dispositions liées aux prestations de services intracommunautaires. Il s’agit de montants forfaitaires non révisables incluant toutes les activités décrites à l’article 3 du contrat d’expertise.

Une activité prévue dans l’ordre de mission et qui n’aurait pas été prestée du fait de l’expert, même pour raison de force majeure, ne donne lieu à aucune rémunération.

Pour garantir le succès de la mission, l’expert pourra être convoqué par l’Agence à une ou plusieurs séances de travail supplémentaires. Le nombre maximum de journées supplémentaires est fixé à cinq. (5).

Ces prestations supplémentaires seront rémunérées selon les modalités précitées.

Seules les séances de travail supplémentaires convoquées par l’Agence ou organisées avec l’accord de l’Agence, feront l’objet d’un paiement de prestations (et le cas échéant d’un remboursement de frais) selon les modalités précitées.

Les montants versés font l’objet d’une déclaration fiscale en Belgique via l’établissement d’une fiche 281.50 envoyée au SPF Finances et à l’expert au plus tard le 30 juin de l’année qui suit celle du paiement des prestations.

Il appartient à l’expert de se conformer à la législation fiscale de son pays.

Frais de transport :

L’organisation du voyage incombe à l’expert. L’Agence prend en charge, dans les conditions mentionnées ci-dessous, les frais engagés pour les déplacements à partir du domicile de l’expert (sauf dérogation convenue préalablement avec l’Ordonnateur délégué) et vers le lieu de réunion convenu ou le lieu de la visite d’évaluation.

Lorsque la distance n’excède pas cinq cents (500) kilomètres, l’Agence prend en charge :

- le déplacement en véhicule automobile ou à vélo (remboursé sur la base du tarif en vigueur à la Communauté française¹) ou
- le déplacement par chemin de fer, première classe ;

Lorsque la distance excède cinq cents (500) kilomètres, l’Agence prend en charge :

- le déplacement en avion, en classe économique (hors supplément pour services payants tels que l’embarquement prioritaire ou le choix de siège);
- le déplacement par chemin de fer, première classe ou
- le déplacement en véhicule automobile (remboursé sur la base du tarif en vigueur à la Communauté française²) si celui-ci n’excède pas les frais encourus par un déplacement par chemin de fer, première classe ou en avion, classe économique.

Remarque : le même mode de remboursement (sur la base du tarif au kilomètre parcouru en vigueur à la Communauté française) est appliqué en cas de location de véhicule automobile.

Pour les voyages internes nécessités par la mission, l’AEQES prend en charge le remboursement des frais de transport en commun (bus, tram, métro, train 1^{ère} classe) et/ou de véhicule automobile (forfait au kilomètre) voire, si nécessaire, de taxi.

Si, en cas de force majeure dûment justifié, l’expert ne peut se rendre à une activité liée à sa mission et que les frais de transports ont déjà été réglés par lui, l’Agence interviendra à concurrence de la moitié de ces frais.

Frais d’hébergement et de restauration :

La réservation de l’hébergement incombe à l’AEQES.

Les frais d’hébergement³ directement liés aux journées d’expertise sont pris en charge par l’Agence à raison d’une chambre simple dans un hôtel de première ou deuxième catégorie (trois (3) ou quatre (4) étoiles) situé à proximité de l’établissement visité.

L’expert souhaitant annuler la ou les nuit(s) d’hôtel préviendra l’hôtel et l’AEQES au moins 24 heures à l’avance. A défaut la ou les nuitée(s) que facturerait l’hôtel seront à charge de l’expert.

L’Agence s’engage à prendre en charge l’hébergement et les frais de restauration⁴ (montant de cinquante (50) euros maximum par jour) pour la période suivante : la nuit précédant la visite (N-1), la ou les nuit(s) entre les jours de visite (N) et la nuit suivant le dernier jour de visite (N+1), moyennant les restrictions suivantes :

L’Agence ne prendra pas en charge l’hébergement d’un expert la veille d’une visite (ou toute autre réunion) si celle-ci débute à partir de midi et si le domicile de l’expert se situe en deçà de 120 km du lieu de la réunion. En outre, exception faite d’une première journée d’une visite de deux jours, l’Agence ne prendra pas en charge l’hébergement d’un expert le soir même d’une visite (ou toute autre réunion) si celle-ci se termine avant 19 heures et si le domicile de l’expert se situe en deçà de 120 km du lieu de la réunion.

De plus, lorsque la distance entre le domicile de l’expert et Bruxelles excède cinq cents (500) kilomètres, l’Agence peut s’engager à prendre en charge son hébergement en Belgique pour une période de maximum sept (7) jours entre deux visites. Durant cette période (7 jours maximum), l’Agence ne prendra pas en charge les frais de restauration de l’expert. Ce séjour allongé pour raison de missions d’expertise doit faire l’objet d’un accord préalable de l’Ordonnateur délégué.

Les frais occasionnés par l’expert avant ou après les périodes définies ci-dessus ne pourront être remboursés par l’Agence.

Dérogation :

¹ A titre indicatif, le tarif en vigueur est de 0,417 € à partir du 1er juillet 2022 par kilomètre parcouru en véhicule automobile et de 0,25 € par kilomètre parcouru en vélo.

² Idem.

³ L’on entend par « frais d’hébergement » : les frais de nuitée, les frais de parking (si nécessaire), la connexion internet, le petit-déjeuner. Tout autre frais (par exemple consommation minibar) sera à charge de l’expert.

⁴ L’on entend par « frais de restauration » : un repas de midi et un repas en soirée hors prémisses de l’établissement visité dont le remboursement sera effectué uniquement sur présentation d’une souche TVA ou d’un ticket de caisse.

Tout ce qui dépasserait le cadre des remboursements précités doit faire l’objet d’un accord de l’Ordonnateur des comptes de l’AEQES, faute de quoi la dépense risque de ne pas être prise en charge par l’AEQES.

Modalités de paiement des prestations et des frais:

Le paiement des prestations s’effectuera en deux fois : la première partie des prestations sera versée à l’issue de l’ensemble des visites d’expertise, la seconde partie après publication de l’ensemble des rapports (y compris l’analyse transversale, le cas échéant). Pour pouvoir au versement des prestations, la Cellule exécutive adressera à l’expert une déclaration de prestations.

Le remboursement des frais engagés par l’expert pour les visites (déplacements et restauration) est quant à lui effectué au fur à et mesure sur présentation d’une déclaration de créance telle qu’établie par l’Agence pour l’évaluation de la qualité (annexe 5) et reprenant toutes les pièces justificatives originales.

Les frais encourus dans l’année civile seront facturés à l’AEQES au plus tard le 23 décembre de cette même année.

Un délai de cinquante (50) jours calendrier prenant cours le jour de la réception de la déclaration de créance est requis pour liquidation.

2.2.3. Frais d’évaluation initiale de programmes

Un exercice d’évaluation type comprend :

- deux ou trois réunions à destination des coordonnateurs
- des entretiens préalables en visio réalisés par le(s) président(s) et en présence d’un membre de la cellule exécutive
- une réunion préparatoire d’un ou deux jours avec l’ensemble du comité des experts⁵
- une visite par établissement (visite de 2 à 4 jours)
- une ou deux réunions avec l’ensemble du comité des experts pour la rédaction de l’analyse transversale
- la présentation de l’analyse transversale par le(s) président(s) du comité des experts aux institutions concernées et au Comité de gestion de l’Agence (1 journée)
- la mise en pages et l’impression de l’analyse transversale

S’il est aisé de calculer les honoraires de l’expert (225/450 euros actuellement par demi-journée), il est une donnée qui reste très aléatoire : les frais de déplacement de l’expert (dépendant de son lieu de résidence : Belgique, Canada, Suisse, France, Royaume-Uni, Pays-Bas, Portugal, etc.).

Sur la base des dépenses en note de frais des évaluations précédentes, l’Agence a réestimé le Budget 2018 – Ajusté 1 – Juin 2018 et jusqu’aux évaluations 2021/2022 le coût moyen d’une journée de travail (réunions diverses, visites dans les établissements et coût de l’impression de l’analyse transversale) à 3.700€ pour 1 président et 3 experts ou encore 4.538€ pour 1 président et 4 experts.

Une revalorisation des prestations basée sur l’index a été intégrée dans le budget 2022 à partir des évaluations de l’année académique 2022/2023. **Le coût moyen d’une journée de travail** est ainsi passé à **4.200 €** pour 1 président et 3 experts, et **5.138 €** pour 1 président et 4 experts.

Depuis 2013, l’Agence a décidé de mettre en œuvre les **recommandations émises par la Cour des comptes** dans son rapport⁶ : « La Cour rappelle qu’en vertu de l’article 15 de l’arrêté [du gouvernement de la Communauté française du 6 novembre 2008 relatif à la gestion budgétaire, financière et comptable de l’Agence], le

⁵ Plusieurs comités peuvent être constitués dans le cadre de cursus impliquant un grand nombre d’institutions ou de nombreuses spécialités.

⁶ Rapport approuvé en chambre française du 23 avril 2013 (Contrôle des comptes pour les exercices 2008 à 2011).

fonctionnaire dirigeant de la cellule exécutive est chargé d'organiser une comptabilité des engagements au sein de l'Agence. » Elle engagera donc désormais les frais d'évaluation pour une année académique complète, soit pour une campagne d'évaluation complète (et ne divisera donc plus celle-ci par année budgétaire). L'Agence engage donc les frais d'évaluation pour l'année académique 2023-2024.

Pour l'année académique **2023-2024**, les activités d'évaluation programmées consistent en⁷ :

- l'évaluation « Construction » (hybride): **42.420 €**
 - o 6 jours de visites: $4.200 \times 6 = 25.200 \text{ €}$
 - o SFE (comité dans son ensemble), EP (Président), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Président) = 17.220 €

- l'évaluation « PodoBop » (hybride): **8.610 €**
 - o 2 jours de visites: $4.200 \times 2 = 8.400 \text{ €}$
 - o 1 EP et réunion = 210 €

- l'évaluation « Soins Infirmiers » : **226.800 €**
 - o 30 jours de visites: $4.200 \times 30 = 126.000 \text{ €}$
 - o SFE (comité dans son ensemble), EP (Présidents), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Présidents) = 100.800 €

TOTAL prévisionnel « visites » année budgétaire 2023:

277.830 euros

2.2.4. Frais d'évaluation continue de programmes

Conformément à l'article 10, l'évaluation initiale des cursus est suivie d'évaluations continues. Ces évaluations continues visent à dresser un bilan analytique des actions d'amélioration entreprises après une évaluation complète et à consolider le développement d'outils de pilotage pour une amélioration continue des cursus concernés.

La procédure consiste en la visite d'un comité d'experts restreint (d'un jour maximum par établissement) au cours de laquelle ils rencontrent les responsables clés de la mise en œuvre du plan d'action.

En sachant qu'une visite continue a réuni à partir de l'année académique 2019 – 2020 et jusqu'à la fin de l'année académique 2021/2022, sauf exception mentionnée, trois experts dont 1 étudiant, le coût moyen d'une journée d'évaluation continue (prestations et frais) a été estimé à environ 3.000€ (soit 1.000€ par expert dont 500 € la journée de prestations).

Tout comme pour les évaluations complètes, une revalorisation des prestations a également été calculée dans le budget initial 2022 à partir des évaluations 2022/2023 en passant le coût moyen d'une journée d'évaluation continue (3 experts) à 3.450 €.

Mais suite à différentes perceptions contrastées liées à l'organisation du travail d'une évaluation continue partagées par les experts membres des comités d'évaluation continue, les attachés de la Cellule exécutive ainsi que les experts mandatés par l'ENQA en septembre/octobre 2021 pour évaluer l'AQES en regard des ESG, la Cellule exécutive a proposé au Comité de gestion, qui a accepté lors de la séance du 3 mai 2022, d'instaurer une

⁷ Pour rappel, les experts ne perçoivent la première partie des prestations qu'à l'issue de l'ensemble des visites d'expertise, la seconde partie après réception de l'ensemble des rapports. Certaines visites auront donc lieu en 2023 mais ne seront payées qu'à l'issue des visites, soit en 2024.

fonction de présidence dans les comités d’évaluation continue. Il sera octroyé au président du comité d’évaluation continue les mêmes responsabilités qu’au comité d’évaluation initiale avec entre autre une participation à un entretien préalable (en visio) avec chaque établissement évalué. Le montant des prestations des experts et présidents de l’évaluation continue a donc été aligné sur les montants revalorisés en vigueur dans les évaluations initiales à savoir 900 € par jour pour le président et 450 € par jour pour l’expert et ce, dès l’année académique 2022/2023 (Budget ajusté 2022). Un montant forfaitaire de 150 euros par entretien préalable est dorénavant octroyé au président du comité d’évaluation continue à partir de l’année académique 2023/2024 (et non plus un coût horaire comme repris dans le budget ajusté 2022 et le budget initial 2023). Le coût moyen d’une journée d’évaluation continue (prestations et frais) s’élève donc à **3.300 €** (1 président et 2 experts).

En **2023-2024**, les visites « continues » pour les évaluations 2017-2018 en Construction, Criminologie et Droit, Diététique, Ergothérapie, Histoire et Histoire de l’Art, PodoBop (Podologie-podothérapie&Bandagisterie-orthésologie-prothésologie), Sciences de la santé publique, Sciences dentaires, Sciences pharmaceutiques et Technologie médicale seront organisées.

- l’évaluation continue « Construction » (hybride): **53.790 €**
 - 8 jours de visites: $3.300 \times 8 = 26.400 \text{ €}$
 - SFE (comité dans son ensemble), EP (Présidents), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Présidents) = 27.390 €
- l’évaluation continue « Criminologie et Droit »: **93.060 €**
 - 14,5 jours de visites: $3.300 \times 14,5 = 47.850 \text{ €}$
 - SFE (comité dans son ensemble), EP (Présidents), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Présidents) = 45.210 €
- l’évaluation continue « Diététique»: **24.750 €**
 - 4 jours de visites: $3.300 \times 4 = 13.200 \text{ €}$
 - SFE (comité dans son ensemble) et EP (Président) = 11.550€
- l’évaluation continue « Ergothérapie»: **24.750 €**
 - 4 jours de visites: $3.300 \times 4 = 13.200 \text{ €}$
 - SFE (comité dans son ensemble) et EP (Président) = 11.550€
- l’évaluation continue « Histoire et Histoire de l’Art»: **19.800 €**
 - 2,5 jours de visites: $3.300 \times 2,5 = 8.250 \text{ €}$
 - SFE (comité dans son ensemble) et EP (Président) = 11.550€
- l’évaluation continue « PodoBop» (hybride): **21.450 €**
 - 3 jours de visites: $3.300 \times 3 = 9.900 \text{ €}$
 - SFE (comité dans son ensemble) et EP (Président) = 11.550€
- l’évaluation continue « Sciences de la santé publique»: **13.200 €**
 - 1 jour de visite: $3.300 \times 1 = 3.300 \text{ €}$
 - SFE (comité dans son ensemble) et EP (Président) = 9.900 €
- l’évaluation continue « Sciences dentaires»: **13.200 €**
 - 1 jour de visite: $3.300 \times 1 = 3.300 \text{ €}$
 - SFE (comité dans son ensemble) et EP (Président) = 9.900 €
- l’évaluation continue « Sciences pharmaceutiques»: **19.800 €**
 - 3 jours de visites: $3.300 \times 3 = 9.900 \text{ €}$
 - SFE (comité dans son ensemble) et EP (Président) = 9.900 €

- l’évaluation continue « Technologie médicale»: **37.290 €**
 - o 6 jours de visites: $3.300 \times 6 = 19.800 \text{ €}$
 - o SFE (comité dans son ensemble), EP (Présidents), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Présidents) = 17.490 €

Complément budgétaire relatif à l’évaluation continue Informatique suite à une sous-estimation des coûts dans le budget ajusté 2022 **60.000 €**

Complément budgétaire relatif à l’évaluation continue Comptabilité suite à une sous-estimation des coûts dans le budget ajusté 2022 **8.500 €**

TOTAL prévisionnel « continue » année budgétaire 2023: **389.590 euros**

2.2.5. Evaluation institutionnelle

Suite à la phase pilote menée de 2019 à 2023, le premier cycle d’évaluations institutionnelles programmé par l’AEQES (voir <https://www.aeqes.be/documents/PlanEI20232029.pdf>) démarre avec 5 établissements (3 HE et 2 EPS) [cfr. 2.1.11].

Cinq visites institutionnelles sont programmées sur l’année académique 2023-2024. Parmi ces cinq établissements évalués en 2023-2024, deux (la HERS et la HEPL) ont sollicité une procédure d’avis global (PAG).

Le coût moyen estimé d’une journée de visite d’une évaluation institutionnelle a été aligné sur celui d’une visite initiale à savoir **4.200 €** pour 1 président et 3 experts (pour les EPS et ESA) et **5.138 €** pour 1 président et 4 experts (pour les HE).

Le coût moyen estimé d’une journée de travail en présentiel d’un président + un expert dans le cadre de la procédure d’avis global (visite + analyse de dossier) s’élève à 4.600 €. Le coût d’une PAG en distanciel est évalué à 3.625 €. Nous avons considéré que 50% des visites et analyse de dossier se tiendraient en présentiel et dès lors 50% en distanciel.

Le coût d’une analyse transversale sera comptabilisé sur l’exercice budgétaire 2024-2025 et couvrira les évaluations institutionnelles 2023-2024 et 2024-2025.

Le montant engagé sur 2023-2024 de 148.850 € se détaille comme suit :

3 HE : 4 jours de visites x 5.138 € x 3 = **61.656 €**

2 EPS : 3 jours de visites x 4.200 € x 2 = **25.200 €**

SFE (comité dans son ensemble), EP (Présidents) et autres coûts (5.000 €) = **49.175 €**

2 PAG (visite + analyse de dossier) dont 1 en présentiel et 1 en distanciel = $1 \times 4.600 \text{ €} + 1 \times 3.625 \text{ €} = \mathbf{8.225 \text{ €}}$

Complément budgétaire relatif à la procédure d’avis global (visite + analyse de dossier) de l’ULB : **4.600 €**

TOTAL prévisionnel « évaluations institutionnelles » année budgétaire 2023 **148.850 euros**

2.2.10. Personnel

Les frais de personnel ont été intégrés à partir du Budget 2018 – Ajusté 1 – Juin 2018 en accord avec la DGBF sous la rubrique Fonctionnement Audit afin de ne plus les considérer comme un élément isolé au sein des dépenses de l’Agence.

Pour mener à bien les missions dévolues par décret à l’Agence, le décret du 10 avril 2014 portant diverses dispositions en matière d’enseignement supérieur prévoit, en ses articles 80 et suivants, la modification du décret du 22 février 2008 afin de lui permettre d’engager du personnel supplémentaire sur sa dotation.

La situation estimée du personnel AEQES au 31 décembre 2023 est de 9 attachés de niveau 1 dont 6 sur dotation, un(e) assistant(e) (sur dotation), un(e) comptable (sur dotation), un(e) chargé(e) de communication de niveau 1 (sur dotation) et un(e) directeur(-trice).

Le montant engagé sur l’exercice budgétaire 2023 tient compte de l’impact lié aux remplacements d’attachés ayant quitté l’Agence dans le courant du 1^{er} trimestre 2023 mais aussi de l’impact lié aux absences pour raisons médicales.

Estimation du coût moyen brut par an et par personne charges patronales comprises : +/- 81.000 euros par attaché.

Estimation du coût moyen brut par an et par personne charges patronales comprises : +/- 65.000 euros par gradué.

TOTAL	614.682 euros
--------------	----------------------

D. Projection pluriannuelle à politique inchangée 2024 à 2026

SYNTHESE ET SOLDE - PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS				PROJECTION PLURIANNUELLE À POLITIQUE INCHANGÉE		
				2024	2025	2026
RECETTES				1.598.300,00	1.259.000,00	1.284.200,00
DEPENSES				2.073.626,00	2.378.241,00	2.480.266,00
RESULTAT	SOLDE DE L'ANNEE	(recettes - dépenses)		-475.326,00	-1.119.241,00	-1.196.066,00
	SOLDE REPORTE DE L'ANNEE BUDGETAIRE N-1			2.086.445,56	1.611.119,56	491.878,56
	SOLDE A REPORTER			1.611.119,56	491.878,56	-704.187,44

Cette projection pluriannuelle à politique inchangée sur trois ans a elle aussi été présentée et validée par le Comité de gestion ce 13 juin 2023. Cela étant, le Comité de gestion souhaite rappeler que l’AEQES est engagée depuis 2019 dans une phase pilote visant à définir un nouveau modèle d’évaluation externe de la qualité en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette phase pilote se clôturera avec le dépôt, en décembre prochain, d’un rapport de bilan identifiant les orientations du futur modèle. La projection pluriannuelle ne tient dès lors pas encore compte de ces évolutions qui seront apportées au système d’assurance qualité. Les estimations présentées dans la projection pluriannuelle confirment la nécessité de poursuivre le travail initié visant à réviser

la méthodologie d’évaluation afin, notamment, d’en assurer le caractère soutenable sur le plan des ressources humaines et budgétaires.

Projection pluriannuelle à politique inchangée 2024 à 2026 : faits marquants

- Formation Professionnelle Continue (FPC)

Dans le cadre de l’entrée en vigueur le 29 août 2022 du décret adopté le 17 juin 2021 portant le Livre 6 du Code de l’enseignement fondamental et de l’enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l’équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l’équipe pluridisciplinaire des Centres PMS, l’article 6.1.5.-13 du Code de l’enseignement a chargé l’AEQES de réaliser tous les six ans une évaluation externe de la qualité pour la formation professionnelle continue pour les formations organisées par l’Institut interréseaux (IFPC) de la Formation professionnelle continue, Wallonie-Bruxelles Enseignement et chaque Fédération de pouvoirs organisateurs (SeGEC, CECP, CPEONS et FELSI). La première évaluation sera menée à partir du premier jour de l’année scolaire 2024-2025 et le rapport sera remis pour la première fois pour le 31 décembre 2027.

Sous réserve de l’approbation du budget dans le cadre des travaux budgétaires portant sur l’initial 2024, l’AEQES recevra les fonds pour exercer cette nouvelle mission à hauteur de 364.000 € qui devraient être octroyés, en accord avec les cabinets des Ministres Désir et Glatigny, dans son entièreté en 2024 en vue de la réalisation de la phase pilote en tant que complément à la dotation de l’AEQES. Ce montant est donc inclus dans les recettes de 2024.

Un montant équivalent (364.000 €) a été engagé en dépense sur 2024 afin de prendre en compte les coûts estimés relatifs à cette nouvelle mission. Ils sont composés de deux volets :

Volet 1 : 31 jours de visites (24 j) et réunions (7 j) : 31 jours x 4.500 € = **139.500 €**

Volet 2 : masse salariale d’un attaché entre septembre 2024 et décembre 2027 : **224.500 €**

- Cadastre réel estimé (90%) pris en compte dans la projection pluriannuelle à politique inchangée 2024 -2026

	Nombres de jours de visites (hors FPC)			
	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cadastre réel ajusté	103	126		
Cadastre réel estimé (90%)			196	194

Concernant les 90%, il s’agit d’une estimation qui vise à anticiper:

- d’une part, la différence entre le cadastre des habilitations et le cadastre des programmes réellement offerts
- d’autre part, les dispenses d’évaluations programmatiques, cad:
 - a) les évaluations programmatiques dispensées en cas d’avis global positif,
 - b) les évaluations programmatiques organisées par les établissements qui sont en évaluation institutionnelle la même année ou l’année qui suit.

Ces données sont connues jusque 2024-2025 inclus, mais pas pour après compte tenu du fait que ces informations sont communiquées par les établissements à l’AEQES à l’issue du courrier de lancement.

- Frais de personnel : engagement de deux attachés à partir du 1^{er} janvier 2025 : impact de 172.000 € en 2025 et indexé sur 2026 afin de faire face à l’augmentation des jours de visites des évaluations initiales, continues et institutionnelles.

- ENQA Targeted reviews en 2026 : coût estimé 40.550 €



EXPOSÉ GÉNÉRAL

Demande du Cabinet du budget / travaux budgétaires du prévisionnel 2023

1. VISION, MISSIONS ET VALEURS DU SFMQ

Le SFMQ est la référence en matière de production de Profils Métiers et de Formation pour la qualification professionnelle.

Il contribue au développement d'un système harmonisé de certifications en Belgique francophone. Il veille ainsi à l'adéquation entre les certifications professionnelles délivrées par les organismes publics d'enseignement, de formation et de validation et les besoins du monde de l'entreprise.

Il permet au citoyen une intégration plus facile dans le monde du travail, une transparence sur les compétences acquises et une égale reconnaissance de la certification quelle que soit la filière suivie.

Enfin, il contribue à la mobilité des citoyens tant durant leur formation que pendant leur activité professionnelle en rendant les parcours plus lisibles.

La mission première du Service est de produire les Profils Métiers et les Profils de Formation associés.

Les premiers décrivent finement les activités professionnelles constitutives d'un métier, mentionnent les compétences professionnelles nécessaires à la bonne exécution des tâches confiées au travailleur et donnent des indications sur les conditions d'exercice du métier concerné.

Les seconds définissent et structurent les acquis d'apprentissage évaluables permettant d'inférer l'acquisition des compétences professionnelles visées. Un Profil d'évaluation de ces acquis et un Profil d'équipement sont également produits afin de garantir la cohérence entre tous les opérateurs d'enseignement, de formation et de validation.

Il contribue à la construction d'un langage et de références communes pour les acteurs de l'emploi, du marché du travail, des organismes d'enseignement, de formation et de validation.

Le SFMQ est également chargé de proposer le niveau de positionnement des certifications adossées à ces profils au Cadre Francophone des Certifications.



En tant que Service public, ses actions visent toujours un objectif utile au citoyen. L'humain est au centre de ses préoccupations puisque l'apprenant d'aujourd'hui est le professionnel de demain.

L'épanouissement du citoyen sur les plans professionnel, relationnel et émotionnel garantit des relations sociales propices au développement des institutions et organisations tant publiques que privées.

Pour réaliser ses missions, le SFMQ participe à la création des conditions d'une confiance réciproque entre le monde professionnel et le monde formation-enseignement-validation.

Trois principes fondamentaux sont développés au quotidien:

- le respect de chacun en reconnaissant ses besoins et ses ressources. Les opinions et les idées sont entendues sans porter de jugement de valeur ;
- l'engagement d'une équipe qui s'investit dans la compréhension de mondes à appréhender par l'analyse et qui propose des idées motivées permettant à tous les partenaires de tendre collégalement vers les objectifs communs;
- un professionnalisme qui permet d'appréhender la complexité des enjeux et des contextes.

Cette qualité permet de cerner le rôle de chaque intervenant dans le processus de production des profils et d'apporter une plus-value permettant le transfert de connaissances du monde de l'entreprise vers celui de la formation et inversement. C'est par le partage de pratiques et la mise en commun d'expériences que s'accroissent au jour le jour les qualités professionnelles des collaborateurs de la cellule exécutive (Cellex).

Le travail d'écriture des profils nécessite le développement de deux éléments essentiels pour qu'ils soient pertinents, au bénéfice des destinataires finaux que sont les personnes en formation, futurs travailleurs:

- qu'un réel espace de confiance se construise entre toutes les instances du SFMQ et les partenaires extérieurs ;
- que le SFMQ dispose d'une méthodologie rigoureuse et que le professionnalisme des Chefs de projets de la Cellex soit reconnu.



2. EXPOSÉ DES DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

Les dépenses prévues estimées (794.117,30 euros) pour 2023 sont ventilées en 3 articles budgétaires :

1 - frais de personnel : 739.117,30 euros

→ 5 ETP dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie

→ 1 ETP suivant convention avec Bruxelles formation

→ 2 ETP dans le cadre des moyens alloués par la Région Wallonne

soit 8 ETP dont les coûts sont estimés à 658.293,76 euros

→ prime complémentaire du directeur estimée à 36.056,82 euros

→ primes de détachements des enseignants, 8.766,72 euros, et abonnements en transport en commun, 6.000,00 euros

→ provision pour charges salariales supplémentaires, 30.000,00 euros

2- frais de fonctionnement : 55.000 euros

→ Prise en charge des frais tel que déplacements, missions, réceptions, consommables, etc.

3- frais d'acquisition : 0 euros

→ Prévision pour couvrir des besoins liés au télétravail et l'équipement du service

Détail des dépenses SFMQ

Frais de personnel

Primes & Indemnités télétravail enseignants	
Allocation Directeur	
Salaires 8 Chefs Projets - Subv. RW/ BF & solde de trésorerie	
Frais d'Abonnements	
Total	

Frais de Fonctionnement

Défraiements Membres externes	
Déplacements missions membres Cellex	
Déplacements transports en commun	
Frais de Mission	
Fournitures de bureau	
Abonnements journaux	
Petits matériels	
Frais postaux	
Frais de réceptions	
Frais de collations	
Total	

Frais d'acquisition

Matériel de bureau	
Total	

3. EXPOSÉ DES RECETTES PRÉVUES AU BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

Les recettes prévues pour 2023 sont :

1 – Dotation de la Cocof: 73.000,00 euros

2 – Dotation de la Région Wallonne: 0,00 euros

→ Au budget initial nous avons prévu une dotation de 281.000,00 euros venant de la région Wallonne. Cette dernière a décidé de ne pas verser de dotation pour 2023, la région estimant que nous devons utiliser notre solde de trésorerie constitué avec les dotations régionales des années antérieures.

3- Subvention de la Région Wallonne dans le cadre du PRW : 375.000,00 euros

→ Afin de prendre en charge le salaire de 5 ETP cheffes de projets

4- Subvention de Bruxelles Formation: 76.992,50 euros

Au budget initial nous avons prévu une subvention de 68.958,50 euros (subvention 2022 de 66.950,00 + majoration annuelle de 3%) venant de Bruxelles Formation, mais cet organisme nous a accordé une majoration exceptionnelle de 15% pour 2023 suite à l'inflation de 2022.

→ Afin de prendre en charge le salaire de 1 cheffe de projets

Le total des recettes prévues pour 2023 est de 524.992,50 euros

4. RAPPORT RECETTES / DÉPENSE POUR 2023

Les recettes sont budgétées à 524.992,50 euros

Les dépenses sont estimées et budgétées à 794.117,30 euros

En conséquences le SFMQ devra engager le montant de 269.124,80 euros sur le solde de trésorerie reporté des années antérieures.

SERVICE FRANCOPHONE DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS - BUDGET PREVISIONNEL AJUSTE 2023

PARTIE LIQUIDATIONS

PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS

OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES

A. RECETTES

Code SEC	LIQUIDATIONS						
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations				
			A	B	C		
08.20	1.1	Report du disponible	0,00	1.060.383,17			
49.30	1.2.1	Solde créance R.W. 2022	0,00				
49.30	1.2.2	Dotation de la R.W. 2023	281.000,00	0,00			
49.30	1.2.2	Subvention de la R.W. 2023 - PRW-SFMQ à 3 ans	375.000,00	375.000,00			
49.30	1.2.2	Subvention FOREM	0,00	0,00			
49.10	1.3	Dotation de la COCOF	73.000,00	73.000,00			
49.10	1.3.1	Subvention de Bruxelles Formation	68.958,50	76.992,50			
46.30	1.4	Subvention F.S.E.					
16.20	1.5	Recettes autres					
Total des recettes (hors report)				524.992,50			
Total des recettes			797.958,50	1.585.375,67	0,00	0,00	0,00

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
 B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
 C = total des recettes (A + B)

Code SEC	ENGAGEMENTS						
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations				
			A	B	C	D	
08.20	1.1	Report du disponible	0,00	982.852,47			
49.30	1.2.1	Solde créance R.W. 2022	0,00				
49.30	1.2.2	Dotation de la Région wallonne 2023	281.000,00	0,00			
49.30	1.2.2	Subvention de la R.W. 2023 - PRW-SFMQ à 3 ans	375.000,00	375.000,00			
49.30	1.2.2	Subvention FOREM	0,00	0,00			
49.10	1.3	Dotation de la COCOF	73.000,00	73.000,00			
49.10	1.3.1	Subvention de Bruxelles Formation	68.958,50	76.992,50			
46.30	1.4	Dotation F.S.E.					
16.20	1.5	créances autres					
Total des recettes (hors report)				524.992,50			
Total des recettes			797.958,50	1.507.844,97	0,00	0,00	0,00

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12-AA-1
 B = réduction de visas d'années antérieures
 C = droits réduits
 D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

B. DEPENSES

LIQUIDATIONS							
			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations		
					A	B	C
11.11	2.1.	frais de personnel	759.958,50	739.117,30			
12.11	2.2.	frais de fonctionnement	35.000,00	55.000,00			
74.22	2.3.	frais d'acquisition	3.000,00	0,00			
Total des dépenses			797.958,50	794.117,30	0,00	0,00	0,00

A = liquidations sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
 B = liquidations sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
 C = total des liquidations (A+B)

ENGAGEMENTS							
				Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations	
						A	
11.11	2.1.	frais de personnel		759.958,50	739.117,30		
12.11	2.2.	frais de fonctionnement		35.000,00	55.000,00		
74.22	2.3.	frais d'acquisition		3.000,00	0,00		
	2.4	frais divers					
Total des dépenses				797.958,50	794.117,30	0,00	

A = engagements de l'année budgétaire

C. SYNTHESE ET SOLDE

LIQUIDATIONS				
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)	797.958,50	524.992,50	0,00	-524.992,50
Dépenses (exécution du budget)	797.958,50	794.117,30	0,00	-794.117,30
Résultat solde de l'année	0,00	-269.124,80	0,00	

Ce montant sera prélevé sur réserve

DROITS ET ENGAGEMENTS				
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)	797.958,50	524.992,50	0,00	-524.992,50
Dépenses (exécution du budget)	797.958,50	794.117,30	0,00	-794.117,30
Résultat solde de l'année	0,00	-269.124,80	0,00	

Ce montant sera prélevé sur réserve

OPERATIONS SUR FONDS EUROPEENS

A. RECETTES

		TRESORERIE			DROITS CONSTATES					
		Prévisions ajustées	réalisations			Prévisions ajustées	réalisations			
			A	B	C		A	B	C	D
recettes versées par l'Union Européenne										0,00
	Fonds attribués par l'Union Européenne									0,00

B. DEPENSES

		TRESORERIE			ENGAGEMENTS		
		Prévisions ajustées	réalisations			Prévisions ajustées	réalisations
			A	B	C		
paiements sur fonds européens							0,00
	Engagements sur fonds européen						

C. SYNTHESE ET SOLDE

		TRESORERIE			DROITS ET ENGAGEMENTS		
		Prévisions ajustées	Réalisations	différence	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes (exécution du budget)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses (exécution du budget)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat solde de l'année		0,00	0,00		0,00	0,00	

SFMQ - Budget 2023 prévisionnel ajusté

Dépenses 2023 pour le SFMQ	
Personnel à charge du budget SFMQ	739117,30
Personnel subventionné R.W.	375000,00
Personnel subventionné Bruxelles Formation (1ETP)	76992,50
Complément salaire personnel subventionné sur dotation SFMQ	206301,26
Primes et charges pour détachés enseignement	8766,72
Abonnements transports publics Cellex	6000,00
Directeur (différence rang 12 - salaire enseig)	36056,82
Réserve pour charges salariales complémentaires	30000,00
Frais de fonctionnement	55000,00
Frais de déplacement autres qu'abonnements	
Membres Cellex	25000,00
Membres extérieurs au S.F.M.Q	1000,00
Fournitures bureaux	2500,00
Frais de réception	20000,00
Provision pour autres frais	6500,00
Frais d'acquisition	0,00
Matériel	3000,00
TOTAL	794117,30

Recettes 2023 pour le SFMQ	
Subventions	
Bruxelles Formation	76.992,50
RW plan de relance à 3 ans	375000,00
Dotations parties à l'accord	
CF	0,00
COCOF	73000,00
RW	0,00
TOTAL	524992,50
Report solde de trésorerie libre d'engagement	982.852,47
TOTAL DES RECETTES (HORS REPORT)	524992,50
TOTAL disponible 2023	1507844,97

Exposé général du Fonds des Bâtiments Scolaires de l'Enseignement Officiel Subventionné

Ajusté 2023

Le Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné subventionne les bâtiments scolaires de l'officiel subventionné (Communes, Provinces, Cocof) :

- de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé ;
- de l'enseignement secondaire ordinaire, spécialisé et de promotion sociale ;
- de l'enseignement artistique à horaire réduit ;
- de l'enseignement supérieur non-universitaire ;
- des centres psycho-médicosociaux et des internats.

Ces subventions peuvent principalement, soit, viser des projets d'achat, de construction ou de rénovations qui sont alors subventionnés à hauteur de 60% du montant d'investissement, soit constituer un complément à hauteur de 60% du solde non pris en charge par d'autres programmes de subvention, comme le Programme Prioritaire de Travaux, par exemple. Ce fonds prend également en charge le remboursement de financement alternatif, notamment via le CRAC. Le fonds est doté via l'article 7, §2, du décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française.

En 2023, aucune dotation spécifique n'a été allouée à ce fonds, sa dotation est donc de 24.196.000 € comme prévu par le décret susmentionné. Concernant ses dépenses, le SACA présente en 2023, un solde SEC à hauteur de – 10.664.484 €. Ce solde négatif s'explique par la spécificité de gestion des infrastructures pour lesquels, les dépenses ne sont pas programmables l'année de leur engagement. En effet, les subventions étant, pour la plupart, liquidées au rythme des travaux, le SACA et donc son impact, est soumis à ce rythme.

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ
AUTONOME (SACA)

FONDS DES BATIMENTS SCOLAIRES DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL
SUBVENTIONNÉ

44 A.B. 61.02.01 - 81 Situation du flux des Engagem

ARTICLE 70.06	Code sec	Libellé	Initial 2023 - Post	Ctrl Budg fev-2023	Ajusté 2023	
			conclave			
Opérations du Fonds des Bâtiments Scolaires de L'Enseignement Officiel Subventionné moyennant alimentation par le compte ouvert chez Dexia en application de l'art 7 du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 22.12.1997		SOLDE en engagements au 31/12	35.290.324,07	39.476.821,93	39.476.821,93	
	66.11	DOTATION	24.982.000,00	24.196.000,00	24.196.000,00	
	46.30	TRANSFERT FONDS DE GARANTIE CITE DES METIERS				
	66.11	DOTATION EXCEPTIONNELLE CR6 des Métiers				
	66.11	DOTATION - PHASE 3				
	66.11	DOTATION: REPRISE DOSSIER CRAC PAR LE FONDS				
	66.11	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016				
	66.11	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017				
	69.34	Transfert CRAC				
		RECLUPERATION VISA				
	16.10	AUTRES RECETTES				
	SOUS-TOTAL DES RECETTES			60.272.324,07	63.672.821,93	63.672.821,93

ARTICLE 70.06	CODE SEC	LIBELLE	Initial 2023 - Post	Ctrl Budg fev-2023	Ajusté 2023	
			conclave			
Opérations du Fonds des Bâtiments Scolaires de L'Enseignement Officiel Subventionné moyennant alimentation par le compte ouvert chez Dexia en application de l'art 7 du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 22.12.1997	12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAUX	75.000,00	75.000,00	75.000,00	
	63.11	AIDE À L'INVESTISSEMENT PROVINCES				
	63.21	AIDE À L'INVESTISSEMENT COMMUNES	20.000.000,00	41.824.110,88	41.824.110,88	
	63.21	PARTS COMPLEMENT PPT	4.500.000,00	4.500.000,00	6.415.000,00	
	63.21	Redevance CRAC	5.438.000,00	5.438.000,00	5.438.000,00	
	63.21	DOSSIERS EX CRAC T3				
	63.11	AIDE À L'INVESTISSEMENT PROVINCES CNE des métiers				
	63.21	PHASE 3				
	63.21	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016				
	63.21	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017				
	63.21	AIDE À L'INVESTISSEMENT COMMUNES via transfert CRAC				
		Transfert vers SACA CP				
	SOUS-TOTAL DEPENSES			30.013.000,00	51.837.110,88	53.752.110,88

DISPONIBLE EN ENGAGEMENT AU 31/12	30.259.324,07	11.835.711,05	9.920.711,05
-----------------------------------	---------------	---------------	--------------

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ
AUTONOME (SACA)

FONDS DES BATIMENTS SCOLAIRES DE L'ENSEIGNEMENT
OFFICIEL SUBVENTIONNÉ

D.O. 44 A.B. 61.02.01 - 81 Situation du flux des
liquidations

ARTICLE 70.06	CODE SEC	LIBELLE	Initial 2023 - Post	Ctrl Budg fev-2023	Ajusté 2023	
			conclave			
Opérations du Fonds des Bâtiments Scolaires de L'Enseignement Officiel Subventionné moyennant alimentation par le compte ouvert chez Dexia en application de l'art 7 du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 22.12.1997	08.20	SOLDE BELFIUS AU 01/01	150.228.274,20	159.138.035,74	159.138.035,74	
	66.11	DOTATION	24.982.000,00	24.196.000,00	24.196.000,00	
	08.20	Récupération retrait de trésorerie 2006				
	46.90	TRANSFERT FONDS DE GARANTIE CITE DES METIERS				
	66.11	DOTATION EXCEPTIONNELLE Cite des Metiers				
	66.11	DOTATION -PHASE 3				
	66.11	DOTATION: REMISE DOSSIER CRAC PAR LE FONDS				
	66.11	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016				
	66.11	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017				
	69.34	Transfert CRAC				
	16.10	AUTRES RECETTES				
	SOUS-TOTAL DES RECETTES			175.210.274,20	183.334.035,74	183.334.035,74

ARTICLE 70.06	CODE SEC	LIBELLE	Initial 2023 - Post	Ctrl Budg fev-2023	Ajusté 2023
			conclave		
Opérations du Fonds des Bâtiments Scolaires de L'Enseignement Officiel Subventionné moyennant alimentation par le compte ouvert chez Dexia en application de l'art 7 du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 22.12.1997	12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAUX	40.000,00	40.000,00	40.000,00
	63.11	AIDE À L'INVESTISSEMENT PROVINCIALES			
	63.21	AIDE À L'INVESTISSEMENT COMMUNES	16.000.000,00	16.000.000,00	18.000.000,00
	63.21	PARTS COMPLEMENT PPT	4.500.000,00	4.500.000,00	4.200.000,00
	63.21	PHASE 3	800.000,00	800.000,00	500.000,00
	63.21	LE FINANCEMENT CRAC	5.438.000,00	5.438.000,00	5.438.000,00
	63.21	DOSSIERS CRAC TRANCHE 3	4.422.404,00	4.422.404,00	1.200.000,00
	63.11	AIDE À L'INVESTISSEMENT PROVINCIALES - Cite des Metiers	4.982.484,00	4.982.484,00	4.982.484,00
	63.21	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016			
	63.21	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017	2.240.660,00	1.454.660,00	500.000,00
	63.21	AIDE À L'INVESTISSEMENT COMMUNES via transfert CRAC			
		Transfert vers SACA CP			
	SOUS-TOTAL DEPENSES			38.423.548,00	37.637.548,00

Disponible en trésorerie au 31/12	136.786.726,20	145.696.487,74	148.473.551,74
-----------------------------------	----------------	----------------	----------------

SEC -13.441.548,00 -13.441.548,00 -10.664.484,00

Exposé général des bâtiments scolaires de l'enseignement de la Communauté

Ajusté 2023

Le SACA des bâtiments scolaires du réseau WBE finance l'acquisition, la location, la construction, l'aménagement, la rénovation, l'agrandissement, l'entretien et l'achat des premiers équipements des bâtiments scolaires hébergeant :

- l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé ;
- l'enseignement secondaire ordinaire, spécialisé et de promotion sociale ;
- l'enseignement artistique à horaire réduit ;
- l'enseignement supérieur non-universitaire ;
- les centres psycho-médicosociaux
- les internats.

Le budget du SACA et ses prévisions d'engagements et de liquidations sont basées sur la programmation annuelle réalisée par les directions régionales en charge de la gestion des bâtiments. Le fonds est doté via l'article 5, §2, du décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française mais perçoit également d'autres recettes comme le fruit des aliénations, les financements écoles, les transferts d'autres fonds pour les co-financements,

En 2023, sa dotation est de 41.212.000 € comme prévu par le décret susmentionné. Toutefois, l'ensemble de ses recettes, dotation comprise, s'élève à 70.294.756 €. Concernant ses dépenses elles s'élèvent à 103.550.000 €, le SACA présente en 2023, un solde SEC à hauteur de – 33.255.244 €. Ce solde négatif s'explique par la spécificité de gestion des infrastructures pour lesquels, les dépenses ne sont pas programmables l'année de leur engagement. En effet, les liquidations étant réalisées au rythme des travaux, le SACA et donc son impact, est soumis à ce rythme qui n'est pas calqué sur le rythme des recettes.

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Fonds des Bâtiments scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles

D.O. 44 A.B. 61.01.01 - 78 Situation du flux des Engagements

Code sec	LIBELLE	Initial 2023 - post conclave	Ctrl Budg. 2023	Ajusté 2023
	SOLDE EN ENGAGEMENT REPORTE AU 01/01	89.793.406	132.807.786	132.807.786
66.11	DOTATION	42.551.000	41.212.000	41.212.000
76.31 76.32	ALIÉNATIONS	1.500.000	1.500.000	1.500.000
16.10	AUTRES RECETTES	500.000	500.000	500.000
69.34	VERSEMENTS UREBA		1.119.535	1.052.225
69.35	Subventions BXL CAP			
46.70	Financements SPABS			1.209.790
	RECUPERATION VISA	250.000	150.000	150.000
66.31	Subventions PPT COVID	350.000	3.150.000	2.802.023
66.11	Transfert AB 12.01.03	4.050.000	4.050.000	4.050.000
46.50	FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES DES ECOLES	1.650.000	6.284.209	6.420.009
66.11	PHASE 3			
66.11	Dotation Excep. - CP 2016			
66.11	Dotation Excep. - CP 2017			
66.31	Transfert SACA CP. - CP 2018			
66.31	Transfert SACA CP. - CP 2019			
66.31	Subventions création de Places 2020			
66.31	Subventions création de Places 2021			
66.31	Subventions création de Places 2023			
66.31	Interventions SACA CUR - Dossiers RRF	21.735.399	25.915.399	11.548.709
66.11	Dotation constructions nouvelles ex DBFM			
66.11	Ecole du SHAPE			
46.30	Transfert SACA FG			
66.11	Dotation Exceptionnelle			
46.50	FINANCEMENT SUR FONDS DES CPDA			
66.11	Transfert DO15 - Projet Anderlecht De Swaef			
66.11	Complément CRBXLart 5 §2 19°			
66.11	AVANCE EXCEPTIONNELLE			
	DISPONIBLE EN ENGAGEMENT	162.379.805	216.688.929	203.252.542

Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments s

Recettes

Code sec	LIBELLE	Initial 2023 -post conclave	Ctrl Budg. 2023	Ajusté 2023
12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	125.000	1.325.000	2.350.000
12.11	TRAVAUX D'ENTRETIEN DU PROPRIÉTAIRE	14.500.000	19.375.000	18.445.000
12.12	LOCATION AU PROFIT DES ÉCOLES	2.500.000	2.825.000	3.605.000
12,11	honoraires -coordination CONSTRUCTION MODERNISATION	750.000	750.000	750.000
71.00	ACQUISITIONS D'IMMEUBLES			
72.00	CONSTRUCTION, MODERNISATION, AMÉNAGEMENTS (Investissements 1700 - PPT 1840 - Initiatives Nouvelles - NPW - Rénovation lourde 1720)	22.330.600	30.351.995	30.351.995
72.00	Utilisation de la réserve décrétable		1.000.000	1.000.000
	Total dotation	40.205.600	55.626.995	56.501.995
12.11	Contrats d'entretien TSF AB 12.01.03	4.150.000	3.900.000	3.900.000
1211	TX EE Cellule Energie			
72.00	Préfinancement UREBA		11.845.425	11.845.425
72.00	FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES DES ECOLES	1.650.000	6.284.209	6.420.009
72.00	PHASE 3			
72.00	LA CITE DES METIERS			
72.00	Dotation Excep. - CP 2016			
72.00	Dotation Excep. - CP 2017			
72.00	Création de Places 2018		1.350.370	1.350.370
7200	Création de Places 2019	825.000		
7200	Création de Places 2020			
7200	Préfinancement Création de Places 2021		928.425	928.425
7200	Préfinancement Création de Places 2023			
72.00	Dotation constructions nouvelles ex DBFM	13.103.629	2.484.000	2.484.000
72.00	Ecole du SHAPE		5.000.000	5.000.000
72.00	Dotation spéciale 71M (Grands Projets, Attractivité, nouvelles décisions)	19.756.517	35.822.926	35.822.926
71.00	Dotation spéciale 71M (Grands Projets, Attractivité) Achat de bâtiments			
72.00	Préfinancement RFF	21.735.399	25.915.399	41.690.148
72.00	FINANCEMENT SUR FONDS DES CPDA			
72.00	FINANCEMENT SPABS		600.000	1.209.790
12.11	Intervention rapides de création de places			
21.60	Indemnités		25.000	25.000
21.40	Intérêts		15.000	15.000
72.00	AVANCE EXCEPTIONNELLE			
	Opérations de trésorerie			
	TOTAL DES ENGAGEMENTS	101.426.145	149.797.749	167.193.088

Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments s

Dépenses en
CE

DISPONIBLE EN ENGAGEMENT AU 31/12	60.953.660	66.891.180	36.059.454
-----------------------------------	------------	------------	------------

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Fonds des Bâtiments scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles

D.O. 44 A.B. 61.01.01 - 78 Situation du flux des Liquidations

Code sec	LIBELLE	Initial 2023 - Post conclave	Ctrl Budg. 2023	Ajusté 2023
08.20	SOLDE reporté au 01/01	251.424.387	261.669.672	261.669.672
66.11	DOTATION	42.551.000	41.212.000	41.212.000
08.20	Récupération retrait de trésorerie 2006			
76.31 76.32	ALIÉNATIONS	1.500.000	1.500.000	1.500.000
16.10	AUTRES RECETTES	500.000	500.000	500.000
69.34	VERSEMENTS UREBA		1.119.535	1.052.225
69.35	Subventions BXL CAP			
46.70	Financements SPABS			1.209.790
66.31	Subventions PPT COVID	350.000	3.150.000	2.802.023
66.11	Transfert AB 12.01.03	4.050.000	4.050.000	4.050.000
46.50	FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES DES ECOLES	1.650.000	6.284.209	6.420.009
66.11	PHASE 3			
66.11	Dotation Excep. - CP 2016			
66.11	Dotation Excep. - CP 2017			
66.11	Transfert SACA CP. - CP 2018			
66.31	Transfert SACA CP. - CP 2019			
66.31	Subventions création de Places 2020			
66.31	Subventions création de Places 2021			
66.31	Subventions création de Places 2023			
66.31	Interventions SACA CUR - Dossiers RRF	21.735.399	25.915.399	11.548.709
66.11	Dotation constructions nouvelles ex DBFM			
66.11	Ecole du SHAPE			
66.31	Transfert SACA FG - Cité des Métiers			
66.11	Dotation spéciale HE et nouvelles places			
46.50	FINANCEMENT SUR FONDS DES CPDA			
66.11	Transfert DO15 - Projet Anderlecht De Swaef			
66.11	Complément CRBXLart 5 §2 19°			
66.11	AVANCE EXCEPTIONNELLE			
	Mouvement trésorerie			
	Total des recettes	323.760.786	345.400.815	331.964.428

Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments s

Recettes

	Code sec	LIBELLE	Initial 2023 - Post conclave	Ctrl Budg. 2023	Ajusté 2023
	12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1.250.000	1.375.000	1.350.000
	12.11	TRAVAUX D'ENTRETIEN DU PROPRIÉTAIRE	15.158.000	15.115.000	15.115.000
	12.12 - 12.22	LOCATION AU PROFIT DES ÉCOLES	2.500.000	2.825.000	2.825.000
	12.11	honoraires -coordination CONSTRUCTION MODERNISATION	650.000	600.000	600.000
	71.00	ACQUISITIONS D'IMMEUBLES			
	72.00	CONSTRUCTION, MODERNISATION, AMÉNAGEMENTS (Investissements 1700 - PPT 1840 - Initiatives Nouvelles - NPW - Rénovation lourde 1720)	24.500.000	23.855.000	23.855.000
	72.00	Utilisation de la réserve décréale		500.000	750.000
		Total dotation	44.058.000	44.270.000	44.495.000
	12.11	Contrats d'entretien TSF AB 12.01.03	4.150.000	3.850.000	3.900.000
	12.11	TX EE Cellule Energie			
	72.00	UREBA	2.850.000	6.000.000	6.000.000
	72.00	FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES DES ECOLES	1.777.000	6.188.000	5.500.000
	72.00	PHASE 3			
	72.00	LA CITE DES METIERS		575.000	575.000
	72.00	Dotation Excep. - CP 2016			
	72.00	Dotation Excep. - CP 2017	65.000		
	72.00	Création de Places 2018		300.000	300.000
	72.00	Création de Places 2019	370.000		
	72.00	Création de Places 2020	160.000		
	72.00	Préfinancement Création de Places 2021			
	72.00	Préfinancement Création de Places 2023			
	72.00	Dotation constructions nouvelles ex DBFM	15.500.000	20.200.000	18.200.000
	72.00	RFF	5.433.000	3.500.000	3.500.000
	72.00	Ecole du SHAPE		5.000.000	5.000.000
	72.00	Dotation spéciale 71M (Grands Projets, Attractivité)	17.907.000	18.207.000	15.200.000
	71.00	Dotation spéciale 71M (Grands Projets, Attractivité) Achat Bâtiments			
	72.00	FINANCEMENT SUR FONDS DES CPDA			
	72.00	FINANCEMENT SPABS		400.000	700.000
	12.11	Intervention rapides de création de places		150.000	150.000
	21.60	Indemnités			5.000
	21.40	Intérêts		15.000	25.000
	72.00	AVANCE EXCEPTIONNELLE			
		Opération de trésorerie			
		TOTAL DES LIQUIDATIONS	92.270.000	108.655.000	103.550.000

Opérations du Service général des
Infrastructures scolaires de la
Communauté française moyennant
alimentation par le compte ouvert chez
BELFIUS en application du décret du 4
février 1997 modifiant le décret du 5
février 1990 relatif aux bâtiments s

Dépenses en
CL

DISPONIBLE EN ENGAGEMENT AU 31/12	231.490.786	236.745.815	228.414.428
-----------------------------------	-------------	-------------	-------------

-19.933.601 -24.923.857 -33.255.244

Exposé général du Fonds de garantie des bâtiments scolaires

Ajusté 2023

Le Fonds de Garantie a pour objectif de fournir une aide aux pouvoirs organisateurs pour financer des investissements d'achat, de construction ou de rénovation au moyen d'une garantie de remboursement en capital et de subventions en intérêt. L'intervention dans la prise en charge des intérêts intervient dès qu'un dépassement des taux est constaté au-dessus de 1,25%. Certaines subventions directes sont également octroyées par le fonds et ce, par décision du Gouvernement et modification du décret du 5 février 1990. Cette aide concerne les bâtiments scolaires des réseaux libres confessionnels et non confessionnels et du réseau Officiel Subventionné :

- de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé ;
- de l'enseignement secondaire ordinaire, spécialisé et de promotion sociale ;
- de l'enseignement artistique à horaire réduit ;
- de l'enseignement supérieur non-universitaire ;
- des centres psycho-médicosociaux - des internats.

Le fonds est doté via l'article 9, §2, du décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française.

En 2023, aucune dotation spécifique n'a été allouée à ce fonds, sa dotation est donc de 4.992.000 € comme estimé par l'Administration. Cette dotation est fixée sur base de l'estimation des charges d'intérêts qui devront être prise en charge durant l'année visée. Concernant ses dépenses, le SACA présente en 2023, un solde SEC à hauteur de – 9.824.985 €. Ce solde négatif s'explique en partie par le paiement de subventions en relation avec des dotations exceptionnelles création de places 2016 et 2017 ainsi que pour le projet « Cité des Métiers » en 2019 , et donc en lien avec la spécificité de gestion des infrastructures pour lesquels, les dépenses ne sont pas programmables l'année de leur engagement. En effet, les subventions étant, pour la plupart, liquidées au rythme des travaux, le SACA et donc son impact, est soumis à ce rythme.

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

FONDS DE GARANTIE DES BATIMENTS SCOLAIRES

D.O. 44 A.B. 41.03.01 - 01 Situation du flux des engagements

ARTICLE 70.07	CODE SEC	LIBELLE	Initial 2023 - Post	Ctrl Budg fév-2023	Ajusté 2023
			conclave		
Opérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)		SOLDE EN ENGAGEMENTSAU 01/01	15.230.952,52	15.487.666,71	15.487.666,71
	46.10	DOTATION	4.992.000,00	4.992.000,00	4.992.000,00
	16.10	RECETTES AUTRES			
	46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016			
	46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017			
	46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE Cité des Métiers			
	64.20	REMBOURSEMENT s/RECOURS GARANTIE			
		Désengagements CP 2016 et 2017			
	TOTAL DES RECETTES			20.222.952,52	20.479.666,71

ARTICLE 70.07	CODE SEC	LIBELLE	Initial 2023 - Post	Ctrl Budg fév-2023	Ajusté 2023	
			conclave			
Opérations du Fonds des BâtimentsOpérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)	44.40	SUBVENTIONS INTERETS LIBRE SUBV.	4.143.000,00	4.143.000,00	4.143.000,00	
	43.13 - 43.23	SUBVENTIONS INTERETS OFFICIEL SUB.	526.000,00	526.000,00	526.000,00	
	43.13-43.23-44.40	SUBVENTIONS INTERETS PRR	1.929.000,00	1.929.000,00	0,00	
	64.10	RECOURS A LA GARANTIE	150.000,00	150.000,00	150.000,00	
	12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	50.000,00	50.000,00	50.000,00	
	64.10	PHASE 3				
	64.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016				
	64.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017				
	41.30	Transfert désengagements dotations exceptionnelles 2016 et 2017 vers SACA CP				
	43.13	SUBVENTION Cité des Métiers Province Hainaut	0,00	0,00	0,00	
	64.10	SUBVENTION Cité des Métiers ASBL Collège Technique	0,00	0,00	0,00	
	41.30	Transfert Cité des Métiers vers SACA FWB				
	41.30	Transfert Cité des Métiers vers SACA FBSEOS				
	TOTAL DES DEPENSES			6.798.000,00	6.798.000,00	4.869.000,00

Disponible en engagement au 31/12	13.424.952,52	13.681.666,71	15.610.666,71
--	----------------------	----------------------	----------------------

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ
AUTONOME (SACA)

FONDS DE GARANTIE DES BATIMENTS
SCOLAIRES

D.O. 44 A.B. 41.03.01 - 01 Situation du flux des
Liquidations

Opérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)	CODE SEC	LIBELLE	Initial 2023 - Post conclave	Ctrl Budg fév-2023	Ajusté 2023
	08.20	SOLDE BELFIUS AU 01/01	42.440.913,36	43.079.457,69	43.079.457,69
	46.10	DOTATION	4.992.000,00	4.992.000,00	4.992.000,00
	16.10	RECETTES AUTRES			
	46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016			
	46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017			
	46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE Cité des Métiers			
	64.20	REMBOURSEMENT s/RECOURS GARANTIE			
TOTAL DES RECETTES			47.432.913,36	48.071.457,69	48.071.457,69

ARTICLE 70.07 Opérations du Fonds des Bâtiments Opérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)	CODE SEC	LIBELLE	Initial 2023 - post conclave	Ctrl Budg fév-2023	Ajusté 2023
	44.40	SUBVENTIONS INTERETS LIBRE SUBV.	3.943.000,00	4.558.000,00	4.558.000,00
	43.13- 43.23	SUBVENTIONS INTERETS OFFICIEL SUB.	525.000,00	161.000,00	161.000,00
	43.13-43.23-44.40	SUBVENTIONS INTERETS PRR	1.929.000,00	1.929.000,00	0,00
	64.10	RECOURS A LA GARANTIE	100.000,00	100.000,00	100.000,00
	12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	25.000,00	25.000,00	25.000,00
	64.10	PHASE 3	300.000,00	300.000,00	300.000,00
	64.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016	1.820.660,00	1.569.660,00	2.200.000,00
	64.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017			
	41.30	Transfert produits en trésorerie désengagements dotations exceptionnelles 2016 et 2017 vers SACA CP			
	43.13	SUBVENTION Cité des Métiers Province Hainaut	3.321.162,00	3.321.162,00	3.321.162,00
	64.10	SUBVENTION Cité des Métiers ASBL Collège Technique	4.151.823,00	4.151.823,00	4.151.823,00
	41.30	Transfert Cité des Métiers vers SACA FWB			
	41.30	Transfert Cité des Métiers vers SACA FBSEOS			
	TOTAL DES DEPENSES			16.115.645,00	16.115.645,00

Disponible en trésorerie au 31/12	31.317.268,36	31.955.812,69	33.254.472,69
-----------------------------------	---------------	---------------	---------------

Exposé général du Fonds de création de places dans les bâtiments scolaires de l'enseignement obligatoire

Ajusté 2023

Le Programme de création de places répond à l'urgence et la nécessité de créer de nouvelles places dans les écoles. La Fédération Wallonie-Bruxelles a, depuis 2016, dégagée une enveloppe récurrente destinée à ce programme. Depuis 2018, ce programme est organisé en Service Administratif à Comptabilité Autonome. Ce programme prévoit le lancement d'un appel à projet à destination de l'ensemble des pouvoirs organisateur. Les projets soumis dans cet appel, doivent être générateur de nouvelles places et se trouver dans une zone en tension démographique.

Le fonds est doté via l'article 13bis, §2, du décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française.

En 2023, aucune dotation spécifique n'a été allouée à ce fonds, sa dotation indexée est de 26.544.000 € .

Concernant ses dépenses, le SACA présente en 2023, un solde SEC à hauteur de 13.541.000 €. Ce solde positif s'explique par la spécificité de gestion des infrastructures pour lesquels, les dépenses ne sont pas programmables l'année de leur engagement. En effet, les subventions étant, pour la plupart, liquidées au rythme des travaux, le SACA et donc son impact, est soumis à ce rythme.

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

FONDS DE CREATION DE NOUVELLES PLACES

D.O. 44 A.B. 61.04 01 - 87 Situation du flux des engagements

	code SEC	LIBELLE	Initial 2023 - Post	Ctrl Budg fév-2023	Ajusté 2023			
			conclave					
Opérations du Fonds de Création de places pour les Bâtiments Scolaires de L'Enseignement obligatoire moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du chapitre IV bis du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) Article 13bis	08.20	SOLDE en engagements REPORTE AU 01/01	0	18.679.856	18.679.856			
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	26.824.000	26.544.000	26.544.000			
	66.11	Transfert de l'AB 01.08.01-44 Article 35						
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné						
	66.11	Transfert de l'AB 01.08.01-44 Article 35						
	46.30	Transfert SACA FBSEOS						
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre						
	66.11	Transfert de l'AB 01.08.01-44 Article 35						
	46.30	Transfert SACA FG						
	08.20	Produit désengagements années antérieures						
	16.10	Transfert solde trésorerie St'art						
	TOTAL DES RECETTES			26.824.000	45.223.856	45.223.856		

	LIBELLE	LIBELLE	Initial 2023 - Post	Ctrl Budg fév-2023	Ajusté 2023
			conclave		
Opérations du Fonds de Création de places pour les Bâtiments Scolaires de L'Enseignement obligatoire moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du chapitre IV bis du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) Article 13bis	61.31	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	26.824.000	45.223.856	40.620.856
	63.21	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné			
	64.10	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre			
		Remboursement Trop perçu dotation 2023			4.603.000
TOTAL DEPENSES			26.824.000	45.223.856	45.223.856

DISPONIBLE EN ENGAGEMENTS AU 31/12	0	0	0
---	----------	----------	----------

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

FONDS DE CREATION DE NOUVELLES PLACES

D.O. 44 A.B. 61.04.01 - 87 Situation du flux des liquidations

	code SEC	LIBELLE	Initial 2023 - post	Ctrl Budg fév-2023	Ajusté 2023
			conclave		
Opérations du Fonds de Création de places pour les Bâtiments Scolaires de L'Enseignement obligatoire moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du chapitre IV bis du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) (Article 13bis)	08.20	SOLDE en trésorerie REPORTE AU 01/01	89.344.667	87.937.086	87.937.086
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	26.824.000	26.544.000	26.544.000
	66.11	Transfert de l'AB 01.08.01-44 Article 35			
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné			
	66.11	Transfert de l'AB 01.08.01-44 Article 35			
	46.30	Transfert SACA FBSEOS			
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre			
	66.11	Transfert de l'AB 01.08.01-44 Article 35			
	46.30	Transfert SACA FG			
	16.10	Transfert solde trésorerie St'art			
	TOTAL DES RECETTES				

	code SEC	LIBELLE	Initial 2023 - post	Ctrl Budg fév-2023	Ajusté 2023
			conclave		
Opérations du Fonds de Création de places pour les Bâtiments Scolaires de L'Enseignement obligatoire moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du chapitre IV bis du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) (Article 13bis)	61.31	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	560.370	0	0
	63.21	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné	3.502.315	2.650.000	2.000.000
	64.10	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre	3.502.315	4.500.000	6.400.000
		remboursement trop perçu dotation 2023			4.603.000
	TOTAL DEPENSES			7.565.000	7.150.000

DISPONIBLE EN TRESORERIE AU 31/12	108.603.667	107.331.086	101.478.086
--	--------------------	--------------------	--------------------

SEC

19.259.000 19.394.000 13.541.000

Exposé général du Programme Prioritaire de Travaux

Ajusté 2023

Le programme prioritaire de travaux subventionne les investissements en faveur des bâtiments scolaires afin de :

- remédier aux situations qui sont préoccupantes du point de vue de la sécurité et/ou de l'hygiène et/ou de l'isolation thermique et qui nécessitent une réaction rapide en raison de la dégradation, de la vétusté ou de l'inadaptation des infrastructures ;
- rencontrer en priorité les besoins spécifiques des établissements scolaires et des internats qui accueillent des élèves cumulant des handicaps socio-culturels ;
- aider prioritairement les établissements scolaires et les internats qui, au sein de leur réseau, souffrent manifestement du manque de moyens financiers de leur PO ;
- améliorer l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite et
- augmenter l'offre de places scolaires.

Ce programme subventionne les travaux à concurrence de :

- 60% du montant de l'investissement pour les implantations de niveau secondaire, les internats, la promotion sociale et les centres psycho-médicosociaux ;
- 70% du montant de l'investissement pour les implantations de niveau fondamental et les implantations de niveau secondaire organisant un encadrement différencié ;
- 80% du montant de l'investissement pour les implantations de niveau fondamental organisant un encadrement différencié.

Le programme prioritaire de travaux est régi par le décret du 16 novembre 2007 relatif au programme prioritaire de travaux en faveur des bâtiments scolaires de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé, de l'enseignement secondaire ordinaire, spécialisé et de promotion sociale, de l'enseignement artistique à horaire réduit, des centres psycho-médicosociaux ainsi que des internats de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisés ou subventionnés par la Communauté française.

Le SACA est doté via l'article 7, du décret susmentionné. En 2023, la dotation du SACA est fixée à 61.536.000 € pour les subventions 2023. Concernant ses dépenses, le SACA présente en 2023, un solde SEC à hauteur de 11.686.000 €. Ce solde positif s'explique par la spécificité de gestion des infrastructures pour lesquels, les dépenses ne sont pas programmables l'année de leur engagement. En effet, les subventions étant, pour la plupart, liquidées au rythme des travaux, le SACA et donc son impact, est soumis à ce rythme.

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

PROGRAMME PRIORITAIRE DE TRAVAUX

D.O. 44 A.B. 01.06.01 - 38 Situation du flux des engagements

	code SEC	LIBELLE	Initial 2023 - Post conclave	Ctrl Budg fév-2023	Ajusté 2023	
Opérations du SACA DU PROGRAMME PRIORITAIRE DE TRAVAUX	08.20	Disponible en engagements au 01/01	5.749.967	23.924.959	23.924.959	
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	7.353.943,34	7.373.244,57	8.037.569,39	
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné	17.428.845,28	17.474.590,48	19.049.040,35	
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre Confessionnel	26.781.069,88	26.463.173,75	28.607.079,06	
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre non Confessionnel	570.641,34	563.867,75	609.549,30	
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre (PO non affiliés)	307.777,87	304.123,45	328.761,90	
	66.11	Dotation destinée aux implantations à faible taux d'occupation et en écart de performance	4.931.722,29	4.904.000,00	4.904.000,00	
	TOTAL DES RECETTES			63.123.967	81.007.959	85.460.959

	code SEC	LIBELLE	Initial 2023 - Post conclave	Ctrl Budg fév-2023	Ajusté 2023
Opérations du SACA DU PROGRAMME PRIORITAIRE DE TRAVAUX	61.31	Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	7.353.943,34	8.999.083,08	9.663.407,90
	63.21	Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné	17.428.845,28	23.373.089,15	24.947.539,02
	64.10	Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau Libre Confessionnel	26.781.069,88	34.829.878,32	36.973.783,63
	64.10	Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau Libre non Confessionnel	570.641,34	739.001,35	784.682,90
	64.10	Sbventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau Libre (PO non affiliés)	307.777,87	962.987,33	987.625,78
	7200-6410-6321-6511-6311	Subventions destinées aux implantations à faible taux d'occupation et en écart de performance	4.931.722,29	12.103.919,44	12.103.919,44
	TOTAL DEPENSES			57.374.000	81.007.959

DISPONIBLE EN ENGAGEMENTS AU 31/12	5.749.967	0	0
---	------------------	----------	----------

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

PROGRAMME PRIORITAIRE DE TRAVAUX

D.O. 44 A.B. 01.06.01 - 38 Situation du flux des Liquidations

	code SEC	LIBELLE	Initial 2023 - post conclave	Ctrl Budg fév-2023	Ajusté 2023	
Opérations du SACA DU PROGRAMME PRIORITAIRE DE TRAVAUX	08.20	Report en trésorerie au 31/12	129.155.366	130.945.731	130.945.731	
	66.11	Dotation exceptionnelle suite au transfert de l'encours				
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	7.353.943,34	7.373.244,57	8.037.569,39	
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné	17.428.845,28	17.474.590,48	19.049.040,35	
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre Confessionnel	26.781.069,88	26.463.173,75	28.607.079,06	
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre non Confessionnel	570.641,34	563.867,75	609.549,30	
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre (PO non affiliés)	307.777,87	304.123,45	328.761,90	
	66.11	Dotation destinée aux implantations à faible taux d'occupation et en écart de performance	4.931.722,29	4.904.000,00	4.904.000,00	
	TOTAL DES RECETTES			186.529.366	188.028.731	192.481.731

	code SEC	LIBELLE	Initial 2023 - post conclave	Ctrl Budg fév-2023	Ajusté 2023
Opérations du SACA DU PROGRAMME PRIORITAIRE DE TRAVAUX	7200- 6410-6321- 6511-6311	Subventions destinées aux bâtiments scolaires tous réseaux	42.000.000,00	41.709.000,00	49.850.000,00
	TOTAL DEPENSES			42.000.000	41.709.000

DISPONIBLE EN TRESORERIE AU 31/12	144.529.366	146.319.731	142.631.731
--	--------------------	--------------------	--------------------

SEC

15.374.000,00

15.374.000,00

11.686.000,00

Exposé général du Fonds pour le Plan d'Investissement Exceptionnel dans les Bâtiments Scolaires

Ajusté 2023

Le Fonds pour le Plan d'Investissement Exceptionnel dans les Bâtiments Scolaires est destiné à financer le plan d'investissement exceptionnel décidé par le Gouvernement. Les moyens alloués au SACA en 2022 sont de l'ordre de 1.000.000.000 €. Concernant ses dépenses, le SACA ne prévoit pas de liquidations à ce stade étant donné que les résultats des appels à projets ne seront connus qu'en 2024.

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

CAPITALISATION "Transition Énergétique des Bâtiments"

D.O. 44 A.B. 01.01.01 -Situation du flux des Engagements

CAPITALISATION "Transition Énergétique des Bâtiments"	RECETTES	code SEC	LIBELLE	Initial 2023	Ctrl Budg 2023	Ajusté 2023
		08.20	Report en Engagement au 31/12	1.000.000.000	1.000.000.000	1.000.000.000
		66.11	Dotation	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES				1.000.000.000	1.000.000.000	1.000.000.000

PLAN DE REFINANCEMENT	DEPENSES	code SEC	LIBELLE	Initial 2023	Ctrl Budg 2023	Ajusté 2023
		6131- 6410-6321-6511-6311	Enseignement obligatoire	0,00	0,00	0,00
		6131- 6410-6321-6511-6311	Enseignement supérieur	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES				0	0	0

DISPONIBLE EN ENGAGEMENTS AU 31/12				1.000.000.000	1.000.000.000	1.000.000.000
---	--	--	--	----------------------	----------------------	----------------------

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

CAPITALISATION "Transition Énergétique des Bâtiments"

D.O. 44 A.B. 01.01.01 -Situation du flux des Liquidations

	RECETTES	code SEC	LIBELLE	Initial 2023	Ctrl Budg 2023	Ajusté 2023
			08.20	Report en trésorerie au 31/12	1.000.000.000	1.000.000.000
		66.11	Dotation	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES				1.000.000.000	1.000.000.000	1.000.000.000

	DEPENSES	code SEC	LIBELLE	Initial 2023	Ctrl Budg 2023	Ajusté 2023
			6131- 6410-6321- 6511-6311	Enseignement obligatoire	0,00	0,00
		6131- 6410-6321- 6511-6311	Enseignement supérieur	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES				0	0	0

DISPONIBLE EN TRESORERIE AU 31/12				1.000.000.000	1.000.000.000	1.000.000.000
-----------------------------------	--	--	--	----------------------	----------------------	----------------------

SEC

0,00

0,00

0,00

SACA Cellule Urgence- Redéploiement (CUR)

Ajustement du budget 2023

Exposé général du budget

L'ajustement du budget 2023 du SACA CUR vise principalement à adapter les crédits prévus pour le financement des programmes d'urgence Covid et des investissements RRF à l'avancement des différents projets.

En résumé, les crédits programmés à l'ajustement diminuent par rapport au budget initial en raison des retards pris par les différents projets.

Au niveau des recettes, en revanche, seule une recette additionnelle de 3.263k € est ajoutée en vue de financer le mécanisme complémentaire d'aide pour les inondations.

Dès lors, le solde budgétaire du SACA s'améliore nettement, comme le résume le tableau suivant :

Soldes du SACA CUR en k€	Ini 23	Aju 23
Recettes	122.628	125.891
dont moyens pour l'urgence	0	0
dont préfinancement RRF	113.378	113.378
dont provision RH et TVA	9.250	9.250
dont dotation pour couvrir les coûts liés aux inondations de juillet 2021	0	3.263
Dépenses	208.909	110.836
dont dépenses COVID	49.166	26.846
dont dépenses inondations	31.420	10.683
dont dépenses RRF - préfinancement	113.378	64.276
dont dépenses RRF - TVA & RH	14.945	9.031
Solde budgétaire	-86.291	15.055
Correction SEC neutralisation RRF	113.378	64.276
Sous-utilisation	15.531	8.291
Solde SEC après corrections	42.628	87.622

Comme indiqué dans le tableau supra, afin de calculer l'impact du SACA CUR sur le solde SEC de la FWB, deux corrections ont été intégrées. La première neutralise les dépenses de préfinancement RRF, comme prévu par le manuel SEC. Outre la neutralité SEC de ces dépenses, rappelons qu'elles seront couvertes

ultérieurement par des subventions versées par l'Union européenne dans le cadre du plan de relance européen¹.

Une deuxième correction a été ajoutée et s'explique par l'anticipation d'une sous-utilisation des crédits inscrits en dépense. En effet, par sécurité, même en cas de retard de projets d'investissement, les ajustements à la baisse ont été programmés de manière prudente, c'est-à-dire sans intégrer une trop forte diminution de crédits, afin de disposer de la possibilité de liquider certaines dépenses encore en 2023 lorsque c'est possible. Il y a donc un risque important de sous-utilisation que cette correction entend anticiper.

Exposés particuliers aju 2023

Programme 1 – Secrétariat général

AB	Libellé	Budget ini 23		Budget aju 23	
		CE	CL	CE	CL
	Programme 1 - Secrétariat général				
2.1.01	Matériel sanitaire	0	0	0	1.083
2.1.04	Infrastructures - appel à projet sanitaires	0	20.000	0	11.000
2.1.08	Connectivité des écoles	4.400	4.400	0	0
2.1.09	Plaisir d'apprendre	600	600	373	373
2.1.12	Dépenses suite aux coûts exceptionnels liés aux inondations de juillet 2021	31.275	31.420	10.538	10.683

2.1.01 Matériel sanitaire

Exposé : Les crédits inscrits à l'ajustement sont destinés au financement de l'achat des CO2 mètres dans l'enseignement.

2.1.04 Infrastructures - appel à projet sanitaires

Exposé : Ces crédits sont destinés à la prise en charge du plan sanitaire dans les bâtiments scolaires lancé via l'arrêté de pouvoirs spéciaux n°19, confirmé par Décret le 9 décembre 2020.

Ce plan a pour objet l'octroi de subventions exceptionnelles visant la rénovation des sanitaires scolaires.

Au vu de retards pris par les pouvoirs organisateurs dans la mise en œuvre de leurs marchés de travaux et donc dans la remise de leur dossier de liquidation auprès de l'Administration, les crédits sont revus à la baisse lors de l'ajustement.

¹ Rappelons également que ces subventions européennes seront inscrites au budget général des recettes de la FWB, et seront également neutralisée en SEC.

2.1.08 Connectivité des écoles

Les moyens sont ramenés à zéro lors de l'ajustement et reportés au budget initial 2024, au vu du retard dans la mise en œuvre du projet.

2.1.09 Plaisir d'apprendre

Exposé : Subventions accordées en vertu de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française octroyant une subvention aux communes participant à l'opération « plaisir d'apprendre » du 20 avril 2023.

2.1.12 Dépenses suite aux coûts exceptionnels liés aux inondations de juillet 2021

Exposé : Au vu des délais nécessaires pour l'ensemble des opérateurs afin de constituer leur dossier de demande (notamment dû aux délais très long de règlement des dossiers d'assurance), les crédits sont diminués à l'ajustement et reportés en partie sur l'année 2024.

Programme 3 – Culture

AB	Libellé	Budget ini 23		Budget aju 23	
		CE	CL	CE	CL
	Programme 3 - Culture et Médias				
2.3.01	Soutien aux arts vivants	0	86	0	86
2.3.02	Soutien au secteur socio-culturel	0	5	0	5
2.3.03	Soutien aux centres d'Art	0	61	0	61
2.3.04	Soutien au cinéma	0	1.947	0	988
2.3.06	Soutien au secteur des musiques	0	17	0	0
2.3.07	Pertes de billetterie	0	231	0	174
2.3.09	Soutien aux festivals	0	28	0	28
2.3.10	Soutien à la chaîne du livre	0	37	0	22
2.3.11	Soutien aux opérateurs subventionnés par la FWB	0	263	0	147
2.3.13	Soutien aux opérateurs non-subventionnés	0	25	0	25
2.3.14	Cellule de veille	5.600	6.361	2.601	3.438
2.3.16	Aides à la création et aux projets	1.712	1.937	403	681
2.3.18	Aide à la diffusion	182	4.100	0	3.008
2.3.19	Soutien à la diffusion internationale des artistes	0	2.605	0	2.130
2.3.20	Médias	0	11	0	0
2.3.21	Urgence dont garantie			0	51
2.3.22	Renforcement temporaire de l'Administration générale de la Culture	248	248	145	282

2.3.01 Soutien aux arts vivants

Exposé : Indemnisations accordées au secteur des arts vivants au printemps 2020 en vertu de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culturel et du cinéma dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. Les montants inscrits à l'ajusté 2023 sont des montants résiduels de ces indemnisations en crédits de liquidation, par rapport aux enveloppes qui avaient été fixées.

2.3.02 Soutien au secteur socio-culturel

Exposé : Indemnisations accordées au secteur socio-culturel au printemps 2020 en vertu de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culturel et du cinéma dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. Les montants inscrits à l'ajusté 2023 sont des montants résiduels de ces indemnisations, par rapport aux enveloppes qui avaient été fixées.

2.3.03 Soutien aux centres d'Art

Exposé : Indemnisations accordées aux centres d'Art au printemps 2020 en vertu de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culturel et du cinéma dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. Les montants inscrits à l'ajusté 2023 sont des montants résiduels de ces indemnisations, par rapport aux enveloppes qui avaient été fixées.

2.3.04 Soutien au cinéma

Exposé : Aides au secteur du cinéma en vertu de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culturel et du cinéma dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. Ce soutien a été renforcé à hauteur de 110.000 EUR lors de l'ajustement 2022 en vue de couvrir les surcoûts engendrés lors des tournages. Les montants inscrits sont les montants résiduels de ces indemnisations par rapport aux enveloppes qui avaient été fixées.

2.3.06 Soutien au secteur des musiques

Exposé : Indemnisations accordées au secteur des arts vivants au printemps 2020 en vertu de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culturel et du cinéma dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. Ce dispositif est clôturé et les crédits sont mis à zéro.

2.3.07 Pertes de billetterie

Exposé : Indemnisations pour pertes de billetterie auprès des opérateurs culturels à la suite de la réduction des jauges. Le montant inscrit en liquidation correspond aux soldes à liquider des dossiers d'indemnisation en cours.

2.3.09 Soutien aux festivals

Exposé : Indemnisations octroyées aux festivals en arts de la scène et musique. Les modalités d'accès à ce soutien ont été définies par le Gouvernement le 1^{er} avril 2021 en application de l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culture dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. Le montant inscrit en liquidation correspond aux soldes à liquider des dossiers d'indemnisation en cours.

2.3.10 Soutien à la chaîne du livre

Exposé : Cet AB vise à couvrir les diverses mesures prises pour soutenir l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre. Ces mesures ont notamment été prises en application de l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culture dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 et ont été balisées par le Gouvernement en date du 29 mai 2020. Le montant inscrit en liquidation correspond aux soldes à liquider des dossiers d'indemnisation en cours.

2.3.11 Soutien aux opérateurs subventionnés par la FWB

Exposé : Indemnisations à octroyer aux opérateurs subventionnés par la FWB, c'est-à-dire la majoration forfaitaire des conventions et contrats-programmes et l'analyse individualisée pour les gros opérateurs en application de l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culture dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19, tel que modifié par l'arrêté de pouvoirs spéciaux n°44 du 21 janvier 2021. Le montant inscrit en liquidation correspond aux soldes à liquider des dossiers d'indemnisation en cours.

2.3.13 Soutien aux opérateurs non-subventionnés

Exposé : Cet AB vise à alimenter un mécanisme exceptionnel de soutien aux opérateurs du secteur culturel et créatif non-subventionné, comme décidé par le Gouvernement le 17 décembre 2020 et en application de l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culture dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19, tel que modifié par l'arrêté de pouvoirs spéciaux n°44 du 21 janvier 2021. Le montant inscrit en liquidation correspond aux soldes à liquider des dossiers d'indemnisation en cours.

2.3.14 Cellule de veille

Exposé : En complément des montants prévus lors de l'initial et l'ajusté 2021, le Gouvernement a alimenté cet AB par répartition à partir des soldes résiduels d'AB

dont principalement les pertes de billetterie et les soutiens aux opérateurs subventionnés. Les montants inscrits sont les montants résiduels de ces indemnisations par rapport aux enveloppes qui avaient été fixées.

2.3.16 Aides à la création et aux projets

Exposé : Renforcement des aides à la création et aux projets en vertu de l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culture dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19, et donc à allouer un soutien direct aux artistes et créateurs. Les montants inscrits sont les montants résiduels de ces indemnisations par rapport aux enveloppes qui avaient été fixées.

2.3.18 Aide à la diffusion

Exposé : Cet AB vise notamment à renforcer les dispositifs de diffusion existants, dont les tournées art et vie et le programme spectacles à l'école en vertu de l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culture dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. Les montants inscrits sont les montants résiduels de ces indemnisations par rapport aux enveloppes qui avaient été fixées.

2.3.19 Soutien à la diffusion internationale des artistes

Exposé : Ces crédits couvrent la relance des acteurs culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles via leur diffusion internationale par le biais d'un renforcement et d'une adaptation d'outils existants, de la mise en place de mesures supplémentaires et d'un soutien à la mise en place d'initiatives spontanées. Le montant inscrit en liquidation correspond aux soldes à liquider en 2023.

2.3.20 Médias

Exposé : Aides au secteur des médias en application de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 13 du 20 mai 2020 relatif au soutien du secteur des médias dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. Ce dispositif est clôturé et les budgets ont été mis à zéro.

2.3.21 Urgence dont garantie

Cet AB couvre l'octroi de garantie dans le cadre de la tenue d'évènements culturels. Il s'agit notamment du mécanisme de garantie en arts de la scène. Le montant inscrit en liquidation correspond aux soldes à liquider des dossiers d'indemnisation en cours.

2.3.22 Renforcement temporaire de l'Administration générale de la Culture

Exposé : Renforcement temporaire en ressources humaines de l'Administration générale de la Culture, face à l'augmentation de la charge de travail à la suite de la gestion de la crise COVID-19.

Programme 4 – Jeunesse et Aide à la jeunesse

AB	Libellé	Budget ini 23		Budget aju 23	
		CE	CL	CE	CL
	Programme 4 - Jeunesse et Aide à la jeunesse				
2.4.01	Jeunesse	0	736	0	111
2.4.02	Soutien aux secteurs de l'aide à la jeunesse	0	568	0	379
2.4.03	Appel à projets Relance du secteur Jeunesse	0	420	0	420
2.4.04	Assises de la jeunesse dans le cadre d'une future CIM Jeunesse	0	84	0	9
2.4.05	Journée des Maisons des Jeunes	0	34	0	34

2.4.01 Jeunesse

Exposé : Ces moyens sont destinés au soutien des Centres de Rencontres et d'Hébergement (CRH) qui ne tournaient pas à plein régime du fait de la crise sanitaire (indemnisation forfaitaire liée au niveau de reconnaissance) et subventions exceptionnelles accordées aux organisations de jeunesse et aux centres de jeunes dans le cadre de la crise sanitaire de la covid-19.

Le budget ajusté 2023 tient compte des montants restant encore à liquider.

2.4.02 Soutien aux secteurs de l'aide à la jeunesse

Exposé : : Le budget prévu en 2022 permet la mise en œuvre de l'appel à projets approuvé par le Gouvernement le 22 février 2022 et relatif au plan de renforcement en faveur de la prévention, de l'aide et de la protection de la jeunesse – Renforcement des capacités d'hébergement et d'accompagnement dans la crise COVID.

Le budget ajusté 2023 tient compte des montants restant encore à liquider.

2.4.03 Appel à projets Relance du secteur Jeunesse

Exposé : Décision du Gouvernement du 22 février 2022 sur l'octroi de subventions exceptionnelles aux organisations de jeunesse, aux groupements de jeunes, aux centres de jeunes, aux maisons de jeunes et aux centres d'information des jeunes dans le cadre du plan de relance jeunesse.

Pour l'ajustement 2023, le budget tient compte des montants restant encore à liquider d'ici la fin de l'année 2023.

2.4.04 Assises de la jeunesse dans le cadre d'une future CIM Jeunesse

Exposé : Ces moyens permettent l'organisation des assises de la jeunesse qui s'inscrivent dans le cadre de la participation citoyenne des jeunes et vise à contribuer à l'élaboration d'une parole collective représentative pour l'ensemble des jeunes et découlera sur l'organisation d'une CIM Jeunesse.

Le budget ajusté 2023 tient compte des montants restant encore à liquider.

2.4.05 Journée des Maisons des Jeunes

Exposé : Organisation d'une journée des Maisons des Jeunes et des organisations de jeunesse qui permettra une véritable valorisation des activités de jeunesse mais également des projets de relance pensés par le secteur.

Le budget ajusté 2023 tient compte des montants restant encore à liquider.

Programme 5 – Enseignement supérieur, recherche, hôpitaux universitaires, promotion sociale

AB	Libellé	Budget ini 23		Budget aju 23	
		CE	CL	CE	CL
	Programme 5 - Enseignement supérieur, recherche, hôpitaux universitaires, promotion sociale				
2.5.01	Recherche		1.265	0	308
2.5.03	Soutien aux hôpitaux universitaires		0	0	119
2.5.05	Soutien pour les coûts exceptionnels générés par le covid dans les établissements d'enseignement supérieur et les écoles de promotion sociale	0	204	0	391

2.5.01 Recherche

Exposé : Soutien aux doctorants, afin de leur garantir la possibilité d'obtenir leur titre de docteur et, par-là, leur permettre de commencer une carrière.

Le budget ajusté 2023 tient compte des montants restant encore à liquider.

2.5.03 Soutien aux hôpitaux universitaires

Exposé : Les moyens dédiés au soutien aux hôpitaux universitaires dans le cadre de la crise de la COVID19 ont été octroyés.

2.5.05 Soutien pour les coûts exceptionnels générés par le covid dans les établissements d'enseignement supérieur et les écoles de promotion sociale

Exposé : Les aides aux établissements d'Enseignement supérieur et de Promotion sociale qui ont dû faire face à des dépenses spécifiques liées à l'organisation de l'enseignement durant la crise sanitaire.

Programme 6 – Sport

AB	Libellé	Budget ini 23		Budget aju 23	
		CE	CL	CE	CL
	Programme 6 - Sport				
2.6.01	Soutien aux secteurs du sport	1.500	1.724	475	576
2.6.02	Soutien à la relance du secteur sportif		549	0	415
2.6.03	Formation des cadres 16-25 ans		100	0	100
2.6.04	Lutte contre la violence dans le domaine du Sport	100	300	100	300
2.6.05	Subventionnement des formations de cadres (campagne)		60	0	10
2.6.06	Renforcement temporaire de l'Administration générale du Sport		0	0	24

2.6.01 Soutien aux secteurs du sport

Exposé : Les moyens inscrits à l'ajustement 2023, tenant compte des montants engagés et des prévisions de liquidations d'ici la fin de l'année 2023, permettront le soutien complémentaire au secteur sportif dans le cadre de la 4ème et la 5ème vagues de la crise sanitaire de la Covid-19 conformément à la décision du Gouvernement du 27 janvier 2022.

2.6.02 Soutien à la relance du secteur sportif

Exposé : Soutien à la relance du secteur sportif en permettant à des jeunes 6-25 ans de découvrir une discipline dans les clubs.

Pour l'ajustement 2023, le budget tient compte des soldes qui seraient encore à liquider d'ici la fin de l'année 2023.

2.6.03 Formation des cadres 16-25 ans

Exposé : Formation des cadres 16-25 ans qui permettra de cibler une promotion des formations visant à devenir entraîneur sportif.

Pour l'ajustement 2023, le budget tient compte des soldes qui seraient encore à liquider d'ici la fin de l'année 2023.

2.6.04 Lutte contre la violence dans le domaine du Sport

Exposé : Lutte contre la violence dans le domaine du Sport. L'objectif étant de recruter, former et outiller des jeunes (16-25ans) afin de former une première ligne de prévention avec des profils référents similaires parfois à l'âge des victimes pour lesquelles un lien de confiance serait plus facilement établi.

Pour l'ajustement 2023, le budget tient compte des montants encore à engager et des prévisions de liquidation d'ici la fin de l'année 2023.

2.6.05 Subventionnement des formations de cadres (campagne)

Exposé : Campagne de sensibilisation et de promotion de la formation des entraîneurs en ciblant les jeunes et les femmes.

Pour l'ajustement 2023, le budget tient compte des soldes de liquidation d'ici la fin de l'année 2023.

2.6.06 Renforcement temporaire de l'Administration générale du Sport

Exposé : Recrutement d'un ETP de niveau 2+ en CDD de 12 mois pour renforcer l'équipe de liquidation des subventions de l'AGS qui doit faire face à un afflux de subventions à liquider suite aux mesures prises dans le cadre de la crise.

Pour l'ajustement 2023, le budget tient compte des soldes de liquidation d'ici la fin de l'année 2023.

Programme 7 – Partenariats VIF

AB	Libellé	Budget ini 23		Budget aju 23	
		CE	CL	CE	CL
	Programme 7 - Maisons de justice				
2.7.01	Partenariats VIF		160	0	67

2.7.01 Partenariats VIF

Exposé : Le budget prévu en 2022 relatif au soutien aux services partenaires d'aide aux victimes de violence conjugale et intrafamiliale qui ont dû faire face à une augmentation de demandes d'aide de la part des victimes en cette période COVID.

Le budget ajusté 2023 tient compte des montants restant encore à liquider.

Programme 8 - Préfinancement du plan d'investissement européen (RRF)

AB	Libellé	Budget ini 23		Budget aju 23	
		CE	CL	CE	CL
	Programme 8 - Préfinancement du plan d'investissement européen (RRF)				
2.8.01	Bâtiments scolaires	165.542	49.663	30.000	10.000
2.8.02	Informatique ONE	3.950	3.950	0	0
2.8.03	Infrastructures culturelles	45.514	18.183	45.514	18.183
2.8.04	Numérisation Culture-Médias	5.302	4.873	5.302	4.873
2.8.05	Infrastructures sportives et IPPJ	11.551	1.725	11.483	4.063
2.8.06	Infrastructures universitaires	3.180	17.370	3.180	15.837
2.8.07	Plateforme environnement et transition énergétique - Recherche	2.807	11.000	5.024	4.706
2.8.08	Stratégie numérique pour l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur	4.233	6.614	4.233	6.614

2.8.01 Bâtiments scolaires

Exposé : Préfinancement des projets priorités dans le cadre de l'appel à projets lié au plan de reprise et de résilience européen pour les bâtiments scolaires. Les moyens sont diminués à l'ajustement 2023 suite à l'estimation des dossiers qui arriveront au stade accord ferme et premières liquidations en 2023.

2.8.02 Informatique ONE

Exposé : les crédits visent à couvrir les dépenses informatiques de l'ONE dans le cadre du plan de relance de l'UE.

2.8.03 Infrastructures culturelles

Exposé : Les crédits visent à couvrir les dépenses du projet de rénovation énergétique des infrastructures culturelles dans le cadre du plan de relance de l'UE.

2.8.04 Numérisation Culture-Médias

Exposé : Les crédits visent à couvrir les dépenses du projet de numérisation culture-médias du plan de relance de l'UE. Il s'agit en particulier des dépenses liées à deux appels à projet (numérisation de contenus et création de contenus) ainsi qu'à l'attribution à venir d'un marché public relatif à la découvrabilité de contenus.

2.8.05 Infrastructures sportives et IPPJ

Exposé : Dans le cadre du plan de relance de l'UE, et, en particulier, de la rénovation des infrastructures sportives et des IPPJ, il s'agit ici des montants HTVA qui permettront l'engagement et la liquidation des projets sélectionnés.

2.8.06 Infrastructures universitaires

Exposé : Dans le cadre du plan de relance de l'UE et, en particulier, de la rénovation des infrastructures universitaires, il s'agit ici des montants HTVA permettant l'engagement et la liquidation suite à l'appel à projets auprès des Universités.

2.8.07 Plateforme environnement et transition énergétique – Recherche

Exposé : Dans le cadre du plan de relance de l'UE et plus spécifiquement du plan REPower.EU et, en particulier, de la mise en place d'une plateforme d'environnement et de transition énergétique au sein de la Recherche, il s'agit ici des montants HTVA qui permettront l'engagement et la liquidation des projets sélectionnés.

2.8.08 Stratégie numérique pour l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur

Exposé : Dans le cadre du plan de relance de l'UE et, en particulier, de la mise en place d'une stratégie numérique pour l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur, il s'agit ici des montants HTVA qui permettront l'engagement et la liquidation des projets.

Programme 9 - Financements complémentaires liés au RRF (TVA et RH)

AB	Libellé	Budget ini 23		Budget aju 23	
		CE	CL	CE	CL
	Programme 9 - Financements complémentaires liés au RRF (TVA et RH)				
2.9.01	Renforcement RH	1.152	1.152	1.152	1.152
2.9.02	Bâtiments scolaires	9.029	2.709	1.800	600
2.9.03	Informatique ONE	830	830	0	0
2.9.04	Infrastructures culturelles	8.508	2.978	8.508	2.978
2.9.05	Numérisation Culture-Médias	1.050	840	1.050	840
2.9.06	Infrastructures sportives et IPPJ	1.864	2.092	1.827	439
2.9.07	Infrastructures universitaires	2.292	1.146	2.292	1.146
2.9.08	Plateforme environnement et transition énergétique - Recherche	590	2.310	1.055	988
2.9.09	Stratégie numérique pour l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur	428	888	428	888

2.9.01 Renforcement RH

Exposé : Crédits destinés à la paie du personnel recruté en vue de la gestion des différents projets du plan de reprise et de résilience.

2.9.02 Bâtiments scolaires

Exposé : Moyens liés à la prise en charge de la TVA sur les projets financés par l'AB 2.8.01.

2.9.03 Informatique ONE

Exposé : les crédits visent à couvrir la TVA du projet des dépenses informatiques de l'ONE dans le cadre du plan de relance de l'UE.

2.9.04 Infrastructures culturelles

Exposé : Les crédits visent à couvrir la TVA du projet de rénovation énergétique des infrastructures culturelles du plan de relance de l'UE.

2.9.05 Numérisation Culture-Médias

Exposé : Les crédits visent à couvrir la TVA du projet de numérisation culture-médias du plan de relance de l'UE.

2.9.06 Infrastructures sportives et IPPJ

Exposé : Dans le cadre de la rénovation des infrastructures sportives et des IPPJ, il s'agit ici des montants de la TVA qui permettront l'engagement et la liquidation des projets sélectionnés.

2.9.07 Infrastructures universitaires

Exposé : Dans le cadre de la rénovation des infrastructures universitaires, il s'agit ici du montant permettant l'engagement et la liquidation des montants de la TVA de l'appel à projets auprès des Universités.

2.9.08 Plateforme environnement et transition énergétique – Recherche

Exposé : Dans le cadre de la mise en place d'une plateforme d'environnement et de transition énergétique au sein de la Recherche, il s'agit ici des montants de la TVA qui permettront l'engagement et la liquidation des projets sélectionnés.

2.9.09 Stratégie numérique pour l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur

Exposé : Dans le cadre de la mise en place d'une stratégie numérique pour l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur, il s'agit ici des montants de la TVA qui permettront l'engagement et la liquidation des projets.

Ajustement du budget 2022 du SACA CUR

Budget des recettes

AB	(en k€)	initial 2023	ajustement 2023
1.1.01-2	dont préfinancement RRF	113.378	113.378
1.1.01-3	dont provision RH et TVA	9.250	9.250
1.1.01-4	dont dotation pour couvrir les coûts liés aux inondations de juillet 2021		3.263
	Total	122.628	125.891

Budget des dépenses

AB	intitulé des AB	ini 2023		aju 2023	
		CE	CL	CE	CL
	Programme 0 - Provision non-affectée				
2.0.01	Provision non affectée - liquidation d'encours	0	0	0	0
	Programme 1 - Secrétariat général				
2.1.01	Matériel sanitaire	0	0	0	1.083
2.1.02	Informatique administrative			0	0
2.1.03	Numérique dans l'enseignement	0	0	0	0
2.1.04	Infrastructures - appel à projet sanitaires	0	20.000	0	11.000
2.1.05	Enfance			0	0
2.1.06	Fonction publique			0	0
2.1.07	Fonds décondolidé			0	0
2.1.08	Connectivité des écoles	4.400	4.400	0	0
2.1.09	Plaisir d'apprendre	600	600	373	373
2.1.10	Prime secteur non-marchand			0	0
2.1.11	Projet pilote LIFI	0	0	0	0
2.1.12	Dépenses suite aux coûts exceptionnels liés aux inondations de juillet 2021	31.275	31.420	10.538	10.683
	Programme 2 - Enseignement obligatoire				
2.2.01	Matériel informatique - ordinateurs reconditionnés			7	0
2.2.02	Etudes sur la transmission du Covid en milieu scolaire			0	0
2.2.03	Anticipation directeur adjoint			0	0
2.2.04	Soutien pour les coûts exceptionnels générés par le covid			0	0
2.2.05	Frais de déplacement des enseignants			0	0
2.2.06	Soutien aux CDPA			0	0
2.2.07	Soutien au CPMS (mission PSE)			0	0
	Programme 3 - Culture et Médias				
2.3.01	Soutien aux arts vivants	0	86	0	86
2.3.02	Soutien au secteur socio-culturel	0	5	0	5
2.3.03	Soutien aux centres d'Art	0	61	0	61
2.3.04	Soutien au cinéma	0	1.947	0	988
2.3.05	Soutien aux musées	0	0	0	0
2.3.06	Soutien au secteur des musiques	0	17	0	0
2.3.07	Pertes de billetterie	0	231	0	174
2.3.08	Provision culture non affectée	0	0	0	0
2.3.09	Soutien aux festivals	0	28	0	28

2.3.10	Soutien à la chaîne du livre	0	37	0	22
2.3.11	Soutien aux opérateurs subventionnés par la FWB	0	263	0	147
2.3.12	Soutien aux opérateurs bénéficiant d'une aide ponctuelle de la FWB	0	0	0	0
2.3.13	Soutien aux opérateurs non-subventionnés	0	25	0	25
2.3.14	Cellule de veille	5.600	6.361	2.601	3.438
2.3.15	Un futur pour la culture	0	0	0	0
2.3.16	Aides à la création et aux projets	1.712	1.937	403	681
2.3.17	Aide à la réouverture	0	0	0	0
2.3.18	Aide à la diffusion	182	4.100	0	3.008
2.3.19	Soutien à la diffusion internationale des artistes	0	2.605	0	2.130
2.3.20	Médias	0	11	0	0
2.3.21	Urgence dont garantie			0	51
2.3.22	Renforcement temporaire de l'Administration générale de la Culture	248	248	145	282
	Programme 4 - Jeunesse et Aide à la jeunesse				
2.4.01	Jeunesse	0	736	0	111
2.4.02	Soutien aux secteurs de l'aide à la jeunesse	0	568	0	379
2.4.03	Appel à projets Relance du secteur Jeunesse	0	420	0	420
2.4.04	Assises de la jeunesse dans le cadre d'une future CIM Jeunesse	0	84	0	9
2.4.05	Journée des Maisons des Jeunes	0	34	0	34
2.4.06	Achat de tentes pour le secteur de la jeunesse	0	0	0	0
	Programme 5 - Enseignement supérieur, recherche, hôpitaux universitaires, promotion sociale				
2.5.01	Recherche		1.265	0	308
2.5.02	Subsides sociaux			0	0
2.5.03	Soutien aux hôpitaux universitaires		0	0	119
2.5.04	Promotion sociale	0	0	0	0
2.5.05	Soutien pour les coûts exceptionnels générés par le covid dans les établissements d'enseignement supérieur et les écoles de promotion sociale	0	204	0	391
2.5.06	Prolongement des conseillers FIE			0	0
2.5.07	Aide aux post-doctorants			0	0
	Programme 6 - Sport				
2.6.01	Soutien aux secteurs du sport	1500	1.724	475	576
2.6.02	Soutien à la relance du secteur sportif		549	0	415
2.6.03	Formation des cadres 16-25 ans		100	0	100
2.6.04	Lutte contre la violence dans le domaine du Sport	100	300	100	300
2.6.05	Subventionnement des formations de cadres (campagne)		60	0	10
2.6.06	Renforcement temporaire de l'Administration générale du Sport		0	0	24
	Programme 7 - Maisons de justice				
2.7.01	Partenariats VIF		160	0	67
	Programme 8 - Préfinancement du plan d'investissement européen (RRF)				
2.8.00	Provision sous utilisation RRF			0	0
2.8.01	Bâtiments scolaires	165.542	49.663	30.000	10.000
2.8.02	Informatique ONE	3.950	3.950	0	0
2.8.03	Infrastructures culturelles	45.514	18.183	45.514	18.183
2.8.04	Numérisation Culture-Médias	5.302	4.873	5.302	4.873
2.8.05	Infrastructures sportives et IPPJ	11.551	1.725	11.483	4.063
2.8.06	Infrastructures universitaires	3.180	17.370	3.180	15.837
2.8.07	Plateforme environnement et transition énergétique - Recherche	2.807	11.000	5.024	4.706

2.8.08	Stratégie numérique pour l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur	4.233	6.614	4.233	6.614
	Programme 9 - Financements complémentaires liés au RRF (TVA et RH)				
2.9.00	Provision sous utilisation RRF			0	0
2.9.01	Renforcement RH	1.152	1.152	1.152	1.152
2.9.02	Bâtiments scolaires	9.029	2.709	1.800	600
2.9.03	Informatique ONE	830	830	0	0
2.9.04	Infrastructures culturelles	8.508	2.978	8.508	2.978
2.9.05	Numérisation Culture-Médias	1.050	840	1.050	840
2.9.06	Infrastructures sportives et IPPJ	1.864	2.092	1.827	439
2.9.07	Infrastructures universitaires	2.292	1.146	2.292	1.146
2.9.08	Plateforme environnement et transition énergétique - Recherche	590	2.310	1.055	988
2.9.09	Stratégie numérique pour l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur	428	888	428	888
	TOTAL	313.438	208.909	137.490	110.836

SACA Service Général du Patrimoine et de la Gestion Immobilière

Ajustement du budget 2023

1 Exposé général

Lors de l'ajustement 2023, les principales variations sur le SACA proviennent de l'indexation des contrats d'entretien, des loyers, des taxes et des coûts de l'énergie, ce qui implique une variation des dotations octroyées.

Par ailleurs, lors de la création du SACA, l'Administration a été chargée de préparer un plan d'investissement pluriannuel permettant de rencontrer les objectifs de transition climatique et énergétique du parc immobilier de la FWB. En plus d'être une obligation réglementaire imposée par les régions, tant la DPC, le contrat d'administration, que le plan de transition écologique de la FWB prévoient cette transition du parc immobilier.

Dans ce contexte, l'Administration finalise un Master Plan global pour le parc immobilier, des bâtiments administratifs, de la culture, du sport, de l'aide à la jeunesse et des maisons de justice.

Ce Master Plan est conçu de manière globale, et non secteur par secteur, car les investissements à réaliser concourent globalement, mais de manière différente selon le secteur, à l'atteinte des objectifs de transition climatique et énergétique de la FWB. En effet, vu que certains secteurs ne peuvent atteindre l'objectif fixé à 80 KWh/m²/an, ce sont les investissements à réaliser dans d'autres secteurs qui permettront d'aller plus loin dans les objectifs afin de compenser l'incapacité de certaines infrastructures à réduire leurs consommations.

Ce Master Plan est en cours de finalisation et, à ce stade, seules les premières étapes « horizon 2030 » peuvent faire l'objet d'une estimation suffisamment précise. Les étapes ultérieures 2030-2040 étant encore trop théoriques.

Dans ce contexte, le Gouvernement a décidé de doter de manière provisionnelle le SACA à hauteur de 30 millions € indexables par an de 2023 à 2028, et ce afin de permettre le financement de Master Plan. Les objectifs précis (projets) ainsi que la Gouvernance de ce plan d'envergure seront fixés par le Gouvernement.

En 2023, le versement de cette dotation complémentaire au SACA SGPGI n'emporte aucun impact SEC, au vu de l'absence de décaissement du SACA pour le Master Plan.

2 Exposés particuliers

Programme 1 – Culture

AB	Libellé	Budget ini 23		Budgetaju 23	
		CE	CL	CE	CL
2.1	Culture	18.920	18.507	13.561	17.475
2.1.01	Investissements directs	8.616	6.106	8.061	8.666
2.1.02	Assurances	84	84	81	82
2.1.03	Energie / Eau	800	800	885	885
2.1.04	Rmb. d'emp. - inv direct.	1.405	1.405	1.406	1.406
2.1.05	Taxes et précomptes	415	406	1.053	671
2.1.06	Loyers et ch. locatives	118	120	112	112
2.1.07	Subventions	7.482	9.586	1.963	5.653

2.1.01 Investissements directs

Les crédits inscrits sur cet AB visent à assurer la gestion patrimoniale des infrastructures culturelles appartenant à la FWB conformément au programme physique.

La diminution en CE est relative à quelques marchés reportés, faute d'obtention d'offres régulières ou d'autorisation de construire. L'augmentation des CL est nécessaire pour solder des travaux en cours (rénovation des serres hautes du Botanique, rénovation du CWB Paris, aménagement du bistrot du Théâtre les Tanneurs, remplacement de chaudières et de groupes de ventilation), certains chantiers ont accusé des retards et n'ont donc pu être soldés en 2022. A noter également, une diminution des besoins en CE et CL relative à l'indexation des EGT, à hauteur de -127k €.

2.1.02 Assurances

Le montant prévu sur cet AB permet la couverture des primes d'assurance, principalement en responsabilité civile et incendies pour les biens appartenant à la FWB. Les besoins ont été recalculés en fonction du montant des primes trimestrielles reçues début 2023.

2.1.03 Energie / Eau

Les crédits couvrent les éventuelles charges locatives, consommations en eau, gaz et électricité et les redevances des panneaux photovoltaïques des bâtiments culturels. Des nouveaux besoins, à hauteur de 44k€ en CE et CL sont nécessaires pour honorer les redevances des panneaux photovoltaïques installés à Naninne, la Marlagne et au ROA.

2.1.04 Rmb. d'emp. - inv direct.

Ce montant permet le remboursement des emprunts du Théâtre National et du Palace. Pas de modification des montants.

2.1.05 Taxes et précomptes

Les crédits couvrent les éventuelles taxes et précomptes immobiliers relatifs aux bâtiments culturels.

Des arriérés de précomptes étant dus, 637k€ sont nécessaires en CE pour engager la totalité de ces arriérés. 265 k€ sont nécessaires en CL pour liquider les sommatons urgentes.

2.1.06 Loyers et ch. Locatives

Le montant prévu sur cet AB permet la couverture des charges de copropriétés des biens appartenant à la FWB ainsi que les loyers de bâtiments annexes et des charges locatives. La diminution des crédits s'explique par le changement locatif pour le dépôt du Musée Royal de Mariemont, mutualisé avec le centre de décontamination des œuvres d'art. 3k€ supplémentaires sont nécessaires afin de rembourser le cautionnement des locataires sortants suite à l'achat par la FWB des 2 appartements au Petit Varia.

2.1.07 Subventions

Les crédits d'engagement visent à engager les moyens nécessaires à un complément de subvention pour l'Atelier Théâtre Jean Vilar à Louvain-La-Neuve (1.481k€). Les crédits de liquidation visent essentiellement à liquider les dossiers des années précédentes conformément au programme physique.

Par rapport à l'initial, plusieurs projets ont pris du retard dont notamment la restauration de la Chapelle de Rebecq et son aménagement en bibliothèque (482k€), ABY à Forest (5.000k€) et les projets de Walcourt (550k€) et Stavelot (1.318k€). Ces projets sont à reporter à 2024 et 2025.

Programme 2 – jeunesse

AB	Libellé	Budget ini 23		Budget aju 23	
		CE	CL	CE	CL
2.2	Jeunesse	2.684	2.684	1.791	1.613
2.2.01	Sub. Pour la sécurisation des maisons de jeunes	184	184	184	184
2.2.02	Travaux liés à la réforme des rythmes scolaires	2.500	2.500	1.607	1.429

2.2.01 Sub. Pour la sécurisation des maisons de jeunes

Les crédits couvrent la sécurisation ou la mise en conformité des locaux occupés par les opérateurs du secteur de la jeunesse

2.2.02 Travaux liés à la réforme des rythmes scolaires

Les crédits couvrent les travaux liés à la remise en état des locaux des mouvements de jeunesse afin qu'ils puissent augmenter le nombre d'endroits de camps suite à la réforme des rythmes scolaires.

Programme 3 – Sport

AB	Libellé	Budget ini 23		Budget aju 23	
		CE	CL	CE	CL
2.3	SPORT	15.580	12.905	15.72	16.009
2.3.01	Investissements directs	12.675	10.000	12.500	13.000
2.3.02	Assurances	94	94	94	94
2.3.03	Energie / Eau	1.600	1.600	1.945	1.945
2.3.04	Taxes et précomptes	45	45	45	45
2.3.05	Loyers et ch. locatives	1.166	1.166	1.145	1.145

2.3.01 Investissements directs

Les crédits inscrits sur cet AB visent à assurer la gestion patrimoniale des Centres sportifs, conformément au programme physique.

2.3.02 Assurances

Les crédits couvrent les frais liés à des primes d'assurance sur les Centres sportifs.

2.3.03 Energie / Eau

Les crédits couvrent les éventuelles charges locatives, consommations en (eau), gaz et électricité des Centres sportifs, ainsi que les redevances des panneaux photovoltaïques.

2.3.04 Taxes et précomptes

Les crédits couvrent les éventuelles taxes et précomptes immobiliers relatifs aux Centres sportifs.

2.3.05 Loyers et ch. Locatives

Les crédits couvrent les loyers de différents sites sportifs. La variation de crédits (-21k€) s'explique par application des prévisions du Bureau du Plan et une surévaluation à l'initial 2023.

Programmes 4 – IPPJ

AB	Libellé	Budget ini 23		Budget aju 23	
		CE	CL	CE	CL
2.4	IPPJ	4.265	3.832	13.408	4.021
2.4.01	Investissements directs	3.335	2.901	12.588	3.200

2.4.02	Assurances	16	16	16	16
2.4.03	Energie / Eau	900	900	790	790
2.4.04	Taxes et précomptes	0		0	0
2.4.05	Loyers et ch. locatives	14	15	14	15

2.4.01 Investissements directs

Les crédits couvrent les travaux relatifs aux infrastructures des IPPJ. La variation de crédits s'explique notamment par la révision de l'indexation des contrats EGT. Est prévu également par ailleurs en crédits d'engagement dans ce budget ajusté, les moyens dédiés à l'IPPJ de Bruxelles.

2.4.02 Assurances

Les crédits couvrent les frais liés à des primes d'assurance sur les IPPJ.

2.4.03 Energie / Eau

Les crédits couvrent les consommations en gaz et électricité des IPPJ.

2.4.04 Taxes et précomptes

Les crédits couvrent les éventuelles taxes et précomptes immobiliers relatifs aux IPPJ.

2.4.05 Loyers et ch. Locatives

Les crédits couvrent les loyers des immeubles occupés par la future IPPJ de Bruxelles.

Programme 5 – Cabinets

AB	Libellé	Budget ini 23		Budget aju 23	
		CE	CL	CE	CL
2.5	Cabinet min.	2.548	2.545	2.512	2.612
2.5.01	Investissements directs	574	574	473	473
2.5.02	Assurances	13	13	13	13
2.5.03	Energie / Eau	400	400	400	500
2.5.04	Taxes et précomptes	885	885	885	885
2.5.05	Loyers et ch. locatives	676	673	741	741

2.5.01 Investissements directs

Les crédits couvrent les travaux relatifs à l'infrastructure des bâtiments du Gouvernement de la Communauté française. La variation s'explique par l'application des nouveaux indices du contrat EGT dont l'estimation avait été surévaluée, soit -101k€.

2.5.02 Assurances

Les crédits couvrent les frais liés aux primes d'assurance sur les bâtiments du Gouvernement.

2.5.03 Energie / Eau

Les crédits couvrent les consommations en eau, gaz et électricité des cabinets ministériels. L'augmentation des crédits de liquidation sont dues à l'encours et l'augmentation des prix.

2.5.04 Taxes et précomptes

Les crédits couvrent les éventuelles taxes et précomptes immobiliers relatifs aux bâtiments du Gouvernement.

2.5.05 Loyers et ch. Locatives

Les crédits couvrent le loyer et les charges locatives du bâtiment sis avenue Louise. La variation de crédits s'explique par l'indexation du loyer et des charges suivant les prévisions du Bureau du Plan, soit +68k€.

Programme 6 – Bâtiments administratifs

AB	Libellé	Budget ini 23		Budget aju 23	
		CE	CL	CE	CL
2.6	Bâtiments adm.	35.198	34.250	35.936	35.118
2.6.01	Investissements directs	12.141	11.000	12.058	11.047
2.6.02	Assurances	64	64	64	64
2.6.03	Energie / Eau	4.000	4.000	4.423	4.423
2.6.04	Taxes et précomptes	5.519	5.712	5.729	5.922
2.6.05	Loyers et ch. locatives	13.474	13.474	13.662	13.662

2.6.01 Investissements directs

Les crédits couvrent la prise en charge des travaux d'investissement, des contrats d'entretien et de garantie totale, des marchés de service, et des travaux d'entretien pour les bâtiments administratifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La variation de -83k € s'explique par l'application des nouveaux indices sur les contrats EGT.

2.6.02 Assurances

Les crédits couvrent la prise en charge des primes d'assurances pour les bâtiments administratifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

2.6.03 Energie / Eau

Les crédits couvrent la prise en charge des factures d'énergie (eau, gaz, électricité et mazout) pour l'ensemble des bâtiments de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'augmentation s'explique par la flambée des prix en 2023 par rapport à l'ancien contrat de fourniture clôturé au 31.12.2022.

2.6.04 Taxes et précomptes

Les crédits couvrent les éventuelles taxes et précomptes immobiliers relatifs aux bâtiments administratifs. L'augmentation s'explique par la modification de taxation des bâtiments sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean et l'augmentation déjà appliquée sur le précompte immobilier de l'Espace 27 Septembre.

2.6.05 Loyers et ch. Locatives

Les crédits couvrent les loyers et les charges locatives des bâtiments administratifs. La variation de crédits s'explique par l'indexation des loyers et des charges suivant les prévisions du Bureau du Plan, soit +188k€.

Programme 7 - SAJ SPJ MJ

AB	Libellé	Budget ini 23		Budget aju 23	
		CE	CL	CE	CL
2.7	SAJ SPJ MJ	12.874	12.296	13.106	12.528
2.7.01	Investissements directs	5.062	4.484	5.062	4.484
2.7.02	Assurances	25	25	25	25
2.7.03	Energie / Eau	0	0	0	0
2.7.04	Taxes et précomptes	667	667	667	667
2.7.05	Loyers et ch. locatives	7.120	7.120	7.352	7.352

2.7.01 Investissements directs

Les crédits couvrent les travaux relatifs aux infrastructures des SAJ/SPJ et des Maisons de Justice.

2.7.02 Assurances

Les crédits couvrent les frais liés à des primes d'assurance des SAJ/SPJ et des Maisons de Justice.

2.7.03 Energie / Eau

Les crédits couvrent les éventuelles charges locatives, consommations en eau, gaz et électricité des SAJ/SPJ et des Maisons de Justice.

2.7.04 Taxes et précomptes

Les crédits couvrent les éventuelles taxes et précomptes immobiliers relatifs aux SAJ/SPJ et des Maisons de Justice.

2.7.05 Loyers et ch. Locatives

Les crédits couvrent les loyers des immeubles occupés par les SAJ/SPJ et les Maisons de Justice. La variation de crédits s'explique par l'indexation des loyers et des charges suivant les prévisions du Bureau du Plan, soit +232k€.

3 Budget du SACA

3.1 Recettes

AB	Libellé	Ini 2023	Aju 2023
1.2	Dotations FWB	85.531	115.828
1.2.1	Infrastructures culturelles	15.510	15.565
1.2.2	Infrastructures de la jeunesse	1.434	1.134
1.2.3	Infrastructures sportives	16.330	16.106
1.2.4	Infrastructures IPPJ	4.035	4.034
1.2.5	Infrastructures des cabinets ministériels	2.369	2.355
1.2.6	Infrastructures des bâtiments adm.	33.009	33.578
1.2.7	Infrastructures des SAJ SPJ et des MJ	11.844	12.056
1.2.8	Investissements économies d'énergies	1.000	1.000
1.2.9	Master Plan	0	30.000
1.3	Recettes en capital	1.400	0
	Total	86.931	115.828

3.2 Dépenses

AB	Libellé	Budget ini 23		Budget aju 23	
		CE	CL	CE	CL
2.1	Culture	18.920	18.507	13.561	17.475
2.1.01	Investissements directs	8.616	6.106	8.061	8.666
2.1.02	Assurances	84	84	81	82
2.1.03	Energie / Eau	800	800	885	885
2.1.04	Rmb. d'emp. - inv direct.	1.405	1.405	1.406	1.406
2.1.05	Taxes et précomptes	415	406	1.053	671
2.1.06	Loyers et ch. locatives	118	120	112	112
2.1.07	Subventions	7.482	9.586	1.963	5.653
2.2	Jeunesse	2.684	2.684	1.791	1.613
2.2.01	Sub. Pour la sécurisation des maisons de jeunes	184	184	184	184
2.2.02	Travaux liés a la réforme des rythmes scolaires	2.500	2.500	1.607	1.429
2.3	SPORT	15.580	12.905	15.619	16.119

2.3.01	Investissements directs	12.675	10.000	12.500	13.000
2.3.02	Assurances	94	94	94	94
2.3.03	Energie / Eau	1.600	1.600	1.835	1.835
2.3.04	Taxes et précomptes	45	45	45	45
2.3.05	Loyers et ch. locatives	1.166	1.166	1.145	1.145
2.4	IPPJ	4.265	3.832	13.518	4.131
2.4.01	Investissements directs	3.335	2.901	12.588	3.200
2.4.02	Assurances	16	16	16	16
2.4.03	Energie / Eau	900	900	900	900
2.4.04	Taxes et précomptes	0		0	0
2.4.05	Loyers et ch. locatives	14	15	14	15
2.5	Cabinet min.	2.548	2.545	2.512	2.612
2.5.01	Investissements directs	574	574	473	473
2.5.02	Assurances	13	13	13	13
2.5.03	Energie / Eau	400	400	400	500
2.5.04	Taxes et précomptes	885	885	885	885
2.5.05	Loyers et ch. locatives	676	673	741	741
2.6	Bâtiments adm.	35.198	34.250	35.936	35.118
2.6.01	Investissements directs	12.141	11.000	12.058	11.047
2.6.02	Assurances	64	64	64	64
2.6.03	Energie / Eau	4.000	4.000	4.423	4.423
2.6.04	Taxes et précomptes	5.519	5.712	5.729	5.922
2.6.05	Loyers et ch. locatives	13.474	13.474	13.662	13.662
2.7	SAJ SPJ MJ	12.874	12.296	13.106	12.528
2.7.01	Investissements directs	5.062	4.484	5.062	4.484
2.7.02	Assurances	25	25	25	25
2.7.03	Energie / Eau	0	0	0	0
2.7.04	Taxes et précomptes	667	667	667	667
2.7.05	Loyers et ch. locatives	7.120	7.120	7.352	7.352
	TOTAL	92.069	87.019	96.043	89.596



Exposé général relatif au budget ajusté 2023

Décisions du Gouvernement Budget ajusté 2023 :

Lors de sa séance du 19 octobre 2023, le Gouvernement a acté :

- une dotation 2023 à hauteur de 114.672.000 €
- une dotation spécifique 2023 à hauteur de 450.000 € relative à une provision numérique dans l'Enseignement pour les PC circulaires dans les écoles
- une dotation spécifique 2023 à hauteur de 226.000 € pour les développements demandés par le Cabinet Bertieaux pour ses compétences.

Par ailleurs en date du 24 août 2023, le Gouvernement a acté le montant des réserves à rembourser et à inscrire au budget ajusté 2023 soit 14.275.057 €.

L'impact SEC de l'ETNIC a été fixé à -15.960.000 €

Proposition de budget ajusté 2023

Le budget ajusté 2023 a été élaboré conformément à la décision du Gouvernement et au regard des prévisions d'exécution du budget au 31 décembre 2023.

Conformément aux volontés émises par les instances gouvernementales en matière de gouvernance informatique, le budget ajusté 2023 a été élaboré sur base d'un recensement des besoins exprimés par les partenaires métiers. Les dépenses et les recettes y afférentes ont été classées dans la dotation globale, dans des dotations spécifiques et des demandes de dotations spécifiques afin de couvrir les besoins 2023 pour des projets transversaux et pour des projets spécifiques.

Le budget ajusté 2023 de l'ETNIC porte sur un montant total de 137.285.100 € dont 114.672.000 € à charge de la dotation 2023 soit une diminution de 2.306.000 € par rapport au budget initial, 226.000 € à charge de la dotation spécifique pour les développements demandés par le Cabinet Bertieaux pour ses compétences, 450.000 € à charge de la dotation spécifique « PC circulaire Enseignement », 1.685.291 € à charge des réserves, 5.976.752 € à charge des recettes fonctionnelles en diminution de 4.022.683 € par rapport à l'initial ainsi que le montant des réserves à rembourser à hauteur de 14.275.057 €.

Les recettes ajustées 2023 s'élèvent à 121.324.752 € soit une diminution de 6.404.683 € par rapport à l'initial 2023. Le budget ajusté 2023 présente un déficit de 15.960.348 € conformément à la décision du Gouvernement en matière d'impact SEC

Le tableau, ci-après, présente une image synthétique des propositions budgétaires initiales et ajustées.

BUDGET INITIAL 2023 - SYNTHESE DES MOYENS		BUDGET AJUSTE 2023 - SYNTHESE DES MOYENS	
BUDGET INITIAL 2023		BUDGET AJUSTE 2023	
Dotation de base	83.586.656 €		81.013.933 €
Enveloppe CA ETNIC	5.038.617 €		5.034.639 €
Enveloppe PDI MFWB	22.352.727 €		22.623.428 €
Enveloppe AGE	4.000.000 €		4.000.000 €
Enveloppe ONE ZEPHYR	2.000.000 €		2.000.000 €
TOTAL DOTATION	116.978.000 €		114.672.000 €
Dotation spécifique	302.000 €		226.000 €
PC circulaire	450.000 €		450.000 €
Remboursement des réserves			14.275.057 €
RECETTES FONCTIONNELLES	9.999.435 €		5.976.752 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES	127.729.435 €		121.324.752 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	129.429.435 €		137.285.100 €
SOLDE	- 1.700.000 €		-15.960.348 €

DOTATION DE BASE

Les dépenses à charge de la dotation s'élevèrent à 112.703.503 en crédits d'engagement soit en augmentation de 13.178.913 € par rapport à l'initial 2023 et à 81.013.933 € en crédits de liquidation en diminution de 2.572.724 € par rapport à l'initial répartis comme suit :

Crédits d'engagement

SOURCE DE FINANCEMENT	CE INITIAL 2023	Ajustement	CE AJUSTE 2023
DOTATION GLOBALE	70.357.758 €	-6.281.078 €	64.076.680 €
COPOR ETNIC	2.701.750 €	-455.367 €	2.246.383 €
e-Paysage	656.382 €	-50.827 €	605.555 €
O365	260.000 €	19.808.513 €	20.068.513 €
WBFIN II	371.587 €	-45.081 €	326.506 €
Montée en maturité globale-Gartner	3.638.288 €	-766.767 €	2.871.521 €
Fonds des sports		423.000 €	423.000 €
SOUS-TOTAL DOTATION GLOBALE	77.985.765 €	12.632.393 €	90.618.158 €
COPOR AGAJ	218.520 €	-165.520 €	53.000 €
COPOR AGC	855.156 €	-216.822 €	638.334 €
COPOR AGMJ	439.011 €	1.139.113 €	1.578.124 €
COPOR AGS	504.772 €	-190.186 €	314.586 €
COPOR SG	2.927.490 €	-398.097 €	2.529.393 €
COPOR AGE	305.000 €	-169.528 €	135.472 €
RH INTERNES AFFECTEES AUX COPOR	16.288.876 €	547.560 €	16.836.436 €
SOUS-TOTAL COPOR	21.538.825 €	546.520 €	22.085.345 €
TOTAL DOTATION	99.524.590 €	13.178.913 €	112.703.503 €

Crédits de liquidation

SOURCE DE FINANCEMENT	CL INITIAL 2023	Ajustement	CL AJUSTE 2023
DOTATION GLOBALE	57.502.625 €	-2.325.088 €	55.177.537 €
COPOR ETNIC	1.266.307 €	-452.126 €	814.181 €
e-Paysage	304.382 €	-50.827 €	253.555 €
O365	2.710.000 €	958.540 €	3.668.540 €
WBFIN II	375.151 €	-40.662 €	334.489 €
Montée en maturité globale-Gartner	1.715.138 €	-1.085.138 €	630.000 €
Fonds des sports		422.577 €	422.577 €
SOUS-TOTAL DOTATION GLOBALE	63.873.603 €	-2.572.724 €	61.300.879 €
COPOR AGAJ	218.520 €	-165.520 €	53.000 €
COPOR AGC	446.676 €	44.042 €	490.718 €
COPOR AGMJ	1.283.202 €	-101.130 €	1.182.072 €
COPOR AGS	439.486 €	-138.405 €	301.081 €
COPOR SG	2.077.240 €	-17.019 €	2.060.221 €
COPOR AGE	246.000 €	-169.528 €	76.472 €
RH INTERNES AFFECTEES AUX COPOR	16.288.876 €	547.560 €	16.836.436 €
SOUS-TOTAL COPOR	21.000.000 €	0 €	21.000.000 €
TOTAL DOTATION	84.873.603 €	-2.572.724 €	82.300.879 €
On déduit les conventions structurelles	-1.286.947 €		-1.286.947 €
TOTAL DOTATION	83.586.656 €	-2.572.724 €	81.013.932 €

En ce qui concerne la dotation globale, les dépenses se répartissent de la manière suivante entre les départements :

Dotation globale	CE INITIAL 2023	Ajustement	CE AJUSTE 2023
RH INTERNES	20.902.100 €	-1.209.008 €	19.693.092 €
CAAG	794.125 €	-127.608 €	666.517 €
GENERALE_IT	750.937 €	-285.676 €	465.261 €
GENERALE_IT_DEV	9.481.167 €	-617.529 €	8.863.638 €
GENERALE_IT_INFRA	12.333.972 €	-2.092.038 €	10.241.934 €
GENERALE_IT_TRANS_IT	14.849.092 €	-2.466.766 €	12.382.326 €
GENERALE_RESS	6.486.807 €	-49.614 €	6.437.193 €
STRAT_TRANS	4.759.558 €	567.160 €	5.326.718 €
Total général	70.357.075 €	-6.281.078 €	64.076.680 €

Dotation globale	CL INITIAL 2023	Ajustement	CL AJUSTE 2023
RH INTERNES	20.902.100 €	-1.209.008 €	19.693.092 €
CAAG	757.075 €	86.573 €	843.648 €
GENERALE_IT	1.048.050 €	-495.693 €	552.357 €
GENERALE_IT_DEV	3.786.646 €	473.807 €	4.260.453 €
GENERALE_IT_INFRA	15.516.551 €	-1.145.533 €	14.371.018 €
GENERALE_IT_TRANS_IT	7.181.291 €	101.696 €	7.282.987 €
GENERALE_RESS	6.305.029 €	-456.229 €	5.848.800 €
STRAT_TRANS	2.005.884 €	319.298 €	2.325.182 €
Total général	57.502.625 €	-2.325.089 €	55.177.537 €

En ce qui concerne **la DG Ressources**, les dépenses hors rémunération du personnel de l'ETNIC s'élèvent à 6.437.193 € en engagement stable par rapport à l'initial 2023 et à 5.848.800 € en liquidation soit une diminution de 456.229 € par rapport à l'initial et concernent :

- les frais directement liés au personnel tels que les chèques repas, la cotisation au service social les frais de déplacement domicile-lieu de travail, le plan formation, les assurances R.C. accidents de travail ainsi que les aides à la mobilité

- les frais de fonctionnement, à savoir, les fournitures et le matériel de bureau, les dépenses liées au bâtiment (loyer, charges locatives, entretien et travaux), les équipements en mobilier des salles de réunion et des bureaux. On retrouve également le matériel roulant, les assurances incendie et véhicules, les taxes et impôts, les frais de publication, les frais de poste et de téléphone les frais de mission et de réception, les petits frais divers.

- les frais de consultation juridique et d'avocat, les dépenses liées aux outils de gestion (ERP, comptabilité analytique) ainsi que du support aux différents services du Département

En ce qui concerne **les dépenses de personnel**, en diminution par rapport l'initial 2023, on retrouve le personnel en poste au 1^{er} janvier 2023 comprenant les indexations 2022 en année pleine, les recrutements et remplacements de personnel effectivement réalisés en 2022 en année pleine ainsi que de la dérive barémique, à cela s'ajoute le plan de recrutement et les remplacements de personnel prévus au cours de l'exercice 2023. Les dépenses ont été revues en tenant compte des paramètres économiques de juin et du personnel effectivement en poste au 1^{er} janvier 2023. On y

retrouve aussi les rémunérations du personnel de l'ETNIC affecté aux projets du Pacte d'excellence à hauteur de 826.737 € et aux projets WBE à hauteur de 645.248 €.

Les dépenses ont également été revues en tenant compte des paramètres économiques de septembre.

Pour la **Cellule d'Appui à l'Administrateur général**, 666.517 € en engagement soit une diminution de 127.608 € et 843.648 € en liquidation soit en augmentation de 86.573 €, ces montants sont essentiellement consacrés aux actions en matière de communication dans le but de développer une communication professionnelle, intégrée et efficace pour améliorer la relation avec les partenaires/clients, renforcer l'attractivité en tant qu'employeur et le partenariat. Notons, en cette année 2023, une vaste campagne de communication à destination des citoyens francophones en vue de développer leurs compétences numériques via l'outil PIX. Par ailleurs, dans le but de souder les liens au sein des équipes et de renforcer la culture d'entreprise, diverses activités en faveur du personnel seront prévues au cours de l'année. Un budget est également consacré aux dépenses récurrentes de la Cellule.

La Direction Stratégique et Transversale pilote l'innovation, l'architecture d'entreprise, la gestion de portefeuilles d'entreprise composé de la gestion des portefeuilles, de la nouvelle gestion des programmes et d'un nouveau bureau de soutien méthodologique basé sur les standards du marché, de l'ingénierie des besoins, de la sécurité de l'information et du système de gestion de la qualité. Le montant de 5.326.718 € en engagement soit une hausse de 567.160 € et de 2.325.182 € en liquidation soit une hausse de 319.298 € permettent de couvrir la démarche d'amélioration continue dans l'accompagnement et la professionnalisation de ses diverses composantes, il permet aussi la mise en place et l'accompagnement d'évènement comme l'Hackaton en collaboration avec plusieurs bénéficiaires prévue début 2023 et pilotée par la cellule innovation. La professionnalisation et la standardisation des pratiques en gestion de programme et en gestion de portefeuille en passant par des formations concernant les bases théoriques et pratiques dans les méthodologies associées, l'acquisition et l'implémentation d'outils spécialisés dans ces deux domaines permettant l'élaboration et la communication sur des facteurs clés de performance. Ce montant permettra aussi d'amplifier les campagnes de sensibilisation à la sécurité de l'information au sein de l'ETNIC. L'architecture d'entreprise continuera à consolider et mettre à disposition les différentes connaissances et pratiques des différents métiers de nos bénéficiaires via l'accompagnement d'experts externes. L'augmentation des crédits d'engagement est destinée à couvrir les besoins en consultance en gestion de portefeuille de projet et en Bid Management.

En matière de **développement**, 8.863.638 € en crédits d'engagement soit une diminution de 617.529 € par rapport à l'initial et 4.260.453 € en crédits de liquidation soit en augmentation de 473.807 € sont principalement affectés à la maintenance des briques de base des solutions informatiques existantes ainsi qu'à la poursuite des projets démarrés en 2022. L'augmentation des crédits de liquidation concerne le projet Siset bis.

10.241.934 € en engagement soit une diminution de 2.092.038€ et 14.371.018 € de crédit de liquidation en baisse de 1.145.533 € par rapport à l'initial servent aux activités du **département Infrastructure** dans le cadre d'une multitude d'activités : Hébergement, Licences et gestion du mainframe et des produits associés, Middleware et systèmes de gestion des bases de données, Service d'impression centralisé, Imprimantes multi-fonctions départementales, Activités réseau Wan, Lan, WiFi, Téléphonie Mitel et Cisco (y compris des licences Webex) pour toute la fédération, Connexions internet, Gestion des licences et du matériel postes de travail dont les remplacements de matériel en fin de vie, Ensemble de serveurs avec le stockage et les backups pour tous les hébergements dans les centres de données et dans les sites décentralisés, Gestion du mail,....Globalement en diminution par rapport à l'initial à l'exception des dépenses relatives aux serveurs en augmentation de 854.930 € pour l'acquisition de matériel.

En matière du **Transversal IT**, 12.382.326 € en engagement soit une diminution de 2.466.766 € et 7.282.987 € en liquidation en hausse de 101.696 € sont principalement affectés aux aspects suivants :

1. Service Desk
 - 1.1. L'acquisition de logiciels Ms office, MS project, antidote et Fusion (logiciel pour malvoyant).
 - 1.2. Le support 2^e ligne et la consultance pour l'installation et la maintenance directement chez l'utilisateur
 - 1.3. La consultance pour du renfort au Service Desk en 1^{ère} ligne
2. Gestion de projet
 - 2.1. La consultance en gestion de projet (chef de projet)

- 2.2. La consultance en support projet (PSO : projet support office)
- 2.3. Les logiciels de gestion de projets
- 3. ITIL et Monitoring
 - 3.1. La consultance en Service delivery management, service management transversal, gestion des problèmes, permanence, monitoring, gestion de catalogue de service, entreprise service management, architecture et analyse de processus
 - 3.2. Les logiciels/souscriptions pour Servicenow (Enterprise Service Management) et les différents modules, omniaalert (outil de gestion de crise), en forte diminution par rapport à l'initial en ce qui concerne les crédits d'engagement.
- 4. Test Management
 - 4.1. La consultance en test (testeurs, test analyst, test manager)
 - 4.2. L'acquisition et maintenance d'outils de tests
- 5. Méthodes standards et architectures techniques
 - 5.1. La consultance en architecture technique, accessibilité
 - 5.2. L'acquisition et maintenance d'outils d'architectures IT (Entreprise architect)
- 6. Données
 - 6.1. La consultance en data quality (SAP IS)
 - 6.2. L'acquisition et maintenance de logiciels comme SAP IS ou opendata
- 7. Sécurité
 - 7.1. La consultance en matière IAM et sécurité
 - 7.2. L'acquisition et maintenance de logiciels comme F5, checkpoint, Fortigate, Microfocus NetIQ, MFT,...

Les Comité de portefeuille (COPORS)

Concernant les **COPORS**, on retrouve les montants prévus pour les solutions en cours de développement, les maintenances et services rendus à chaque administration générale du Ministère ainsi qu'au Secrétariat Général. La partie du personnel interne travaillant dans les différents COPORS représente 16.836.436 €. En complément de ce personnel en poste, chaque COPOR a un montant reprenant soit des logiciels, soit des solutions externalisées ou de la consultance externe. On peut citer quelques grandes solutions à titre d'exemple :

- IMAJ (AGAJ)
- Lecture publique, BIBLOS, MARCO, ... (AGC)
- CAPREV, SIPAR, Siset, FIBO (AGMJ)
- Plateforme ADEPS, STACY, ... (AGS)
- SICE, ADAGE, SAP, FEDEACCESS, MIMESIS, Intranet, TYPO3, Plateforme BI, ... (SG)
- L'ensemble des applications en maintenance et en cours de développement pour l'AGE

COPOR ETNIC

2.246.383 € en engagement et 814.181 € en liquidation respectivement en diminution de 455.367 € et de 452.126 € sont destinés à couvrir les dépenses relatives aux projets réalisés dans le cadre du COPOR ETNIC. Il s'agit des projets suivants :

- SIRH : nouvelle solution intégrée de gestion des ressources humaines.
- Le programme de montée en maturité 2MG de l'Etnic basé sur plus de 20 thèmes, dans lesquels s'inscrivent les recommandations GARTNER validées par le Gouvernement, avec des objectifs à court et moyen termes sur chacun de ces thèmes planifiés sur 2022, 2023 et 2024.
- La reprise de développement du projet Optemap mis en pause suite aux diverses circonstances et priorités sur 2022 pour en assurer les releases suivantes.

- La refonte de l'extranet de l'Etnic tenant compte des nouveaux besoins exprimés par les bénéficiaires et les parties prenantes identifiées ainsi que pouvoir s'adapter aux nouvelles pratiques et aux nouvelles plateformes induites par le contexte du travail et le renouvellement de l'intranet.
- L'architecture de l'ETNIC a diligenté en 2022 une analyse globale des systèmes d'information de l'ETNIC qui va déclencher une série de projets résultants de cette vision des systèmes d'information propres à l'Etnic. Ex : Acquisition, implémentation, paramétrisation d'un outil PPM (logiciel de gestion de portefeuilles de projets)
- La refonte du processus achat avec l'aide de consultants expérimentés dans le domaine en visant une meilleure optimisation de ce processus et une agilité de réaction et d'anticipation dans le domaine et une adaptation des outils. Ce projet fait aussi partie de la transformation de l'Etnic.
- Aligner les données et leur présentation sur celle des différents cockpits utilisés dans les différents portefeuilles ainsi qu'expérimenter une nouvelle mouture de ce Cockpit IT

e-PAYSAGE

253.555 € sont consacrés au projet e-Paysage dont 128.493 € concernent les rémunérations du personnel interne affecté au projet et 125.062 € pour de la consultance spécialisée en analyse fonctionnelle à destination des projets de l'ARES.

MFWB OFFICE 365

20.068.513 € en engagement et 3.668.540 € en liquidation dont 20 millions en engagement aux souscriptions annuelles de licences Microsoft 365 et apparentées, de l'accompagnement pour le déploiement de la bureautique dans le cloud de Microsoft et la mise à disposition d'une plateforme d'auto-apprentissage. Ceci s'inscrit dans le cadre du PDI du MFWB mais est néanmoins financé par la dotation. Les crédits de liquidation sont destinés aux souscriptions pour l'année 2023.

WBFIN II

326.506 € en engagement et 334.489 € en liquidation sont destinés à couvrir les dépenses relatives au projet WBFIN II dont 164.724 € concernent les rémunérations du personnel interne affecté au projet et 169.765 € à destination des licences SAP.

MONTEE EN MATURETE GLOBALE DE L'ETNIC ET RECOMMANDATIONS GARTNER.

Les dépenses relatives à la montée en maturité globale de l'ETNIC et recommandation GARTNER s'élèvent à 630.000 € soit une diminution de 1.085.138 € par rapport à l'initial.

MONTEE EN MATURETE ETNIC – RECOMMANDATIONS GARTNER	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
SIP TRUNK						
INFRASTRUCTURE	1.500.000	-150.000	1.350.000	356.000	-326.000	30.000
2^{ème} DATA CENTER						
TRANSVERSAL IT	638.288	-495.288	143.000	359.138	-359.138	0
RECOMMANDATIONS GARTNER						
DG IT	800.000	-800.000	0	300.000	-300.000	0
DG RESSOURCES	100.000	-100.000	0	100.000	-100.000	0
DST	600.000	778.521	1.378.521	600.000	0	600.000
Total général	3.638.288	-766.767	2.871.521	1.715.138	-1.085.138	630.000

Sip trunk, il s'agit ici de la prise en charge du nouveau marché de communications unifiées qui doit être activé en 2023 et dont une partie des coûts de communication téléphonique, jusqu'ici à charge du MFWB, sera intégrée dans une facture globale prise en charge par l'ETNIC. (Recommandation GARTNER N°5)
Suite aux divers délais intervenus sur le dossier SipTrunk (attribution du marché et mise en place de la nouvelle solution technique) le nombre de mois à charge du budget 2023 est en diminution.

2^{ème} data center

Pour 2023, dans la continuité de diverses actions initiées en 2022, un focus particulier est mis sur l'élaboration d'une redondance du centre de données. Les budgets ont été reportés en 2024. (Recommandation GARTNER N°7)

Montée en maturité globale et recommandations GARTNER

La recommandation GARTNER N°3 visait à lancer une analyse détaillée du portefeuille d'applications afin de consolider et de rationaliser le paysage applicatif. Un montant de 300k est prévu suite à une analyse du marché.

La recommandation GARTNER N°2 visait à affiner la gouvernance existante pour améliorer la prise de décision et la hiérarchisation des priorités de la FWB. Il est conseillé d'engager un ETP pour assurer le suivi et la cohésion du COSTRANUM.

L'ETNIC a lancé un programme de montée en maturité globale. Ce programme chapeaute l'ensemble des initiatives visant à améliorer son fonctionnement global (Gouvernance, agilité, efficacité et efficience), un montant de 600.000 € est réservé à cet effet.

Outre ces nouvelles demandes, une partie des recommandations GARTNER est déjà en cours de mise en œuvre, à savoir :

- au niveau de l'architecture d'entreprise la consolidation et la mise à disposition des différentes connaissances et pratiques des différents métiers de nos bénéficiaires via l'accompagnement d'experts externes (Gartner n°3)
- les projets réalisés par l'équipe ITBM, MAPLU, BUDGEST, les services de veille et de support ainsi que l'accès à une base de données de connaissances, analyses et études relatives aux technologies numériques (Convention d'adhésion et contrat Gartner).
 - le support 2^e ligne et la consultance pour l'installation et la maintenance directement chez l'utilisateur (Gartner n°5)
 - la consultance pour du renfort au Service Desk en 1^{ère} ligne (Gartner n°5)
 - les logiciels/souscriptions pour Servicenow (Enterprise Service Management) et les différents modules, omniaalert (outil de gestion de crise), (Gartner n°5)
 - en ce qui concerne les Données, la consultance en data quality (SAP IS) et l'acquisition et maintenance de logiciels comme SAP IS ou opendata, la mise en place des outils et services relatifs à la gestion des données maîtres (sur base du marché outils attribués en fin 2022), leur mise en qualité et de la gouvernance à mettre en œuvre ainsi que la consultance pour l'accompagnement métier en lien avec la gestion de données (Gartner n°8)
 - le déploiement de OFFICE 365 au MFWB (Gartner n°7)
- en lien avec l'OS6 du CA de l'ETNIC, la consultance pour le programme Enterprise service management (Gartner n°5)
- en lien avec l'OS7 du CA de l'ETNIC, la consultance, les licences et maintenance pour le marché Master Data Management (lot 1 et 2) (Gartner n°8)
- la fourniture de matériels et de services autour du poste de travail nécessite des liquidations de 2,2 millions, notamment pour le remplacement du matériel en fin de vie. (Gartner n°5)

Dans le cadre des recommandations Gartner, le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre le scénario 1 et l'opportunité n°3.

Les points suivants sont donc dans les initiatives identifiées en 2023 :

- rationalisation des imprimantes (1^{ère} étape avec le nouveau marché NEOPRINT et PDI TRANSVERSAL)

- le déploiement de la nouvelle stratégie de sourcing fait l'objet d'une demande incluse dans les 600k € demandés dans l'enveloppe « Montée en maturité »
- assurer une vision architecturale commune et lancer une analyse détaillée du portefeuille d'applications (300k € enveloppe montée en maturité)

A la demande du Gouvernement, le screening des moyens IT, réalisé par GARTNER, a abouti sur 19 recommandations. Dans un souci de mesure de l'évolution de la mise en œuvre de ces recommandations, un montant de 300.000 € avait été prévu à l'initial 2023 pour réaliser un audit intermédiaire. Cet audit aurait fourni à l'entreprise un tableau de bord de suivi de l'avancement des différentes initiatives. Cet audit aura lieu en 2024.

DOTATION SPECIFIQUE CA ETNIC

Les dépenses à charge de la dotation spécifique CA ETNIC s'élèvent à 6.005.403 € en engagement soit une diminution de 1.578.246 € et à 5.034.639 € en liquidation stables par rapport à l'initial 2023 et répartis comme suit :

Crédits d'engagement

CA ETNIC	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
DEVELOPPEMENT	372.300 €	-56.304	315.996
DST	1.816.561 €	-474.467	1.342.094
TRANSVIT	3.585.217 €	-1.644.040	1.941.177
RH INTERNES	1.809.571 €	596.565	2.406.136
Total général	7.583.649 €	-1.578.246 €	6.005.403 €

Crédits de liquidation

CA ETNIC	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
DEVELOPPEMENT	380.235 €	-12.771	367.464
DST	1.048.392 €	550.999	1.599.391
TRANSVIT	1.800.419 €	140.758	1.941.177
RH INTERNES	1.809.571 €	-682.964	1.126.607
Total général	5.038.617 €	-3.978 €	5.034.639 €

Les 5 Mios affectés aux projets de contrat d'administration de l'ETNIC permettront de couvrir partiellement les moyens nécessaires pour rencontrer les 10 objectifs stratégiques fixés dans le contrat. Certains objectifs pourraient dès lors devoir être revus à la baisse et/ou reportés aux années suivantes.

En matière de développement, les 372.300 € en engagement et 367.464 € en liquidation sont destinés à réaliser les projets suivants :

- Hébergement de la plateforme MOODLE : il s'agit d'une « brique de base » nécessaire à garantir un hébergement optimal de la plateforme d'e-learning. Cet hébergement est majoritairement transversal à l'ensemble des acteurs de la FWB
- Outil CRM à développer pour répondre à l'objectif stratégique n°5.

Dans le cadre du contrat d'administration de l'ETNIC, la DST prévoit de faire appel à des consultants externes comme des Business Analyst(s), des responsable(s) du changement organisationnel et de(s) gestionnaire(s) de programme spécialisés dans certains domaines pour accompagner les différents chantiers de notre CA. Le département prévoit aussi certaines dépenses qui sont associées à des leviers d'optimisation mis à jour par le projet de screening confié à la société Roland Berger. Un équipement spécifique des collaborateurs délocalisés de l'ETNIC est prévu.

En matière du Transversal IT, les 1.800.419 € sont principalement affectés à :

- En lien avec l'OS8 : la consultance en UX designer
- En lien avec l'OS6 : la consultance pour le programme Entreprise service management
- En lien avec l'OS7 : la consultance, les licences et maintenance pour le marché Master Data Management (lot 1 et 2)
- En lien avec l'OS4 : La mise en œuvre du projet secure web gateway (sécurisation des flux internet)
- De la consultance en gestion de projets (3 chefs de projet) pour les projets du contrat d'administration ETNIC.

En ce qui concerne le personnel interne, outre le personnel en poste recruté en 2021 et en 2022, un plan de recrutement est prévu afin de mener à bien les objectifs fixés. Celui-ci reprend 1 technicien de la donnée-Data Engineer et 1 Project Manager senior.

DOTATION SPECIFIQUE PDI-MFWB (hors AGE)

34.084.496 € en engagement en diminution de 6.995.222 € et 22.623.429 € en liquidation en légère augmentation par rapport à l'initial sont affectés à des dépenses liées aux projets du PDI soit un dépassement de 2.623.429 € par rapport à l'enveloppe fixée à 20 millions d'euro€ :

Crédits d'engagement

PDI_MFWB	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
PDI MFWB TRSV	28.541.322 €	-2.475.345 €	26.065.977 €
PDI MFWB AGAJ	2.106.025 €	132.956 €	2.238.981 €
PDI MFWB AGC	1.957.791 €	-151.398 €	1.806.393 €
PDI MFWB AGMJ	4.878.973 €	-4.205.238 €	673.735 €
PDI MFWB AGS	3.595.607 €	-296.197 €	3.299.410 €
Total général	41.079.718 €	-6.995.222 €	34.084.496 €

Crédits de liquidation

PDI_MFWB	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
PDI MFWB TRSV	16.152.835 €	104.496 €	16.257.331 €
PDI MFWB AGAJ	1.480.620 €	208.958 €	1.689.578 €
PDI MFWB AGC	744.990 €	-112.422 €	632.568 €
PDI MFWB AGMJ	2.034.335 €	108.527 €	2.142.862 €
PDI MFWB AGS	1.939.947 €	-38.857 €	1.901.090 €
Total général	22.352.727 €	270.702 €	22.623.429 €

Les montants repris dans le tableau ci-dessus sont le fruit de concertations avec les services du MFW-B via les organes de gouvernance IT, et principalement les COPORs. Ces montants, et les projets auxquels ils se rapportent, ont fait l'objet de validations par les Cabinets ministériels concernés. Cela couvre les projets ayant une description du besoin claire et une analyse minimale.

PDI MFWB TRANSVERSAL

Crédits d'engagement

PDI MFWB TRSV	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
GENERALE_IT		0 €	
GENERALE_IT_DEV	14.298.918	154.238 €	14.453.156
GENERALE_IT_INFRA	4.763.800	-838.445 €	3.925.355
GENERALE_IT_TRANS_IT	4.680.920	-1.966.414 €	2.714.506
GENERALE_RESS	2.558.784	-414.304 €	2.144.480
STRAT_TRANS	2.238.900	589.580 €	2.828.480
Total général	28.541.321	-2.475.344	26.065.977

Crédits de liquidation

PDI MFWB TRSV	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
GENERALE_IT	203.600	8.195	211.795
GENERALE_IT_DEV	6.297.065	521.150	6.818.215
GENERALE_IT_INFRA	3.303.769	-428.252	2.875.518
GENERALE_IT_TRANS_IT	2.123.317	55.245	2.178.561
GENERALE_RESS	2.558.784	-414.304	2.144.480
STRAT_TRANS	1.666.300	362.461	2.028.761
Total général	16.152.834 €	104.496 €	16.257.331 €

La Direction générale IT prévoit un montant de 211.975 € afin de couvrir la participation des agents du MFWB aux masters class GARTNER.

La DST prévoit pour un montant de 2.028.761 € en crédits de liquidation, soit une hausse de 362.461 €, et pour un montant de 2.828.480 € en engagement, en hausse de 589.580 € par rapport à l'initial, la mise en place du côté du centre de compétence innovation d'un accompagnement pour améliorer le concept d'incubateur et d'expérimentations de nouvelles idées innovantes et/ou irritantes ainsi que des chantiers de co-construction. L'intégration d'un spécialiste de l'expérience utilisateur est prévue et permettra de s'aligner au mieux avec les attentes des utilisateurs finaux.

L'intensification du recours à des expertises externes en analyse business (+260.523 €) pour soutenir les analyses métiers des bénéficiaires et compléter la connaissance de la réalité métier de ceux-ci en leur proposant une description d'une situation existante et d'une situation à atteindre en termes systèmes d'information d'entreprise (Un As-Is et un To-Be). Ceci doit permettre à chaque bénéficiaire d'élaborer une feuille de route, un plan de développement informatique pour atteindre l'objectif fixé de commun accord.

En termes de développement, les dépenses sont en augmentation de 521.150 € en liquidation et de 154.238 € en engagement par rapport à l'initial 2023 pour le recours à de la consultance en analyse fonctionnelle et concernent les projets majeurs qui s'inscrivent dans les différents chantiers transversaux lancés par l'Administration :

- Orientation Usagers :
 - Création d'un espace enseignement pro (pouvoir démarrer des démarches au nom de son école) au sein de Mon Espace et refonte graphique de ce dernier (nouvelle charte graphique). La poursuite du développement d'un back office est également prévu afin de permettre le paramétrage de l'application par le métier ainsi que l'accès à un ensemble d'indicateurs.
 - Réalisation de divers projets relatifs aux démarches dont leur dématérialisation.
 - Performance énergétique et infrastructure : Initialisation de la mise en place d'une solution de gestion de la propriété et des espaces.
 - Compétence et performance RH : mise en place de la solution "Soft RH" (recrutements, formations, évaluation et gestion des compétences) et maintien de la solution ULIS.
 - GED : mise en œuvre du nouveau marché permettant d'augmenter le nombre de licences et de passer sur un environnement professionnel plus stable.
 - PIX : mise à disposition de consultants afin de poursuivre les développements et continuité de la convention.
 - IDECC : poursuite des développements de la plateforme d'envoi de communications ciblées.
 - Optemap : poursuite des développements de l'outil de gestion des marchés publics.
 - Subsidés : nouveau marché permettant l'intégration de la GED et de SAP.
-
- Performance énergétique et infrastructure : Initialisation de la mise en place d'une solution de gestion de la propriété et des espaces (lancement du marché, évaluation des soumissionnaires et solutions proposées en vue de l'attribution du marché).
 - Données : mise en place des outils et services relatifs à la gestion des données maitres (sur base du marché outils attribués en fin 2022), leur mise en qualité et de la gouvernance à mettre en œuvre.

En ce qui concerne l'Infrastructure, des moyens prévus sont en diminution par rapport à l'initial et sont destinés à couvrir des besoins réseau, permettre les visio-conférences, installer des espaces de Coworking. Un budget complémentaire de 217.600 € est prévu pour un outil de réservation de salles et des équipements liés au NWO. La fourniture de matériels et de services autour du poste de travail nécessite des liquidations de 1,2 millions, notamment pour le remplacement du matériel en fin de vie.

En matière du Transversal IT, les 2.178.561 € en liquidation et 2.714.506 € en engagement sont principalement affectés à :

- La consultance en gestion de projet pour gérer les différents projets issus du PDI
- La consultance en architecture de solution
- La consultance en ux design
- La consultance en test d'applications
- Afin de répondre aux exigences du MFWB en matière d'orientation usager, la consultance et la mise en place d'un système de ticketing pour le MFWB
- Le renfort en service management pour le suivi des nombreux services consommés par le MFWB.
- Les licences, support et consultance nécessaire pour l'implémentation et l'exploitation d'outils nécessaires au MFWB pour la gestion de leurs données
- La consultance pour l'accompagnement métier en lien avec la gestion de données

En ce qui concerne le personnel interne, outre le personnel en poste recruté en 2021 et en 2022, un plan de recrutement est prévu afin de mener à bien les objectifs fixés. Celui-ci reprend, 1 AP e-learning, 1 Architecte

infrastructure, 3 QA Testeur, 3 APE et 3 Analystes fonctionnels senior. Les dépenses ont été revues en fonction des paramètres économiques de juin.

PDI MFWB AGAJ

Crédits d'engagement

PDI MFWB AGAJ	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
GENERALE_IT_DEV	1.763.275 €	117.065 €	1.880.340 €
GENERALE_IT_TRANS_IT	342.750 €	15.891 €	358.641 €
Total général	2.106.025 €	132.956 €	2.238.981 €

Crédits de liquidation

PDI MFWB AGAJ	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
GENERALE_IT_DEV	1.137.870 €	208.959 €	1.346.828 €
GENERALE_IT_TRANS_IT	342.750 €	- €	342.750 €
Total général	1.480.620 €	208.959 €	1.689.578 €

Ces moyens en augmentation de 132.956 € en engagement et de 208.959 € en liquidation permettent de poursuivre ou démarrer la réalisation des projets identifiés comme prioritaires par l'AGAJ.

Il s'agit notamment :

- De mettre en place des solutions permettant la dématérialisation des documents
- De poursuivre les projets IMAJ, INES, ADOPTION, OSCAR stratégiques pour l'AGAJ;
- De l'intégration avec « Mon espace » pour les acteurs de type personnes physiques ou morales
- De la mise en place d'outil d'aide à la décision pour le Service général de la prévention de l'AGAJ
- Du développement d'un logiciel permettant de centraliser les données relatives aux jeunes hébergés en IPPJ
- De la mise en qualité des données utilisées dans l'ensemble des solutions de l'AGAJ
- Fourniture de licences ODOO
- De l'amélioration de la couverture WIFI dans les IPPJ, CCMD et SAJ dans le même sens que ce qui est prévu dans le transversal.
- De l'adaptation des solutions existantes propres pour une mise en conformité au RGPD
- De la mise en qualité des données utilisées dans l'ensemble des solutions de l'AGAJ
- De la consultance en gestion de projet, test d'applications et architecture de solution
- Du suivi des services mis à disposition
- ...

Crédits d'engagement

PDI MFWB AGC	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
GENERALE_IT_DEV	2.474.107 €	-151.397 €	2.054.285 €
GENERALE_IT_INFRA	246.750 €	0 €	178.320 €
GENERALE_IT_TRANS_IT	874.750 €	0 €	1.066.804 €
Total général	1.957.791 €	-151.397 €	1.806.393 €

Crédits de liquidation

PDI MFWB AGC	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
GENERALE_IT_DEV	425.240 €	- 112.422 €	312.818 €
GENERALE_IT_INFRA	12.000 €	- €	12.000 €
GENERALE_IT_TRANS_IT	307.750 €	- €	307.750 €
Total général	744.990 €	- 112.422 €	632.568 €

En diminution de 151.397 € en engagement et de 112.422 € en liquidation par rapport à l'initial, ces moyens sont consacrés à la poursuite du développement des solutions actuelles et procéder à l'analyse et à l'implémentation de différents projets identifiés comme stratégiques:

- Mise en œuvre de la solution pour la gestion des films pour la Cinémathèque, le CCA et WBImages.
- Poursuite du nouveau site pour le musée Royal de Mariemont et du site numeriques.be.
- Assurer la consultance en gestion de projet, test d'applications, architectures techniques et suivi des services mis à disposition

Au niveau Infrastructure, un montant spécifique de 12.000 euros est prévu pour le Wifi.

Au niveau du Transversal IT, 307.750 € pour couvrir divers types de consultance en lien avec les projets : Chef de projet, architectes, testeurs.

Grâce à ces moyens, l'AGC pourra poursuivre le développement de leurs solutions actuelles et procéder à l'analyse et à l'implémentation de différents projets identifiés comme stratégique. Elle pourra entre autres :

- Mise en œuvre de la solution pour la gestion des films pour la Cinémathèque, le CCA et WBImages.
- Une solution pour la gestion des prêts du Centre de prêt de Naninne.
- Poursuite du nouveau site pour le musée Royal de Mariemont et du site numeriques.be.
- Remise en concurrence des solutions Adlib (gestion pour les bibliothèques) et The Museum System (TMS) (gestion des collections) prévue en 2023-2024.

- Assurer la consultance en gestion de projet, test d'applications, architectures techniques et suivi des services mis à disposition

Au niveau Infrastructure, un montant spécifique de 12.000 euros est prévu pour le Wifi.

PDI MFWB AGMJ

Crédits d'engagement

PDI MFWB AGMJ	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
GENERALE_IT_DEV	4.429.123 €	-4.083.039 €	346.085 €
GENERALE_IT_INFRA	97.200 €	-97.200 €	- €
GENERALE_IT_TRANS_IT	253.650 €	-25.000 €	228.650 €
STRAT_TRANS	99.000 €	0 €	99.000 €
Total général	4.878.973 €	- 4.205.239 €	673.735 €

Crédits de liquidation

PDI MFWB AGMJ	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
GENERALE_IT_DEV	1.653.485 €	224.205 €	1.877.690 €
GENERALE_IT_INFRA	97.200 €	-97.200 €	- €
GENERALE_IT_TRANS_IT	253.650 €	-18.478 €	235.172 €
STRAT_TRANS	30.000 €	0 €	30.000 €
Total général	2.034.335 €	108.526 €	2.142.862 €

En augmentation de 108.526 € en liquidation par rapport à l'initial, ces moyens vont permettre de procéder à l'analyse et à l'implémentation de différents projets en lien avec les objectifs stratégiques de l'AGMJ.

Il s'agit notamment :

- De mettre en place une solution de gestion des connaissances afin de favoriser la mise à jour et la diffusion de l'information.
- D'analyser et mettre en œuvre des solutions permettant au Management de l'AGMJ d'obtenir des indicateurs plus précis, en particulier pour la mesure des performances et pour anticiper les capacités de placement en surveillance électronique (statistiques prévisionnelles).
- D'améliorer l'efficacité des agents par la mise en place de solutions informatiques (suivi des e-mails entrants des Maisons de Justice, traduction de documents, gestion des shifts du CSE,...).
- Poursuite du développement des solutions CAPREV, MOODLE, SIPAR, Siset
- De la consultance en gestion de projet, test d'applications et architecture de solution
- Du suivi des services mis à disposition

Au niveau Infrastructure, le budget prévu pour le WIFI a été mis à 0.

Les crédits d'engagement sont en forte diminution par rapport à l'initial. Cette baisse concerne le projet SIPAR.

Crédits d'engagement

PDI MFWB AGS	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
GENERALE_IT_DEV	2.474.107 €	- 419.822 €	2.054.285 €
GENERALE_IT_INFRA	246.750 €	- 68.430 €	178.320 €
GENERALE_IT_TRANS_IT	874.750 €	192.054 €	1.066.804 €
Total général	3.595.607 €	- 296.197 €	3.299.410 €

Crédits de liquidation

PDI MFWB AGS	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
GENERALE_IT_DEV	1.158.297 €	-76.126 €	1.082.171 €
GENERALE_IT_INFRA	76.900 €	-66.430 €	10.470 €
GENERALE_IT_TRANS_IT	704.750 €	103.698 €	808.448 €
Total général	1.939.947 €	-38.858 €	1.901.090 €

Grâce à ce budget les projets identifiés comme stratégiques pour l'AGS pourront se poursuivre, notamment :

- La gestion des Sportifs de Haut Niveau.
- La gestion de Prêts et de Matériel de l'ADEPS permettant la réservation en ligne avec une intégration à la solution ERP SAP.
- La plateforme de gestion des cycles en ligne.
- La plateforme ADEPS STACY

L'administration générale des sports (AGS) fait face à de nombreux défis. Pour y arriver elle a développé une vision axée autour de 5 axes :

- Être l'opérateur de référence dans le sport en FWB.
- Avoir une place prépondérante dans le monde du numérique.
- Être en phase avec la société dans un environnement de plus en plus concurrentiel.
- Avoir son propre écosystème pour s'installer en tant que tel et être source de données sportives pour tout un chacun.
- Créer entre les différents acteurs et secteurs afin de ne tisser *qu'une seule toile*.

Pour l'accompagner, l'ETNIC a mené une analyse stratégique de l'architecture d'entreprise de l'AGS. Cette analyse reprenant une vision à 360° des réels besoins permet de proposer une nouvelle architecture pour la refonte de leurs solutions et une roadmap alignée.

Il s'agit d'une transformation numérique radicale. Il ne s'agit plus de se doter d'outils informatiques, mais de créer un environnement numérique orienté Usager afin que ces derniers retrouvent les mêmes facilités d'usage que dans le privé : information et accès aux produits et services, innovation dans les moyens de communication (chatbot), partage des données (Opendata). L'idée étant de créer une plateforme avec un ensemble interopérable de services combinés créera des workflows en lieu et place des applications informatiques métiers. Cette plateforme doit être une vitrine de toutes les offres de service SPORT POUR TOUS, ainsi qu'une vitrine de toutes les offres de Service SPORT DE HAUT NIVEAU. Au sein de l'ETNIC, cette vision se concrétise au travers du programme intitulé « plateforme AGS ».

La première phase qui se déroule en 2022 permettra de délivrer la V1 avec la réécriture de la partie usager de l'application destinée au citoyen pour la recherche et l'inscription aux stages et aux cycles (STACY). L'acquisition d'une solution pour la gestion des sportifs de haut niveau (eSHN) pour les Jeux olympiques 2024 à Paris. En parallèle nous menons le chantier relatif au passage du fond des sports en SACA.

Ces moyens spécifiques pour 2023 vont permettre de poursuivre ces initiatives à concurrence des moyens disponibles, principalement :

- La V2 de la plateforme (l'ajout de nouvelles fonctionnalités aussi bien pour le sport pour tous que la plateforme ESHN)
- Le passage du fond des sports en SACA
- L'amélioration de la connectivité dans les centres ADEPS en zone blanche.

Au niveau Infrastructure, un montant spécifique de 10.470 euros est prévu pour le Wifi dans les centres.

DOTATION SPECIFIQUE ENSEIGNEMENT (DEMATERIALIZATION ET PDI (enseignement obligatoire)

4.000.000 € seront affectés à des dépenses liées aux projets du PDI AGE:

Crédits d'engagement

PDI AGE	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
GENERALE_IT_DEV	5.844.507 €	-2.389.596 €	3.454.912 €
GENERALE_IT_TRANS_IT	1.346.345 €	-192.286 €	1.154.059 €
STRAT_TRANS	420.000 €	0 €	420.000 €
Total général	7.610.852 €	-2.581.882 €	5.028.970 €

Crédits de liquidation

PDI AGE	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
GENERALE_IT_DEV	2.639.395 €	-144.670 €	2.494.725 €
GENERALE_IT_TRANS_IT	1.040.605 €	144.671 €	1.185.276 €
STRAT_TRANS	320.000 €	0 €	320.000 €
Total général	4.000.000 €	0 €	4.000.000 €

Cette dotation spécifique permettra de répondre aux nombreux besoins de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. De l'élève à l'enseignant, de la direction aux parents, du pouvoir organisateur au pouvoir régulateur, de nombreuses avancées en termes de dématérialisation, d'apprentissage et de simplification administrative sont en cours.

2023 sera comme l'année 2022 une année charnière pour l'enseignement. En effet, le changement des rythmes scolaires, les pôles territoriaux, le dossier d'accompagnement de l'élève, pour n'en citer que quelques-uns, sont des projets qui vont impacter de manière importante le paysage de l'enseignement obligatoire.

Plusieurs projets de dématérialisations et de simplifications dans le cadre de la gestion des carrières des personnels de l'enseignement vont considérablement faciliter le dialogue et réduire la charge administrative entre les écoles, enseignants, pouvoirs organisateurs et l'administration.

Dans la continuité de 2022, une école pourra envoyer les données de carrières de ses enseignants de manière digitale à l'administration. Ces données seront automatiquement mises à disposition d'un agent traitant ou service compétent pour répondre à la demande.

Les demandes croissantes en matière d'apprentissage, d'exercices, d'aide et d'examens en ligne vont aussi être rencontrées. Les plateformes HAPPI et e-Classe seront renforcées et dialogueront entre elles.

La continuité des développements des solutions informatiques permettant aux nombreux acteurs de l'enseignement d'avoir rapidement et de manière fiable les informations nécessaires à leur bon fonctionnement au quotidien. Les applications de gestion d'encadrement sont un bel exemple d'applications qui apportent un réel bénéfice aux écoles en leur permettant de simuler leurs rentrées scolaires.

Une application va permettre la gestion de la délégation des accès, un grand pas vers l'autonomie des écoles et PO dans leur gestion des droits des enseignants sur les différentes applications. Cette application est nécessaire pour certaines applications comme par exemple le dossier d'accompagnement de l'élève.

Le budget de 1.185.276 € à destination du transversal IT permettra de couvrir la consultance en matière de : de projet, test d'applications et architecture de solution, suivi des services mis à disposition.

La diminution des crédits d'engagement à hauteur de 2.581.882 € concerne le recours à de la consultance en analyse fonctionnelle, les engagements budgétaires ayant été réalisés antérieurement.

DOTATION SPECIFIQUE PETITE ENFANCE

Après concertation avec l'ONE et le Cabinet de la Ministre en charge de la petite enfance, les 2 millions alloués en conclave seront affectés aux dépenses suivantes :

Crédits d'engagement

ONE ZEPHYR	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
GENERALE_IT_DEV	295.740 €	344.174 €	639.914 €
GENERALE_IT_TRANS_IT	1.247.300 €	188.491 €	1.435.791 €
Total général	1.543.040 €	532.665 €	2.075.705 €

Crédits de liquidation

ONE ZEPHYR	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
GENERALE_IT_DEV	752.700 €	-34.010 €	718.689 €
GENERALE_IT_TRANS_IT	1.247.300 €	34.011 €	1.281.311 €
Total général	2.000.000 €	0 €	2.000.000 €

Notons que la dotation de 2 Millions ne couvre pas l'ensemble des dépenses relatives à Zéphyr et que le solde évalué à 190.000 € fera l'objet d'une refacturation à l'ONE.

La hausse des crédits d'engagement est destinée à couvrir les besoins en consultance Chef de projet et analyse fonctionnelle afin d'éviter toute rupture de services début 2024.

DOTATION SPECIFIQUE

226.000 € sont destinés aux développements demandés par le Cabinet Bertieaux pour ses compétences.

DOTATION SPECIFIQUE PC circulaire

450.000 € sont destinés aux PC circulaire

RECETTES FONCTIONNELLES

Les dépenses à charge des recettes fonctionnelles s'élèvent à 5.976.752 € en crédits de liquidation en diminution de 4.022.683 € par rapport à l'initial, quant aux crédits d'engagement, ils s'élèvent à 7.125.220 € en baisse de 1.740.453 € par rapport à l'initial.

CONVENTIONS STRUCTURELLES

SOURCE DE FINANCEMENT	CE 2023	CL 2023
Convention ONE dépenses structurelles		1.146.000 €
Convention ARES - dépenses structurelles		84.196 €
Convention FSE - dépenses structurelles		56.751 €
CONVENTIONS STRUCTURELLES		1.286.947 €

CONVENTIONS – PROJETS :

Crédits d'engagement

CONVENTIONS PROJETS	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
Convention ONE projets	4.634.977 €	-910.036 €	3.724.941 €
Conventions ARES projets	871.608 €	-36.189 €	835.419 €
Conventions autres et recettes spécifiques autres PT 2.0	1.389.888 €	-733.827 €	656.061 €
Services rendus à l'EAP	568.200 €	-186.650 €	381.550 €
Services rendus au CICG	1.000 €	0 €	1.000 €
Total général	7.465.673 €	-1.866.702 €	5.598.971 €

Crédits de liquidation

CONVENTIONS PROJETS	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
Convention ONE projets	4.700.767 €	-1.955.347 €	2.745.420 €
Conventions ARES projets	514.037 €	-79.051 €	434.986 €
Conventions autres et recettes spécifiques autres PT 2.0	1.356.358 €	-653.473 €	702.885 €
Services rendus à l'EAP	936.926 €		614.235 €
Services rendus au CICG	203.400 €	-194.900 €	8.500 €
Services rendus au CICG	1.000 €	0 €	1.000 €
Total général	7.712.488 €	-2.882.771 €	4.507.026 €

Les budgets prévus dans la convention – projets de l’ARES couvrent les domaines suivants :

- Renforcement du réseau local et continuité du réseau distant,
- Achats de PCs avec licences,
- Achats de licences diverses (WebEX, Adobe,...)
- Mise en place de l’Enterprise Service Management
- Poursuite des développements de la solution CAMA-CEPERI
- Déploiement de SIRH et ULIS pour l’ARES

Les budgets prévus dans la convention – projets de l’ONE couvrent les domaines suivants :

- Continuité du plan d’équipement WIFI
- Matériel, licences et consultance pour la reprise et le maintien des infrastructures informatiques de l’ONE
- Convention et gestion des projets e-Vax
- Consultance externe O365 pour l’intégration de l’ONE dans l’O365 de la FWB
- Déploiement de l’outil ESM
- Implémentation du programme de projets ZEPHYR (en complément de la partie dotation de 2 millions d’euros)
- Déploiement de SAP et SIRH pour l’ONE.

Au niveau des postes de travail (PT2.0) il s’agit des estimations faites avec divers bénéficiaires naturels sur leurs besoins pendant la durée du marché (engagement) et sur leurs besoins plus spécifiques en 2023 (liquidation).

WBE

Crédits d’engagement

WBE	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
DEVELOPPEMENT			
INFRASTRUCTURE	1.400.000 €	-23.751 €	1.376.249 €
TRANSVIT		150.000 €	150.000 €
Total général	1.400.000 €	126.249 €	1.526.249 €

Crédits de liquidation

WBE	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
DEVELOPPEMENT		30.282 €	30.282 €
INFRASTRUCTURE	1.000.000 €	-997.503 €	2.497 €
TRANSVIT		150.000 €	150.000 €
Total général	1.000.000 €	-817.221 €	182.779 €

Le projet d’équipement des locaux WBE et des écoles en moyens de communication a été reporté soit une diminution des dépenses à hauteur de 997.503 €. Toutefois les engagements budgétaires nécessaires devraient être pris en 2023.

150.000 € en engagement et en liquidation sont destinés au financement d’un chef de projet
 30.282 € en liquidation destinés à la maintenance de l’application ULIS.



Exposé particulier relatif au budget ajusté 2023

Budget des Recettes

<u>Libellé</u>	<u>Recettes initial 2023</u>	<u>Ajustement 2023</u>	<u>Recettes ajusté 2023</u>
Produits des prestations dont conventions	9.999.435 €	-4.022.683 €	5.976.752 €
Dotation 2023	116.978.000 €	-2.306.000 €	114.672.000 €
Dotations spécifiques	752.000 €	-76.000 €	676.000 €
TOTAL RECETTES	127.729.435 €	-6.404.683 €	121.324.752 €

Programme 01 – Recettes générales

Titre I – Recettes courantes

Recettes fonctionnelles

A.B.	Libellé	<u>Recettes initial 2023</u>	<u>Ajustement 2023</u>	<u>Recettes ajusté 2023</u>
01.1620.03	Produits des prestations dont conventions	9.999.435 €	-4.022.683 €	5.976.752 €

Exposé : recettes forfaitaires provenant des conventions structurelles établies entre l'ETNIC et des O.I.P. de la FWB et autres bénéficiaires pour des services récurrents à hauteur de 1.286.947 € et d'autre part de recettes provenant de « convention - fiches projets » établies entre l'ETNIC et le bénéficiaire concerné pour la réalisation de commandes ou projets spécifiques à hauteur 5.976.752 € en diminution de 4.022.683 €. Les principaux bénéficiaires sont l'ONE, l'ARES, WBE..... Les recettes ont été ajustées en fonction de l'état d'avancement des projets.

Interventions du secteur public

A.B.	Libellé	<u>Recettes initial 2023</u>	<u>Ajustement 2023</u>	<u>Recettes ajusté 2023</u>
01.4610.10	Dotation 2023	116.978.000 €	-2.306.000 €	114.672.00 €

Exposé : Dotation imputée à la D.O. 12 A.B. 41.04.14 du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2023 octroyée à l'ETNIC pour la réalisation de ses missions aux cours de l'exercice 2023. Cette dotation se décompose de la manière suivante :

Dotation de base	81.013.932 €
Dotation Contrat d'administration ETNIC	5.034.639 €
Dotation PDI MFWB	22.623.428 €
Dotation AGE dématérialisation de l'enseignement	4.000.000 €
Dotation Petite enfance	2.000.000 €

A.B.	Libellé	<u>Recettes initial 2023</u>	<u>Ajustement 2023</u>	<u>Recettes ajusté 2023</u>
01.4610.03	Dotations spécifiques 2023	752.000 €	- 76.000 €	676.000 €

Exposé : Des moyens complémentaires ont été octroyés pour développer les projets relevant des compétences de la Ministre Glatigny à hauteur de 226.000 € notamment pour E-CAD et SAPE et 450.000 € pour la provision numérique dans l'enseignement pour les PC circulaires dans les écoles.

Budget des Dépenses

	Crédits d'engagement Initial 2023	Ajustement	Crédits d'engagement Ajusté 2023
Dépenses courantes	156.353.946 €	11.082.765 €	174.139.914 €
Dépenses en capital	11.155.577 €	-2.166.538 €	8.384.439 €
Total dépenses	<u>167.509.523 €</u>	<u>8.916.228 €</u>	<u>182.524.353 €</u>

	Crédits de liquidation Initial 2023	Ajustement	Crédits de liquidation Ajusté 2023
Dépenses courantes	129.429.436 €	9.764.575 €	130.031.119 €
Dépenses en capital	9.162.892 €	-1.908.912 €	7.253.980 €
Total dépenses	<u>129.429.436 €</u>	<u>7.855.664 €</u>	<u>137.285.100 €</u>

Programme 01 – Organiser et gérer le fonctionnement de l'ETNIC

PROGRAMME 01	Crédits d'engagement Initial 2023	Ajustement	Crédits d'engagement Ajusté 2023
Dépenses courantes	50.776.469 €	12.576.844 €	63.352.813 €
Dépenses en capital	510.000 €	-219.500 €	290.500 €
Total dépenses Programme 01	<u>51.286.469 €</u>	<u>12.356.844 €</u>	<u>63.253.268 €</u>

PROGRAMME 01	Crédits de liquidation Initial 2023	Ajustement	Crédits de liquidation Ajusté 2023
Dépenses courantes	50.525.326 €	12.437.442 €	62.962.768 €
Dépenses en capital	510.000 €	-219.500 €	290.500 €
Total dépenses Programme 01	<u>51.035.326 €</u>	<u>12.217.942 €</u>	<u>63.253.268 €</u>

Titre I - Dépenses courantes

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
01.1111.01	Rémunérations du personnel	43.005.537 €	-1.613.431 €	41.392.106 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
01.1111.01	Rémunérations du personnel	43.005.537 €	-1.613.431 €	41.392.106 €

Exposé : Globalement en diminution, les dépenses de rémunérations du personnel de l'ETNIC ont été revues en fonction de la masse salariale du personnel effectivement en poste 01/01/2023 compte tenu de la dérive barémique, des indexations 2022 en année pleine, des remplacements et recrutement de personnel intervenus au cours de l'exercice 2022 en année pleine, des paramètres économiques de septembre, le tout à hauteur de 34.430.976 €

La masse salariale relative au plan de recrutement interne 2023 au prorata des dates d'entrée en fonction prévues à hauteur de 1.366.423 €

La masse salariale relative aux remplacements de personnel prévus en 2023 au prorata des dates d'entrée en fonction prévues à hauteur de 330.964€

Les chèques repas à hauteur de 401.165 €

La masse salariale relative au personnel dédié au projet e-Paysage à hauteur de 128.493 €

La masse salariale relative au personnel dédié au projet WBFIN II à hauteur de 164.724 €

La masse salariale relative au personnel en poste et aux recrutements de personnel prévus au cours de l'exercice 2023, au prorata de la date d'entrée en fonction, destinés à la mise en œuvre du PDI – MFVB à hauteur de 2.144.480 €

La masse salariale relative au personnel en poste et aux recrutements de personnel prévus au cours de l'exercice 2023, au prorata de la date d'entrée en fonction, destinés à la mise en œuvre du contrat d'administration de l'ETNIC à hauteur de 1.941.377 €.

La masse salariale relative au personnel dont la rémunération est facturée aux bénéficiaires à hauteur de 483.704 €

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
01.1120.01	Autres éléments de rémunération	691.060 €	70.060 €	761.120 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
01.1120.01	Autres éléments de rémunération	691.060 €	70.060 €	761.120 €

Exposé : ce poste reprend les dépenses directement liées à la masse salariale à savoir :

- les aides à la mobilité dans le cadre du télétravail à hauteur de 162.925 € en baisse de 6.055 € compte tenu du personnel en poste

- les déplacements domicile- lieu de travail à hauteur de 578.045 € en hausse de 78.045 € pour tenir compte de la hausse des prix des abonnements de transport en commun.

- la masse d'habillement à hauteur de 3.430 €

- les chèques-cadeaux à hauteur de 16.720 €

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
01.1211.01	Formations	504.196 €	-53.635 €	450.561 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
01.1211.01	Formations	465.701 €	-65.122 €	400.579 €

Exposé : il s'agit ici d'une part des dépenses relatives au plan de formation 2023 du personnel de l'ETNIC à hauteur 361.910 € tant en engagement qu'en liquidation en diminution de 16.786 € par rapport l'initial et d'autre part de formations spécifiques en coaching et accessibilité initiées en 2021 à hauteur de 11.505 €.

Les formations spécifiques dans le domaine de la sécurité à hauteur de 80.000 € en engagement celles-ci seront réalisées dès le début 2024.

Le plan d'action Burn-Out à hauteur de 8.652 € ainsi que du coaching à hauteur de 1.936 €

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
01.1211.02	Assurances personnel	500 €	€	500 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
01.1211.02	Assurances personnel	142.713 €	85.994 €	228.707 €

Exposé : ce poste comprend les dépenses relatives aux assurances responsabilité civile et accidents de travail en lien avec le personnel de l'ETNIC ainsi que les assurances Missions en augmentation de 85.994 € en crédits de liquidation par rapport à l'initial pour tenir de la hausse des prix. Ce montant varie également en fonction de la masse salariale.

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
01.1211.03	Frais divers liés au personnel	468.500 €	22.699 €	491.199 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
01.1211.03	Frais divers liés au personnel	211.000 €	-45.699 €	165.301 €

Exposé : Les frais divers liés au personnel reprennent les dépenses suivantes :

- le marché de gestion des absences, la tutelle du SPF, la cotisation au service social, le marché SEPPT à hauteur de 48.500 € en engagement et 83.000 € en liquidation

- la relance du marché relatif aux publications des offres d'emploi à hauteur de 442.699 € en crédits d'engagement en augmentation de 22.699 € par rapport à l'initial et 55.000 € en crédits de liquidation en diminution de 20.000 € par rapport à l'initial ainsi que la poursuite du marché en cours à hauteur de 27.301 € en crédits de liquidation en diminution de 22.699 € par rapport à l'initial compte tenu du nombre de publications d'ici la fin de l'année.

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
01.1211.04	Prestataires extérieurs	60.000 €	€	60.000 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
01.1211.04	Prestataires extérieurs	19.360 €	€	19.360 €

Exposé : il s'agit ici des dépenses relatives aux prestations du réviseur d'entreprise dans le cadre de l'audit des comptes 2022 et de la relance du marché pour les exercices suivants.

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
01.1211.05	Frais de mission et de représentation	266.625 €	10.664 €	277.289 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
01.1211.05	Frais de mission et de représentation	266.625 €	-14.750 €	251.875 €

Exposé : Les frais de représentation et de mission reprennent les dépenses suivantes :

- les frais de séjour à hauteur de 30.000 € en engagement et en liquidation
- les frais de repas professionnels à hauteur de 7.000 € en engagement et en liquidation
- les frais de réunion (sandwich, salle...) à hauteur de 57.000 € en engagement et en liquidation
- les frais relatifs aux activités de team building, repas de nouvel an à hauteur de 116.000 € en engagement et en liquidation
- les frais relatifs à l'organisation de l'Hackathon 2023 à hauteur de 25.000 € en engagement et en liquidation
-

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
01.1211.06	Aménagement et entretien des locaux	15.000 €	€	15.000 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
01.1211.06	Aménagement et entretien des locaux	115.000 €	€	115.000 €

Exposé : ce poste reprend les dépenses relatives à l'entretien des locaux de l'ETNIC

- 100.000 € en crédits de liquidation pour le nettoyage
- 15.000 e en engagement et en liquidation pour divers petits travaux

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
01.1211.07	Assurances autres	32.000 €	610 €	32.610 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
01.1211.07	Assurances autres	21.209 €	-10.396 €	10.273 €

Exposé : il s'agit ici des frais d'assurance incendie 5.163 € et des frais d'assurance pour les véhicules de service et de fonction 4.500 €.

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
01.1211.08	Frais récurrents de véhicules	40.500 €	-15.448 €	25.052 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
01.1211.08	Frais récurrents de véhicules	32.886 €	-9.447 €	23.439 €

Exposé : les frais récurrents de véhicules tels que carburant, réparation... à hauteur de 18.000 € en engagement et en liquidation

- les contrats d'entretien des véhicules de fonction et de services à hauteur de 5.386 € en liquidation et 7.886 € en crédits d'engagement.

Les montants ont été adaptés en fonction des estimations de consommation au 31/12/2023

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
01.1211.09	Fournitures de bureau	558.650 €	-131.516 €	427.134 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
01.1211.09	Fournitures de bureau	512.290 €	-137.819 €	374.471 €

Exposé : ce poste comprend les dépenses suivantes :

- les achats de papier à hauteur de 17.000 € en crédits d'engagement (nouveau marché en 2023) et 2.000 € en liquidation

- les achats de matériel de bureau à hauteur de 58.634 € en engagement (nouveau marché en 2023) et 43.634 € en liquidation

- les frais de documentation et d'abonnement à hauteur de 28.500 € en engagement et en liquidation

- les achats de mobilier de bureau et de salles de réunions en lien avec le NWOW à hauteur de 200.000 € en engagement et en liquidation

- les achats de mobiliers divers à hauteur de 25.000 € en engagement et en liquidation

- les achats de mobilier et d'équipement dans le cadre du projet de New Way of Working à hauteur de 170.000 € en engagement et en liquidation

- les dépenses relatives au système d'impression à hauteur de 31.000 € (nouveau marché en 2023) en engagement et 3.000 € en liquidation

Les montants ont été adaptés en fonction des estimations de consommation au 31/12/2023

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
01.1211.10	Frais divers de fonctionnement	53.500 €	-17.000 €	36.500 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
01.1211.10	Frais divers de fonctionnement	82.500 €	-4.000 €	78.500 €

Exposé : ce poste reprend les dépenses suivantes :

- Les frais divers liés au service Prévention et au bien-être au travail
- les distributeurs de boissons chaudes et fontaines à eau
- etc.....

Les montants ont été adaptés en fonction des estimations de consommation au 31/12/2023

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
01.1211.11	Indemnités pour litiges	50.000 €	40.000 €	90.000 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
01.1211.11	Indemnités pour litiges	50.000 €	40.000 €	90.000 €

Exposé : il s'agit d'une enveloppe prévue en vue de couvrir des éventuelles indemnités que l'ETNIC devrait payer dans le cadre de litiges avec des tiers. Les montants ont été revus à la hausse compte tenu des litiges connus.

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
01.1211.12	Frais de poste et de téléphone	440.000 €	10.001 €	450.001 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
01.1211.12	Frais de poste et de téléphone	117.171 €	-8.144 €	109.026 €

Exposé : ce poste comprend :

- les frais de poste à hauteur de 4.731 € en engagement et en liquidation
- les frais lié au marché relatif aux recommandés électronique à hauteur 1.771 € en liquidation et à hauteur de 5.270 € en engagement pour le renouvellement du marché.
- ce poste reprend en liquidation les dépenses relatives aux abonnements de téléphonie fixe et mobile de l'ETNIC à hauteur de 440.000 € en crédits d'engagement et 85.400 € en crédits de liquidation

Les montants ont été adaptés en fonction des estimations de consommation au 31/12/2023

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
01.1212.01	Loyer et charges	1.850.000 €	-85.000 €	1.765.000 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
01.1212.01	Loyer et charges	1.850.000 €	-85.000 €	1.765.000 €

Exposé : Ce poste comprend d'une part le loyer annuel du bâtiment occupé par l'ETNIC à hauteur de 1.265.000 € et les charges locatives à hauteur de 500.000 €. En diminution par rapport à l'initial pour tenir compte des montants effectivement dûs.

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
01.1221.01	Support aux services d'appui-consultance externe	1.240.401 €	8.283 €	1.248.684 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
01.1221.01	Support aux services d'appui-consultance externe	1.442.275 €	-94.320 €	1.347.955 €

Exposé : ce poste concerne les prestations de consultance en appui des services supports de l'ETNIC

- 13.000 € en engagement et en liquidation concernant la cellule d'appui à l'A.G.

- en ce qui concerne les services financiers 204.611 € en engagement et 128.784 € en liquidation sont destinés à l'accompagnement des services dans le cadre du projet de transformation des processus financiers et la poursuite de la mise en oeuvre de la comptabilité analytique.

- en ce qui le centre de compétence Facility Management les montants initialement prévus en pour des prestations de consultance en aménagement de locaux dans le cadre du NWOV d'une part et d'autre part pour des prestations de maintenance de bâtiment ont été mis à 0, le projet étant reporté

- les frais liés aux honoraires d'avocats administratifs, IT, marchés publics, RH ainsi que les frais de support au service Marché public à hauteur de 46.300 € en engagement et 181.327 € en liquidation en augmentation par rapport à l'initial, 30.000 € ont été prévus pour de la consultance en marché public.

- En matière de support RH, les dépenses ont été prévues à hauteur de 320.605 € en engagement et 243.308 € en liquidation soit une diminution de 167.340 € pour des prestations en lien avec le bien-être au travail, les bilans de compétences, le coaching, les tests à distances et le support RH. Cette diminution concerne principalement le recours au support RH. Par ailleurs les budgets prévus pour les licences e-learning ont été réalloués vers l'A.B. 03.1221.04

- En matière de Communication 582.392 € en crédits d'engagement et 563.419 € en liquidation sont consacrés d'une part aux actions en matière de communication dans le but de développer une communication professionnelle, intégrée et efficace pour améliorer la relation avec les partenaires/clients, renforcer l'attractivité et le partenariat. D'autre part, en cette année 2023, une vaste campagne de communication est prévue à destination des citoyens francophones en vue de développer leurs compétences numériques via l'outil PIX.

- 81.776 € en engagement et 85.400 € en liquidation concernant l'accompagnement dans le cadre de la réorganisation des services support de l'ETNIC

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
01.1221.03	Provision spending review	1.000.000 €	€	1.000.000 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
01.1221.03	Provision spending review	1.000.000 €	€	1.000.000 €

Exposé : il s'agit d'une provision liée à la revue des dépenses et à la refonte du processus achat

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
01.1250.01	Impôts et taxes	500.000 €	55.000 €	555.000 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
01.1250.01	Impôts et taxes	500.000 €	55.000 €	555.000 €

Exposé : ce poste reprend, les taxes régionales et communales, le précompte immobilier, les taxes de circulation... les montants ont été revus à la hausse suite à l'augmentation du précompte immobilier.

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
01.4110.01	Remboursement partiel des réserves à la Communauté française		14.275.057 €	14.275.057 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
01.4110.01	Remboursement partiel des réserves à la Communauté française		14.275.057 €	14.275.057 €

Exposé : Ce poste concerne le remboursement du solde budgétaire des exercices antérieurs.

Ce montant a été fixé par le Gouvernement.

Titre II - Dépenses en capital

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
01.7410.01	Achats de matériel de transport > 1000 € TVAC	5.000 €	€	5.000 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
01.7410.01	Achats de matériel de transport > 1000 € TVAC	5.000 €	€	5.000 €

Exposé : ce poste concerne l'acquisition de vélos électriques

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
01.7422.01	Acquisitions de mobilier, matériel et machines de bureau > 1000 € TVAC	505.000 €	-219.500 €	285.500 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
01.7422.01	Acquisitions de mobilier, matériel et machines de bureau > 1000 € TVAC	505.000 €	-219.500 €	285.500 €

Exposé : ce poste comprend les acquisitions de mobiliers de bureau et d'équipements des salles de réunion à hauteur de 195.500 € ainsi que les aménagements des locaux dont le coût est > 1.000 TVAC à hauteur de 90.000 €. Les acquisitions de mobiliers ont été revues à la baisse en fonction de l'état d'avancement du réaménagement des locaux.

Programme 02– Développer ou acquérir des solutions numériques

PROGRAMME 02	Crédits d'engagement Initial 2023	Ajustement	Crédits d'engagement Ajusté 2023
Dépenses courantes	58.357.525 €	-5.873.141 €	52.484.384 €
Dépenses en capital	2.560.143 €	-385.100 €	2.175.043 €
Total dépenses Programme 02	<u>60.917.668 €</u>	<u>-6.258.241 €</u>	<u>54.659.427 €</u>

PROGRAMME 02	Crédits de liquidation Initial 2023	Ajustement	Crédits de liquidation Ajusté 2023
Dépenses courantes	34.961.349 €	-206.794 €	34.754.555 €
Dépenses en capital	849.643 €	-339.538 €	510.105 €
Total dépenses Programme 02	<u>35.810.992 €</u>	<u>-546.332 €</u>	<u>35.264.660 €</u>

Titre I - Dépenses courantes

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
02.1221.01	Achats et contrats de licences pour solutions numériques	4.101.033 €	174.303 €	4.275.336 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
02.1221.01	Achats et contrats de licences pour solutions numériques	1.117.691 €	651.040 €	1.768.731 €

Exposé : ce poste reprend les achats et les souscriptions de contrats de licences destinées aux solutions numériques spécifiques et transversales développées ou acquises par l'ETNIC pour ses bénéficiaires et pour l'ETNIC dans le cadre des projets prévus dans les portefeuilles de projets (COPOR, PDI MFWB, PDI AGE, CA ETNIC.....)

- en ce qui concerne le Contrat d'administration de l'ETNIC, 162.540 € en engagement et 249.160 € en liquidation concernent les achats de licences QLIKView, les licences CRM ainsi que les

licences et l'hébergement de la plateforme Moodle. En augmentation par rapport à l'initial pour tenir des besoins en lien avec la plateforme Moodle.

- en ce qui concerne la dotation globale, 1.535.907 € en engagement et 777.469 € en liquidation sont consacrés aux achats de licences SAC Planning en lien avec le projet BUDGEST de l'ETNIC, aux licences SAC Analytic, aux licences BO EDGE, aux licences Kofax.... En augmentation par rapport à l'initial. Cette hausse concerne d'une part les licences SAC planning et d'autre part les licences annuelles pour la GED.

- en ce qui concerne les COPOR, 498.000 € en engagement et 88.719 € en liquidation sont prévus pour les achats de licences SAC Analytic dont 168.000 € et 28.000 € pour le COPOR AGMJ et dont 330.000 € et 42.141 € pour le COPOR SG ainsi que 30.719 € pour le COPOR AGC

- en ce qui concerne le PDI AGE 113.496 € en engagement et 43.496 € en liquidation sont destinés à l'hébergement de la plateforme Moodle en augmentation par rapport à l'initial pour intégrer l'application mobile Moodle Happi.

- en ce qui concerne le PDI MFWB, 1.965.392 € en engagement et 597.746 € en liquidation ont été prévus dont 38.750 € en liquidation pour les SAAS Cycles en ligne en lien avec la plateforme ADEPS dans le cadre du PDI AGS, 20.000 € en engagement et 10.000 € en liquidation consacrés à l'achat d'une solution de traduction automatique de document et une solution de desksharing dans le cadre du PDI AGMJ et dont 1.915.867 € en engagement et 519.474 € en liquidation consacrés aux licences Alfresco, à l'e-solution « Jot form » et aux SAAS de la plateforme SUBSIDES dans le cadre du PDI TRANSVERSAL ainsi que 29.525 € en engagement et en liquidation pour les souscriptions Odoos dans le cadre du PDI AGAJ.

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
02.1221.02	Maintenances annuelles des licences et logiciels des solutions numériques	8.135.602 €	1.800.024 €	9.935.626 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
02.1221.02	Maintenances annuelles des licences et logiciels des solutions numériques	3.179.501 €	-1.622.821 €	1.556.680 €

Exposé : Ce poste comprend les contrats de maintenances annuelles des licences et logiciels en liens avec les solutions numériques spécifiques et transversales développées ou acquises par l'ETNIC pour ses bénéficiaires et pour l'ETNIC dans le cadre des projets prévus dans les portefeuilles de projets (COPOR, PDI MFWB, PDI AGE, CA ETNIC.....)

- en ce qui concerne la dotation globale, 4.270.972 € en engagement et 1.004.420 € en liquidation sont essentiellement destinés aux maintenances annuelles de solutions transversales telles que SAP. En diminution par rapport à l'initial, les maintenances PS_NEXT ont été supprimées.

- En ce qui concerne le COPOR ETNIC, 96.403 € en engagement et 34.000 € en liquidation pour la maintenance SOFT RH, ces montants n'avaient pas été prévus à l'initial.

- 156.520 € en crédits d'engagement sont destinés à la maintenance des licences liées au projet Zéphyr de l'ONE, les crédits de liquidation ont été mis à 0, la maintenance ne débutant que le 01/01/2024.

- en ce qui concerne le PDI MFWB, 4.708.958 € en engagement et 429.446 € en liquidation ont été prévus dont 120.000 € en engagement et 30.000 € en liquidation pour la maintenance DBFILM dans le cadre du PDI AGC, 150.000 € en engagement et 58.909 € en liquidation dans le cadre du PDI AGS pour la maintenance de e-SHN et GEMA, 10.000 € en engagement pour la plateforme moodle dans le cadre du PDI AGMJ les crédits de liquidation ont été mis à 0, 4.428.722 € en engagement et 390.300 € à destination des maintenance des licences Alfresco, SAP Enable Now, SIRH ET ULIS dans le cadre du PDI TRANSVERSAL. La hausse des crédits d'engagement concerne les maintenances SIRH-SOFT RH initialement prévu 2022 et reporté en 2023 en fonction de l'avancement du projet. Les crédits de liquidation ont été réduits au prorata des mois d'utilisation des maintenances au cours de l'exercice 2023.

- 639.411 € en engagement et 62.216 € en liquidation sont destinés à la maintenance de la solution SAP, ULIS et SIRH SOFT pour les bénéficiaires « refacturables » tels que l'ONE, l'ARES, l'IFC. La hausse des crédits d'engagement concerne les maintenances SIRH-SOFT RH initialement prévu 2022 et reporté en 2023 en fonction de l'avancement du projet. Les crédits de liquidation ont été réduits au prorata des mois d'utilisation des maintenances au cours de l'exercice 2023.

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
02.1221.03	Prestations de services externes – consultance en développement et support de solutions numériques	23.415.060 €	-6.591.026 €	16.824.034 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
02.1221.03	Prestations de services externes – consultance en développement et support de solutions numériques	18.282.303 €	-725.610 €	17.556.693 €

Exposé : Ce poste comprend les dépenses relatives à de la consultance en matière en développement et de supports en liens avec les solutions numériques spécifiques et transversales développées ou acquises par l'ETNIC pour ses bénéficiaires et pour l'ETNIC dans le cadre des projets prévus dans les portefeuilles de projets (COPOR, PDI MFWB, PDI AGE, CA ETNIC.....)

- en ce qui concerne le Contrat d'Administration de l'ETNIC , 156.695 € en engagement et 103.155 € en liquidation ont été prévus pour le développement des projets CRM et MOODLE en diminution par rapport à l'initial

-en ce qui concerne la dotation globale, 1.653.926 € en engagement soit une baisse de 962.299 € et 2.213.289 € en liquidation soit une diminution de 192.716 € sont essentiellement destinés d'une

part aux développements et au maintien dans solutions acquises et aux solutions développées sur mesures dans le cadre de projets de l'ancien contrat d'administration 2016-2019 tels BIBLOS, FIBO, PLONE, GED, SAP, CITY, ACCITRAV....et d'autre part aux développements relatifs au projet SIRH SOFT, BUDGEST....

- en ce qui concerne le COPOR ETNIC, 863.762 € en engagement en diminution de 297.987 € et 438.013 € en liquidation soit une baisse de 207.987 € concernent les projets INTRANET, les outils Extranet, OPTEMAP.

- en ce qui concerne les COPOR des bénéficiaires, 25.000 € en engagement et en liquidation soit une diminution de 165.520 € sont destinés au COPOR AGAJ dans le cadre des projets GIA, ADOPTION, IMAJ ; 543.467 € en engagement et 306.101 € en liquidation sont destinés aux projets du COPOR AGC pour les projets BIBLOS, MARCO.... ; 1.006.139 € en engagement en augmentation afin de couvrir les besoins Siset et SIPAR et 874.960 € à destination du COPOR AGMJ pour les projets FIBO, Siset, SIPAR, CAPREV..... ; 314.586 € en engagement et 301.081 € en liquidation à destination du COPOR AGS pour les projets Plateforme ADEPS, STACY.... ; 1.624.916 € en engagement et 1.017.348 € à destination du COPOR SG pour les projets SICE, ADAGE, SAP, FEDEACCESS, MIMESIS..... 50.000 € engagement à destination du COPOR AGE.

- 36.300 € en engagement et 347.796 € en liquidation sont destinés aux développements dans le cadre du projet ZEPHYR de l'ONE.

- en ce qui concerne le PDI AGE, 3.078.269 € en engagement et 1.700.673 € en liquidation sont prévus pour les projets Enseignement.be, MOODLE, PREN, AMAL, AGSS, APP100, GEDI, DESI....

- en ce qui concerne le PDI MFWB, 5.547.972 € en engagement et 7.549.024 € en liquidation ont été prévus dont 201.828 € en engagement et 100.804 € en liquidation dans le cadre du PDI AGC pour les projets DB FILM, e-Prêt_CPMN, nouveau site internet du Musée de Marimont ; 687.658 € en engagement et 632.689 € en liquidation à destination du PDI AGS pour les projets e-SHN, Plateforme ADEPS, GEMA.... ; 165.000 € en engagement et 1.402.607 € à destination du PDI AGMJ pour les projets Siset NEW, SIPAR redéveloppement.... ; 819.861 € en engagement et 792.438 € en liquidation à destination du PDI AGAJ pour les projets IMAJ, INES, OSCARCCMD, OSCARIPPJ..... 3.673.625 € en engagement et 4.620.485 € en liquidation à destination du PDI TRANSVERSAL pour les projets PIX, EPV4 , SIRH SOFT, GED, MONESPACE, SAP WBFIN et ADAGE, SUBISDE, ULIS .

- 1.437.000 € en engagement et 2.173.905 € en liquidation sont consacrés aux projets à destination des bénéficiaires refacturables dont ZEPHYR, SIRH SOFT, ULIS, CAMA....

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
02.1221.05	Prestations de services externes –consultance autres services	22.705.830 €	-1.256.443 €	21.449.387 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
02.1221.05	Prestations de services externes –consultance autres services	12.381.854 €	1.490.596 €	13.872.450 €

Exposé : Ce poste reprend les dépenses relatives à de la consultance spécialisée dans les domaines tels que l'analyse fonctionnelle, la chefferie de projet, les tests, des business analysts, l'innovation, l'architecture d'entreprise, la gestion de portefeuille de projets en lien avec les solutions numériques spécifiques et transversales développées ou acquises par l'ETNIC pour ses bénéficiaires et pour l'ETNIC dans le cadre des projets prévus dans les portefeuilles de projets (COPOR, PDI MFWB, PDI AGE, CA ETNIC.....)

- en ce qui concerne le CA ETNIC, 730.000 € ont été prévus en engagement 585.756 € en liquidation.

- 477.062 € en engagement et 125.062 € en liquidation ont été prévus dans le cadre de e-Paysage

- en ce qui concerne la dotation globale, 2.097.395 € en engagement et 1.515.209 € en liquidation.

- 1.202.228 € en engagement et 258.228 € en liquidation sont consacrés aux projets du COPOR ETNIC

- en ce qui concerne les COPOR des bénéficiaires, 813.185 € ont été prévus en engagement et 1.206.255 € en liquidation dont 59.048 € en liquidation pour le COPOR AGC, 351.713 € et 226.840 € pour le COPOR AGMJ, 385.000 € et 843.895 € pour le COPOR SG et dont 76.472 € tant en engagement qu'en liquidation pour le COPOR AGE.

- 1.746.085 € en engagement et 1.515.404 € sont destinés au projet ZEPHYR de l'ONE.

- 1.587.205 € en engagement et 2.106.776 € en liquidation sont destinés aux projets du PDI AGE.

- en ce qui concerne le PDI MFWB, 10.075.612 € en engagement et 5.105.222 € en liquidation sont prévus dont 1.346.203 € et 434.527 € pour les projets du PDI AGC, 1.660.847 € et 989.271 € pour les projets du PDI AGS, 324.735 € et 638.733 € pour les projets du PDI AGMJ, 1.301.595 € et 777.618 € et pour les projets du PDI AGAJ et dont 5.442.232 € et 2.265.073 € pour les projets du PDI TRANSVERSAL.

- 910.095 € en engagement et 422.962 € en liquidation consacrés aux projets à destination des bénéficiaires refacturables.

Titre II - Dépenses en capital

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
02.7440.01	Acquisitions de licences et logiciels des solutions numériques >1000 TVAC	2.560.143 €	-385.100 €	2.175.043 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
02.7440.01	Acquisitions de licences et logiciels des solutions numériques >1000 TVAC	849.643 €	-339.538 €	510.105 €

Exposé : ce poste reprend les acquisitions de licences et logiciels destinées aux solutions numériques spécifiques et transversales développées ou acquises par l'ETNIC pour ses bénéficiaires et pour l'ETNIC dans le cadre des projets prévus dans les portefeuilles de projets (COPOR, PDI MFWB, PDI AGE, CA ETNIC.....)

- en ce qui concerne la dotation globale il s'agit essentiellement des licences OBJECTIVER, des licences KOFAX, des licences ADLIB, des licences SAP et TMS pour un montant de 1.098.543 € en engagement et 401.105 € en liquidation.

- en ce qui concerne les COPOR, 28.000 € en engagement et en liquidation dont 28.000 € pour les licences BO EDGE dans le cadre du COPOR AGAJ et 18.150 € pour celles dans le cadre du COPOR SG.

- en ce qui concerne le PDI MFWB, 1.167.500 € en engagement et 200.000 € dont 150.000 € et 100.000 € pour les licences DBFILM du PDI AGC, 400.000 € et 100.000 € pour les licences e-SHN du PDI AGS, 617.500 € en engagement pour licences PROGIBAT du PDI TRANSVERSAL.

- 81.000 € en engagement et en liquidation pour les licences SAP de l'AGS pour la transformation du fonds des sports en SACA.

Programme 03– Mettre à disposition les services et les équipements informatiques, en assurer le bon fonctionnement et la gouvernance

PROGRAMME 03	Crédits d'engagement Initial 2023	Ajustement	Crédits d'engagement Ajusté 2023
Dépenses courantes	47.219.952 €	11.082.765 €	58.302.717 €
Dépenses en capital	11.155.577 €	-2.166.538 €	5.918.896 €
Total dépenses Programme 03	<u>55.305.386 €</u>	<u>8.916.228 €</u>	<u>64.221.614 €</u>

PROGRAMME 03	Crédits de liquidation Initial 2023	Ajustement	Crédits de liquidation Ajusté 2023
Dépenses courantes	34.779.869 €	-2.466.073 €	32.313.796 €
Dépenses en capital	9.162.892 €	-1349.874 €	6.453.375 €
Total dépenses Programme 03	<u>42.583.118 €</u>	<u>3.815.947 €</u>	<u>38.767.171 €</u>

Titre I - Dépenses courantes

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
03.1221.01	Achats de PC et périphériques personnels < 1000 € TTC	241.000 €	436.500 €	677.500 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
03.1221.01	Achats de PC et périphériques personnels < 1000 € TTC	1.369.602 €	-145.770 €	1.223.832 €

Exposé : Ce poste comprend les achats de poste de travail et périphérique à destination du personnel du MFWB, de l'ETNIC et des bénéficiaires naturels ainsi que les accessoires

- en ce qui concerne la dotation globale, 631.500 € en engagement et 300.940 € en liquidation ont été prévus pour les achats à destination du personnel de l'ETNIC.

- 79.500 € ont été prévus en liquidation pour les PC circulaire des écoles.

- 46.000 € en engagement et 438.742 € ont été prévus pour les achats à destination du personnel du MFWB dans le cadre du PDI TRANSVERSAL

- 241.740 € en liquidation sont destinés aux achats à destination du personnel des bénéficiaires naturels « refacturables »

- 162.910 € en liquidation ont été prévus afin de couvrir les achats commandés en 2022 et qui n'ont pas pu être livrés au cours de cet exercice.

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
03.1221.02	Achats et contrats de licences et logiciels bureautiques < 1000 € TTC	749.000 €	19.425.000 €	20.174.000 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
03.1221.02	Achats et contrats de licences et logiciels bureautiques < 1000 € TTC	3.324.333 €	390.369 €	3.714.702 €

Exposé : ce poste reprend les achats et souscription de licences pour les postes de travail

- 20.000.000 € en crédits d'engagement pour les souscriptions annuelles de licences Microsoft 365 et apparentées, de l'accompagnement pour le déploiement de la bureautique dans le cloud de

Microsoft et la mise à disposition d'une plateforme d'auto-apprentissage pour une durée de 4 ans. 3.602.402 € ont été prévus en liquidation à destination des licences MS OFFICE 365 pour l'année 2023

- 30.000 € en engagement et 76.300 € en liquidation sont prévus à charge de la dotation globale et concernent les achats de licences SOPHOS, le renouvellement des SAAS SCCM, les licences spécifiques inclusions

- en ce qui concerne le PDI MFWB, 24.000 € en engagement et 6.000 € en liquidation sont destinés à l'achat d'un outil de réservation d'espaces de travail et d'accès.

- 120.000 € en engagement sont prévus pour les achats et souscription de licences à destination des bénéficiaires naturels « reproductibles »

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
03.1221.03	Achats de matériel autres < 1000 € TTC	402.000 €	-63.728 €	338.272 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
03.1221.03	Achats de matériel autres < 1000 € TTC	291.452 €	-25.181 €	266.271 €

Exposé : Ce poste reprend les achats de matériel autre que les postes de travail et périphériques.

- 12.000 € en engagement et 8.652 € en liquidation sont prévus dans le cadre du contrat d'administration de l'ETNIC pour la Direction Stratégique et Transversale.

- en ce qui concerne la dotation globale, 266.272 € en engagement et 204.819 € en liquidation sont destinés aux achats de matériel serveurs

- 60.000 € en engagement et 52.800 € en liquidation sont prévus dans le cadre du PDI TRANSVERSAL pour l'achat de matériel webinaire et de 50 points nomades

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
03.1221.04	Achats et contrats de licences et logiciels autres < 1000 € TTC	5.492.006 €	-2.037.292 €	3.454.714 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
03.1221.04	Achats et contrats de licences et logiciels autres < 1000 € TTC	4.335.066 €	-216.519 €	4.118.547 €

Exposé : ce poste reprend les achats et souscription de licences autres que celles liées aux postes de travail.

- 2.763 € en engagement et 579.306 € sont prévus dans le cadre du contrat d'administration de l'ETNIC. Les crédits relatifs aux licences et souscription en lien avec l'outil MDM - Metadata Management ont été supprimés. Les crédits de liquidation sont destinés aux licences dans le domaine de la sécurisation des accès internet, service NOW.....

- en ce qui concerne la dotation globale, 3.030.487 € en engagement et 3.241.584 € en liquidation sont destinés à couvrir les achats et souscription de licences serveurs, de licences dans le domaine d'architecture d'entreprise, dans le domaine de l'innovation, les licences d'utilisation CA, AS V7 et logiciel Passport Advantage pour le MAINFRAME, les licences Layer 7, les licences dans le domaine de la sécurité et les licences serveurs, les licences à destination du service desk ainsi qu'un outil de gestion de test.

- 9.000 € en engagement sont prévus pour les licences CAL dans le cadre du COPOR AGE

- 68.513 € en engagement et 66.139 € en liquidation sont prévus pour les licences BACKUP O365

- 108.501 € en engagement et 134.218 € en liquidation sont prévus dans le cadre du PDI TRANSVERSAL pour les souscription DQM, les licences Filemaker Pro et les licences DAO.

- 106.450 € en engagement et 82.875 € en liquidation sont consacrés aux achats et souscriptions de licences serveurs et service desk pour les bénéficiaires refacturables

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
03.1221.05	Maintenances annuelles matériel, logiciels et licences	1.230.250 €	-84.461 €	1.145.789 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
03.1221.05	Maintenances annuelles matériel, logiciels et licences	1.082.014 €	82.641 €	1.164.655 €

Exposé : ce poste reprend les maintenances annuelles du matériel, des logiciels et licences

- 78.090 € en engagement et 17.460 € en liquidation sont consacrés à la maintenance des serveurs Web Gateway dans le cadre du CA de l'ETNIC

- en ce qui concerne la dotation globale, 925.200 € en engagement et 1.133.875 € en liquidation sont prévus pour couvrir les dépenses de maintenance du matériel et des licences serveurs, sécurité, mainframe, service desk

- 78.500 € en engagement sont prévus pour le renouvellement des maintenances hardware et licence Checkpoint, CISCO ESA, F5 Network ET Fortinet en lien avec les recommandations GARTNER dans le cadre de la montée en maturité globale

- 13.319 € en crédits de liquidation pour la maintenance Antidote de l'ONE

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
03.1221.06	Prestations de services externes	24.059.598 €	-2.655.963 €	21.403.635 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
03.1221.06	Prestations de services externes	13.626.555 €	-722.317 €	12.904.238 €

Exposé : ce poste reprend les dépenses relatives à de la consultance spécialisée nécessaire au bon fonctionnement des infrastructures informatiques et à la bonne gouvernance.

- en ce qui concerne le contrat d'administration de l'ETNIC, 2.910.137 € sont prévus en crédit d'engagement et 1.377.583 € en liquidation et sont consacrés à de la consultance en architecture d'entreprise, de la consultance en lien avec la mise en œuvre de l'outil MDM, de la consultance en gestion du changement, des business analyste, de la consultance SNOW

- en ce qui concerne la dotation globale, 11.090.325 € en engagement et 5.709.295 € en liquidation sont prévus pour de la consultance en architecture d'entreprise, de la consultance SPOT, de la consultance en Innovation, de la consultance en monitoring. Un important budget est également prévu pour les installations de matériel, du renfort de personnel pour le service desk, de l'expertise en matière de serveurs et de sécurité.

- 84.000 € en engagement et en liquidation sont prévus dans le cadre du COPOR ETNIC pour de la consultance UX Designer.

- 189.081 € en engagement et 166.922 € ont été prévus pour les COPOR dont 94.868 € pour de la consultance UX Designer dans le cadre du COPOR AGC, 52.799 € pour de la consultance MSAT dans le cadre du COPOR AGMJ et 41.941 € en engagement et 19.800 € en liquidation pour de la consultance OTOBOS dans le cadre du COPOR SG

-.136.800 € en engagement et en liquidation sont prévus pour de la consultance MSAT et DevOPS dans le cadre du projet ZEPHYR

- 200.000 € en engagement et 105.055 € en liquidation dans le cadre du PDI AGE pour de la consultance ITIL et SVC Management et pour de la consultance MSAT.

- en ce qui concerne le PDI MFWB, 5.006.120 € en engagement et 3.916.056 € en liquidation dont 55.000 € pour de la consultance MSAT dans le cadre du PDI AGC, 322.584 € en engagement et 221.000 € en liquidation pour de la consultance ITIL et SVC Management, MSAT et UX designer dans le cadre du PDI AGS, 154.000 € et 85.000 € pour de la consultance SPOT et ITIL SVC Management dans

le cadre du PDI AGMJ, 90.000 € pour de la consultance ITIL et SVC Management et MSAT dans le cadre du PDI AGAJ, 4.386.536 € et 3.465.056 € de la consultance en architecture d'entreprise, de la consultance SPOT, de la consultance en Innovation, de la consultance en monitoring. Un important budget est également prévu pour les installations de matériel, du renfort de personnel pour le service desk, de l'expertise en matière de serveurs et de sécurité.

- 90.500 € en liquidation pour les installations des PC circulaires des écoles

- 90.000 € en liquidation ont été prévus afin de couvrir les achats commandés en 2022 et qui n'ont pas pu être livrés au cours de cet exercice.

- 1.111.656 € en engagement et 495.660 € liquidation pour de la consultance en lien avec les fiches projets à destination des bénéficiaires « refacturable »

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
03.1221.07	Hébergement des équipements informatiques	2.647.672 €	-379.694 €	2.267.978 €

Exposé : Ce poste reprend les dépenses relatives au marché Hébergement des équipements informatiques imputés sur la dotation globale, revu à la baisse en fonction des besoins.

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
03.1221.08	Connectivité	9.411.260 €	-2.028.213 €	7.383.047 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
03.1221.08	Connectivité	6.620.456 €	-1.404.084 €	5.216.372 €

Exposé : ce poste reprend l'ensemble des dépenses dans les domaines des télécommunications tant en matière de téléphonie IPTEL qu'en matière de réseau. Il reprend les achats de matériel, les contrats de services, les licences et leur maintenance ainsi que la consultance spécialisée

- en ce qui concerne la dotation globale, 4.834.954 € en engagement et 5.027.700 € en liquidation ont été prévus

- 1.350.000 € en engagement et 30.000 € en liquidation ont été prévus dans le cadre des recommandations Gartner pour le projet SIP TRUNCK, la mise en œuvre du projet est plus tardive que prévu entraînant une diminution des dépenses sur 2023.

- en ce qui concerne le PDI MFWB 211.445 € en engagement et 22.470 € en liquidation dont 33.125 € et 12.000 € pour l'installation du WIFI à la Marlagne dans le cadre du PDI AGC, 178.320 € et 10.470 € pour la mise en place du WIFI à l'ADEPS dans le cadre du PDI AGS.

- 260.399 € en engagement et 133.704 € en liquidation ont été prévus pour les dépenses à destination des bénéficiaires refacturés.

- 726.249 € en engagement et 2.497 € sont consacrés aux dépenses à destination de WBE pour la connectivité des écoles.

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
03.1221.09	Souscription Cloud	5.634.838 €	-1.909.077 €	3.725.761 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
03.1221.09	Souscription Cloud	1.482.719 €	-45.518 €	1.437.201 €

Exposé : Ce poste reprend les dépenses en lien avec le CLOUD.

-147.810 € en liquidation ont été prévus dans le cadre du CA ETNIC et concernent les souscriptions au module Testing UAT et autres Service NOW

- en ce qui concerne la dotation globale 2.530.116 € en engagement et 1.040.754 € en liquidation concernent les souscriptions et licences outil cloud collaboratif et participatif, les souscriptions CMDDB , Fulfillers, ITAM hardware et software, les souscription SNOW DB et EDGE Encryption, les catalogues de services...

- en ce qui concerne les COPOR, 123.000 € en engagement et 123.000€ en liquidation pour le TaaS Znuny dans le cadre du COPOR SG

- en ce qui concerne le PDI AGE, 50.000 € en engagement et 35.000 € en liquidation pour le TaaS Znuny

- en ce qui concerne le PDI MFWB 798.715 € en engagement et 88.739 € en liquidation dont 6.522 € pour le pour le TaaS Znuny dans le cadre du PDU AGMJ, 798.715 € et 82.218 € dans le cadre du PDI TRANSVERSAL pour les souscription SNOW , SecOps IRM Operatot et TaaS Znuny

- 223.930 € en engagement et 1.897 € pour les souscriptions à destination des bénéficiaires facturés

Titre II - Dépenses en capital

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
03.7422.01	Acquisitions de PC et périphériques personnels > 1000 TTC	2.699.800 €	-440.000 €	2.259.800 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
03.7422.01	Acquisitions de PC et périphériques personnels > 1000 TTC	3.239.960 €	-478.897 €	2.761.063 €

Exposé : ce poste comprend les acquisitions de postes de travail pour l'ETNIC et ses bénéficiaires de l'ETNIC

- en ce qui concerne la dotation globale, 10.000 € en engagement et 354.100 € en liquidation pour les acquisitions de PC à destination du personnel de l'ETNIC

- 280.000 € en liquidation pour les PC circulaire des écoles

- 432.381 € en liquidation pour couvrir les commandes 2022 non livrées en 2022

- 2.249.000 € en engagement et 1.386.757 € ont été prévus pour les acquisitions à destination du personnel du MFWB dans le cadre du PDI TRANSVERSAL

- 307.825 € en liquidation pour les acquisitions à destination des achats pour les bénéficiaires facturés

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
03.7422.02	Acquisitions de matériel autre > 100 € TTC	3.536.450 €	-234.504 €	3.301.946 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
03.7422.02	Acquisitions de matériel autre > 100 € TTC	3.525.683 €	-615.967 €	2.909.716 €

Exposé : ce poste reprend les acquisitions de matériel autre que les postes de travail et périphériques personnels tels que le matériel de sécurité, les serveurs, le matériel réseau et téléphonie.

- en ce qui concerne la dotation globale, 2.192.446 € en engagement et 2.522.462 € en liquidation essentiellement consacrés aux acquisitions de matériel serveur et télécom

- 64.500 € en engagement sont consacrés aux recommandations Gartner

- 170.000 € en engagement et 312.254 € en liquidation pour du matériel télécom dans le cadre du PDI TRANSVERSAL,

- 225.000 € en engagement et 75.000 € en liquidation pour du matériel télécom à destination des bénéficiaires facturés

- 650.000 € en engagement pour du matériel télécom pour les écoles WBE en lien avec le projet Connectivité des écoles.

A.B.	Libellé	CE INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CE AJUSTE 2023
03.7440.01	Acquisitions de licences et logiciels > 1000 € TTC	1.849.184 €	-1.492.034 €	357.150 €

A.B.	Libellé	CL INITIAL 2023	AJUSTEMENT	CL AJUSTE 2023
03.7440.01	Acquisitions de licences et logiciels > 1000 € TTC	1.037.606 €	-255.010 €	782.596 €

Exposé : Ce poste reprend les acquisitions de licences one shot pour les postes de travail ainsi que celles des autres domaines.

- 12.000 € en engagement et 8.652 € en liquidation dans le cadre du CA ETNIC pour des licences nécessaires à la DST

- en ce qui concerne la dotation globale, 342.650 € en engagement et 331.970 € en liquidation pour des acquisitions de licences pour les postes de travail ETNIC, des licences serveurs, des licences service desk, des outils de test....

- 439.474 € en liquidation dans le cadre du PDI TRANSVERSAL consacrés aux licences pour les postes de travail du MFWB, les licences DAO PROGIBAT

- 2.500 € en engagement et en liquidation pour les licences Poste de travail des bénéficiaires refacturables.

Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Budget initial 2023	Ajustement 2023	Budget ajusté 2023
PROGRAMME 01 - RECETTES GENERALES									
TITRE I - RECETTES COURANTES									
<u>Recettes fonctionnelles</u>									
FD	01	16	20	01	01330	Produits de ventes			
FD	01	16	20	02	01330	Produits des prestations dont conventions	9.999.435 €	- 4.022.683 €	5.976.752 €
FD	01	16	11	01	01330	Produits exceptionnels			
FD	01	16	20	03	01330	Produits divers			
<u>Interventions publiques</u>									
FD	01	46	10	01	01330	Dotation de base - FWB DO 12 41.01.14	116.978.000 €	- 2.306.000 €	114.672.000 €
FD	01	46	10	02	01330	Dotations complémentaires			
FD	01	46	10	03	01330	Dotations spécifiques	752.000 €	- 76.000 €	676.000 €
TOTAL RECETTES PROGRAMME 01							127.729.435 €	- 6.404.683 €	121.324.752 €
TOTAL RECETTES TITRE 1 - RECETTES COURANTES							127.729.435 €	- 6.404.683 €	121.324.752 €
TOTAL RECETTES							127.729.435 €	- 6.404.683 €	121.324.752 €

Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Budget initial 2023		Ajustement 2023		Budget ajusté 2023		
							CREDITS D'ENGAGEMENT	CREDITS DE LIQUIDATION	Ajustement CREDITS D'ENGAGEMENT	Ajustements CREDITS DE LIQUIDATION	CREDITS D'ENGAGEMENT AJUSTES	CREDITS DE LIQUIDATION AJUSTES	
PROGRAMME 01 - ORGANISER ET GERER LE FONCTIONNEMENT DE L'ETNIC													
TITRE I - DEPENSES COURANTES													
FD	01	11	11	01	01330	Rémunérations du personnel (crédits non limitatifs)	43.005.537 €	43.005.537 €	-1.613.431 €	-1.613.431 €	41.392.106 €	41.392.106 €	
FD	01	11	20	01	01330	Autres éléments de rémunérations (abonnements sociaux, aides à la mobilité,,,,)	691.060 €	691.060 €	70.060 €	70.060 €	761.120 €	761.120 €	
FD	01	12	11	01	01330	Formations	504.196 €	465.701 €	-53.635 €	-65.122 €	450.561 €	400.579 €	
FD	01	12	11	02	01330	Assurances personnel	500 €	142.713 €	0 €	85.994 €	500 €	228.707 €	
FD	01	12	11	03	01330	Frais divers liés au personnel : service social, contrôle absences,,,	468.500 €	211.000 €	22.699 €	-45.699 €	491.199 €	165.301 €	
FD	01	12	11	04	01330	Prestataires extérieurs	60.000 €	19.360 €	0 €	0 €	60.000 €	19.360 €	
FD	01	12	11	05	01330	Frais de mission et de représentation	266.625 €	266.625 €	10.664 €	-14.750 €	277.289 €	251.875 €	
FD	01	12	11	06	01330	Aménagement et Entretien des locaux	15.000 €	115.000 €	0 €	0 €	15.000 €	115.000 €	
FD	01	12	11	07	01330	Assurances autres	32.000 €	21.209 €	610 €	-10.936 €	32.610 €	10.273 €	
FD	01	12	11	08	01330	Frais récurrents de véhicules	40.500 €	32.886 €	-15.448 €	-9.447 €	25.052 €	23.439 €	
FD	01	12	11	09	01330	Fournitures de bureau	558.650 €	512.290 €	-131.516 €	-137.819 €	427.134 €	374.471 €	
FD	01	12	11	10	01330	Frais divers de fonctionnement	53.500 €	82.500 €	-17.000 €	-4.000 €	36.500 €	78.500 €	
FD	01	12	11	11	01330	Indemnités pour litiges	50.000 €	50.000 €	40.000 €	40.000 €	90.000 €	90.000 €	
FD	01	12	11	12	01330	Frais de poste et de téléphone	440.000 €	117.170 €	10.001 €	-8.144 €	450.001 €	109.026 €	
FD	01	12	12	01	01330	Loyers et charges	1.850.000 €	1.850.000 €	-85.000 €	-85.000 €	1.765.000 €	1.765.000 €	
FD	01	12	21	01	01330	Support aux services d'appui - consultance externe	1.240.401 €	1.442.275 €	8.283 €	-94.320 €	1.248.684 €	1.347.955 €	
FD	01	12	21	02	01330	Sous-traitance dans l'attente de recrutement interne							
FD	01	12	21	03	01330	Provision spending review	1.000.000 €	1.000.000 €	0 €	0 €	1.000.000 €	1.000.000 €	
FD	01	12	50	01	01330	Impôts et taxes	500.000 €	500.000 €	55.000 €	55.000 €	555.000 €	555.000 €	
FD	01	41	10	01	01330	Remboursement partiel des réserves à la Communauté française			14.275.057 €	14.275.057 €	14.275.057 €	14.275.057 €	
TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL													
FD	01	74	10	01	01330	Achats de matériel de transport >1000 TVAC	5.000 €	5.000 €	0 €	0 €	5.000 €	5.000 €	
FD	01	74	22	01	01330	Acquisition de mobilier, matériel et machines de bureau > 1000 TVAC	505.000 €	505.000 €	-219.500 €	-219.500 €	285.500 €	285.500 €	
FD	01	74	22	02	01330	Aménagement des locaux > 1000 TVAC							
TOTAL DEPENSES PROGRAMME 01							51.286.469 €	51.035.326 €	12.356.844 €	12.217.942 €	63.643.313 €	63.253.268 €	
TOTAL DEPENSES - TITRE I DEPENSES COURANTES							50.776.469 €	50.525.326 €	12.576.344 €	12.437.442 €	63.352.813 €	62.962.768 €	
TOTAL DEPENSES - TITRE II DEPENSES EN CAPITAL							510.000 €	510.000 €	-219.500 €	-219.500 €	290.500 €	290.500 €	

CREDITS D'ENGAGEMENT	CREDITS DE LIQUIDATION	Ajustement 2023		Budget ajusté 2023	
		Ajustement CREDITS D'ENGAGEMENT	Ajustements CREDITS DE LIQUIDATION	CREDITS D'ENGAGEMENT AJUSTES	CREDITS DE LIQUIDATION AJUSTES

PROGRAMME 02 - DEVELOPPER OU ACQUERIR DES SOLUTIONS NUMERIQUES

TITRE I - DEPENSES COURANTES												
FD	02	12	21	01	01330	Achats et contrats de licences pour solutions numériques	4.101.033 €	1.117.691 €	174.303 €	651.040 €	4.275.336 €	1.768.731 €
FD	02	12	21	02	01330	Maintenances annuelles des licences et logiciels des solutions numériques	8.135.602 €	3.179.501 €	1.800.024 €	-1.622.821 €	9.935.626 €	1.556.680 €
FD	02	12	21	03	01330	Prestations de services externes - consultance en développement et support de solutions numériques	23.415.060 €	18.282.303 €	-6.591.026 €	-725.610 €	16.824.034 €	17.556.693 €
FD	02	12	21	04	01330	Prestations de services externes - consultance en maintenance de solutions numériques						
FD	02	12	21	05	01330	Prestations de services externes - consultance autres services	22.705.830 €	12.381.854 €	-1.256.443 €	1.490.596 €	21.449.387 €	13.872.450 €
TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL												

FD	02	74	40	01	01330	Acquisitions de Licences et logiciels des solutions numériques > 1000 € TVAC	2.560.143 €	849.643 €	-385.100 €	-339.538 €	2.175.043 €	510.105 €
----	----	----	----	----	-------	--	-------------	-----------	------------	------------	-------------	-----------

TOTAL DEPENSES PROGRAMME 02	60.917.668 €	35.810.992 €	- 6.258.241 €	- 546.332 €	54.659.427 €	35.264.660 €
TOTAL DEPENSES - TITRE I DEPENSES COURANTES	58.357.525 €	34.961.349 €	- 5.873.141 €	- 206.794 €	52.484.384 €	34.754.555 €
TOTAL DEPENSES - TITRE II DEPENSES EN CAPITAL	2.560.143 €	849.643 €	- 385.100 €	- 339.538 €	2.175.043 €	510.105 €

Budget initial 2023		Ajustement 2023		Budget ajusté 2023	
CREDITS D'ENGAGEMENT	CREDITS DE LIQUIDATION	Ajustement CREDITS D'ENGAGEMENT	Ajustements CREDITS DE LIQUIDATION	CREDITS D'ENGAGEMENT AJUSTES	CREDITS DE LIQUIDATION AJUSTES

PROGRAMME 03 - METTRE A DISPOSITION LES SERVICES ET LES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES, EN ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT ET LA GOUVERNANCE

						TITRE I - DEPENSES COURANTES						
FD	03	12	21	01	01330	Achats de PC et périphériques personnel < 1000€ TVAC	241.000 €	1.369.602 €	436.500 €	-145.770 €	677.500	1.223.832
FD	03	12	21	02	01330	Achats et contrats des licences et logiciels bureautiques < 1000€ TVAC	749.000 €	3.324.333 €	19.425.000 €	390.369 €	20.174.000	3.714.702
FD	03	12	21	03	01330	Achats de matériel autre < 1000€ TVAC	402.000 €	291.452 €	-63.728 €	-25.181 €	338.272	266.271
FD	03	12	21	04	01330	Achats et contrats de licences autres < 1000€ TVAC	5.492.006 €	4.335.066 €	-2.037.292 €	-216.519 €	3.454.714	4.118.547
FD	03	12	21	05	01330	Maintenances annuelles matériel, licences et logiciels	1.230.250 €	1.082.014 €	-84.461 €	82.641 €	1.145.789	1.164.655
FD	03	12	21	06	01330	Prestations de services externes	24.059.598 €	13.626.555 €	-2.655.963 €	-722.317 €	21.403.635	12.904.238
FD	03	12	21	07	01330	Hébergement des équipements informatiques	- €	2.647.672 €	0 €	-379.694 €		2.267.978
FD	03	12	21	08	01330	Connectivité	9.411.260 €	6.620.456 €	-2.028.213 €	-1.404.084 €	7.383.047	5.216.372
FD	03	12	21	09	01330	Souscription Cloud	5.634.838 €	1.482.719 €	-1.909.077 €	-45.518 €	3.725.761	1.437.201

						TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL						
FD	03	74	22	01	01330	Acquisitions de PC et périphériques personnels > 1000 € TVAC	2.699.800 €	3.239.960 €	-440.000 €	-478.897 €	2.259.800	2.761.063
FD	03	74	22	02	01330	Acquisitions de matériel autre > 1000 € TVAC	3.536.450 €	3.525.683 €	-234.504 €	-615.967 €	3.301.946	2.909.716
FD	03	74	40	01	01330	Acquisitions de Licences et logiciels > 1000 € TVAC	1.849.184 €	1.037.606 €	-1.492.034 €	-255.010 €	357.150	782.596

TOTAL DEPENSES PROGRAMME 03	55.305.386 €	42.583.118 €	8.916.228 €	- 3.815.947 €	64.221.614 €	38.767.171 €
TOTAL DEPENSES - TITRE I DEPENSES COURANTES	47.219.952 €	34.779.869 €	11.082.765 €	- 2.466.073 €	58.302.717 €	32.313.796 €
TOTAL DEPENSES - TITRE II DEPENSES EN CAPITAL	8.085.434 €	7.803.249 €	- 2.166.538 €	- 1.349.874 €	5.918.896 €	6.453.375 €

TOTAL DEPENSES	167.509.523 €	129.429.436 €	15.014.830 €	7.855.664 €	182.524.353 €	137.285.100 €
TOTAL DEPENSES - TITRE I DEPENSES COURANTES	156.353.946 €	120.266.544 €	17.785.968 €	9.764.575 €	174.139.914 €	130.031.119 €
TOTAL DEPENSES - TITRE II DEPENSES EN CAPITAL	11.155.577 €	9.162.892 €	- 2.771.138 €	- 1.908.912 €	8.384.439 €	7.253.980 €

SOLDE SEC	-	1.700.001 €	-	-	-15.960.348 €	-
------------------	----------	--------------------	----------	----------	----------------------	----------

DEPENSES 2023

DEPENSES A CHARGE DE LA DOTATION

FONDS	CE INITIAL 2023	CL INITIAL 2023	Ajustement CE	Ajustement CL	CE AJUSTE 2023 décision du conclave	CL AJUSTE 2023 décision du conclave
CA_ETNIC						
GENERALE_IT_DEV	372.300	380.235	-56.304	-12.771	315.996	367.464
GENERALE_IT_TRANS_IT	3.585.217	1.800.420	-2.243.123	-201.029	1.342.094	1.599.391
GENERALE_RESS	1.809.571	1.809.571	131.606	131.606	1.941.177	1.941.177
STRAT_TRANS	1.816.561	1.048.392	589.575	78.215	2.406.136	1.126.607
CA_ETNIC	7.583.649	5.038.618	-1.578.246	-3.979	6.005.403	5.034.639

FONDS	CE INITIAL 2023	CL INITIAL 2023	Ajustement CE	Ajustement CL	CE AJUSTE 2023 décision du conclave	CL AJUSTE 2023 décision du conclave
PDI_MFWB						
DP302 PDI MFWB AGC						
GENERALE_IT_DEV	1.616.916	425.240	-151.397	-112.422	1.465.518	312.818
GENERALE_IT_INFRA	33.125	12.000	0	0	33.125	12.000
GENERALE_IT_TRANS_IT	307.750	307.750	0	0	307.750	307.750
DP302 PDI MFWB AGC	1.957.791	744.990	-151.397	-112.422	1.806.393	632.568
DP303 PDI MFWB AGS						
GENERALE_IT_DEV	2.474.107	1.158.297	-419.822	-76.126	2.054.285	1.082.171
GENERALE_IT_INFRA	246.750	76.900	-68.430	-66.430	178.320	10.470
GENERALE_IT_TRANS_IT	874.750	704.750	192.054	103.698	1.066.804	808.448
DP303 PDI MFWB AGS	3.595.607	1.939.947	-296.197	-38.858	3.299.410	1.901.090
DP304 PDI MFWB AGMJ						
GENERALE_IT_DEV	4.429.123	1.653.485	-4.083.039	224.205	346.085	1.877.690
GENERALE_IT_INFRA	97.200	97.200	-97.200	-97.200	0	0
GENERALE_IT_TRANS_IT	253.650	253.650	-25.000	-18.478	228.650	235.172
STRAT_TRANS	99.000	30.000	0	0	99.000	30.000
DP304 PDI MFWB AGMJ	4.878.973	2.034.335	-4.205.239	108.526	673.735	2.142.862
DP305 PDI MFWB AGAJ						
GENERALE_IT_DEV	1.763.275	1.137.870	117.065	208.959	1.880.340	1.346.828
GENERALE_IT_TRANS_IT	342.750	342.750	15.891	0	358.641	342.750
DP305 PDI MFWB AGAJ	2.106.025	1.480.620	132.956	208.959	2.238.981	1.689.578
DP306 PDI MFWB Transversal						
GENERALE_IT		203.600	0	8.195		211.795
GENERALE_IT_DEV	14.298.918	6.297.065	154.238	521.150	14.453.156	6.818.215
GENERALE_IT_INFRA	4.763.800	3.303.769	-838.445	-428.252	3.925.355	2.875.518
GENERALE_IT_TRANS_IT	4.680.920	2.123.317	-1.966.414	55.245	2.714.506	2.178.561
GENERALE_RESS	2.558.784	2.558.784	-414.304	-414.304	2.144.480	2.144.480
STRAT_TRANS	2.238.900	1.666.300	589.580	362.461	2.828.480	2.028.761
DP306 PDI MFWB Transversal	28.541.321	16.152.834	-2.475.344	104.496	26.065.977	16.257.331
PDI_MFWB	41.079.717	22.352.726	-6.995.221	270.702	34.084.496	22.623.428

FONDS	CE INITIAL 2023	CL INITIAL 2023	Ajustement CE	Ajustement CL	CE AJUSTE 2023 décision du conclave	CL AJUSTE 2023 décision du conclave
PDI_AGE						
DP301 PDI AGE						
GENERALE_IT_DEV	5.844.507	2.639.395	-2.389.596	-144.670	3.454.912	2.494.725
GENERALE_IT_TRANS_IT	1.346.345	1.040.605	-192.286	144.671	1.154.059	1.185.276
STRAT_TRANS	420.000	320.000	0	0	420.000	320.000
PDI_AGE	7.610.852	4.000.000	-2.581.882	0	5.028.970	4.000.000

FONDS	CE INITIAL 2023	CL INITIAL 2023	Ajustement CE	Ajustement CL	CE AJUSTE 2023 décision du conclave	CL AJUSTE 2023 décision du conclave
ONE_Z						
DO102 Zephyr						
GENERALE_IT_DEV	295.740	752.700	344.174	-34.010	639.914	718.689
GENERALE_IT_TRANS_IT	1.247.300	1.247.300	188.491	34.011	1.435.791	1.281.311
ONE_Z	1.543.040	2.000.000	532.665	0	2.075.705	2.000.000

FONDS	CE INITIAL 2023	CL INITIAL 2023	Ajustement CE	Ajustement CL	CE AJUSTE 2023 décision du conclave	CL AJUSTE 2023 décision du conclave
DOT_GLOB						
G0000 Dotation globale						
CAAG	794.125	757.075	-127.608	86.573	666.517	843.648
GENERALE_IT	750.937	1.048.050	-285.676	-495.693	465.261	552.357
GENERALE_IT_DEV	9.481.167	3.786.646	-617.529	473.807	8.863.638	4.260.453
GENERALE_IT_INFRA	12.333.972	15.516.551	-2.092.038	-1.145.532	10.241.934	14.371.018
GENERALE_IT_TRANS_IT	14.849.092	7.181.291	-2.466.766	101.696	12.382.326	7.282.987
GENERALE_RESS	6.486.807	6.305.029	-49.614	-456.229	6.437.193	5.848.800
STRAT_TRANS	4.759.558	2.005.884	567.161	319.298	5.326.718	2.325.182

FONDS	CE INITIAL 2023		CL INITIAL 2023		Ajustement CE		Ajustement CL		CE AJUSTE 2023	CL AJUSTE 2023
	CE INITIAL 2023	CL INITIAL 2023	Ajustement CE	Ajustement CL	décision du conclave	décision du conclave	décision du conclave	décision du conclave		
RH INTERNES	20.902.100	20.902.100	-1.209.008	-1.209.008	19.693.092	19.693.092				
G0000 Dotation globale	70.357.759	57.502.625	-6.281.079	-2.325.088	64.076.680	55.177.537				
G0003 COPOR ETNIC										
GENERALE_IT_DEV	2.617.750	1.182.307	-455.356	-452.066	2.162.394	730.241				
GENERALE_IT_TRANS_IT	84.000	84.000	-10	-60	83.990	83.940				
G0003 COPOR ETNIC	2.701.750	1.266.307	-455.367	-452.126	2.246.383	814.181				
DE201 E-paysage										
GENERALE_IT_DEV	528.000	176.000	-50.938	-50.938	477.062	125.062				
GENERALE_RESS	128.382	128.382	111	111	128.493	128.493				
DE201 E-paysage	656.382	304.382	-50.827	-50.827	605.555	253.555				
DI109 Office 365										
GENERALE_IT_INFRA	260.000	2.710.000	19.808.513	958.540	20.068.513	3.668.540				
DI109 Office 365	260.000	2.710.000	19.808.513	958.540	20.068.513	3.668.540				
G0010 WBFIN 2										
GENERALE_IT_DEV	160.000	163.564	1.782	6.201	161.782	169.765				
GENERALE_RESS	211.587	211.587	-46.863	-46.863	164.724	164.724				
G0010 WBFIN 2	371.587	375.151	-45.081	-40.662	326.506	334.489				
G0011 2MG										
GENERALE_IT	800.000	300.000	-800.000	-300.000	0	0				
GENERALE_IT_INFRA	1.500.000	356.000	-150.000	-326.000	1.350.000	30.000				
GENERALE_IT_TRANS_IT	638.288	359.138	-495.288	-359.138	143.000	0				
GENERALE_RESS	100.000	100.000	-100.000	-100.000	0	0				
STRAT_TRANS	600.000	600.000	778.521	0	1.378.521	600.000				
G0011 2MG	3.638.288	1.715.138	-766.767	-1.085.138	2.871.521	630.000				
DA402 Transformation fonds des sports en SACA										
GENERALE_IT_DEV			181.000	181.000	181.000	181.000				
GENERALE_IT_TRANS_IT			242.000	241.577	242.000	241.577				
DA402 Transformation fonds des sports en SACA			423.000	422.577	423.000	422.577				
SOUS-TOTAL DOTATION GLOBALE	77.985.765	63.873.602	12.632.392	-2.572.723	90.618.157	61.300.879				
G0004 COPOR AGAJ										
GENERALE_IT_DEV	218.520	218.520	-165.520	-165.520	53.000	53.000				
G0004 COPOR AGAJ	218.520	218.520	-165.520	-165.520	53.000	53.000				
G0005 COPOR AGC										
GENERALE_IT_DEV	798.156	389.676	-254.689	6.192	543.467	395.868				
GENERALE_IT_TRANS_IT	57.000	57.000	37.868	37.850	94.868	94.850				
G0005 COPOR AGC	855.156	446.676	-216.822	44.042	638.334	490.718				
G0006 COPOR AGMJ										
GENERALE_IT_DEV	386.212	1.230.403	936.312	-184.058	1.322.524	1.046.345				
GENERALE_IT_TRANS_IT	52.799	52.799	-527	-527	52.272	52.272				
STRAT_TRANS			203.328	83.455	203.328	83.455				
G0006 COPOR AGMJ	439.011	1.283.202	1.139.113	-101.130	1.578.124	1.182.072				
G0007 COPOR AGS										
GENERALE_IT_DEV	504.772	439.486	-190.186	-138.405	314.586	301.081				
G0007 COPOR AGS	504.772	439.486	-190.186	-138.405	314.586	301.081				
G0008 COPOR SG										
GENERALE_IT_DEV	2.671.090	1.392.090	-431.638	-258.821	2.239.452	1.133.269				
GENERALE_IT_TRANS_IT	256.400	685.150	33.541	241.802	289.941	926.952				
G0008 COPOR SG	2.927.490	2.077.240	-398.097	-17.019	2.529.393	2.060.221				
G0009 COPOR AGE										
GENERALE_IT_DEV	260.000	210.000	-133.528	-133.528	126.472	76.472				
GENERALE_IT_INFRA	45.000	36.000	-36.000	-36.000	9.000					
G0009 COPOR AGE	305.000	246.000	-169.528	-169.528	135.472	76.472				
RH INTERNES AFFECTEES AUX COPORS	16.288.876	16.288.876	547.560	547.560	16.836.436	16.836.436				
SOUS-TOTAL COPOR	21.538.825	21.000.000	546.520	-1	22.085.345	21.000.000				
DOT_GLOB	99.524.590	84.873.603	13.178.913	-2.572.724	112.703.503	82.300.879				
On déduit les conventions structurelles		-1.286.947	0	0		-1.286.947				
TOTAL DOTATION DE BASE	99.524.590	83.586.656	13.178.913	-2.572.724	112.703.503	81.013.932				
TOTAL DEPENSES A CHARGE DE LA DOTATION 2023	157.341.849	116.978.000	2.556.228	-2.306.000	159.898.077	114.672.000				
Dépenses Réserves affectées	1.000.000	1.700.000	0	-14.709	1.000.000	1.685.291				
TOTAL INTERVENTION PUBLIQUE 2023	158.341.849	118.678.000	2.556.228	-2.320.709	160.898.077	116.357.291				

DEPENSES A CHARGE DES DOTATIONS SPECIFIQUES

FONDS	CE INITIAL 2023		CL INITIAL 2023		Ajustement CE		Ajustement CL		CE AJUSTE 2023	CL AJUSTE 2023
	CE INITIAL 2023	CL INITIAL 2023	Ajustement CE	Ajustement CL	décision du conclave	décision du conclave	décision du conclave	décision du conclave		
FDSSPORTS										
DA402 Transformation fonds des sports en SACA										
GENERALE_IT_DEV	181.000	181.000	-181.000	-181.000						
GENERALE_IT_TRANS_IT	121.000	121.000	-121.000	-121.000						
FDSSPORTS	302.000	302.000	-302.000	-302.000						
Dotation complémentaire BERTIEAUX										
GENERALE_IT_DEV			226.000	226.000	226.000	226.000				
Dotation complémentaire BERTIEAUX			226.000	226.000	226.000	226.000				
PC_CIRCUL										

FONDS	CE INITIAL 2023		CL INITIAL 2023		Ajustement CE		Ajustement CL		CE AJUSTE 2023	CL AJUSTE 2023
					décision du conclave		décision du conclave		décision du conclave	décision du conclave
DE301 PC circulaires										
GENERALE_IT_INFRA			450.000				0			450.000
PC_CIRCUL			450.000				0		0	450.000
TOTAL DEPENSES A CHARGE DES DOTATIONS SPECIFIQUES	302.000		752.000		-76.000		-76.000		226.000	676.000

FONDS	CE INITIAL 2023	CL INITIAL 2023	Ajustement CE	Ajustement CL	CE AJUSTE 2023 décision du conclave	CL AJUSTE 2023 décision du conclave
DEPENSES A CHARGE DES RECETTES FONCTIONNELLES						
FONDS	CE INITIAL 2023	CL INITIAL 2023	Ajustement CE	Ajustement CL	CE AJUSTE 2023 décision du conclave	CL AJUSTE 2023 décision du conclave
RECETTES FONCTIONNELLES						
Conventions structurelles						
Convention ONE dépenses structurelles		1.146.000				1.146.000
Convention ARES - dépenses structurelles		84.196				84.196
Convention FSE - dépenses structurelles		56.751				56.751
SOUS_TOTAL conventions tructurelles	0	1.286.947			0	1.286.947
Convention ONE projets						
Convention ONE projets	4.634.977	4.700.767 €	-910.036 €	-1.955.347 €	3.724.941 €	2.745.420 €
DEVELOPPEMENT	670.510	1.146.215 €	45.685 €	-430.572 €	716.195 €	715.643 €
DST	430.000	460.000 €	125.000 €	0 €	555.000 €	460.000 €
INFRASTRUCTURE	602.399	352.399 €	-245.000 €	-194.016 €	357.399 €	158.383 €
TRANSVIT	1.164.806	974.891 €	-154.470 €	-649.508 €	1.010.336 €	325.383 €
TRANSFERT SURPLUS ZEPHYR	1.767.262	1.767.262 €	-681.251 €	-681.251 €	1.086.011 €	1.086.011 €
Conventions ARES projets	871.608	514.037 €	-36.189 €	-79.051 €	835.419 €	434.986 €
DEVELOPPEMENT	538.000	406.929 €	-81 €	2.949 €	537.919 €	409.878 €
INFRASTRUCTURE	159.108	55.108 €	-36.108 €	-35.000 €	123.000 €	20.108 €
TRANSVIT	174.500	52.000 €	0 €	-47.000 €	174.500 €	5.000 €
Conventions autres et recettes spécifiques autres	1.389.888	1.356.358 €	-733.827 €	-653.473 €	656.061 €	702.885 €
DG RESSOURCES	1.006.237	1.006.237 €	-522.533 €	-522.533 €	483.704 €	483.704 €
DEVELOPPEMENT	62.870	98.607 €	-49.963 €	-56.505 €	12.907 €	42.102 €
INFRASTRUCTURE	265.331	221.564 €	-160.331 €	-104.766 €	105.000 €	116.798 €
TRANSVIT	55.450	29.950 €	-1.000 €	30.331 €	54.450 €	60.281 €
PT 2.0	0	936.926 €	0 €	-322.691 €	0 €	614.235 €
INFRASTRUCTURE		936.926 €	0 €	-322.691 €		614.235 €
Services rendus à l'EAP	568.200	203.400 €	-186.650 €	-194.900 €	381.550 €	8.500 €
DEVELOPPEMENT	235.950	78.650 €	-78.650 €	-78.650 €	157.300 €	0 €
INFRASTRUCTURE	150.000	60.000 €	-90.000 €	-60.000 €	60.000 €	0 €
TRANSVIT	182.250	64.750 €	-18.000 €	-56.250 €	164.250 €	8.500 €
Services rendus au CICG	1.000	1.000 €	0 €	0 €	1.000 €	1.000 €
TRANSVIT	1.000	1.000 €	0 €	0 €	1.000 €	1.000 €
SOUS_TOTAL CONVENTION PROJETS	7.465.673	7.712.488	-1.866.702	-3.205.462	5.598.971	4.507.026
WBE						
DEVELOPPEMENT			0 €	30.282 €		30.282
INFRASTRUCTURE	1.400.000	1.000.000 €	-23.751 €	-997.503 €	1.376.249	2.497
TRANSVIT			150.000 €	150.000 €	150.000	150.000
SOUS_TOTAL WBE	1.400.000	1.000.000	126.249	-817.221	1.526.249	182.779
TOTAL DEPENSES A CHARGE DES RECETTES FONCTIONNELLES	8.865.673	9.999.435	-1.740.453	-4.022.683	7.125.220	5.976.752
Remboursement des réserves			14.275.057 €	14.275.057 €	14.275.057	14.275.057
TOTAL DES DEPENSES 2023	167.509.521	129.429.435	15.014.832	7.855.665	182.524.353	137.285.100
RECETTES 2023						
DOTATION 2023		116.978.000		-2.306.000		114.672.000
DOTATION SPECIFIQUE PC CIRCULAIRES		450.000		0		450.000
DOTATION SPECIFIQUE		302.000		-76.000		226.000
RECETTES FONCTIONNELLES		9.999.435		-4.022.683		5.976.752
TOTAL DES RECETTES 2023		127.729.435		-6.404.683		121.324.752
SOLDE SEC 2023		-1.700.000		-14.260.348		-15.960.348

PROGRAMME JUSTIFICATIF

WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL

BUDGET AJUSTE 2023

Justificatif des recettes

Commentaire par article

Programme 01 – Produits résultant de l'exercice de la mission statutaire de WBI

A.B. 16.11.01 - Récupérations

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

L'ajustement de ce crédit est lié à la réévaluation des récupérations des premières tranches non entièrement utilisées dans le cadre de nos subventions.

- Montant du crédit évalué initialement : **2 783 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : **2 731 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 16.11.05 – BIJ – Récupérations diverses

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

L'augmentation de 75 000,00 euros est liée à la récupération de moyens dans le cadre des programmes européens du BIJ

- Montant du crédit évalué initialement : **160 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : **235 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 26.10.02 – BIJ – Intérêts sur placements

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Les comptes de dépôt générant, depuis septembre 2022, des intérêts positifs, un montant de 3.000,00 euros est sollicité à cette A.B.

- Montant du crédit évalué initialement : **0 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : **3 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

Programme 03 – Intervention du secteur public

A.B. 46.10.01 – Dotation de la Région wallonne

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret du 8 mai 2008 portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale créant une entité commune pour les Relations internationales de Wallonie-Bruxelles.

L'ajustement de ce crédit se compose en 4 points : le transfert des droits et obligations liés aux bâtiments du SPW à WBI (2 307 000,00 euros), l'aide d'urgence à la Syrie/Turquie par suite des séismes de février (1 000 000,00 euros), l'augmentation des moyens liés à la Présidence belge de l'UE (1 300 000,00 euros) et enfin l'évolution des paramètres macro-économiques (201 000,00 euros)

- Montant du crédit évalué initialement : **29.941 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : **34.749 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B 49.24.01 – Dotation de la CF

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret du 9 mai 2008 portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale créant une entité commune pour les Relations internationales de Wallonie-Bruxelles

L'ajustement de ce crédit est lié à l'évolution des paramètres macro-économiques et intègre les moyens destinés à financer la présidence belge

- Montant du crédit évalué initialement : **46.003 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : **46.598 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 49.24.02 – BIJ - Recettes relatives aux programmes européens et internationaux

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit correspond aux subventions octroyées au BIJ par l'Union Européenne dans le cadre de ses programmes de soutien aux agences.

Une augmentation de 1 423 000 euros est sollicitée sur base des moyens octroyés par la Commission européenne dans le cadre de ses programmes : Erasmus+ et CES.

- Montant du crédit évalué initialement : **5.768 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : **7.191 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 49.24.04 – Plan de relance culture

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit correspond aux subventions octroyées à WBI dans le cadre de l'aide à la diffusion internationale de nos opérateurs culturels (Plan de relance de la Culture), qui fait suite à la crise sanitaire de 2020 – 2022. Cette dernière a fortement impacté les acteurs du secteur.

Une majoration de 1 130 000 euros est sollicitée sur base de l'évolution de la situation à l'international, du développement des 3 axes définis par le Gouvernement et des projets introduits par les opérateurs.

- Montant du crédit évalué initialement : **970 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : **2.100 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

Justificatif des dépenses

Commentaire par article

Programme 01 – Montant à payer aux personnes attachées à l'organisme

A.B. 11.11.01 – Rémunération du personnel, y compris les charges

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de Wallonie-Bruxelles International
 - Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de Wallonie-Bruxelles international
 - Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 relatif aux conditions d'engagement et à la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel contractuel de Wallonie-Bruxelles international
 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 relatif aux conditions d'engagement et à la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel contractuel de Wallonie-Bruxelles International
 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 fixant le cadre organique du personnel de Wallonie-Bruxelles International – carrière interne
Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 fixant le cadre organique du personnel de Wallonie-Bruxelles international – carrière interne
 - Arrêté du 2 février 2012 du Gouvernement wallon fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de la carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles International
 - Arrêté du 2 février 2012 Gouvernement de la Communauté française fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de la carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles International

La très légère évolution de ce crédit est liée au timing des recrutements.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **19.398 millier(s) d'euros**
Liquidation : **19.398 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **19.373 millier(s) d'euros**
Liquidation : **19.373 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	19.373	19.373				
Totaux	19.373	19.373				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 11.11.03 – Indemnités couvrant des charges réelles

- Base légale, décrétole ou réglementaire :

- Décret budgétaire

L'évolution du crédit est relative à l'augmentation des coûts des abonnements pris en charge par WBI pour ses agents.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **760 millier(s) d'euros**
Liquidation : **760 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **810 millier(s) d'euros**
Liquidation : **824 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	14	14				
Crédits 2023	810	810				
Totaux	824	824				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 11.11.06 – BIJ - Frais de personnel

- Base légale, décrétole ou réglementaire :

- Décret budgétaire

La diminution de 7 000 euros (CE/CO) est due au ralentissement de l'indexation en 2023.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **72 millier(s) d'euros**
Liquidation : **72 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **65 millier(s) d'euros**
Liquidation : **65 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	65	65				
Totaux	65	65				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 11.12.04 – Indemnités - Heures supplémentaires

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 autorisant Wallonie-Bruxelles International à solliciter sa participation au régime de pensions institué par la loi du 28 avril 1958 relative à la pension des membres du personnel de certains organismes publics et de leurs ayants droit
 - Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 autorisant Wallonie-Bruxelles international à participer au régime de pensions institué par la loi du 28 avril 1958 relative à la pension des membres du personnel de certains organismes publics et de leurs ayants droit

L'ajustement de ce crédit est lié à l'indexation de l'indemnité kilométrique réglementaire.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **12 millier(s) d'euros**
Liquidation : **12 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **20 millier(s) d'euros**
Liquidation : **20 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	20	20				
Totaux	20	20				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 11.20.01 – Provision pension

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 autorisant Wallonie-Bruxelles International à solliciter sa participation au régime de pensions institué par la loi du 28 avril 1958 relative à la pension des membres du personnel de certains organismes publics et de leurs ayants droit
 - Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 autorisant Wallonie-Bruxelles international à participer au régime de pensions institué par la loi du 28 avril 1958 relative à la pension des membres du personnel de certains organismes publics et de leurs ayants droit

À la suite de départs à la retraite, cet AB est diminué de 39 000,00 euros en CE/CO.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **2.106 millier(s) d'euros**
Liquidation : **2.106 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **2.067 millier(s) d'euros**
Liquidation : **2.067 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	2.067	2.067				
Totaux	2.067	2.067				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 11.40.02– Service social

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 autorisant Wallonie-Bruxelles International à solliciter sa participation au régime de pensions institué par la loi du 28 avril 1958 relative à la pension des membres du personnel de certains organismes publics et de leurs ayants droit
 - Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 autorisant Wallonie-Bruxelles international à participer au régime de pensions institué par la loi du 28 avril 1958 relative à la pension des membres du personnel de certains organismes publics et de leurs ayants droit

L'ajustement de ce crédit est lié à l'augmentation de frais de fonctionnement et des cotisations par agent actif ou pensionné du Service social (SSRW).

- Montant du crédit en cours : Engagement : **140 millier(s) d'euros**
Liquidation : **140 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **148 millier(s) d'euros**
Liquidation : **148 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	148	148				
Totaux	148	148				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 12.11.02 – Gestion du contentieux

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

La majoration de ce crédit résulte du coût réel des contentieux pour cette année 2023.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **20 millier(s) d'euros**
Liquidation : **20 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **25 millier(s) d'euros**
Liquidation : **25 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	25	25				
Totaux	25	25				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 12.11.03 – Autres prestations et travaux par tiers

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

La majoration de ce crédit (+ 50 000,00 CE/CO) est liée à l'organisation du nouveau concours diplomatique et divers recrutements via le SELOR (plan annuel globalisé tel qu'approuvé).

- Montant du crédit en cours : Engagement : **1.164 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.152 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **1.214 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.202 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	1.214	1.202				
Totaux	1.214	1.202				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 12.11.04 – BIJ - Frais de fonctionnement

- Base légale, décrétole ou réglementaire :

- Décret budgétaire

L'augmentation de 49 000,00 euros en C.E. et C.O. est compensée principalement par une augmentation des dotations de fonctionnement de la Commission Européenne, par un transfert en provenance de l'A.B. 74.02.22.01 et par la clôture des comptes bancaires du programme « Jeunesse en Action » de la Commission Européenne.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **158 millier(s) d'euros**
Liquidation : **158 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **207 millier(s) d'euros**
Liquidation : **207 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	207	207				
Totaux	207	207				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 12.12.01 – Locaux et matériel

- Base légale, décrétole ou réglementaire :

- Décret budgétaire

La majoration de ce crédit (+318 000,00 euros CE/CO) résulte de la forte augmentation du coût énergétique des bâtiments EIWB I et II. Cette augmentation est limitée par des mesures structurelles de limitation des consommations.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **1.562 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.562 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **1.880 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.880 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	1.880	1.880				
Totaux	1.880	1.880				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 21.10.01 - Charges financières

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

L'augmentation de ce crédit résulte du transfert des droits et obligations sur les bâtiments (part RW) du SPW vers WBI pour l'EIWB I et II et la DGWB de Paris. Il s'agit ici des intérêts

- Montant du crédit en cours : Engagement : **735 millier(s) d'euros**
Liquidation : **735 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **1.399 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.399 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	1 399	1 399				
Totaux	1 399	1 399				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B.74.22.02 – BIJ – Aménagement de bâtiments

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Les moyens de cet A.B sont transférés à l'A.B. 12.11.04 du programme 09.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **20 millier(s) d'euros**
Liquidation : **20 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
Liquidation : **0 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 74.22.03 – Acquisition nouvelle de biens meubles

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

L'augmentation de cet A.B (+ 174 000, euros en CO) fait suite à la mise à jour des calendriers de développement dans les différents travaux liés aux outils informatiques : refonte du site Internet de WBI et de l'Intranet ainsi que du projet « Mon WBI » (priorité pour donner suite aux Etats généraux).

- Montant du crédit en cours : Engagement : **174 millier(s) d'euros**
Liquidation : **929 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **975 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.103 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	1.200	928	272			
Crédits 2023	975	175	800			
Totaux	2 175	1.103	1.072			

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 74.22.04 – BIJ Acquisition mobilier et matériel

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Les moyens sollicités en CE et CO n'avaient pas été inscrits lors de l'établissement du budget initial.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
Liquidation : **0 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **7 millier(s) d'euros**
Liquidation : **7 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	7	7				
Totaux	7	7				

- Liquidation trésorerie : non réglémentée

A.B. 91.10.01 – Amortissement d'emprunts

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

L'augmentation de ce crédit (+1 516 000,00 euros en CE/CO) résulte de la prise en charge par WBI de la part RW des droits et obligations par les bâtiments EIWB I et II et de la DGWB Paris. Il s'agit ici de la part en capital.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **1.564 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.564 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **3.080 millier(s) d'euros**
Liquidation : **3.080 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	3.080	3.080				
Totaux	3.080	3.080				

- Liquidation trésorerie : non réglémentée

Programme 02 – Visibilité Wallonie-Bruxelles

A.B. 12.11.01 – Visibilité internationale WB

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

La majoration de cet A.B (+107 00000 euros en CE/CO) concerne l'augmentation des coûts de production de documents de promotion (revues W+B, rapport d'activités ...) ainsi que la nécessité de renouveler les expositions permanentes permettant de mettre en avant nos artistes au travers de nos réseaux internationaux.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **534 millier(s) d'euros**
Liquidation : **594 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **641 millier(s) d'euros**
Liquidation : **701 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	60	60				
Crédits 2023	641	641				
Totaux	701	701				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

Programme 03 – Programme d'évènements exceptionnels

A.B. 11.11.01 – Personnel dévolu à la Présidence belge

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

La diminution de cette A.B. est liée au calendrier réel du recrutement des ETP attachés à la Présidence belge de l'UE en 2024.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **813 millier(s) d'euros**
Liquidation : **813 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **533 millier(s) d'euros**
Liquidation : **533 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	533	533				
Totaux	533	533				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 12.11.02 – Evènements exceptionnels - CF (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

L'augmentation de moyens de cette A.B est consécutive à la réévaluation du coût de la présidence sur base des offres reçues.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **2.095 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.608 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **1.782 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.346 millier(s) d'euros**

A.B. 12.11.02 – Evènements exceptionnels - RW (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

L'augmentation de moyens de cette A.B est liée à la recette en préciput (46.10.01).

- Montant du crédit en cours : Engagement : **3.194 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.772 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **4.494 millier(s) d'euros**
Liquidation : **3.072 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	4.494	3.072	1.422			
Totaux	4.494	3.072	1.422			

- Liquidation trésorerie : non réglementée

Programme 04 - Représentation de la Communauté française à l'étranger

A.B. 12.11.01 – Dépenses de toute nature concernant les représentations Wallonie-Bruxelles à l'étranger (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire
 - Arrêté du 2 février 2012 du Gouvernement wallon fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de la carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles International Ce crédit est destiné à financer le réseau de représentation à l'étranger de WB
 - Arrêté du 2 février 2012 Gouvernement de la Communauté française fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de la carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles International

La majoration de cet A.B. (+249 000,00 euros en CE et +266 000,00 euros en CO) est consécutive d'une part aux frais d'aménagement de la Représentation permanente auprès de l'Union européenne (payés au Fédéral) et d'autre part à l'ouverture des deux nouveaux postes en septembre 2023 (Madrid et Londres).

- Montant du crédit en cours : Engagement : **5.466 millier(s) d'euros**
Liquidation : **5.466 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **5.715 millier(s) d'euros**
Liquidation : **5.732 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	17	17				
Crédits 2023	5.715	5.732				
Totaux	5.732	5.732				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 12.11.02 – Centres culturels Wallonie-Bruxelles (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire
 - Arrêté du 2 février 2012 du Gouvernement wallon fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de la carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles International Ce crédit est destiné à financer le réseau de représentation à l'étranger de WB
 - Arrêté du 2 février 2012 Gouvernement de la Communauté française fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de la carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles International

La majoration de cet A.B. (+30 000 euros en CE/CO) est liée à la cérémonie de réouverture des espaces du Centre Wallonie-Bruxelles de Paris après de longs mois de travaux.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **2.200 millier(s) d'euros**
Liquidation : **2.200 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **2.230 millier(s) d'euros**
Liquidation : **2.230 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023						
Crédits 2023	2.230	2.230				
Totaux	2.230	2.230				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 84.22.03 – Acquisitions nouvelles de biens meubles (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

L'augmentation des moyens à cet A.B. est liée aux travaux d'installation de l'équipement scénique (audio et lumière) du nouveau Centre Wallonie-Bruxelles de Kinshasa, initialement prévus en 2022, (+65 000 euros) et à l'installation des nouveaux postes de Londres et Madrid (+20 000,00 euros)

- Montant du crédit en cours : Engagement : **85 millier(s) d'euros**
Liquidation : **85 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **170 millier(s) d'euros**
Liquidation : **170 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	170	170				
Totaux	170	170				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

Programme 05 – Secteur multilatéral

A.B. 12.11.01 – Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral - CF (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

L'augmentation de 92 000, euros en CE/CO est relative à la Convention avec l'Alliance française UE dans le cadre du programme « Mille-feuilles » relatif à la formation de diplomates en français (Présidence tournante d' l'UE).

- Montant du crédit en cours : Engagement : **331 millier(s) d'euros**
Liquidation : **331 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **423 millier(s) d'euros**
Liquidation : **423 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023						
Crédits 2023	423	423				
Totaux	423	423				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 12.11.02 – Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral - RW

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

L'augmentation de 20 000, euros en CE et 87 000,00 en CO consiste à la liquidation des frais de la Plateforme « Wallonia inside EU » et des missions à l'étranger (agents WBI, DGWB UE et SPW) engagés en 2022 ainsi qu'à l'organisation d'événements relevant des compétences de la RW.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **157 millier(s) d'euros**
Liquidation : **157 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **177 millier(s) d'euros**
Liquidation : **244 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	67	67				
Crédits 2023	177	177				
Totaux	244	244				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 33.00.01. – Subventions dans le domaine multilatéral - CF (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

L'augmentation de ce crédit est consécutive au moyens destinés au label présidence.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **1.216 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.198 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **1 411 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1 422 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	388	388				
Crédits 2023	1 411	1 034	377			
Totaux	1.799	1 422	377			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.02. – Subventions dans le domaine multilatéral - RW (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

La diminution de ce crédit résulte des mesures BBZ et de la réallocation d'une partie des moyens prévus pour les différents programmes de l'OIF (400 000, 00 euros en CE/CO).

- Montant du crédit en cours : Engagement : **1.520 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.553 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **1.060 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.216 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	156	156				
Crédits 2023	1.060	1.060				
Totaux	1.216	1.216				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 35.40.01. – Cotisations à divers organismes multilatéraux - CF (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

La diminution de cet A.B (67 000,00 euros en CE/CO) résulte de la non-indexation de la cotisation à la Francophonie et au GECT ELKT.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **4.341 millier(s) d'euros**
Liquidation : **4.341 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **4.274 millier(s) d'euros**
Liquidation : **4.274 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	3	3				
Crédits 2023	4.274	4.274				
Totaux	4.274	4.274				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 35.40.02 – Cotisations à divers organismes multilatéraux RW (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

L'ajustement de ct A.B (- 2 000,00 euros en CE/CO) concerne la réallocation des moyens résiduels après paiement des différentes cotisations 2023.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **171 millier(s) d'euros**
Liquidation : **171 millier(s) d'euros**

- Montant du crédit ajusté : Engagement : **169 millier(s) d'euros**
Liquidation : **169 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023						
Crédits 2023	169	169				
Totaux	169	169				

- Liquidation trésorerie : Non réglé

Programme 06 - Secteur bilatéral

A.B. 12.11.01 – Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - CF (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

L'augmentation de ce crédit est consécutive de la requalification d'un dossier de subvention avec la fondation Egmont en marché.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **1.324 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.320 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **1.386 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.425 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	270	270				
Crédits 2023	1 386	1 155	231			
Totaux	1 656	1 425	231			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.02 – Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - RW (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

La diminution des moyens sur cet A.B (73 000 euros en CE et 39 000 euros en CO) est consécutive à la non-réalisation de certains projets prévus cette année dans le cadre de la coopération avec l'Amérique du Nord et l'Asie ainsi qu'à la coopération territoriale européenne.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **465 millier(s) d'euros**
Liquidation : **475 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **392 millier(s) d'euros**
Liquidation : **436 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	44	44				
Crédits 2023	392	392				
Totaux	436	436				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.01 – Subventions de projets dans le domaine bilatéral - CF (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

L'ajustement de cet A.B. (-70 000 euros CE/CO) est consécutif à la requalification d'un dossier avec la fondation Egmont en marché.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **3.060 millier(s) d'euros**
Liquidation : **2.755 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **2.990 millier(s) d'euros**
Liquidation : **2 685 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	78	78				
Crédits 2023	2 990	2 685	305			
Totaux	3.068	2 763	305			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.02 – Subventions de projets dans le domaine bilatéral - RW

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

L'augmentation de cet A.B. est liée à l'encours et à la réalisation des nouveaux projets dans le cadre des CMP (Maroc, Sénégal, Tunisie, RDC, Vietnam, Québec, Chili...).

- Montant du crédit en cours : Engagement : **2.050 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.852 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **2.101 millier(s) d'euros**
Liquidation : **2.157 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	200	200				
Crédits 2023	2.101	1.957	144			
Totaux	2.301	2.157	144			

- Liquidation trésorerie : Non réglé

Programme 07 - Politiques sectorielles

A.B. 01.00.01. – Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles - CF (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret du 11 juillet 2003 portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Région wallonne, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la création du Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale
 - Décret du 30 juin 2003 portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Région wallonne, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la création du Conseil Wallonie-Bruxelles de la coopération internationale
 - Décret budgétaire

L'ajustement de ce crédit est consécutif à la liquidation d'un dernier encours de 4 000 €

- Montant du crédit en cours : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
Liquidation : **0 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
Liquidation : **4 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	4	4				
Crédits 2023	0	0				
Totaux	4	4				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.01. – Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles - CF (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret du 11 juillet 2003 portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Région wallonne, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la création du Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale
 - Décret du 30 juin 2003 portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Région wallonne, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la création du Conseil Wallonie-Bruxelles de la coopération internationale
 - Décret budgétaire

La majoration de cet A.B. est consécutive à la participation à de nouveaux salons internationaux, à l'augmentation des coûts de participation aux différents salons (augmentation plus élevée par suite de l'inflation et aux crises actuelles), à une programmation « Lettres et Livres » plus importante et la réouverture du Centre Wallonie-Bruxelles de Paris après travaux. Enfin, des nouveaux moyens pour le plan de relance sont prévus sur cet article.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **4.000 millier(s) d'euros**
Liquidation : **3.800 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **4.801 millier(s) d'euros**
Liquidation : **4 601 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	190	190				
Crédits 2023	4 801	4 411	253	137		
Totaux	4 991	4 601	253	137		

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.02 – Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles - RW (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

L'augmentation de 30 000,00 euros en CE et CO est liée à la reprise des missions en 2023 et à l'augmentation des coûts de celles-ci dans le cadre des différentes crises actuelles

- Montant du crédit en cours : Engagement : **666 millier(s) d'euros**
Liquidation : **666 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **696 millier(s) d'euros**
Liquidation : **696 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023						
Crédits 2023	696	696				
Totaux	696	696				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.03 – Dépenses de toute nature COCOF

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret du 12 juin 2008 portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale créant une entité commune pour les Relations internationales de Wallonie-Bruxelles.

L'ajustement de cet A.B est consécutif à la révision de la répartition entre les dossiers relevant des dépenses et des subventions.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **101 millier(s) d'euros**
Liquidation : **101 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **60 millier(s) d'euros**
Liquidation : **60 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	60	60				
Totaux	60	60				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.01 – Subventions de projets dans les politiques sectorielles CF (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Arrêté du gouvernement de la Communauté française du 16 juillet 1990 relatif à l'attribution de bourse à des ressortissants étrangers.
 - Décret budgétaire

La majoration de ce crédit est destinée à financer l'aide accordée à la Turquie/Syrie à la suite des séismes de février (250 000,00 euros), les différents programmes d'aide à la mobilité non-repris au plan de relance de la Culture ainsi que le nouveau programme de Bourses. Enfin, de nouveaux moyens pour le plan de relance sont prévus sur cet article.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **8.200 millier(s) d'euros**
Liquidation : **7.889 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **10.097 millier(s) d'euros**
Liquidation : **9.674 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	2.000	1.850	130	20		
Crédits 2023	10 097	7 824	2.137	136		
Totaux	12 097	9 674	2.267	156		

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.02. – Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

L'augmentation de ce crédit est liée à l'aide accordée à la Turquie/Syrie à la suite des séismes de février (1 000 000,00 euros) et à la réallocation d'une partie des moyens pris au 33.00.02 du programme 05 (Francophonie) aux Bourses (bourses bilatérales et excellence)

- Montant du crédit en cours : Engagement : **1.173 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.125 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **2.416 millier(s) d'euros**
Liquidation : **2.304 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	275	160	115			
Crédits 2023	2.416	2.144	272			
Totaux	2.691	2.304	387			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.04 – Subvention de projets - COCOF

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret du 12 juin 2008 portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale créant une entité commune pour les Relations internationales de Wallonie-Bruxelles.

L'ajustement de cet A.B est consécutif à la révision des montants de la répartition entre les dossiers relevant des dépenses et des subventions.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **151 millier(s) d'euros**
 Liquidation : **151 millier(s) d'euros**

- Montant du crédit ajusté : Engagement : **192 millier(s) d'euros**
 Liquidation : **188 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	20	20				
Crédits 2023	192	161	20			
Totaux	212	188	20			

- Liquidation trésorerie : Non réglé

Programme 09 – Activités du BIJ

A.B. 12.11.04. – Activités Programme européen - Chapitre 2 - Jeunesse

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit correspond au volet dépenses des programmes européens, notamment les coûts d'envoi des jeunes à l'étranger. L'actualisation de ce crédit est consécutive à l'adaptation des recettes en particulier dans le cadre de l'année européenne de la jeunesse.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **300 millier(s) d'euros**
Liquidation : **300 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **533 millier(s) d'euros**
Liquidation : **542 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	533	542				
Totaux	533	542				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.06. – Activité Corps de Solidarité Européen (CES)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

L'augmentation de cet A.B. de 55 000 euros en engagement et 40 000 euros en liquidation permet de couvrir les activités NETWORKING 2022 – 2023.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **85 millier(s) d'euros**
Liquidation : **100 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **140 millier(s) d'euros**
Liquidation : **140 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	0	0				
Crédits 2023	140	140				
Totaux	140	140				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.08. – Activités du Programme européen - Chapitre 2 - Jeunesse

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

La majoration de cet A.B. de 2 064 000,00 euros en moyens d'engagement et de 905 000,00 euros en moyens de liquidation est liée aux moyens alloués par l'Europe pour les différents programmes (dont le programme « Jeunesse en Action ») ainsi qu'au report de certains projets de 2022.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **3.385 millier(s) d'euros**
Liquidation : **3.000 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **5.449 millier(s) d'euros**
Liquidation : **3.905 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	1.000	650	250	100		
Crédits 2023	5.449	3.255	1.094	750	350	
Totaux	6.449	3.905	1.344	850	350	

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.09. – Corps de Solidarité européen

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

L'actualisation de cet A.B. est consécutive à l'adaptation des recettes dans le cadre du Corps de Solidarité européen.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **1.287 millier(s) d'euros**
 Liquidation : **2.000 millier(s) d'euros**

- Montant du crédit ajusté : Engagement : **2.210 millier(s) d'euros**
 Liquidation : **2.285 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2023	2024	2025	2026	Exercices ultérieurs
Encours <2023	300	300				
Crédits 2023	2.210	1.985	225			
Totaux	2.510	2.285	225			

- Liquidation trésorerie : Non réglé

UAP

Wallonie-Bruxelles
International

Type de reporting

Échéance

N°BCE

810888623

RE projet de budget ajusté 1

Exercice concerné

2023

TABLEAU DU BUDGET DES RECETTES

v cab 25/10/22

0

#REF!

						en €	en €	en €	en €	
AB						Budget initial	Variation	Budget ajusté	Exécution	
Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé				
						PROGRAMME 01 - Produits résultant de l'exercice de la mission statutaire de W	3.103.000,00	26.000,00	3.129.000,00	0,00
						Titre Ier RECETTES COURANTES				
DI	01	16	11	01	01130	Récupérations	2.783.000,00	-52.000,00	2.731.000,00	
DI	01	16	11	02	01130	Recettes exceptionnelles	0,00		0,00	
DI	01	16	11	03	01130	BIJ - Dons et Legs	0,00		0,00	
DI	01	16	11	04	01130	BIJ - Divers - Activités exceptionnelles	0,00		0,00	
DI	01	16	11	05	01130	BIJ - Récupérations diverses	160.000,00	75.000,00	235.000,00	
DI	01	16	20	01	01130	Recettes fonctionnelles	145.000,00		145.000,00	
DI	01	26	10	01	01130	Intérêts sur placements	15.000,00		15.000,00	
DI	01	26	10	02	01130	BIJ - Intérêts sur placements	0,00	3.000,00	3.000,00	
						TOTAL RECETTES COURANTES	3.103.000,00	26.000,00	3.129.000,00	0,00
						PROGRAMME 02 - Produits de la vente d'objets patrimoniaux	0,00	0,00	0,00	0,00
						Titre II RECETTES EN CAPITAL				
DI	02	77	20	01	01130	Produits de la vente de biens mobiliers	0,00		0,00	0,00
						TOTAL RECETTES EN CAPITAL	0,00	0,00	0,00	0,00
						PROGRAMME 03 - Intervention du secteur public	84.668.000,00	7.956.000,00	92.624.000,00	0,00
						Titre Ier RECETTES COURANTES				
DI	03	46	10	01	01130	Dotation de la RW	29.941.000,00	4.808.000,00	34.749.000,00	
DI	03	46	10	02	01130	BIJ - Recettes relatives aux programmes européens et internationaux	0,00		0,00	
DI	03	46	10	04	01130	Moyens transférés de la DO 36 du SPW	0,00		0,00	
DI	03	46	40	03	01130	Divers	469.000,00		469.000,00	
DI	03	49	11	01	01130	Contribution de la COCOF	252.000,00		252.000,00	
DI	03	49	24	01	01130	Dotation de la CF	46.003.000,00	595.000,00	46.598.000,00	
DI	03	49	24	02	01130	BIJ - Recettes relatives aux programmes européens et internationaux	5.768.000,00	1.423.000,00	7.191.000,00	
DI	03	49	24	03	01130	BIJ - Moyens financiers du MCF	65.000,00		65.000,00	
DI	03	49	24	04	01130	Plan de relance culture (FWB)	970.000,00	1.130.000,00	2.100.000,00	

DI	03	49	24	05	01130	Centre culturel de Montreal (Nouveau)	1.200.000,00		1.200.000,00	
						TOTAL RECETTES COURANTES	84.668.000,00	7.956.000,00	92.624.000,00	0,00
						PROGRAMME 04 - Recettes pour ordre	2.300.000,00	0,00	2.300.000,00	0,00
DI	04	16	20	01	01130	Titre Ier RECETTES COURANTES Divers	2.300.000,00		2.300.000,00	
						TOTAL RECETTES COURANTES	2.300.000,00	0,00	2.300.000,00	0,00
						PROGRAMME 99 - Plan de Relance de la Wallonie	3.650.000,00	0,00	3.650.000,00	0,00
DI	99	46	10	01	01130	Titre Ier RECETTES COURANTES Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : Mise en évidence d'écosystèmes événements-patrimoine, comme facteurs d'attractivité pour la Wallonie - Interventions régionales (Projet PRW 191)	3.100.000,00		3.100.000,00	
DI	99	46	10	02	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes d'information multicanale polarisée sur des atouts touristiques contribuant au rayonnement de la Wallonie - Interventions régionales (Projet PRW 192)	400.000,00		400.000,00	
DI	99	46	10	03	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes d'information multicanale polarisée sur des événements et curiosités contribuant au rayonnement de la Wallonie - Interventions régionales (Projet PRW 193)	150.000,00		150.000,00	
						TOTAL RECETTES COURANTES	3.650.000,00	0,00	3.650.000,00	0,00
DI	99	66	11	01	01130	Titre II RECETTES EN CAPITAL Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : Mise en évidence d'écosystèmes événements-patrimoine, comme facteurs d'attractivité pour la Wallonie - Interventions régionales (Projet PRW 191)			0,00	
DI	99	66	11	02	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes d'information multicanale polarisée sur des atouts touristiques contribuant au rayonnement de la Wallonie - Interventions régionales (Projet PRW 192)			0,00	
DI	99	66	11	03	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes d'information multicanale polarisée sur des événements et curiosités contribuant au rayonnement de la Wallonie - Interventions régionales (Projet PRW 193)			0,00	
						TOTAL RECETTES EN CAPITAL	0,00	0,00	0,00	0,00
						Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS				

DI	99	96	10	01	01130	Produits des emprunts émis (Projet PRW xxx)				0,00	
DI	99	96	31	01	01130	Avance régionale (Projet PRW xxx)				0,00	
						TOTAL PRODUITS D'EMPRUNTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
						TOTAL GENERAL DES RECETTES	93.721.000,00	7.982.000,00	101.703.000,00	0,00	0,00
						TOTAL Titre Ier RECETTES COURANTES	93.721.000,00	7.982.000,00	101.703.000,00	0,00	0,00
						TOTAL Titre II RECETTES EN CAPITAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
						TOTAL Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
						TOTAL GENERAL DES RECETTES	93.721.000,00	7.982.000,00	101.703.000,00	0,00	0,00
						TOTAL GENERAL DES RECETTES CODES 0,8,9	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
						TOTAL CODES 0X	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
						TOTAL CODES 8X	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
						TOTAL CODES 9X	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
						RESULTAT SEC DES RECETTES	93.721.000,00	7.982.000,00	101.703.000,00	0,00	0,00

TABLEAU DU BUDGET DES DEPENSES

v cab 25/10/22

Ministre	N° DO	N° Prog	AB				Libellé	en €		en €		en €		Commentaires
			code éco 12	code éco 34	N° Ordre	Code fonctionnel		Budget initial		Variation		Budget ajusté		
							Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation		
						PROGRAMME 01 - Montants à payer aux personnes attachées à l'organisme	28.608.000,00	29.351.000,00	3.385.000,00	2.772.000,00	31.993.000,00	32.123.000,00		
						Titre Ier DEPENSES COURANTES								
DI	01	01	11	11	01	01130	Rémunération du personnel, y compris les charges sociales	19.398.000,00	19.398.000,00	-25.000,00	-25.000,00	19.373.000,00	19.373.000,00	
DI	01	01	11	11	03	01130	Indemnités couvrant des charges réelles	760.000,00	760.000,00	50.000,00	64.000,00	810.000,00	824.000,00	
DI	01	01	11	11	06	01130	BIJ - Frais de personnel	72.000,00	72.000,00	-7.000,00	-7.000,00	65.000,00	65.000,00	
DI	01	01	11	12	04	01130	Indemnités - Heures supplémentaires	12.000,00	12.000,00	8.000,00	8.000,00	20.000,00	20.000,00	
DI	01	01	11	20	01	01130	Provision pension (part patronale)	2.106.000,00	2.106.000,00	-39.000,00	-39.000,00	2.067.000,00	2.067.000,00	
DI	01	01	11	20	05	01130	Assurance complémentaire, intervention patronale - carr ext.	140.000,00	140.000,00			140.000,00	140.000,00	
DI	01	01	11	40	02	01130	Service social	140.000,00	140.000,00	8.000,00	8.000,00	148.000,00	148.000,00	
DI	01	01	12	11	01	01130	Frais de bureau	420.000,00	420.000,00			420.000,00	420.000,00	
DI	01	01	12	11	02	01130	Gestion du contenu	20.000,00	20.000,00	5.000,00	5.000,00	25.000,00	25.000,00	
DI	01	01	12	11	03	01130	Autres prestations et travaux par tiers	1.164.000,00	1.152.000,00	50.000,00	50.000,00	1.214.000,00	1.202.000,00	
DI	01	01	12	11	04	01130	BIJ - Frais de fonctionnement	158.000,00	158.000,00	49.000,00	49.000,00	207.000,00	207.000,00	
DI	01	01	12	11	07	01130	Formation professionnelle	75.000,00	75.000,00			75.000,00	75.000,00	
DI	01	01	12	11	08	01130	Honoraires forfaitaires	0,00	0,00			0,00	0,00	
DI	01	01	12	12	01	01130	Locaux et matériel	1.562.000,00	1.562.000,00	318.000,00	318.000,00	1.880.000,00	1.880.000,00	
DI	01	01	21	10	01	01130	Charges financières	735.000,00	735.000,00	664.000,00	664.000,00	1.399.000,00	1.399.000,00	
DI	01	01	21	10	02	01130	BIJ - Charges financières	8.000,00	8.000,00			8.000,00	8.000,00	
						TOTAL DEPENSES COURANTES	26.770.000,00	26.758.000,00	1.081.000,00	1.095.000,00	27.851.000,00	27.853.000,00		
						Titre II DEPENSES EN CAPITAL								
DI	01	01	71	12	01	01130	Acquisitions immobilières nouvelles	0,00	0,00			0,00	0,00	
DI	01	01	74	22	01	01130	Aménagement de bâtiments	80.000,00	80.000,00			80.000,00	80.000,00	
DI	01	01	74	22	02	01130	BIJ - Aménagement de bâtiments	20.000,00	20.000,00	-20.000,00	-20.000,00	0,00	0,00	
DI	01	01	74	22	03	01130	Acquisitions nouvelles de biens meubles	174.000,00	929.000,00	801.000,00	174.000,00	975.000,00	1.103.000,00	
DI	01	01	74	22	04	01130	BIJ - Acquisition mobilier et matériel	0,00	0,00	7.000,00	7.000,00	7.000,00	7.000,00	
DI	01	01	91	10	01	01130	Amortissement d'emprunts	1.564.000,00	1.564.000,00	1.516.000,00	1.516.000,00	3.080.000,00	3.080.000,00	
						TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	1.838.000,00	2.593.000,00	2.304.000,00	1.677.000,00	4.142.000,00	4.270.000,00		
						PROGRAMME 02 - Visibilité Wallonie-Bruxelles	534.000,00	594.000,00	107.000,00	107.000,00	641.000,00	701.000,00		
						Titre Ier DEPENSES COURANTES								
DI	01	02	12	11	01	01130	Visibilité internationale WB	534.000,00	594.000,00	107.000,00	107.000,00	641.000,00	701.000,00	
DI	01	02	12	11	02	01130	Visibilité internationale WB - subventions	0,00	0,00			0,00	0,00	
						TOTAL DEPENSES COURANTES	534.000,00	594.000,00	107.000,00	107.000,00	641.000,00	701.000,00		
						PROGRAMME 03 - Programme d'événements exceptionnels	6.102.000,00	4.193.000,00	707.000,00	758.000,00	6.809.000,00	4.951.000,00		
						Titre Ier DEPENSES COURANTES								
DI	01	03	11	11	01	01130	Personnel dévolu à la présidence belge	813.000,00	813.000,00	-280.000,00	-280.000,00	533.000,00	533.000,00	
DI	01	03	12	11	01	01130	Evénements exceptionnels - CF	2.095.000,00	1.698.000,00	-313.000,00	-262.000,00	1.782.000,00	1.346.000,00	
DI	01	03	12	11	02	01130	Evénements exceptionnels - RW	3.194.000,00	1.772.000,00	1.300.000,00	1.300.000,00	4.494.000,00	3.072.000,00	
						TOTAL DEPENSES COURANTES	6.102.000,00	4.193.000,00	707.000,00	758.000,00	6.809.000,00	4.951.000,00		
						PROGRAMME 04 - Représentation de la Communauté française et de la Région wallonne à l'étranger	15.588.000,00	15.588.000,00	364.000,00	381.000,00	15.952.000,00	15.969.000,00		
						Titre Ier DEPENSES COURANTES								
DI	01	04	11	11	01	01130	Rémunérations du personnel engagé dans le cadre d'actions à l'étranger	7.757.000,00	7.757.000,00	0,00	0,00	7.757.000,00	7.757.000,00	
DI	01	04	12	11	01	01130	Dépenses de toute nature concernant les représentations Wallonie-Bruxelles à l'étranger	5.466.000,00	5.466.000,00	249.000,00	266.000,00	5.715.000,00	5.732.000,00	
DI	01	04	12	11	02	01130	Centres culturels Fédération Wallonie-Bruxelles	2.200.000,00	2.200.000,00	30.000,00	30.000,00	2.230.000,00	2.230.000,00	
						TOTAL DEPENSES COURANTES	15.423.000,00	15.423.000,00	279.000,00	296.000,00	15.702.000,00	15.719.000,00		
						Titre II DEPENSES EN CAPITAL								
DI	01	04	84	22	01	01130	Aménagements de bâtiments	80.000,00	80.000,00			80.000,00	80.000,00	
DI	01	04	84	22	02	01130	Acquisitions immobilières nouvelles	0,00	0,00			0,00	0,00	
DI	01	04	84	22	03	01130	Acquisitions nouvelles de biens meubles	85.000,00	85.000,00	85.000,00	85.000,00	170.000,00	170.000,00	
						TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	165.000,00	165.000,00	85.000,00	85.000,00	250.000,00	250.000,00		
						PROGRAMME 05 - Secteur multilatéral	7.736.000,00	7.751.000,00	-222.000,00	-3.000,00	7.514.000,00	7.748.000,00		
						Titre Ier DEPENSES COURANTES								
DI	01	05	12	11	01	01130	Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral CF	331.000,00	331.000,00	92.000,00	92.000,00	423.000,00	423.000,00	
DI	01	05	12	11	02	01130	Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral RW	157.000,00	157.000,00	20.000,00	87.000,00	177.000,00	244.000,00	
DI	01	05	33	00	01	01130	Subventions de projets dans le domaine multilatéral CF	1.216.000,00	1.198.000,00	195.000,00	224.000,00	1.411.000,00	1.422.000,00	
DI	01	05	33	00	02	01130	Subventions de projets dans le domaine multilatéral RW	1.520.000,00	1.553.000,00	-460.000,00	-337.000,00	1.060.000,00	1.216.000,00	
DI	01	05	33	00	03	01130	Actions cofinancées par l'Union européenne (DO 32) - RW	0,00	0,00			0,00	0,00	
DI	01	05	35	40	01	01130	Cotisations à divers organismes multilatéraux CF	4.341.000,00	4.341.000,00	-67.000,00	-67.000,00	4.274.000,00	4.274.000,00	
DI	01	05	35	40	02	01130	Cotisations à divers organismes multilatéraux RW	171.000,00	171.000,00	-2.000,00	-2.000,00	169.000,00	169.000,00	
						TOTAL DEPENSES COURANTES	7.736.000,00	7.751.000,00	-222.000,00	-3.000,00	7.514.000,00	7.748.000,00		
						PROGRAMME 06 - Secteur bilatéral	7.150.000,00	6.652.000,00	-30.000,00	301.000,00	7.120.000,00	6.953.000,00		
						Titre Ier DEPENSES COURANTES								
DI	01	06	12	11	01	01130	Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - CF	1.324.000,00	1.320.000,00	62.000,00	105.000,00	1.386.000,00	1.425.000,00	
DI	01	06	12	11	02	01130	Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - RW	465.000,00	475.000,00	-73.000,00	-39.000,00	392.000,00	436.000,00	
DI	01	06	33	00	01	01130	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - CF	3.060.000,00	2.755.000,00	-70.000,00	-70.000,00	2.990.000,00	2.685.000,00	
DI	01	06	33	00	02	01130	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - RW	2.050.000,00	1.852.000,00	51.000,00	305.000,00	2.101.000,00	2.157.000,00	
						TOTAL DEPENSES COURANTES	6.899.000,00	6.402.000,00	-30.000,00	301.000,00	6.869.000,00	6.703.000,00		
						Titre II DEPENSES EN CAPITAL								
DI	01	06	52	10	01	01130	Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - CF	120.000,00	119.000,00			120.000,00	119.000,00	
DI	01	06	52	10	02	01130	Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - RW	131.000,00	131.000,00			131.000,00	131.000,00	
						TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	251.000,00	250.000,00	0,00	0,00	251.000,00	250.000,00		
						PROGRAMME 07 - Politiques sectorielles	17.549.000,00	16.796.000,00	3.971.000,00	3.795.000,00	21.520.000,00	20.591.000,00		
						Titre Ier DEPENSES COURANTES								
DI	01	07	01	00	01	01130	COCOF	0,00	0,00	4.000,00	0,00	4.000,00	4.000,00	

DI	01	09	33	00	01	01130	Activités du programme Jeunesse en Action	0,00	0,00			0,00	0,00
DI	01	09	33	00	02	01130	Contribution MCF dans les activités (Bel'J)	20.000,00	20.000,00			20.000,00	20.000,00
DI	01	09	33	00	03	01130	Programmes internationaux WBI - CF	754.000,00	754.000,00			754.000,00	754.000,00
DI	01	09	33	00	04	01130	Programmes internationaux WBI - RW	519.000,00	507.000,00			519.000,00	507.000,00
DI	01	09	33	00	05	01130	Programmes internationaux WBI - COCOF	0,00	0,00			0,00	0,00
DI	01	09	33	00	06	01130	Programmes découlant des dons et legs	0,00	0,00			0,00	0,00
DI	01	09	33	00	07	01130	Activités Centre de Ressource SALTO	0,00	0,00			0,00	0,00
DI	01	09	33	00	08	01130	Activités Programme Européen - Chapitre 2 - Jeunesse	3.385.000,00	3.000.000,00	2.064.000,00	905.000,00	5.449.000,00	3.905.000,00
DI	01	09	33	00	09	01130	Corps de Solidarité Européen	1.287.000,00	2.000.000,00	923.000,00	285.000,00	2.210.000,00	2.285.000,00
							TOTAL DEPENSES COURANTES	6.515.000,00	6.846.000,00	3.275.000,00	1.472.000,00	9.790.000,00	8.318.000,00
							PROGRAMME 10 - Dépenses pour ordre	2.300.000,00	2.300.000,00	0,00	0,00	2.300.000,00	2.300.000,00
							Titre Ier DEPENSES COURANTES						
DI	01	10	12	11	01	01130	Divers	2.300.000,00	2.300.000,00			2.300.000,00	2.300.000,00
							TOTAL DEPENSES COURANTES	2.300.000,00	2.300.000,00	0,00	0,00	2.300.000,00	2.300.000,00
							PROGRAMME 97 - Plan de Reconstruction durable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
							Titre Ier DEPENSES COURANTES						
							TOTAL DEPENSES COURANTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL						
							TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
							PROGRAMME 98 - Plan National pour le Relance et la Résilience	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
							Titre Ier DEPENSES COURANTES						
							TOTAL DEPENSES COURANTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL						
							TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
							PROGRAMME 99 - Plan de Relance de la Wallonie	3.650.000,00	3.650.000,00	0,00	0,00	3.650.000,00	3.650.000,00
							Titre Ier DEPENSES COURANTES						
DI	01	99	11	11	01	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : Mise en évidence d'écosystèmes événements-patrimoine, comme facteurs d'attractivité pour la Wallonie (Projet PRW 191)	200.000,00	200.000,00			200.000,00	200.000,00
DI	01	99	12	11	01	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : Mise en évidence d'écosystèmes événements-patrimoine, comme facteurs d'attractivité pour la Wallonie (Projet PRW 191)	650.000,00	650.000,00			650.000,00	650.000,00
DI	01	99	12	11	02	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes d'information multicanale polarisée sur des atouts touristiques contribuant au rayonnement de la Wallonie (Projet PRW 192)	400.000,00	400.000,00			400.000,00	400.000,00
DI	01	99	12	11	03	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes d'information multicanale polarisée sur des événements et curiosités contribuant au rayonnement de la Wallonie (Projet PRW 193)	150.000,00	150.000,00			150.000,00	150.000,00
DI	01	99	33	00	01	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : Mise en évidence d'écosystèmes événements-patrimoine, comme facteurs d'attractivité pour la Wallonie (Projet PRW 191)	2.250.000,00	2.250.000,00			2.250.000,00	2.250.000,00
							TOTAL DEPENSES COURANTES	3.650.000,00	3.650.000,00	0,00	0,00	3.650.000,00	3.650.000,00
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL						
							TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
							TOTAL GENERAL DES DEPENSES	95.732.000,00	93.721.000,00	11.557.000,00	9.583.000,00	107.289.000,00	103.304.000,00
							TOTAL Titre Ier DEPENSES COURANTES	93.478.000,00	90.713.000,00	9.168.000,00	7.821.000,00	102.646.000,00	98.534.000,00
							TOTAL Titre II DEPENSES EN CAPITAL	2.254.000,00	3.008.000,00	2.389.000,00	1.762.000,00	4.643.000,00	4.770.000,00
							TOTAL GENERAL DES DEPENSES	95.732.000,00	93.721.000,00	11.557.000,00	9.583.000,00	107.289.000,00	103.304.000,00
							TOTAL GENERAL DES DEPENSES CODES 0,8,9	1.729.000,00	1.729.000,00	1.601.000,00	1.601.000,00	3.330.000,00	3.330.000,00
							TOTAL CODES 0X	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
							TOTAL CODES 8X	165.000,00	165.000,00	85.000,00	85.000,00	250.000,00	250.000,00
							TOTAL CODES 9X	1.564.000,00	1.564.000,00	1.516.000,00	1.516.000,00	3.080.000,00	3.080.000,00
							RESULTAT SEC DEPENSES	94.003.000,00	91.992.000,00	9.956.000,00	7.982.000,00	103.959.000,00	99.974.000,00